



UNIVERSITE DE KINSHASA
et
UNIVERSITE DE LIEGE

Thèse de doctorat en cotutelle

présentée et défendue en vue de l'obtention des grades de Docteur en :

- *Sociologie* (Université de Kinshasa)
- *Sciences Politiques et Sociales* (Université de Liège)

**Construction sociale de la sécurité alimentaire et
dynamique de la solidarité dans les ménages de Kinshasa**

Essai d'analyse socio-anthropologique

Par

Régine NAMBUWA BILA LENGE
Diplômée d'Etudes Supérieures en Sociologie
(Université de Kinshasa)

Promoteurs : -Prof. Pascal KAPAGAMA IKANDO, PhD (Université de Kinshasa).

-Prof. Marc PONCELET, PhD (Université de Liège)

Co-promoteurs : -Prof. Roger NTOTO M'VUBU, PhD (Université de Kinshasa).

-Prof. Philippe LEBAILLY, PhD (Université de Liège /Gembloux),

Septembre 2021

I

DEDICACE

Amon mari Docteur Jack TSHIMANGA

A ma fille Divine BILONDA

REMERCIEMENTS

Au terme de ce long cheminement sanctionnant la fin d'une période caractérisée par la curiosité d'apprendre plus, les échanges fructueux, les stress, les rendez-vous manqués, la remise en cause de certaines positions, etc. témoignons ma gratitude aux personnes qui m'ont accompagnées tout au long de ce processus. Ce moment de remerciement me donne l'occasion de me remémorer sur les années passées avec mes promoteurs, mes enquêtés et tant des personnes rencontrées ayant enrichi mon expérience et mon carnet d'adresse en tant que chercheuse.

Mes premiers mots de remerciements s'adressent à Dieu tout puissant, créateur du ciel et de la terre, qui m'a donné la force physique et spirituelle, sans laquelle, la réalisation de cette thèse ne serait rendue possible.

Mes remerciements s'adressent aux Professeurs Pascal Kapagama et Marc Poncelet, mes promoteurs, pour leurs soutiens et conseils, la confiance placée en moi et la grande liberté qu'ils m'ont laissée dans la réalisation de ce travail et surtout pour le respect de mes choix méthodologiques, empiriques et épistémologiques ; pour les réflexions et critiques constructives suggérées tout au long de nos discussions. Malgré un horaire très chargé, ils ont su trouver du temps pour diriger cette dissertation.

Je remercie les professeurs Philippe Lebailly, de l'Unité d'économie et développement rural de Gembloux Agro-Bio Tech/Université de Liège et Roger Ntoto, du département d'économie agricole, Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Kinshasa, pour avoir accepté d'être rapporteurs de ce travail.

Ce travail de recherche n'aurait pu être mené à bien si je n'avais eu la possibilité de mener les enquêtes de terrain. A plusieurs reprises j'ai bénéficié des subsides de recherche de l'ARES-UNIKIN. Ces financements m'ont permis de faire le suivi des ménages pendant plus de six mois. En outre, elle m'a octroyé une bourse d'étude pendant plus de trois ans, laquelle m'a permis de bénéficier de la cotutelle et de la Co-diplomation entre les universités de Kinshasa et de Liège.

Je remercie les responsables de Projet Inter facultaire de Recherche et de Formation (PIFOR) qui ont mis à ma disposition, un cadre de travail et de recherche, et organisé plusieurs ateliers méthodologiques pour permettre aux chercheurs que nous sommes, d'apprendre et d'engager des discussions constructives à nos recherches respectives. Je remercie également le Coordonnateur du PIFOR, le professeur Mvumbi Lelo et toute son équipe pour l'encadrement nous assuré.

III

Je tiens à remercier ici les responsables de ces institutions : le Recteur de l'Université de Liège, toute l'équipe de l'ARES Belgique et le professeur Jan Bogaert (Président du PACODEL). Mes remerciements s'adressent également aux membres du personnel pour les orientations administratives et scientifiques qui m'ont été précieuses dans la conduite de mes recherches.

Par ailleurs je remercie le professeur Bernard Lututala pour son « coaching » efficace et la possibilité qu'il m'a offerte d'entrer en contact avec plusieurs chercheurs tant nationaux qu'internationaux tout au long de cette recherche.

Je tiens à remercier sincèrement James Mayemba et Didier Batumbula qui ont consenti d'énormes sacrifices pour nous accompagner dans la production des données nécessaires à la réalisation de cette recherche. Non seulement ils m'ont accompagnée sur terrain, leurs apports dans la traduction et la saisie des entretiens ont été d'une importance capitale.

Mes remerciements s'adressent de manière particulière aux professeurs Jean Pierre Mpiana, Pierre Gambembo Gawiya, Dominique Tshenke, Sylvain Shomba, Emery Kituku, Aubadé Kibanda Matungila, Edouard Dominique Longandjo, Albert Muluma, Jean Liyongo, Bienvenu Solo, pour m'avoir consacré des précieux temps de discussion. A travers eux, j'exprime ma reconnaissance à tous et toutes les professeur e s de la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques en général et particulièrement à tous et toutes les professeur e s du département de Sociologie de l'Université de Kinshasa qui m'ont soutenue et encouragée durant toute la période de mes recherches doctorales. Par des échanges informels, ils-elles ont immensément participé à la matérialisation de cette recherche.

Le parcours d'une thèse n'est également pas réalisable sans le soutien moral de ses proches. Je manifeste ma gratitude vis-à-vis de mon cher mari, Docteur Jack Tshimanga, qui a toujours accepté mes absences prolongées du toit marital et de s'occuper de l'éducation de notre fille. Je remercie sincèrement le Professeur Kalele -ka- Bila, mon tuteur et son épouse Marie Kamanda pour tant de sacrifices endurés tout au long de ma formation universitaire. A mes frères, sœurs, beaux-frères et belles sœurs, je dis sincèrement merci.

Que mes collègues Assistants, Chefs de Travaux, amies et aînés, Franck Tshibwabwa, Francis Loka, Jean Paul Botonga, Evariste Bila, Jeudi Bofala, Donat Tshimanga, Alain Pero, Richard Mundele, Brigitte Iyeli, trouvent ici l'expression de ma sincère amitié.

A mes collègues doctorants des Universités de Kinshasa et de Liège dont le soutien moral et les conseils nous ont permis de cheminer ensemble jusqu'à la fin de notre formation doctorale, nous disons merci.

IV

Je dis merci à tous et à toutes mes enquêtés pour leur collaboration et à tous les points focaux dont leur apport a été capital dans le remplissage des fiches de consommation.

A tous les miens dont les noms ne sont pas cités, mon silence n'est pas synonyme d'ingratitude ; qu'ils trouvent à travers ces écrits toute ma reconnaissance.

Résumé

La République Démocratique du Congo est l'un des pays au monde réunissant toutes les conditions climatiques pour nourrir sa population. De ce fait, elle est théoriquement capable de se contenter de la production intérieure pour nourrir sa population sans recourir aux importations. Elle dispose des terres arables, d'une diversité de climats et d'un réseau hydraulique pouvant permettre une bonne irrigation et faire l'agriculture sur toute l'année. Sa population est essentiellement jeune pouvant servir de main d'œuvre.

Cependant, la RDC est paradoxalement l'un des pays les plus frappés par la famine et l'insécurité alimentaire au monde. Son potentiel reste sous exploité. La production nationale accuse un déficit criant, loin de satisfaire les besoins alimentaires de la population et oblige le pays à se tourner vers les importations. A ce jour, tous les indicateurs prouvent que la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) de la RDC ne peut être garantie sans recourir aux importations.

En 2014, le taux de malnutrition chronique était de 43% pour l'ensemble du pays ; il était de 17% à Kinshasa (INS, 2013-2014). A l'issue des analyses des IPC réalisées entre juillet et décembre 2019, 26% de la population analysée, sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 et 4), dont plus de 4 Millions en situation d'Urgence (phase 4). Les projections de Janvier à mai 2020, renseignent qu'environ 13,24 Millions des personnes soit 28% seront en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 et 4), dont plus de 3,4 Millions en situation d'Urgence (phase 4) (IPC RDC, 2019).

En milieu urbain en général, et à Kinshasa particulièrement, le taux de salarisation est faible. Les personnes qui ont un emploi rémunéré représentent 35,7% de la population active (E-QUIBB / RDC 1-2016 : 215). Ce chômage limite l'accès des ménages aux produits alimentaires et les expose à une insécurité alimentaire chronique.

Cette situation a entraîné une grande paupérisation de sa population, obligeant les ménages à se réorganiser en adoptant diverses stratégies. Certains ont développé un certain nombre des pratiques, recourant ainsi à la mobilisation de tous les membres et diversifiant les sources de revenu. D'autres diminuent la qualité et le nombre des

repas. Certains chefs de ménage sollicitent explicitement ou implicitement la contribution des enfants au budget du ménage. D'autres en ont fait une « norme sociale » : *bi tie te bi lie te* (celui qui ne contribue pas ne mange pas).

Nous avons voulu comprendre l'impact de toutes ces pratiques et stratégies sur les rapports sociaux au sein des ménages. Pour ce faire, une étude qualitative a été menée dans trois communes de la ville de Kinshasa, à savoir : Limete, Ndjili et Makala. Pendant plus de six mois, nous avons fait un suivi de consommation auprès de 30 ménages repartis en trois catégories : pauvre, moyen et aisé. A l'aide des entretiens semi-directifs, observations directes, récits de vie et fiches de consommation, nous avons observé, interrogé les différents acteurs impliqués dans la survie des ménages. Ces informations ont été complétées par les fiches de consommation, lesquelles ont permis de prélever la consommation journalière de chaque ménage. Comme modèle de production et d'analyse des données, nous avons mobilisé la théorie des pratiques sociales. La méthode socio anthropologique nous a servi de grille d'analyse pour saisir les différentes logiques d'action développées par les acteurs autour de l'alimentation.

Les résultats de l'étude montrent que les pratiques de mobilisation des fonds varient d'un milieu à un autre, d'un ménage à un autre, voire même d'un individu à un autre. L'espace culinaire apparaît comme un facteur de division et d'unité dans tous les sites. Les personnes chargées de préparer varient d'un site à l'autre et d'un ménage à un autre. C'est principalement la femme qui se charge de la cuisine. Quand elle travaille en dehors de son ménage, elle se fait remplacer par une autre femme qui est, soit une parente, sa fille ou sa domestique.

La consommation est le moment de tous les enjeux où l'on observe la division entre ayant droits et exclus, l'individualisme, la non prise en compte de la notion de famille, de l'instabilité de l'alliance avec le changement des alliés selon les circonstances ; moment d'unité pour certains ménages, de partage, de contradiction et de solidarité envers les ménages parasites pour d'autres. Bref c'est le moment où l'on peut observer la crise dans la solidarité et la solidarité dans la crise dans les milieux pauvre et intermédiaire.

Mots clés : Ménages, pratiques alimentaires, rapports sociaux, répartition des tâches, contribution des enfants, budget de ménage, sécurité alimentaire.

Abstract

The Democratic Republic of Congo is one of the countries in the world that meets all the climatic conditions to feed its population. As a result, it is theoretically capable of making do with domestic production to feed its population without resorting to imports. It has arable land, a diversity of climates and a hydraulic network that can provide good irrigation and agriculture throughout the year. Its population is predominantly young and can be used as a labor force.

However, the DRC is paradoxically one of the countries most affected by famine and food insecurity in the world. Its potential remains underexploited. National production shows a glaring deficit, far from meeting the food needs of the population and forces the country to turn to imports. To date, all the indicators prove that food and nutritional security (SAN) in the DRC cannot be guaranteed without resorting to imports.

In 2014, the chronic malnutrition rate was 43% for whole country and 17% in Kinshasa (INS, 2013-2014). At the end of the CPI analyses carried out between July and December 2019, 26% of the population analysed were in a situation of acute food insecurity (Phases 3 and 4), of which more than 4 million were in an emergency situation (Phase 4). Projections from January to May 2020 indicate that around 13.24 million people, or 28%, will be acutely food insecure (Phases 3 and 4), of which more than 3.4 million will be in an emergency situation (Phase 4) (DRC CPI, 2019).

In urban areas in general, and in Kinshasa in particular, the unemployment rate is considerable. People in paid employment represent 35% of the active population (E-QUIBB / DRC 1-2016: 215). This unemployment limits households' access to food and exposes them to chronic food insecurity.

This situation has led to a great impoverishment of the population, forcing households to reorganise themselves by adopting various strategies. Some have developed a number of these practices, using the mobilisation of all members and diversifying sources of income. Others are reducing the quality and number of meals. Some heads of households explicitly or implicitly solicit children's contribution to the household budget. Others have made it a 'social norm': *bi tie te bi lie te* (who does not contribute does not eat).

We wanted to understand the impact of all these practices and strategies on social relations within households. To do this, a qualitative study was carried out in three sites in Kinshasa, namely: Limete, Ndjili and Makala. For more than six months, we monitored consumption in 30 households divided into three categories: poor, average and well-off. Using semi-directive interviews, direct observations, life stories and consumption records, we observed and questioned the different actors involved in the survival of the households. This information was supplemented by the consumption records, which made it possible to take a sample of each household's daily consumption. As a model for data production and analysis, we used the theory of social practices. The socio-anthropological method was used as an analytical grid to grasp the different logics of action developed by the actors around food.

The results of the study show that fundraising practices vary from one environment to another, from one household to another, and even from one individual to another. Culinary space appears to be a divisive and unifying factor in all the sites. The people in charge of preparation vary from one site to another and from one household to another. It is mainly the woman who is in charge of cooking. When she works outside her household, she is replaced by another woman who is either a relative, her daughter or her maid.

Consumption is the time of all issues where we observed the division between the entitled and the excluded, individualism, the failure to take into account the notion of family, the instability of the alliance with the change of allies according to circumstances; a moment of unity for some households, of sharing, contradiction and solidarity towards parasitic households for others. In short, this is the moment when we can observe the crisis in solidarity and solidarity in the crisis in the poor and intermediate class.

Keywords: Households, feeding practices, social relations, division of labour, children's contribution, household budget, food security.

ABREVIATIONS ET SIGLES

AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération
AGCD	: Administration Générale de la Coopération au Développement
ARES	: Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieurs
BCC	: Banque Centrale du Congo
BM	: Banque Mondiale
CDS	: Chaire de Dynamique Sociale
CEEAC	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
DCRP1	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de première génération
DSRP 2	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération
DSRP3	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de troisième génération
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)
E-QUIBB	: Enquête avec Questionnaire Unifié à Indicateur de Base de Bien-être
ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FIKIN	: Foire Internationale de Kinshasa
ICREDES	: Institut Congolais de la Recherche en Développement et Etudes Stratégiques
IDH	: Indicateur de Développement Humain
INS	: Institut National de la Statistique

XI

IPC	: Cadre Intégré de Classification de la Phase humanitaire et de la sécurité alimentaire
MICS 1	: Multiple Indicators Cluster Survey
MLC	: Mouvement de la Libération du Congo
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC
OCHA	: Bureau de la Coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OCPT	: Office Congolais des Postes et. Télécommunications
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OUA	: Organisation de l'Union Africaine
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PARRSA	: Programme d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PFRDV	: Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	: Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PNUD	: Programmes des Nations Unies pour le Développement
PRH	: Programme National de Nutrition
RDC	: République Démocratique du Congo
SAN	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SNSAP	: Surveillance Nutritionnelle, Sécurité Alimentaire et Alerte Précoce
SQAV	: Service de la Quarantaine Animale et Végétale
USAID	: United States Agency for International Développement (Agence des États-Unis pour le Développement International)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Dimensions de la pauvreté.....	55
Tableau 2: Relation entre variables, concepts et indicateurs	98
Tableau 3 : Evolution de la malnutrition et du taux de la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans de 2001 à 2014.....	120
Tableau 4 : Projection de la population de la ville de Kinshasa de 2010 à 2017 (en millier).....	133
Tableau 5 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages enquêtés.....	181
Tableau 6: Types d'activités exercées par ménage	204
Tableau 7: Composition des repas les plus consommés	229
Tableau 8 : Menus types consommés par site.....	233
Tableau 9 : Budget journalier par site	233

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du cadre théorique.....	92
Figure 2 : Evolution des Prix des Féculents, 2007 à 2019 en CDF	123
Figure 3 : Evolution de Prix des légumes : 2007 à 2019 en CDF.....	123
Figure 4 : Evolution des Prix de Viandes et Poissons, de 2007 à 2019 en CDF	124
Figure 5: Carte de la ville de Kinshasa	132
Figure 6: Répartition de la population de la ville de Kinshasa par commune	134
Figure 7 : Situation géographique de la zone d'étude.....	154
Figure 8 : Personnes qui financent les repas au sein des ménages enquêtés	196
Figure 9 : Budget petit déjeuner et repas pour une journée dans les trois sites	232
Figure 10: Modalités d'approvisionnement, de préparation et de consommation..	241
Figure 11 : Moment de consommation des repas par site.....	243
Figure 12 : Moment de consommation des repas dans les différents sites	244
Figure 13 : Personnes qui décident de la consommation au sein des ménages	264
Figure 14 : Personnes qui approvisionnent les ménages enquêtés en produits alimentaires.	265
Figure 15: Personnes qui préparent la nourriture au sein des ménages	266

INTRODUCTION GENERALE

1.1. Contexte et problématique de l'étude

Les études sur les sociétés africaines, quel que soit l'angle par lequel elles abordent les réalités de cette partie du monde, soulignent les mutations qui les affectent depuis l'irruption coloniale. Par les transformations sociales qu'elle induit, l'urbanisation transforme les villes en lieux de rencontres multiculturelles. De ce fait, elles deviennent des espaces d'émergence de nouvelles pratiques et logiques sociales, ainsi que de nouveaux schèmes culturels et politiques.

Le brassage des populations qui caractérise les villes fait d'elles un lieu propice à l'emprunt culturel (Aude Mottiaux et Pierre Petit, 2004:192). Elles sont des lieux de rencontre de multiples cultures, du local et du global.

En effet, toute rencontre entre individus ayant un système différent des valeurs demeure un rendez-vous du « donner et du recevoir », pouvant induire de changements dans la perception du réel. L'alimentation est l'un des faits qui attestent les changements sociaux dans les milieux urbains. Les pratiques développées en milieu urbain autour de l'alimentation, le changement des habitudes alimentaires, etc. attestent les emprunts culturels qui caractérisent les milieux urbains. En ville, les comportements alimentaires émergent souvent en dehors de tout contrôle parental ; ce qui fait des villes africaines des lieux où émergent des particularités alimentaires.

Les villes de la République Démocratique du Congo en général, et celle de Kinshasa en particulier, ne font pas exception. De nombreux changements font d'elles des laboratoires d'innovation dans différents milieux sociaux.

Malgré ses richesses naturelles, la RDC est classée parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) et les Pays les moins avancés (PMA). En 2019, la RDC était encore classée comme étant l'un des pays les plus pauvres de la planète. Elle occupait la 179ème place sur 189 pays pour ce qui est de l'Indicateur du développement humain, (PNUD, 2019).

Son revenu intérieur brut était de 495 dollars américains par habitant en 2019, (parmi les plus bas du monde) (Banque mondiale, 2015). D'après les résultats

de l'enquête 1-2-3, 63% de sa population vit sous le seuil de la pauvreté (INS, 2015).

Les données sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition en RDC (FAO et al., 2017) montrent que malgré les récentes embellies économiques observées durant la dernière décennie, les indicateurs sociaux n'ont pas progressé pour autant. Selon ce rapport, en 2017, près de 5,9 millions de congolais étaient touchés par une insécurité alimentaire aiguë et 3,9 millions d'enfants souffraient de malnutrition aiguë. Parmi ces enfants, 1,9 millions d'entre eux souffraient de grave malnutrition.

En Juin 2018, environ 13,1 millions de personnes sont estimées en phases 3 et 4 (phase de crise et d'urgence), représentant 23% de la population rurale des 101 territoires sur 145. (IPC, 2018)

Toutes les enquêtes EFSA, menées en 2019 à travers le pays, démontrent que 73% à 86% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre ou limite, et 35% à 74% des ménages ont recouru, à au moins une stratégie de crise ou d'urgence. L'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 6 RDC) révèle qu'environ deux enfants de moins de cinq ans sur cinq, accusent un retard de croissance et que 7 % sont émaciés¹.

A l'issue des analyses des IPC réalisées entre juillet et décembre 2019, 26% de la population analysée, sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 et 4), dont plus que 4 Millions en situation d'Urgence (phase 4).

Les projections de Janvier à Mai 2020, renseignent qu'environ 13,24 Millions des personnes, soit 28%, seront en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 et 4), dont plus de 3,4 Millions en situation d'Urgence (phase 4) (IPC RD Congo, 2019). Ces indicateurs prouvent à suffisance que la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en RDC se détériore chaque année.

Ce tableau sombre est consécutif à la situation difficile que traverse la RDC depuis plus de trois décennies, situation due à la contraction économique amorcée dans la première moitié des années 70, aux mesures d'ajustement structurel imposées par les institutions de Bretton Wood pour redresser le cadre macro-économique, à la mauvaise gouvernance de différents gouvernements qui se sont

¹ Ces proportions sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain

succédé à la tête du pays, aux pillages de 1991 et 1993, aux conflits armés ayant provoqué plusieurs morts et déplacements de la population. La tenue des élections pluralistes et l'installation d'un nouvel ordre politique en 2006 et en 2019 en passant par celles de 2011, n'ont pas totalement inversé les tendances. Des poches de conflits armés dans certains territoires du pays persistent. L'Est de la République est toujours en guerre (entretenue par certains pays voisins appuyés par des sociétés multinationales en quête des minerais et en collaboration avec certains congolais), la pauvreté s'accroît alors que le chômage a dépassé le seuil du tolérable. Selon les données de la BCC, le taux de chômage a fortement fluctué, se situant à 49,1% en 2002, à 53,2% en 2008, puis à 60,8 % en 2009 et subitement à 50,1 % en 2010 et 51,4 % en 2011. A ce jour, pour l'ensemble de la RDC, seuls 14,5% d'actifs occupés sont salariés. Le taux de salarisation est estimé à 31,2% en milieu urbain contre 6,4% en milieu rural. Pour la ville de Kinshasa, il est de 35,7% (E-QUIBB / RDC 1-2016). L'emploi au Congo demeure principalement un emploi informel, et dans la majorité des cas, il est très précaire et mal rémunéré (INS, Enquête 1-2-3 de 2012).

Cette situation a entraîné une grave paupérisation de sa population, obligeant les ménages à se réorganiser en adoptant diverses stratégies. Appelées tantôt « stratégies de survie », tantôt « stratégies de réduction de risques », ces stratégies sont des « moyens de soulager la pauvreté ou de réduire les risques » (Lututala, 1990 : 10). Elles consistent, entre autres, au développement accru des activités économiques parallèles, à l'exacerbation de la religiosité, à la ruralisation de la ville par l'intensification des activités maraîchères, au travail des enfants et leur contribution au budget du ménage, à la création non seulement des « sous ménages », mais aussi et surtout, pour les ménages qui le peuvent, à l'envoi à l'étranger de certains de leurs membres (Maccaffey, 1993 ; Sumata, Trefon et Cogels, 2004 ; Bagalwa, 2007b), (Nambuwa. B. L. R, 2012). Ces stratégies peuvent être regroupées en : diversification, intensification et même en migrations.

Aux prises avec l'exode massif des ruraux (en quête de sécurité économique et/ou de paix), les ménages urbains de la RDC en général, et particulièrement ceux de Kinshasa ; font face à une sorte de pression sociale qui entraîne progressivement la transformation de leur structure.

En effet, depuis sa création, Kinshasa connaît une croissance démographique considérable. La ville comptait 5.000 habitants en 1881, 400.000 en 1960 et près de 6.000.000 d'habitants en 2003. C'est-à-dire, qu'elle a vu sa population multipliée par 15 en 43 ans (Lelo Nzuzi et Tshimanga, 2004). A ce jour, sa population est estimée à plus de 12 691 000 habitants (Institut National des Statistiques, 2017) dont une grande majorité vit dans la pauvreté comme l'ensemble de la population congolaise. Cette croissance démographique n'est pas accompagnée de mesures pouvant garantir le développement humain.

A Kinshasa, seul un petit pourcentage de la population active est employé dans le secteur formel et jouit d'un travail salarié. L'économie informelle a pris le dessus sur l'économie formelle. La plupart de chefs de ménages ne trouvent pas facilement d'emplois, même dans le secteur informel, car celui-ci semble offrir plus d'avantages aux jeunes qui sont souvent plus débrouillards et donc mieux équipés pour la flexibilité de l'environnement économique de la rue. (Boeck, Plissart, et Jacquemin 2005:190).

En outre, à Kinshasa, principalement dans le milieu pauvre, le petit commerce qui concerne principalement les produits alimentaires et étalés dans la rue, devant la parcelle ou au marché, est surtout exercé par des femmes. Les résultats des enquêtes 1.2.3, renseignent que « le secteur informel occupe 88,6, % des actifs dans l'ensemble du pays, (..), près de deux UPI sur trois sont dans le secteur du commerce et 62,9% d'entre elles sont dirigées par les femmes » (INS, 2014 : 23). Dans une société où le statut de chef de ménage est construit sur le principe de la séniorité et de pouvoir économique, et en majorité patriarcale, la gestion quotidienne du ménage échappe désormais à l'homme au profit des « nouveaux financiers ». Abdou Salam souligne que l'amenuisement progressif des ressources des aînés, les oblige de lâcher des pans de leurs responsabilités domestiques (Salam Fall, A., 2007).

Sur le plan social, cela s'accompagne d'une érosion de l'autorité masculine. Les principes de priorité d'âge et de gérontocratie masculine deviennent le lieu d'un conflit de génération lié à la question du genre, conflit à travers lequel les jeunes « financiers » réclament le droit de se singulariser et de s'accomplir en tant qu'« aînés investis d'autorité ». A ce sujet (Mpiana Tshitenge M.J. P., 2019), écrit,

« la munificence, (...) apporte aux nouvelles figures de réussite la reconnaissance de la part des bénéficiaires (...) et leur confère, en quelque sorte, le statut d'aîné, comme on le dit en tshiluba (langue parlée dans le Kasai), *mukulu muena kantu ku bianza* c'est-à-dire l'aîné est celui qui détient quelque chose à la main. (Entendons par là, celui qui dispose des ressources économiques et qui peut pourvoir aux besoins des membres de sa phratrie).

L'alimentation est parmi les facteurs qui expriment et contribuent également à la transformation de la structure des ménages urbains. Dans un contexte de pauvreté, certains ménages survivent grâce au travail des femmes et des enfants. Depuis les années 70, deux thèses s'affrontent : la thèse des libéraux qui consiste à privilégier les importations alimentaires pour nourrir les populations africaines à moindre coût avec comme conséquence la marginalisation des commerçants et transporteurs locaux au profit de l'Etat et des importateurs (Mpanzu Balomba, 2012). Les défenseurs de l'autosuffisance alimentaire quant à eux, prônent la promotion de la production nationale afin de protéger les marchés agricoles nationaux contre les importations commerciales massives internationales qui du reste sont subventionnées.

Quant à la RD Congo, à de rares exceptions près, les politiques nationales de sécurité alimentaire ont généralement été fragmentaires, dictées par les impératifs et les priorités des donateurs. Les différents gouvernements qui se sont succédé ont souvent mis un accent particulier sur l'augmentation de la production agricole sans pour autant tenir compte des aspects sociaux et économiques des ménages.

Malgré les divergences sur les approches utilisées pour nourrir la population, les deux courants de pensée s'accordent sur la définition du concept de sécurité alimentaire en mettant en exergue ses différentes composantes; à savoir : la disponibilité alimentaire², l'accès à la nourriture³, l'utilisation⁴ et la stabilité⁵. Dans cette logique,

²Elle fait référence à la disponibilité d'aliments en quantité suffisante et d'une qualité appropriée, dont l'approvisionnement est assuré par la production nationale ou les importations y compris l'aide alimentaire.

³ Qui consiste en l'accès de tous à des ressources adéquates, leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive),

⁴ Elle porte sur l'utilisation de la nourriture dans le cadre d'une diète adéquate, d'eau potable, d'assainissement et des soins de santé de façon à obtenir un état de bien-être nutritionnel qui permette de satisfaire tous les besoins physiologiques.

⁵ Elle fait référence à l'accès permanent à une nourriture pour parvenir à la sécurité alimentaire.

être en sécurité alimentaire, revient à remplir les conditions susmentionnées. Ceux qui ne les remplissent pas sont considérés comme étant en insécurité alimentaire.

Or, en milieu urbain, l'accès à la nourriture est tributaire du revenu. Le travail rémunéré serait un facteur majeur dans l'assurance de la sécurité alimentaire des citoyens. Comment concilier le manque d'emploi qui touche plus de 60% de la population congolaise, et l'accès à la nourriture ?

La situation générale de Kinshasa en matière de l'alimentation est souvent perçue comme critique. Cette ville est présentée comme celle où règnent le chaos, le désordre, l'insécurité (Trefon, T, 2004:13), la famine, avec un de taux de malnutrition infantile de plus de 40%, (Institut National des Statistiques, 2012), (MICS 1, 2001, MICS 2, 2007, EDS, 2007, MICS3, 2010, et EDS 2013-2014)

Dans la grande majorité, les ménages de Kinshasa sont en insécurité alimentaire, perçue, nommée et vécue différemment par ces derniers. Ces différentes représentations ne sont pas souvent prises en compte par les politiques publiques et les bailleurs des fonds.

Dans ces conditions, assurer la sécurité alimentaire des membres du ménage devient un enjeu majeur qui nécessite la mobilisation de ces derniers et bouleverse la division sexuée et générationnelle des tâches. Cette dynamique (implication de la femme et des enfants dans les activités de survie des ménages) fait de l'alimentation et du repas en particulier, une sorte d'arène où se jouent les conflits entre les apparentés et engendre la transformation des identités de membres de ménage.

Bousculés par la crise et la nécessité de nourrir leurs ménages, certains chefs de ménage sollicitent explicitement ou implicitement la contribution des autres membres du ménage, y compris les enfants (même mineurs), au budget du ménage.

Pour ces ménages, la contribution des enfants au budget du ménage est un moyen d'assurer une relative sécurité alimentaire au point que certains en ont fait une « norme » : « bi tie te, bi lie te » (celui qui ne contribue pas, ne mange pas). En outre,

le coût et la disponibilité de certaines denrées alimentaires sur le marché ont fait apparaître des nouveaux comportements alimentaires au détriment parfois de la qualité nutritionnelle chez les plus démunis : diminution de nombre des repas, modification des pratiques culinaires, recours à la restauration de rue (*malewa*), adoption des nouvelles recettes, création de sous ménages, etc. ; ainsi que des nouvelles pratiques qui se heurtent parfois aux valeurs et aux normes véhiculées dans le passé. Ces pratiques s'enracinent dans leurs représentations sociales et logiques d'action au point qu'elles deviennent un mode de vie et influencent leur pensée sociale (pauvres surtout).

L'évolution et /ou l'apparition des nouvelles pratiques sociales constatées dans le domaine alimentaire ne laissent pas inchangées les représentations sociales en tant que guides d'actions qui amènent un peuple à agir dans une direction donnée. Elles ne laissent pas non plus inchangées la structure familiale qui enregistre le repositionnement de certaines de ses composantes. Ce qui nous amène à nous interroger sur les idées que les chefs de ces ménages se font de la sécurité alimentaire, mieux leur construction sociale de celle-ci. En d'autres termes, nous voulons saisir les représentations sociales « le savoir de sens commun, socialement élaboré et partagé, construit pour et par la pratique et qui concourt à la structuration de notre réalité» (Ferréol, G. et al., 1991:242); les pratiques développées pour garantir cette sécurité alimentaire, ainsi que les incidences de toutes ces pratiques sur les rapports sociaux.

A l'intérieur du ménage, le partage se base sur la disponibilité et le calcul d'intérêt. Quand bien même le voudraient-ils, les parents ont de moins en moins les moyens d'avoir pitié les uns des autres, (Pierre Janin & Alain Marie, 2011 : 279). L'entraide familiale est loin d'être un recours assuré. Il se développe dans certains ménages qui tiennent à partager leur repas avec les plus pauvres, une solidarité dans la crise et dans d'autres ; une crise dans la solidarité. Certains ménages érigent autour d'eux des murs symboliques pour empêcher les plus pauvres de les approcher ; d'autres trouvent des formules pour partager le seul et l'unique repas du jour. La pratique qui conditionne la prise de repas par la contribution de chaque membre au

budget du ménage est parmi les cas qui illustrent mieux cette situation.

L'hébergement des tiers par les ménages ne se base plus sur les seuls liens de parenté ou d'amitié, mais sur le calcul d'intérêt. La circulation des enfants qui, jadis visait la socialisation et l'intégration, se base désormais sur des calculs d'intérêt. Elle semble privilégier plus « *le confiage de jeunes filles aptes à être immédiatement employées au service de la famille d'accueil ou placées par celle-ci dans des ménages tiers contre un salaire sur lequel la famille d'accueil jouira d'un droit de regard* » (Pilon 1994). L'âge, le sexe, la religion pratiquée par le nouveau venant, sont parmi les critères de sélection. A ce sujet, Serge Paugam affirme que « l'homme n'est pas seulement débiteur de ses ancêtres. Une part importante de son activité, de sa propriété, de sa liberté et de sa personne résulte de l'échange de service qui s'établit entre lui et les autres hommes (Paugam Serge, 2008, p. 1).

Dans certains cas, le statut social du chef de ménage ne correspondant plus à son rôle de prendre la charge du ménage, il s'est fait remplacer ou assister soit par son épouse, soit par les enfants. Dans d'autres, la transformation de la structure du ménage qui se traduit entre autre par l'augmentation de sa taille, le mariage de fait, l'inversion des rôles, l'irruption des femmes (jusqu'alors reconnues dans leur fonction de gestionnaires de l'économie domestique) dans la mobilisation des ressources des ménages, contribuent à la transformation des pratiques alimentaires et des rôles sociaux au sein du ménage. Les pratiques alimentaires développées par les ménages pour assurer leur sécurité alimentaire contribuent à leur tour à la transformation desdits ménages ; inversement, la transformation de la structure du ménage impacte les pratiques alimentaires.

Comme le constatent Coussy et Vallin, (1996:185), le système familial semble bien être à la croisée de deux mouvements opposés, la solidarité dans la crise et la crise dans la solidarité, dont il est encore difficile de prédire lequel l'emportera.

Il est clair que dans ces conditions, les rapports sociaux se restructurent et, parfois, se déstructurent. Les habitudes alimentaires se construisent, se déconstruisent et évoluent avec le temps. Ainsi, la question principale que nous nous posons est celle de savoir comment les ménages kinois conçoivent et construisent-ils au quotidien leur

sécurité alimentaire ?

Subsidiairement, ce questionnement nous conduit à des interrogations suivantes :

1. Quels sont les éléments déterminants dans l'ancrage des représentations sociales autour de la construction de la sécurité alimentaire dans les ménages Kinois ?
2. Quelles sont les stratégies et les pratiques que ces ménages kinois développent pour assurer leur sécurité alimentaire au quotidien ?
3. Quel impact ces différentes stratégies et pratiques ont sur les rapports sociaux et sur la solidarité au sein des ménages ?

1.2. De la formulation des hypothèses de recherche

Contrairement à la méthode classique qui consiste à partir d'une théorie, quelques hypothèses et les tester ensuite sur terrain, cette recherche a opté pour ce que Anselm Strauss (1997) qualifie de "Grounded Theory" (théorie qui vient d'en bas). Ce que propose A. Strauss, c'est de partir du terrain. On écoute le terrain, pour apprendre chaque jour. Et on développe des hypothèses, qui s'enchaînent, qui s'articulent : un modèle théorique qui se construit et évolue chaque jour. Cette façon de procéder produit des modèles théoriques qui ont pour particularité d'être ancrés dans le concret et de ne pas être livrés prêts à consommer. Ce qui signifie que nous nous sommes engagée dans cette recherche sans une hypothèse au préalable. C'est après avoir organisé des entretiens-observations avec les membres de ménage que nous avons formulé les hypothèses ci-après.

A la question principale de notre recherche, nous formulons l'hypothèse selon laquelle la construction sociale ou les représentations de la sécurité alimentaire dans les différents sites d'étude ont des aspects spécifiques, et seraient en décalage par rapport aux représentations véhiculées par les politiques impulsées par les expertises internationales, et captées par les composantes habituellement retenues pour mesurer la sécurité alimentaire.

1. Les représentations sociales de la sécurité alimentaire des ménages kinois seraient déterminées par la culture et les moyens (financiers et matériels) dont disposeraient les ménages.

2. Pour assurer leur sécurité alimentaire, les ménages diversifieraient leurs sources de revenu et impliqueraient les membres dans la mobilisation des fonds qui financeraient les repas.
3. Les pratiques et stratégies développées par les Kinois pour assurer leur sécurité alimentaire contribueraient à la transformation des rapports sociaux au sein de ménages et affecteraient les positions sociales des uns et des autres au sein de ménages.

Autrement dit, les représentations et les pratiques développées par les ménages pour assurer leur sécurité alimentaire auraient un impact sur les rapports sociaux et contribueraient à la transformation de la structure du ménage.

1.3. Option théorico-méthodologique

La construction de modèles scientifiques de production et d'analyse des données, exige une cohérence logique et/ou significative de la recherche et articule les faits scientifiques en une configuration opératoire » (De Bruyne, P., Herman, J. et De Shoutheete M., 1974:158); qui conditionne l'objectivation des résultats de recherche. C'est la définition d'un cadre théorique et méthodologique qui doit assurer la cohérence de la recherche dans les différents pôles qui la sous-tendent, à savoir : épistémologique, théorique, morphologique et technique. Le choix de ce cadre doit tenir compte de plusieurs impératifs, notamment l'objet de l'étude.

Dans la présente recherche, notre choix a porté sur la théorie des pratiques sociales.

1.3.1. Théorie des pratiques sociales

Selon Nevin Cohen, la théorie des pratiques sociales pose : « Les pratiques sociales sont les routines quotidiennes que chacun accomplit tout au long de sa vie. Elles se composent de *significations* (croyances, normes culturelles et conventions), de *matériels* (outils, technologies et ressources financières), et de *compétences* (savoir-faire et capacités) (Shove, Pantzar et Watson, 2012). « *Elles sont caractérisées comme sociales car elles sont modelées et renforcées par la compréhension commune de ce qui est considéré comme la façon ordinaire et*

appropriée de faire les choses. Elles sont donc distinctes des comportements, qui sont des actions basées sur les décisions d'individus isolés» (Nevin Cohen, 2017).

Dans l'optique de la sociologie de l'alimentation, l'approche par les pratiques sociales considère que les modèles de consommation sont intégrés dans la structure des pratiques. Elle invite le sociologue à ne pas limiter son attention aux déterminants économiques, sociaux ou démographiques des individus comme le font souvent les enquêtes sur la consommation. Elle l'invite plutôt à étudier l'environnement matériel, économique et social dans lequel s'opèrent les pratiques des individus (la consommation).

Dans la présente recherche, étudions les pratiques développées par les ménages appartenant à trois catégories sociales différentes. Pour saisir lesdites pratiques, nous avons analysé l'environnement matériel (type de maison, espace habité, matériaux de construction, niveau de vie, etc.) et la configuration familiale (grands-parents, parents, petites filles et petits-fils ainsi que la belle fille ou le beau-fils qui partagent la même cour familiale) afin de comprendre les logiques qui soutiennent les pratiques d'approvisionnement, de préparation, de répartition, et les modes de consommation familiale ainsi que les conflits y afférents. Cette approche nous a aussi permis de saisir les représentations des ménages en matière de sécurité alimentaire, les compétences qu'ils développent en impliquant les différents membres dans la mobilisation des fonds, l'achat des produits alimentaires, ainsi que dans la préparation des repas.

1.3.2. Méthode

L'appréhension de la transformation ou du maintien des rapports sociaux peut être envisagé sous divers angles. Cependant, le choix d'une méthode de recherche doit tenir compte de plusieurs impératifs, notamment l'objet de l'étude. La présente étude a pour objet de saisir les représentations sociales de la sécurité alimentaire par les ménages, les pratiques développées par ces derniers pour garantir leur sécurité alimentaire ; ainsi que les incidences de ces différentes pratiques sur les rapports sociaux. Sur ce, nous avons opté pour la méthode socio anthropologique.

Les enquêtes socio-anthropologiques nous offrent la possibilité d'avoir des informations larges, multidimensionnelles sur les conduites des acteurs et les logiques qui guident leurs actions, informations qui ne peuvent être codifiées. « *L'enquête de type socio-anthropologique se veut au plus près des 'situations naturelles' des sujets-vie quotidienne, conversations, routine, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du 'point de vue de l'acteur', des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones* » (Sardan J.-P.O. (De), 2008, p. 41).

La socio-anthropologie « *se focalise en particulier sur l'analyse des interactions entre acteurs sociaux relevant de cultures ou sous cultures différentes. Elle procède à l'inventaire des contraintes respectives auxquelles les uns et les autres sont soumis, et au décryptage des stratégies que les acteurs déploient à l'intérieur de leur marge de manœuvre. Elle décrit les représentations et systèmes de sens mobilisés par les groupes en interaction et étudie les dynamiques de transformation de ces représentations et système de sens* » (De Sardan. J. P. O, 1995:10). Dans la même perspective théorique, Juan, (2005) souligne que la démarche du sociologue classique consiste à chercher des facteurs externes de transversalisation, à relever des attributs communs à différents sujets, à traquer les similitudes entre les personnes étudiées pour reconstituer le fait social. Le socio-anthropologue prend une direction inverse pour retrouver des logiques sociales.

« Ce qui importe alors est l'aptitude à abandonner, provisoirement mais radicalement, l'individu pour mieux s'attacher à comprendre la personne en tant que support (..) d'objets, de techniques, de réseaux, en tant qu'élément de l'identité d'un lieu fréquenté ou comme vecteur plus ou moins provisoire d'un symbole (croyance, représentation, valeur, opinion, etc.), d'un ensemble symbolique organisé en ethos ou en idéologie » (Juan, 2005).

Les interactions développées par les membres des ménages s'inscrivent dans des logiques différentes. Pour comprendre les actions posées par ces acteurs, leur logique d'action, les symboles véhiculés autour de l'acte alimentaire, etc. ; il faut

les situer dans leur contexte de vie, garder un contact permanent. Les grands parents, les parents, enfants et petits-enfants, en interaction au sein de ménages, appartiennent à des générations et « des champs socioprofessionnels » différents et ont, par conséquent, de cultures ou sous-cultures différentes qui motivent les actions des uns et des autres.

Les membres de ménages en situation d'insécurité alimentaire sont soumis à des contraintes de tout ordre, notamment :

- 1) le manque d'emploi ou de source de financement sûr ;
- 2) le manque de provision ;
- 3) la non stabilité des prix de denrées alimentaires,
- 4) l'accès difficile à l'alimentation, etc.

Face à toutes ces contraintes, ils (membres de ménage) développent un certain nombre de pratiques pouvant leur permettre d'accéder aux denrées alimentaires, à leur transformation et à leur consommation. Ces pratiques ne relèvent pas du hasard, elles découlent des contraintes de l'environnement et des logiques d'action ou des représentations que les membres de ménages se font de la sécurité alimentaire, laquelle est inspirée, soit par la culture de son groupe, la religion ou soit encore, par l'influence des médias ou de leur environnement de vie.

Les représentations sociales des ménages ainsi construites, amènent les concernés à agir dans une direction donnée et à mobiliser les stratégies d'acquisition et de consommation en passant par celles de la préparation des denrées alimentaires. A toutes ces étapes, les membres jouent des rôles qui varient selon les milieux, les moyens financiers disponibles, l'âge, le niveau d'instruction, le sexe, la religion ; partant du fait que les perceptions des individus sont inséparables de la culture, de l'histoire individuelle, des contraintes environnementales, etc.

La mise en comparaison à laquelle recourt la socio-anthropologie « permet de dégager des analogies entre phénomènes relevant de contexte apparemment éloignés » (Paillé. P, 2006, p. 151-152).

Partant de ce qui précède, nous confrontons les conduites individuelles et collectives affichées par les membres de ménages appartenant à des milieux et standing de vie différents, ainsi que les types de stratégies développées en vue de

ressortir les convergences et les divergences, pour enfin savoir si leurs logiques d'action sont liées à la pauvreté ou sont communes à toutes les catégories concernées par l'étude.

La mise en évidence de l'impact des stratégies développées par les membres de ménages sur les rapports sociaux oblige le chercheur de maintenir un contact permanent avec son milieu d'étude. Pierre Bouvier le dit mieux : « la gageure sera de considérer que cette présence continue sur la durée est ici une nécessité. Le temps peut permettre de laisser décanter, se déposer les sédiments, les sens communs et aussi permettre une meilleure vision » (idem, p.161). Cette présence continue ou la durée des enquêtes s'est avérée nécessaire pour la saisie des logiques, pratiques, et types de rapports qui se développent autour de la nourriture dans les ménages ciblés par cette étude.

1.2.3. Techniques de recherche

L'enquête socio-anthropologique repose sur la combinaison de grandes formes de production des données. J.P Olivier de Sardan (2008) parle de cinq, voire six grandes formes de production de données ci-après : les observations participantes, les entretiens, les observations, les procédés de récession (recours à des dispositifs construits d'investigation systématique et semi-quantitatifs), les sources écrites et les données audiovisuelles.

Pour saisir les pratiques développées par les ménages, outre les ressources documentaires, une présence continue sur le terrain de recherche, mobilisant les entretiens-observations, les récits de vie, etc., qui constituent une exigence de la méthode socio-anthropologie, s'est avérée indispensable.

En effet, « (..), les données documentaires constituent le point de départ le plus commode de l'enquête sociologique » (Gurvitch. G, 1992, p. 132). Leur exploitation a permis de recueillir les informations ayant un rapport plus ou moins direct avec le sujet sous étude. Grâce à la lecture des documents physiques et virtuels (ouvrages, articles de revues, thèses de doctorat, mémoires d'études supérieures, rapports des colloques, etc..) sur la sécurité alimentaire et les mutations socio

culturelles, nous sommes parvenue à faire un état des lieux de la littérature relative à l'objet d'étude et élargir nos horizons théoriques, méthodologiques et conceptuels.

L'observation, qui consiste en un contact direct de l'enquêteur avec son terrain, amène celui-ci à porter un regard attentif sur son objet et à percevoir le fait social au moyen de ses cinq sens.

L'enquête par observation s'est avérée indispensable pour la saisie du langage non verbal⁶ des enquêtés, l'analyse de leur cadre de vie et surtout leurs pratiques quotidiennes. Elle a été un moment de contact direct avec les faits, l'opportunité de palper du doigt les réalités du terrain, bref, de voir, de nos propres yeux, les pratiques et les stratégies développées par les ménages kinois pour se nourrir.

L'observation à elle seule ne suffit pas ; bien qu'elle permette de constater l'existence éventuelle d'un problème, elle n'offre pas les moyens d'en saisir la profondeur. Pour arriver à cerner l'objet de recherche, des échanges entre l'enquêtrice et les enquêtés mobilisant la technique d'entretien se sont avérés nécessaires. Le choix de cette technique s'explique par la nécessité des échanges approfondis avec les enquêtés, afin de découvrir les logiques d'action et le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques sociales.

Le guide d'entretien a été utilisé pour produire des données à partir des discours des enquêtés.

Ces entretiens ont été complétés par les fiches de consommations journalières des ménages. Fiches qui nous ont permis de faire un suivi rapproché des ménages, de quantifier la consommation, de repérer les principaux acteurs qui interviennent le plus souvent dans le financement des repas et la prise de décisions au sein des ménages ; d'identifier les personnes qui achètent les aliments, celles qui préparent ainsi que les lieux d'approvisionnement ; d'estimer les montants dépensés pour l'achat de la nourriture, la quantité et la qualité d'aliments consommés, les

⁶ Par langage non verbal, nous nous entendons les gestes, les pratiques, les symboles et tout autre phénomène qui se sont produits durant l'enquête que nous avons ensuite dépouillée, traité et présenté dans cette dissertation.

moments de consommation, de même que le nombre de personnes prenant part au repas, etc.

La technique d'analyse du contenu nous a été d'une importance non négligeable. Elle nous a permis de faire la synthèse des propos recueillis auprès des enquêtés, de voir les questions restées en suspens ou n'ayant pas trouvé de réponses et, quelques fois aussi, de relever les contradictions possibles entre les premières déclarations des enquêtés et celles du jour ; surtout si la personne avec laquelle nous nous sommes entretenue n'est pas la même que celle rencontrée lors du passage précédent. C'est grâce à cet exercice que nous avons pu ressortir les différents thèmes transversaux et les particularités liées à chaque site qui seront analysés dans les chapitres qui suivent.

1.2.4. Du choix de sites de recherche et de ménages

Cette recherche fait suite à deux autres qui ont été réalisées par une équipe de chercheurs sur la même thématique. Pour identifier les ménages de notre échantillon, nous sommes partie d'une base de données de l'étude quantitative menée au mois de mars 2011 par Damien (Muteba. K. D., 2014). Ladite étude a été menée dans les quatre quartiers suivants : Mabulu I/dans la commune de Makala, Résidentiel/dans la commune de Limete, Quartier 1et 7 dans la commune de Ndjili. C'est dans ces trois communes que nous avons mené nos enquêtes (nous y reviendrons dans les pages qui suivent avec des amples détails). Le recours à cette base de données se justifie par un souci d'interdisciplinarité.

1.4. De la particularité et de l'intérêt de notre recherche

Pourquoi organiser toute une recherche sur les pratiques alimentaires ? En d'autres termes, en quoi la cuisine peut-elle intéresser la sociologie ? « Les actions banales représentent ce qu'il y a de plus stable et de plus fondateur dans la société. Les gestes que l'on pense, ceux avec lesquels on garde une distance critique, n'ont pas cette propriété d'unification. Au contraire, les activités quotidiennes les plus évidentes sont les plus fondatrices et les plus révélatrices (Cabin. P. et Dortier. J. F., 2000:313). A travers la consommation c'est l'ensemble des rapports sociaux entre un groupe social particulier et la société que l'on peut appréhender (Halbwachs, 1913,

p. IV). En outre, (...) les conditions et les modes d'accès à la consommation sont les témoins fidèles du degré et des formes de participation des individus et des groupes à la vie sociale (LLored. R., 2007, p. 335-336). Bref, les pratiques sociales constituent le lieu de formation du social.

Claude Lévi-Strauss renchérit en disant : « La cuisine d'une société est un langage dans lequel elle traduit inconsciemment sa structure, à moins que sans le savoir davantage, elle ne se résigne à y dévoiler ses contradictions ». Ces éminents chercheurs nous ont aidée à saisir à quel point les actes considérés comme banals sont capables de transformer les rapports sociaux et déstructurer les familles.

Notre choix pour ce sujet a été motivé par le constat fait lors de nos enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages dans les sites (Makala, Limete et Ndjili). Nous avons observé que les ménages appartenant à ces trois sites avaient des représentations sociales différentes de la sécurité alimentaire en plus de développer des pratiques différentes. Dans les ménages pauvres, la sécurité alimentaire était comprise et envisagée autrement que dans les ménages ayant un niveau de vie moyen ou aisé.

En outre, le thème de « sécurité alimentaire » est omniprésent dans les discours des dirigeants. Dans ces discours, le Président Mobutu faisait de la sécurité alimentaire une priorité des priorités. Il avait même développé un plan quinquennal qui, malheureusement n'a pas atteint ses objectifs à cause de la mauvaise gestion et du manque de la volonté politique. Ce plan était plus un slogan qu'un programme de développé en vue d'amener le pays à une autosuffisance alimentaire. Actuellement, le gouvernement a développé autant de projets pour lutter contre l'insécurité alimentaire, en présentant l'agriculture comme du diamant vert. Bien que la mise en œuvre de ces différents projets pose problème, les dirigeants congolais accordent à la question de sécurité alimentaire un l'intérêt particulier.

Cependant, nous nous rendons compte que les discours sont loin d'être concrétisés laissant libre cours aux initiatives individuelles qu'il importe d'analyser du point de vue sociologique.

1.5. De la subdivision du travail

Hormis l'introduction et la conclusion générale, ce travail est subdivisé en trois parties. Dans la première partie, nous présentons les bases théoriques de notre recherche. Un débat conceptuel et théorique y est engagé avec pour finalité la prise en charge des faits étudiés. Elle est subdivisée en trois chapitres. Le chapitre premier présente les différentes approches de la sécurité alimentaire et courants d'analyse de la famille. Le deuxième est consacré à la définition des concepts clés de l'étude. Le troisième et dernier de cette partie présente le cadre théorique de l'étude.

La deuxième partie porte sur l'alimentation et famille à Kinshasa. Elle est subdivisée en deux chapitres. Le premier analyse les familles urbaines en Afrique et l'alimentation. Le deuxième porte sur l'alimentation d'une métropole : Kinshasa, de son origine à l'alimentation de sa population.

La troisième partie est essentiellement empirique. Elle porte sur les enquêtes, présentation, analyse et interprétation des données empiriques et s'articule autour de quatre chapitres. Dans le premier, nous décrivons le déroulement des enquêtes et les difficultés rencontrées. Le deuxième chapitre présente le profil des personnes rencontrées, dans le troisième, analysons les différentes pratiques et stratégies développées par les ménages pour assurer leur sécurité alimentaire dans les trois sites. Un accent particulier sera mis sur le rôle de la femme et des enfants dans la survie du ménage ainsi que la reproduction du statut de la femme à travers les pratiques alimentaires. Le quatrième et dernier chapitre, intitulé : la solidarité familiale à l'épreuve de pratiques alimentaires, analysera l'impact de ces pratiques et stratégies sur les rapports sociaux/rôle et statut social dans les ménages.

PREMIERE PARTIE : CONSIDERATIONS THEORIQUES

Dans cette première partie, nous présentons les bases théoriques de notre recherche. Un débat conceptuel et théorique y est engagé avec comme finalité la prise en charge des faits étudiés. Elle est subdivisée en trois chapitres. Dans le premier, nous explorons les différentes approches de la sécurité alimentaire ainsi que les différents courants d'analyse de la famille. Dans le deuxième, nous définissons les concepts fondamentaux de l'étude, à savoir : la sécurité alimentaire, les ménages, ce que nous entendons par solidarité et l'ambiguïté qui a entouré le fait alimentaire en sociologie. Dans le troisième, nous présentons le cadre théorique de l'étude.

Chapitre I : REVUE DE LA LITTERATURE

Introduction

Le champ de la sécurité alimentaire et celui de transformation de la cellule familiale ne sont pas vierges, nous ne pouvons pas y avancer sans faire référence aux publications existantes et qui peuvent nous permettre de bien avancer. Cette revue de la littérature tient compte de deux dimensions : celle qui prend en charge la littérature sur la sécurité alimentaire et celle qui analyse des pratiques alimentaires et l'évolution de la solidarité au sein des ménages.

1.1. Sécurité alimentaire

Les auteurs qui se sont intéressés à la sécurité alimentaire l'abordent sous deux aspects. Le premier est celui de la mondialisation du champ de l'alimentation qui met un accent sur les importations et l'aide alimentaire. Ce courant de pensée mondialiste soutient la libéralisation de l'agriculture. Le second, soutenu par les défenseurs de la souveraineté alimentaire, prône la protection des frontières et des marchés agricoles des pays en développement contre les importations massives des produits agricoles des grandes puissances.

1.1.1. Pour les défenseurs de la mondialisation du champ alimentaire

Les tenants de la mondialisation prônent la suppression des barrières réglementaires nationales. Certains parlent de la globalisation et d'autres de l'internationalisation. Le premier est un processus qui prône la suppression des frontières des pays pour permettre aux économies nationales de se fondre au sein d'un vaste marché planétaire (processus qualifié « d'intégration économique »). Par contre, l'internationalisation renvoie à un approfondissement progressif, réversible, des relations commerciales entre États-nations dotés de frontières. Cela suppose que le monde est encore doté de frontières tangibles, en matière agricole et alimentaire qu'il faut supprimer pour matérialiser la circulation des produits alimentaires (Pierre Claquin, 2017).

Cette approche permet aux pays importateurs d'acquérir des denrées à moindre coût et de se spécialiser sur d'autres secteurs, etc.). C'est plus qu'une nécessité dans la mesure où la moitié des pays importateurs nets ne disposent pas aujourd'hui, de ressources suffisantes en eau et en terre pour nourrir leur population (Fader M. et al., 2013).

Pour illustrer ce courant de pensée, nous présentons quelques auteurs qui s'inscrivent dans cette vision du monde.

Nicolas Bricas analyse l'effet de la baisse et de l'instabilité croissante des revenus sur l'alimentation des populations à travers l'évolution des disponibilités alimentaires et le système alimentaire dont il analyse les changements, les adaptations et les innovations face à la crise. Il se pose la question de savoir comment les consommateurs s'organisent pour satisfaire leurs besoins ? Quelles pratiques d'approvisionnement, de préparation et de consommation mettent-ils en œuvre ? Concernant l'évolution des disponibilités alimentaires, l'auteur ne constate pas leur diminution sensible depuis les années 1980, sauf dans certains pays ayant connu de graves crises économiques ou politiques. Les situations sont contrastées selon les grandes zones et selon les pays. Ces évolutions s'expliquent en grande partie par le recours, plus ou moins important selon les pays, aux importations de céréales. L'auteur souligne que dans la plupart des pays, excepté le Nigéria, le volume des importations de céréales a continué à croître plus vite que la population, même pendant la crise (Bricas. N., 1996). En apparence donc, la crise ne semble pas s'être traduite par une baisse générale des disponibilités alimentaires.

En RDC, la production animale a subi le coup du marasme économique généralisé (Chausse et *al.*, 2012) qui s'est traduit par une baisse. La disponibilité de la viande est passée de 3,2 kg/an/habitant en 1974 à 1,2 kg/an/habitant en 2006. Suite à une demande croissante d'une population qui connaît un taux de croissance démographique estimé à 3,2% (ICREDES, 2019), le pays s'est tourné vers les importations. Selon le Service de la Quarantaine Animale et Végétale (SQAV), les importations totales des produits alimentaires d'origine animale pour l'année 2016 étaient de 341 126 tonnes. Le rapport annuel de la BCC de 2016 indique que les importations alimentaires ont pratiquement doublé (200%) au cours de la période

allant de 2008 à 2016. Le rapport de la DGDA et les calculs de l'INS révèlent qu' au cours de la période allant de 2010 à 2015, les importations de viandes et abats comestibles ont été multipliées par 7,5 fois ; celles de volailles fraîches ou congelées par 5,4 fois ; les préparations et conserves de poissons par 17,9 fois.

Ces importations auront permis une disponibilité des produits alimentaires sur le marché, évitant ainsi aux populations de tomber dans une insécurité alimentaire. C'est parmi les avantages de cette approche. Elle facilite la circulation des produits alimentaires, et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire des pays importateurs. Cependant, ces importations créent une forte dépendance du pays à l'égard de l'extérieur, exerçant ainsi une pression sur ses réserves de change. Elles renforcent l'interdépendance des pays importateurs comme des exportateurs et, au-delà des produits ainsi véhiculés, contribuent à la diffusion de normes, valeurs, innovations, etc. (Pierre Claquin, op cit), ainsi qu'à des changements notables dans les habitudes alimentaires.

(Bricas. N., 1996) Bricas. N., (1996) affirme que d'une façon plus générale, il n'y a pas eu de bouleversements majeurs en Afrique dans la structure de l'alimentation. Les produits consommés restent les mêmes qu'il y a 35 ans (Coussy et Vallin, 1996).

Une conclusion qui n'est pas partagée par Jean Paul Charvet (2009) qui fait observer que le phénomène de mondialisation encourage de diverses façons, l'uniformisation des régimes alimentaires, bien que le poids des traditions locales ou régionales demeure très important. Il poursuit en disant que l'aide alimentaire accordée aux pays pauvres demeure, pour des raisons techniques et économiques, principalement constituée du blé. Cela a eu et a encore pour conséquence de développer la consommation des produits à base de blé dans bien des régions d'Afrique ou d'Asie où l'on consommait surtout jusque-là des tubercules (manioc, igname, taro) ou du riz. Ces nouvelles habitudes alimentaires, qui concernent surtout les populations citadines, ne peuvent pas être satisfaites par l'agriculture locale, accroissant ainsi la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'extérieur.

L'auteur souligne l'impact des menus standards proposés par les grandes chaînes de restauration rapide sur la diffusion de nouveaux modèles alimentaires (Charvet. J.-P., 2009). Leur impact est d'autant plus grand que ces chaînes s'adressent

en particulier à une clientèle jeune. Les menus tels que les spaghettis qui ne faisaient pas partie des habitudes alimentaires des Kinois, sont de plus en plus présents ou servis sous toutes les formes à Kinshasa, surtout au petit déjeuner et dans les restaurants de fortune disséminés dans les milieux universitaires et partout dans la ville.

En 1969, Huyou a constaté une baisse de la consommation du manioc dans certains groupes ethniques du Zaïre, l'actuelle RD Congo qui habitent à Kinshasa. La chikwangue, produit culturel de base dans le Mayombe et les tribus de la cuvette centrale, de l'Ubangi et de Uélé a été remplacée par le pain, le riz et le maïs (Goossen, F., Minten, B. et Tollens, E., 1994). Dans les pays en développement, les villes comme les campagnes sont affectées par les conséquences des nouvelles habitudes alimentaires. Gautier (2000), cité par (Nkwembe, U. G-B., 2006) décrit le changement des habitudes alimentaires observé chez le peuple Falis du Cameroun qu'il a observé quarante ans durant. L'auteur souligne l'attrait pour les aliments nouveaux tels que le pain, les pâtes et les conserves de poissons ainsi que les bières européennes poussant ce peuple à s'endetter au point de tomber dans la malnutrition.

L'accroissement de la dépendance commerciale des pays importateurs envers les pays exportateurs a un impact sur la souveraineté des pays importateurs qui doivent se soumettre au dictat des pays qui ont la charge de nourrir leurs populations.

Ces importations ne peuvent pas satisfaire toute la demande. Un des freins à cette intégration tient à l'hétérogénéité des attentes et habitudes des consommateurs.

(Mc Laren A., 2013) démontre qu'au total, les coûts du commerce des produits agricoles et alimentaires sont globalement plus élevés que pour les autres produits. En outre, les agriculteurs et les transporteurs locaux sont marginalisés. Sans subvention ni crédit, ils ne peuvent faire face à la puissance des sociétés multinationales qui bénéficient de crédits et s'imposent sur le marché des pays pauvres.

1.1.2. Souveraineté alimentaire

Les défenseurs de ce courant de pensée prônent le droit des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers » (Montfort s d). L'objectif est de garantir la sécurité alimentaire de la population à travers la production locale et la protection des frontières afin de protéger les marchés agricoles nationaux contre les importations massives des grandes puissances qui, du reste sont subventionnées.

Nous alignons dans ce courant les écrits de :

Catherine Laroche Dupraz et Angèle Postalle, ont analysé le développement de la souveraineté alimentaire, ses fondements idéologiques, les instruments économiques et les confrontations qu'elle suscite. Elles soulignent après étude de deux cas à savoir : le marché du poulet au Cameroun et le marché du riz au Niger, que les pays africains sont poussés par les institutions financières internationales (Banque mondiale et le Fond monétaire international) à abandonner les politiques agricoles visant l'autosuffisance alimentaire. Elles soulignent l'infiltration, dans un certain nombre de ces pays, des agro-importateurs et agro-exportateurs qui sont (sur-)représentés dans les cercles restreints du pouvoir ; or leurs intérêts économiques vont dans le sens de la poursuite de l'ouverture aux échanges. Les auteurs soulignent aussi l'ambivalence des Etats entre le choix de la protection et celui de l'ouverture aux marchés agricoles mondiaux. L'ensemble de toutes ces causes fait que, en dépit d'une marge de manœuvres que l'organisation mondiale du commerce, en sigle OMC accorde aux pays en développement de fixer la douane jusqu'à 80% pour certains de leurs produits agricoles, cependant, ces pays sont toujours en deçà de ces taxes (Laroche Dupraz. C. et Postalle. A., 2010).

Pour le cas de la RDC, la situation est plus grave. De 2008 à 2016, les différents rapports de la Banque Centrale du Congo (BCC) renseignent que la contribution des taxes et droit à l'importation au PIB a varié entre 3,1% en 2008 et 2,8%, en 2016. Paradoxalement, au cours de la même période, les taux des importations de viandes et abats comestibles ont été multipliés par 7,5 fois ; celles de volailles fraîches ou congelées par 5,4 fois ; les préparations et conserves de poissons

par 17,9 fois sans compter ce que les autres produits importés comme le maïs, le riz, etc., pouvaient rapporter aux caisses de l'Etat. (ICREDES, 2019).

Alexis Roy analyse les crises alimentaires de 2005 et de 2010 au Mali et souligne que ces crises ont réactivé la peur de manquer à manger au Mali et, de ce fait, ont revivifié le vieux projet colonial d'en faire un pays non seulement durablement autosuffisant, mais également exportateur de riz en Afrique de l'Ouest. A travers ce projet, le gouvernement avait comme objectif d'assurer le retour à un prix plus correct pour ses consommateurs habituels et non pas de rendre le riz accessible à toutes les bourses. Ce projet se présente comme un enjeu moins alimentaire que politique dans la mesure où, cette initiative renvoyait davantage à la nécessité d'assurer la paix sociale dans les villes maliennes, à un moment où les prix des denrées alimentaires suscitaient inquiétudes et troubles sociaux en Afrique, qu'à la volonté de lutter contre l'insécurité alimentaire. L'auteur souligne l'ambiguïté de l'origine de l'« initiative riz ». Présentée comme une proposition du gouvernement, elle fait aussi la promotion d'une nouvelle semence de riz pluvial, le Nerca, mis au point par le Centre de riz pour l'Afrique. Il conclut en disant que la hausse de la production n'a pas eu d'effets positifs sur le prix et le projet n'a pas modifié les habitudes alimentaires de la population. Le prix élevé du riz a poussé le gouvernement à se tourner vers le marché extérieur (importation) en exonérant certaines qualités de riz à l'importation (Roy. A, 2010).

Tshingombe Mulubay a fait une étude critique de l'expérience d'ajustement structurel de l'économie congolaise, son impact sur le secteur agricole et propose un nouveau cadre de la sécurité alimentaire au Congo. Il démontre que les conditions d'application du PAS ont progressivement détruit l'agriculture en RDC et dans les autres pays africains et préparé le chemin aux importations des denrées alimentaires. En effet, la RD Congo a abandonné le programme d'autosuffisance alimentaire dès qu'elle est entrée en programme avec la Banque mondiale et le FMI, provoquant ainsi la détérioration des situations alimentaires et nutritionnelles d'une large partie de la population (Kankonde, M. et Tollens, E, 2001).

Pour Kaba Kaba M, l'agriculture urbaine suscite également un regain d'intérêt dans les économies les plus avancées. Dans les pays développés, la

production urbaine répond à des besoins de loisirs, d'environnement, de restauration de site ou d'amélioration du paysage, d'équilibre de l'alimentation etc. Cependant, dans les villes des pays en voie de développement, elle répond au besoin de la sécurité alimentaire. En dépit du fait qu'elle soit une agriculture de subsistance, pratiquée avec des outils rudimentaires par des migrants ruraux pour la plupart à faible revenu, elle contribue de façon significative à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois à Kinshasa. C'est la raison pour laquelle l'auteur plaide pour sa modernisation et son intégration dans l'économie formelle (Kaba Kaba. M. A., 2010).

Kinkela Savy Sunda s'interroge sur l'avenir de l'activité des cultures maraîchères dans la ville de Kinshasa. Tout en soulignant son importance et son apport dans la lutte contre la pauvreté, il relève les difficultés auxquelles cette activité est butée et note l'insuffisance de la production des légumes face aux besoins alimentaires. L'auteur analyse le maraîchage comme une stratégie en réponse à la crise et arrive à la conclusion selon laquelle les maraîchers contribuent énormément à approvisionner en légumes à une fraction très importante de la population kinoise. Il suggère pour le développement du maraîchage à Kinshasa, la réforme du système foncier, accroître la production maraîchère, le renforcement du dispositif de commercialisation des légumes et la possibilité d'accorder les micro-crédits aux maraîchers (Kinkela. S. S. C., 2001).

Vwima, Jean Luc Mastaki et Philippe Lebailly, soulignent qu'au Sud-Kivu, l'agriculture est surtout pratiquée par des ménages insuffisamment encadrés et sur des petites étendues, avec des outils rudimentaires, des semences non améliorées et des techniques de cultures obsolètes. Ce qui explique les faibles productions et le peu de rendement. Bien que le rôle crucial de l'agriculture dans le développement de la province soit reconnu, celle-ci reste une agriculture vivrière ou d'autoconsommation. Mis à part les tracasseries et rançonnements des porteurs par les militaires et policiers mal payés, plus de 55% du prix payé par le consommateur revient aux agents de commercialisation autres que les producteurs qui ne bénéficient que de moins de 40% de prix de vente aux consommateurs. Ils profitent donc moins des activités commerciales. (Vwima. S. Mastaki. J. L et Lebailly .P., 2012)

Si dans le Sud-Kivu, ce sont les commerçants qui gagnent plus, à Kinshasa ce sont les « mamans manoeuvres ». Ces femmes exercent leurs activités commerciales au port ou dans les parkings de véhicules transportant les marchandises en provenance de l'intérieur du pays pour la ville de Kinshasa. Une fois que le bateau, la baleinière, le véhicule, accostent ou stationnent ; ces femmes prennent possession de la marchandise « dans une sorte de manoeuvre similaire à une guerre d'éclair » (Trefon, T, 2004:38) , négocient le prix avec les commerçants et prennent le devant. Elles s'entendent avec les différents services de l'Etat et privés pour régler les charges administratives, fixent le prix et se chargent ainsi de la vente de la marchandise. Les « mamans manoeuvres » parviennent à doubler, voire tripler la mise dans la transaction et les propriétaires des marchandises assistent impuissants à toutes ces opérations. Ainsi, elles sont considérées comme « des rapaces intermédiaires qui ne font qu'augmenter des prix déjà exorbitants » (idem :39).

Ces auteurs (Vwima, Mastaki et Lebailly) proposent les coopératives comme voies de sortie des tracasseries administratives et politiques auxquelles sont confrontés les agriculteurs et aussi pour améliorer les termes d'échange avec les collecteurs et grossistes, et enfin, la possibilité de commercialisation directe de leurs produits aux détaillants ou aux consommateurs dans des circuits courts.

Les défenseurs de ce courant de pensée s'insurgent contre la libéralisation des marchés agricoles pour soutenir l'agriculture locale. En cas de sécheresse, de crise ou de la baisse de la production locale, comme c'est le cas de la RDC, la population court le risque de se retrouver en insécurité alimentaire. La FAO souligne que la part des exportations agricoles des pays les moins avancés a diminué par rapport au total des exportations, alors que celle de leurs importations agricoles, essentiellement alimentaires, dans leurs importations totales n'a pas reculé, aussi ces pays enregistrent-ils aujourd'hui un déficit commercial agricole important et en progression rapide (FAO, 2005).

Supprimer les barrières, c'est aussi soumettre les économies des Etats en développement qui n'ont rien à offrir de compétitif sur le marché mondial, sinon leurs matières premières, à la loi implacable de la concurrence et de compétition capitaliste (Gambembon G.P, inédit). La majorité des paysans africains travaillent des terres de

moins d'un hectare avec des outils rudimentaires, sans accès au crédit agricole ni subventions. La libéralisation est synonyme de soumettre ces paysans à une concurrence avec des entreprises agricoles occidentales de plusieurs centaines d'hectares, hautement équipées grâce à des subventions et des crédits avantageux. De ce fait, les paysans peu productifs sont obligés de rivaliser avec des paysans hautement productifs. Le rapport est parfois de 1 pour 1000 (Mazoyer, 2001), cité par Mpanzu, (2012).

Durant les quatre dernières décennies (FAO, Op. cit.), la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits agricoles est tombée de près de 40% à 25% au début des années 1990, avant de remonter aux environs de 30% en 2003. Pendant la même période, la part des importations mondiales agricoles achetées par les pays en développement a augmenté, passant de moins de 20% à presque 30%. D'exportatrice nette de produits alimentaires jusqu'en 1962, l'Afrique est devenue importatrice nette (FAO, 1994).

Pour parler de la RDC, ce pays dispose d'un potentiel, qui, mieux exploiter, peut produire suffisamment pour nourrir sa population sans recourir aux importations. Cependant, ce potentiel reste sous exploité. La production nationale accuse un déficit criant, loin de satisfaire les besoins alimentaires de la population et oblige le pays à se tourner vers les importations. A ce jour, tous les indicateurs prouvent que la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) de la RDC ne peut être garantie sans recourir aux importations.

Selon les données de la FAOSTAT, la RDC a produit 1164,2 mille tonnes de maïs en moyenne, au cours de la période 2000-2016. En 2013, elle a importé environ 39 mille tonnes de maïs. (FAOSTAT, 2018). La demande en maïs par provinces situe la ville de Kinshasa en cinquième position après les provinces de Katanga qui vient en tête avec une demande totale annuelle équivalant à 34% de la consommation nationale, suivi des anciennes provinces de Kasai Oriental (18%), Kasai Occidental (16%) et Bandundu (8%). La demande de la ville de Kinshasa est estimée à 6% de la consommation nationale. Dans cette ville (Kinshasa), la consommation annuelle (kg/tête) de maïs grains est passée de 2,84 kg en 1975 à 6,68 kg en 2000, soit une augmentation de 235% (Ministère de l'agriculture, pêche et

élevage, 2009). Le maïs constitue l'une des denrées de grande consommation dans la ville de Kinshasa (Bonkena. P., 2020).

Le riz est la deuxième céréale en termes d'importance après le maïs (PNIA, 2013). Sa production annuelle au cours de la période allant de 2000 à 2016 est estimée entre 300 et 340 mille tonnes avec une moyenne périodique de 315,9 mille tonnes. Avec la croissance démographique que connaît le pays, la production nationale de cette céréale accuse un déficit. Les importations de riz ont augmenté à l'ordre de 30% entre 2005 et 2014 (ICREDES, 2019).

Le manioc est le produit le plus important de l'ensemble des produits végétaux cultivés en RDC. Il représente à lui seul plus de 70% du volume total des produits vivriers du pays (FAO, 2009 ; Chausse et *al.*, 2012). Il est cultivé dans tous les coins de la RDC. Il constitue la base du régime alimentaire (Bonkena, 2020, *Op. cit*) des congolais. Dans la production nationale d'aliments de base, le manioc vient largement en tête avec une production de 14683266 tonnes en 2014, suivi de maïs (1174427 tonnes), de la banane plantain (1117017 tonnes) et du riz paddy (101997900 tonnes) (FAOSTAT ; SNSA, 2016). Cependant, la production nationale de ce produit n'est pas elle aussi en mesure de satisfaire la demande de consommation de plus en plus croissante. Il apparaît clairement, en ce qui concerne la RDC, que l'accroissement de la population (3,2%) ne correspond pas à l'accroissement de la production agricole (2%). La croissance démographique accélérée a créé une demande alimentaire sans cesse croissante. Face à cette situation, conjuguée avec le niveau de pauvreté de masse et les inégalités (PNUD, 2015), confortée par ailleurs par l'adoption d'un mode de consommation extravertie, le pays est obligé de faire recours aux importations pour couvrir le déficit alimentaire (Bonkena, 2020, *Op. Cit*). Ce tableau sombre prouve à suffisance les limites de l'approche de la souveraineté alimentaire en RDC.

En définitive, être plus ou moins partisan de la mondialisation du champ alimentaire ou anti mondialiste, n'est pas sans conséquence sur le choix politique et les priorités en matière d'action que peuvent retenir les Etats ou les grandes agences internationales de financement. En ce sens, le débat entre la nécessité d'ouvrir les frontières aux importateurs ou de promouvoir la production locale en matière

d'alimentation doit quitter la dichotomie anti ou pro mondialiste et envisager le champ alimentaire dans ses interactions avec les autres composantes du développement durable.

1.2. Mutations sociales

Les transformations de la cellule familiale ont fait l'objet de plusieurs recherches avant nous. Nous présentons quelques réflexions dans les lignes qui suivent.

Dans un article collectif, (Lahaye. W. et al, 2007) soulignent une évolution significative de la plupart des indicateurs observés sur deux générations. Ils relèvent le fait que : les parents n'éduquent plus aujourd'hui comme ils éduquaient hier. Sur deux générations, le statut des personnes change. Les enfants occupent aujourd'hui une place prépondérante dans le milieu familial alors que les parents étaient les acteurs principaux de la famille sous la génération précédente. La société moderne avait pour objectif d'éduquer l'enfant à devenir un adulte capable de contribuer au progrès social. Par contre, la postmodernité vise le bonheur individuel. La recherche du plaisir personnel est le moteur premier de tout apprentissage. Les règles rationnelles : la première génération défend un modèle familial hiérarchisé dans lequel l'autorité de l'adulte est incontestable, la deuxième génération opte pour un style égalitaire dans les relations. L'émancipation de l'enfant : les familles de la première génération forment un tout alors que dans la seconde, la question de l'émancipation de l'enfant reçoit une réponse individualisée. En conclusion, la famille se trouve entre l'ancien modèle, toujours présent, mais moins puissant et le nouveau modèle toujours plus affirmé.

Pilon. M. et Vignikin. K., (1996) montrent qu'autrefois en Afrique, les enfants n'appartenaient pas seulement à leurs parents biologiques, mais aussi au reste de la parenté ; on parle également des enfants du lignage. Ainsi, un enfant peut être confié à un autre ménage soit pour renforcer les liens au sein des groupes de parenté, soulager les mères trop occupées, aider les grands parents, etc. Les auteurs constatent qu'avec l'urbanisation et la concentration des infrastructures scolaires et des

opportunités d'emplois dans les villes, la circulation des enfants s'est éloignée de son fondement traditionnel au profit d'une logique de confiage des petits ruraux en milieu urbain visant à leur assurer une meilleure éducation, l'apprentissage d'un métier et plus généralement, l'accès à un emploi salarié.

La crise ayant conduit à une réduction considérable de la capacité d'accueil des ménages, les effectifs des garçons confiés ont diminué au profit des jeunes filles. Parmi les filles confiées, les ménages préfèrent celles qui sont aptes à être immédiatement employées à leur service ou placées par ceux-ci dans des ménages tiers contre un salaire sur lequel la famille d'accueil jouira d'un droit de regard. La pratique de confiage d'enfants a connu une évolution plus proche du transfert de main-d'œuvre que d'une pratique de socialisation (*idem*).

Ces auteurs relèvent les mutations qui surviennent dans le rôle que jouent les enfants dans les familles d'accueil. Leur circulation ne contribue plus à leur socialisation, ni au renforcement des liens entre les familles ; ils sont plus utilisés comme une main-d'œuvre. Ce point de vue a été soutenu par Kraemer, (2017) qui affirme que de nombreux ménages de Freswota intègrent un neveu ou un parent actif et rejettent de plus en plus les fils sans emploi. L'auteur constate l'émergence d'une nouvelle composition des ménages urbains, au sein desquels l'adhésion repose sur la possibilité ou non de contribuer au foyer.

Dans la même perspective théorique, Kahola (2014) souligne la maltraitance dont sont victimes les enfants confiés et révèle que « certains parents refusent de confier leurs enfants aux autres membres de la parenté. Ils dénoncent l'exploitation dont sont victimes ces enfants. Il entend par exploitation, notamment, les travaux domestiques, les mauvais traitements (insultes, violences corporelles) » (*idem* : 11-12).

Claudine Attias-Donfut souligne qu'avec l'introduction du marché et la grande mutation qui a suivi la décolonisation, le statut de l'aîné a subi une dégradation. L'auteur souligne que dans les sociétés africaines précoloniales, le pouvoir des aînés était fondé surtout sur le savoir social, nécessaire à la vie et à la réussite collective. La masse des connaissances disponibles pouvait être aisément maîtrisée par les aînés, car elle était quasi-immuable à l'échelle d'une vie. Avec

l'élargissement du patrimoine intellectuel et culturel, sa transformation et son enrichissement permanent et l'accélération des progrès technologiques, la relation entre l'âge et les connaissances tend à s'inverser. De plus en plus, constate E Terray, les connaissances les plus pertinentes et les plus efficaces sont réservées aux jeunes. (E Terray, 1988).

Ces transformations globales des sociétés africaines peuvent être rapprochées de la problématique de l'insécurité alimentaire sur le continent.

De Suremain. C.E. et Razy. E., (2011), se sont intéressés à la question de l'insécurité alimentaire en milieu urbain en cherchant à savoir ce que la notion d'incertitude alimentaire au quotidien recouvre plus particulièrement en ce milieu. Pour comprendre la façon dont les ménages de Bamako essayent de pallier l'incertitude alimentaire, les auteurs ont analysé la répartition des rôles opérée dans des nombreuses sociétés et soulignent qu'il revient aux hommes de pourvoir les femmes en argent pour qu'elles se procurent des aliments, qu'elles les préparent et qu'elles les servent.

Dans un contexte de crise économique prolongée, la polygynie devient un luxe que seuls les fortunés peuvent se permettre. Cependant, avoir plusieurs femmes est devenu pour certains hommes, une stratégie d'assurer leur alimentation et d'alléger la charge.

« La jalousie entre co-épouses, chacune souhaite être la préférée (...) pour la plus grande satisfaction du mari ! Les hommes se sentent ainsi libres de mouvement avec plusieurs épouses, sachant qu'ils seront toujours nourris par l'une d'elles ». L'insécurité alimentaire ou l'incertitude de manger tous les jours devient un motif pour certains hommes, d'épouser plusieurs femmes qui constituent pour l'homme, une main-d'œuvre.

La polygynie conduit à une sorte d'émancipation de l'homme par rapport à ses obligations alimentaires que les auteurs qualifient d'une dérobade des hommes face à des responsabilités qu'ils ont et de plus en plus difficiles à assumer De Suremain. C.E. et Razy. E., (2011).

Dans le même contexte, Thiombiano montre que plus le niveau du ménage est bas, plus la femme a tendance à travailler. Ainsi, au niveau des ménages pauvres,

74% des épouses exercent des activités génératrices de revenus contre 62% dans la catégorie des ménages moyens et 47% dans la catégorie des ménages riches. Cela suppose que l'argent gagné par les femmes permet de subvenir aux besoins des ménages que les hommes ne sont pas en mesure de prendre en charge (Salam Fall. A. et Saip Sy. O 2004).

Claude Meillassoux, dans son article sur la conquête de l'ainesse soutient que la domination des vieillards devenus improductifs sur le producteur (son) enfant ne peut pas s'expliquer par la seule vertu d'âge. L'auteur pense que si l'autorité du vieillard se prolonge au-delà de ses capacités physiques et productives, c'est en raison d'une supériorité acquise. Pour comprendre comment cette acquisition s'est faite, l'auteur examine le processus en deux phases : celle par laquelle s'est édifié le rapport d'ainesse et celle par laquelle elle s'est normalisée. La construction de l'ainesse se fait à travers le processus de production et de consommation. Pour produire, les producteurs doivent avoir accès à la nourriture pendant toute la période préparatoire de la terre, ainsi qu'à la semence indispensable à la prochaine récolte et qui proviennent de la précédente récolte. A la prochaine récolte, les derniers arrivés dans l'équipe productrice doivent donc la nourriture qu'ils consomment et les semences de la récolte prochaine aux plus anciens. Ceux-ci acquièrent donc sur eux une créance qui se renouvelle indéfiniment d'année en année. Le plus ancien d'entre eux ne doit plus rien à personne, sauf aux ancêtres.

Quant à la normalisation de l'ainesse, l'auteur souligne que l'autorité des anciens s'appuie sur la possession de connaissances susceptibles d'accorder à leur détenteur, non seulement une place dans le système social, mais une position dominante ; un savoir qui s'affirme à la fois socialement nécessaire, donc efficace, et d'une qualité telle qu'il puisse être gardé hors de portée des profanes (Meillassoux. C., 1994).

Alain Marie (2011) relève que la difficulté de se nourrir quotidiennement, suffisamment et convenablement, est l'une des dimensions les plus cruciales de la pauvreté répandue dans les milieux populaires de Bamako, soit dans la grande majorité de la population. L'auteur souligne la défaillance de la solidarité familiale qui n'est pas une ressource inépuisable et que cette solidarité ne peut être agissante

qu'à la condition de disposer des ressources nécessaires à sa concrétisation et est avant tout tributaire des conditions historiques et matérielles de son exercice et de sa pérennisation. L'auteur évoque aussi la notion de don et souligne que la personne qui reçoit le don doit savoir le rendre, et comme les pauvres n'ont pas de quoi rendre, ils ne peuvent compter que sur les autres pauvres avec lesquels ils partagent les mêmes conditions d'existence, la proximité spatiale ainsi que sociale. Même entre les pauvres, dans une économie monétarisée (surtout en milieu urbain), cette solidarité est de plus en plus entravée par le manque d'argent et des diverses autres ressources qu'elle est censée mobiliser.

Bref, la solidarité communautaire fonctionne bien comme une tontine, association d'épargne mutuelle au sein de laquelle chacun cotise et, quand vient son tour, reçoit le produit des cotisations de tous.

Régnier F., et alii (1960) pensaient que l'on pouvait lire la société à travers l'alimentation car, pour elles, l'alimentation est un support de l'identité individuelle et de groupes sociaux. Et au cours du développement de l'enfant, les goûts alimentaires s'affirmaient progressivement, la palette des goûts s'élargissait et se différenciait, sous l'influence des pairs et des adultes qui les entouraient. C'est dans ces situations d'imitation que se transmettaient des normes concernant par exemple la comestibilité des aliments. Tous les éléments relevant des savoirs, des usages, des croyances et des représentations liés à l'alimentation, pouvaient être un support d'une identité collective parce qu'ils étaient constitutifs de la culture (idem). Les nourritures du passé étaient par exemple un fondement de l'identité de tel ou tel groupe social, et les cuisines régionales constituaient une représentation symbolique de la nation et de l'identité nationale, dans le souci d'affirmation d'une continuité historique, d'une histoire et d'une appartenance communes.

Nicolas Bricas souligne que le modèle de consommation alimentaire ou le style alimentaire se rapporte, pour un groupe social déterminé, à la façon dont les individus s'organisent pour consommer. Il intègre donc la structure de la ration alimentaire, autrement dit les produits consommés, les pratiques alimentaires, à savoir les pratiques d'acquisition des produits, de transformation et de préparation culinaire, de prise de repas et les représentations, ainsi que les valeurs associées aux

produits et aux pratiques. Parlant des modèles socioculturels, l'auteur souligne qu'en plus de sa fonction biologique, l'alimentation constitue l'un des supports importants de la construction et de la reconnaissance de l'identité individuelle et collective. L'agrégation des individus en groupe de commensalité, unité de consommation, groupe familial, réseaux sociaux, lignage, ethnie, etc. procède d'un modèle socioculturel propre à chaque société. De même, l'agrégation des aliments en plats, l'allocation de plats à certains repas, l'agencement de ceux-ci, la détermination des produits comestibles et non comestibles, les interdits et recommandations alimentaires procèdent également d'un modèle socioculturel.

Ce modèle s'impose à l'individu en déterminant les règles de conduite pour son alimentation. Mais ces règles déterminent aussi une marge de manœuvres ou de libertés pour les individus. De plus, en fonction de nouvelles contraintes de vie ou sous l'effet d'autres modèles, les individus peuvent être amenés à transgresser les règles, à les contourner, à les réinterpréter ou à en créer des nouvelles (Bricas. N., 1998).

Dans son étude sur la consommation alimentaire des ménages à Kinshasa, Banea-Mayambu souligne que sur le plan alimentaire, Kinshasa est tributaire en grande partie de l'intérieur du pays qui l'approvisionne en denrées alimentaires par trois voies principales. Le fleuve Congo, la route de Bas Congo et la route de Bandundu. En dehors de ces trois voies, Kinshasa est approvisionnée par quelques unités de productions alimentaires installées dans son périmètre. L'auteur souligne une baisse des vivres à Kinshasa par la suite de la crise qui a détruit le tissu économique et le délabrement des routes.

Il note une rareté de disponibilité des denrées alimentaires de première nécessité et la hausse des prix qui placent les ménages dans une incapacité de s'approvisionner. Sur le plan nutritionnel, la malnutrition protéino-énergétique dans les ménages devient l'un des problèmes de santé publique. L'ampleur de la malnutrition n'est pas proportionnelle à la gravité de la détérioration des conditions socio-économiques de la ville. Cela suggère que les ménages disposent des mécanismes qui leur permettent de s'assurer une alimentation les préservant de la malnutrition (Banea. M. JP., 2001).

Pour l'auteur, tout le monde conçoit diverses stratégies de survie : le petit commerce, le cumul des fonctions, la suppression de certains repas, le non paiement des frais de scolarité, la prière. Bref, tout ce qui permet au ménage d'économiser ou de gagner un peu d'argent aujourd'hui pour vivre demain est autorisé. Parmi les personnes appelées à exercer ces activités, il y a des mineurs sans aucune ressource.

Matonda (2018) souligne qu'au Congo, « l'évolution économique et la croissance démographique ont entraîné une mutation des habitudes alimentaires dans les zones urbaines ». Évolution qu'il lie à la rencontre des cultures occidentales et congolaises, consécutive au fait colonial qui a conduit à une acculturation plus ou moins poussée des habitudes alimentaires des grandes agglomérations congolaises. Des aliments nouveaux s'introduisirent dans l'assiette du Congolais et contribuèrent à la transformation de sa cuisine. L'auteur souligne que la ville de Kinshasa est un microcosme représentatif des grandes agglomérations congolaises. On y trouve différentes cultures et donc différentes sensibilités culinaires. Kinshasa, au fil du temps, produit sa propre culture culinaire liée à l'histoire des formations et de l'évolution des identités sociales, économiques et culturelles.

Muteba. K. D., (2014) souligne qu'à Kinshasa, les menus ont tendance à s'uniformiser et qu'il n'existe pas de différences significatives dans la consommation des ménages des différentes couches sociales. Ces transformations que connaît la culture alimentaire congolaise des grandes agglomérations urbaines sont aussi démontrées par l'observatoire du changement urbain de l'Université de Lubumbashi qui souligne la recomposition sociale des ménages de cette ville dans leurs dimensions économiques, sociales et symboliques. Dibwe souligne que, « dans un ménage sans ressources, n'importe quel membre se charge de faire la cuisine lorsqu'il a réussi à attraper quelque chose à mettre sous la dent » (Petit.P., 2004)p.132. L'insuffisance des moyens économiques pouvant permettre aux ménages de faire face aux dépenses d'alimentation conduit progressivement à l'absence de coordination dans la gestion du ménage. Dans la même perspective théorique, Kahola. T. O., (2014) démontre comment les parents qui ne sont pas en mesure de se payer un logement correspondant au nombre des personnes hébergées, sont contraints de partager le repas par groupe de commensalité ; l'étroitesse du logement, le nombre

élevé des parents et les rapports de genre ne permettent pas aux membres du ménage de se retrouver ensemble autour d'une même table. Muteba souligne que « l'accès à l'alimentation dans les ménages Kinois est rendu possible grâce aux stratégies des groupes (relation de proximité, relation vendeur-acheteur, marchandage, entraide, partage, solidarité). Les ménages avec de bonnes stratégies sont ceux qui peuvent maintenir leur sécurité alimentaire tandis que ceux sans stratégies demeureront des ménages vulnérables, courant toujours un risque d'insécurité alimentaire ». couper et ramener au chapitre 4

1.3. De la particularité et de l'intérêt de notre recherche

La particularité de notre recherche est de dépasser doublement le débat classique de la liberté ou non des individus à se construire leur espace d'un côté, et de l'autre, d'importer les produits alimentaires ou les produire localement. Le premier dépassement consiste à considérer les courants de la liberté et le déterminisme comme complémentaires. Jean Claude Kaufman soutient que l'individu est le produit et le producteur de sa destinée (Cabin. P. et Dortier. J. F., 2000: 318). De même que ceux qui soutiennent les importations ou la consommation des produits locaux (autosuffisance alimentaire), nous les considérons comme ayant tous l'objectif de mettre à la disposition des ménages, les produits alimentaires, hormis leurs intérêts économiques divergents. Par contre, notre deuxième dépassement s'affirme plus novateur et tient à notre questionnement de recherche. En effet, ce questionnement se situe ailleurs, hors du débat qui vient d'être rappelé.

Sans parti pris, nous essayons de saisir la construction sociale de la sécurité alimentaire par les ménages, les pratiques qui découlent de leurs représentations, afin d'interroger le concept même de sécurité alimentaire. De cette façon, nous nous rapprocherons de la sociologie de l'alimentation. L'intérêt de notre recherche repose alors sur l'association d'un sujet de sécurité alimentaire tel qu'abordé par les mondialistes et les anti mondialistes (les libertés que jouissent les individus d'importer les produits alimentaires ou les limites qui les obligeraient de les produire localement) d'un côté, et de l'autre, les analyses qui font état des

mutations qui découlent des importations et de la cohabitation des peuples d'origines culturelles différentes.

Cette recherche vise, à partir de trois milieux d'étude représentant de niveaux de vie différents, à démontrer le décalage existant entre les différentes théories développées par tous ces courants de pensées représentés par l'Etat congolais et ses partenaires d'un côté, et de l'autre, les représentations que se font les Kinois de la sécurité alimentaire ; ce qui nous permet d'identifier et d'analyser les pratiques, les symboles véhiculés autour de l'acte alimentaire ainsi que les incidences de ces pratiques, représentations, symboles et stratégies sur les rapports sociaux. Nous analysons aussi le type des rapports sociaux découlant des stratégies de survie mises en œuvre pour se sécuriser sur le plan alimentaire.

Ainsi, nous proposons une recherche à l'intersection de deux disciplines qui sont la sociologie et l'anthropologie.

1.4. La socio-anthropologie de l'alimentation

Avant de parler de la socio-anthropologie de l'alimentation, disons un mot sur la sociologie de l'alimentation pour saisir l'intérêt d'inclure cette recherche dans l'approche socio-anthropologique.

1.4.1. De la sociologie de l'alimentation

Dans les origines de la discipline, l'alimentation comme objet d'étude sociologique est difficile à saisir. Sur le plan théorique, l'alimentation se trouve sur la scène des sciences sociales dans une position marquée par une double ambiguïté. La première tient à la définition même du fait social qui, à la fois l'inclut dans l'objet de la sociologie, puisque partiellement déterminée par des mécanismes sociaux et en même temps l'exclut parce que trop biologique et aussi trop psychologique (Poulain J. P., 2018).

Dans les règles de la méthode sociologique, Durkheim estime que boire et manger relèvent plus de la biologie qu'ils ne peuvent être considérés comme faits sociaux. Il dit, nous citons, « (...) *chaque individu boit, dort, mange, raisonne et la société a tout intérêt à ce que ces fonctions s'exercent régulièrement. Si donc ces faits étaient sociaux, la sociologie n'aurait pas d'objet qui lui fut propre et son domaine*

se confondrait avec celui de la biologie et de la psychologie » (Durkheim. E., 1894:95). Plus loin, pour ressortir le caractère contraignant du fait social, l'auteur illustre sa pensée par un exemple sur l'éducation des enfants « (...) toute éducation consiste dans un effort continu pour imposer à l'enfant des manières de voir, de sentir et d'agir auxquelles il ne serait pas spontanément arrivé. Dès les premiers instants de sa vie, nous le contraignons à manger, à boire (...) ». (Durkheim, 1894 : 99&100). De ce fait, l'alimentation fait partie des faits sociaux.

La seconde ambiguïté se fonde dans la différence radicale posée entre les primitifs et les modernes (Le Bon, 1904 ; Lévy-Bruhl, 1922) et dont la conséquence a été une répartition territoriale au sein des sciences sociales, les premiers devenant l'objet de l'ethnologie et les seconds, celui de la sociologie. Cette attitude a créé un mur entre les disciplines.

Dans ce contexte, l'alimentation devient un sujet indexé, il n'est pas un « bon » sujet pour la sociologie naissante, les chercheurs s'orientent là où l'autonomie du social ne fait pas problème (Poulain J. P., 2018).

Le développement de la sociologie de l'alimentation est passé par trois phases : les premiers travaux de sociologues sur l'alimentation se sont intéressés aux inégalités alimentaires, en particulier ceux de Frédéric Le Play et de Maurice Halbwachs sur les budgets ouvriers (Le Play, 1855 ; Halbwachs, 1912) qui abordent les questions de mode de vie de ces populations. Ensuite, les travaux de Norbert Elias (1973) sur les manières de tables et leur transmission dans la société, et les analyses de Pierre Bourdieu où il présente la consommation alimentaire comme marqueur de l'espace social (Bourdieu, 1979). Au milieu des années 1960, la sociologie de l'alimentation entre dans sa deuxième phase où les comportements alimentaires vont être petit à petit considérés comme un objet sociologique en tant que tel (...), (de Saint Pol, 2017 :11). La troisième phase est caractérisée par un fort développement et un renouvellement des thématiques d'études.

C'est au début des années 1960 que l'alimentation a fait une entrée remarquable sur la scène académique (Poulain. JP., 2017a:25). A partir des années 2000, « *certaines thématiques ont émergé de la modernité réflexive sur lesquelles la sociologie de l'alimentation disposait d'un capital de connaissances. Les crises*

alimentaires (ESB et OGM)⁷ et les risques supposés de la mondialisation ont joué un rôle déclencheur dans la solidification de la thématique de l'alimentation comme question sociale » (Poulain, 2017b : 1378). Les sociologues ont saisi l'importance du « manger, cet acte qui pourrait sembler anodin et banal, mais qui constitue pourtant une pratique culturelle dont la compréhension est une porte d'entrée idéale pour saisir l'organisation d'une société » (Thibaut de Saint Pol, 2017).

1.4.2. De la socio-Anthropologie

« Socio-Anthropologie » et « Anthro- Sociologie » rendent compte de la volonté d'articuler les postures de la sociologie et de l'anthropologie qui furent longtemps distinctes dans la tradition des Sciences Sociales. La division territoriale qui a longtemps caractérisé les deux disciplines a créé des murs symboliques entre les deux disciplines conduisant l'anthropologie à « privilégier les démarches inductives avec l'utilisation fréquente d'outils qualitatifs » (Poulain. JP., 2018:86-87). La sociologie quant à elle, recourait à « des méthodes hypothético-déductives reposant sur le traitement des données quantitatives de façon sinon exclusive en tout cas dominante » (*idem*).

« Etudier l'alimentation dans une approche socio-anthropologique présente l'avantage de redessiner les découpages épistémologiques en créant un espace pluridisciplinaire attirant des chercheurs de part et d'autre de la muraille qui sépare les sciences biologiques des sciences humaines et sociales ». (Poulain, 2017 a, 38). Les pratiques alimentaires, en leur qualité de routine (actes que l'on pose tous les jours), ne peuvent pas être comprises à l'aide des seules données quantitatives produites grâce à l'enquête par questionnaire. Elles exigent une présence continue sur terrain pour permettre au chercheur d'être plus proche des enquêtés afin de saisir les différentes interactions que ces derniers développent. D'où, la nécessité de situer cette recherche dans une posture socio anthropologique. Comme le souligne Poulin, interdisciplinarité à laquelle recourt la socio anthropologie « est susceptible de bousculer les lignes établies par l'organisation durkheimienne de la définition du social et de son autonomie. La production de données empiriques permettant le

⁷ ESB : encéphalopathie spongiforme bovine

dialogue entre des territoires jusque-là autonomes peut redessiner les lignes entre les sciences » (Poulain, 2017a, 38).

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons analysé quelques publications réalisées par nos prédécesseurs dans les domaines de la sécurité alimentaire et celui de mutations sociales. Nous avons constaté que deux courants de pensée se sont dégagés parmi les auteurs intéressés à la question de la sécurité alimentaire. Les uns soutiennent l'ouverture des frontières pour donner libre cours aux importations, tandis que les autres prônent la production locale pour subvenir aux besoins alimentaires des populations. Notre réflexion se situant au niveau de difficultés que rencontrent les ménages pour avoir accès aux produits alimentaires ; sans minimiser les forces et faiblesses de chaque courant, ce débat nous intéresse dans la mesure où les deux ont pour finalité d'approvisionner les ménages en produits alimentaires. La deuxième section de ce chapitre a analysé les écrits des chercheurs qui se sont intéressés à la question de transformations que connaissent les familles. Les deux dernières sections soulignent la particularité de cette recherche et l'importance de la situer dans une posture socio anthropologique.

Chapitre II : DEFINITION DES CONCEPTS

Introduction

Dans le présent chapitre, il sera question de définir les concepts utilisés dans ce travail en vue de se munir d'un appareillage théorique et conceptuel minimal pour nos analyses.

Durkheim affirme à juste titre que : « Toute investigation scientifique porte sur un groupe déterminé de phénomènes qui répondent à une même définition. La première démarche du sociologue doit donc être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question... »(Durkheim. E., 2004). Les concepts étant polysémiques, nous tâcherons de préciser ce que nous entendons par sécurité alimentaire, ménages, pauvreté et solidarité.

2.1. Sécurité alimentaire

L'historique du concept de *sécurité alimentaire* remonte aux années 1970. Il fut forgé par les organisations internationales et introduit dans la terminologie du développement des pays dits pauvres. Leur objectif principal était de répondre aux crises alimentaires en assurant le stockage de denrées alimentaires et en organisant l'aide alimentaire d'urgence dans les pays en développement et les pays moins avancés (G. Parent 2018 : 1317).

Depuis son apparition dans les années 1970, son contenu n'a cessé d'évoluer. A ce jour, plusieurs auteurs ont défini ce concept avec une diversité d'approches. En « 1992, on dénombre près de 200 définitions provenant du milieu universitaire et des différentes organisations internationales. Celles-ci demeurent cependant souvent fortement teintées par la discipline scientifique de laquelle elles émanent » (Parent. G., 2018:1317).

Ce concept est parti des considérations purement économiques et quantitatives vers des considérations plus humanistes et qualitatives (Montfort. P. F., s. d.).

2.1.1. D'une approche quantitative à un concept qualitatif

Le concept de sécurité alimentaire a été forgé à la suite des crises alimentaires des années 1973-1974, lors du sommet mondial de l'alimentation. A cette époque, le débat autour de ce concept était centré sur l'approvisionnement en produits alimentaires. La première définition qui a été donnée mettait l'accent sur la disponibilité des produits alimentaires et l'accès au niveau national. La disponibilité et l'accès, sous entendues comme la recherche de l'équilibre entre l'offre et la demande ; la sécurité alimentaire est alors définie comme la : « capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix ». (Sommet mondial de l'alimentation, 1974). Dans le même ordre d'idées, nous retrouvons les définitions de Valdés et de la Banque Mondiale (BM). Pour le premier, ce concept est défini comme « la capacité des pays déficitaires ou des régions déficitaires à l'intérieur de ces pays à atteindre des niveaux de consommation souhaitables sur une base annuelle » (Mukonda. B., 2010). Et pour la BM, la sécurité alimentaire s'acquiert lorsque tous les individus accèdent, à tous les moments, à suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et active. Cet organisme met un accent particulier sur la quantité et non sur la qualité des aliments ; et pourtant, une bonne alimentation intègre à la fois la quantité et la qualité.

Par la suite, l'apport de certains penseurs sur la pauvreté, et en particulier la réflexion d'Amartya Sen (1981) sur les famines qui estimait que « *la vraie question n'est pas la disponibilité totale de la nourriture, mais son accès par les individus et les familles. Si une personne manque de moyens pour acquérir la nourriture, la présence de la nourriture sur les marchés n'est pas d'une grande consolation* » (Sen, 1986), cité par (Nkwembe, 2006). Outre la réflexion de Sen, une série d'études de la FAO centrées sur l'accès à l'alimentation ont fait évoluer la définition d'un niveau macroéconomique à un niveau microéconomique. D'une préoccupation en termes de suffisance/insuffisance de l'offre, on est passé à une préoccupation en termes de satisfaction de la demande, à l'échelle familiale, avec la prise en compte des mécanismes d'accès aux ressources alimentaires et la capacité des plus démunis à se nourrir (idem).

Le concept de sécurité alimentaire s'est alors enrichi pour être défini comme :

« La capacité d'assurer que le système alimentaire fournit à toute la population un approvisionnement alimentaire adéquat sur le long terme » (Staatz, J.M., D'Agostino V. C. et Sundberg, S, 1990).

Les exigences de la science de la nutrition ont contribué à l'évolution du concept. « La sécurité alimentaire est considérée comme assurée si sont garantis, au même titre que les quantités, l'équilibre nutritionnel de la ration alimentaire (protéines, lipides et glucides), l'apport en micronutriments, et les qualités sanitaires et hygiéniques des aliments » (Montfort. P. F., s. d.).

Lors du Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en novembre 1996, la FAO retient la définition suivante : « *la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine* »⁸.

De cette définition, ressortons les aspects liés à la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture, l'utilisation et la stabilité.

La disponibilité alimentaire : La disponibilité d'aliments en quantité suffisante et d'une qualité appropriée, dont l'approvisionnement est assuré par la production nationale ou les importations (y compris l'aide alimentaire). (Bricas. N., 2018). Ce pilier de la sécurité alimentaire est plus assuré en République Démocratique du Congo par les importations ; la production nationale étant insignifiante par rapport aux besoins de consommation (ICREDES, 2019, SQAV, DGDA et INSS). Il suffit pour s'en rendre compte, de circuler dans les différents marchés urbains du pays ; la quasi-totalité des produits manufacturés, viandes, poissons, riz, farine de maïs etc., sont importés.

⁸ Publié par la Division de l'économie agricole et du développement (ESA) de la FAO, avec le concours du programme de partenariat FAO-Pays-Bas et du Programme de sécurité alimentaire CE-FAO. Division de l'économie agricole et du développement (ESA) de la FAO : <http://www.fao.org/es/esa/> Programme de sécurité alimentaire CE-FAO: <http://www.foodsecinfoaction.org/>

L'accès à la nourriture : elle consiste en l'accès de tous à des ressources adéquates (droits⁹), leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. « Autrement dit, la capacité de produire sa propre alimentation et donc de pouvoir disposer des moyens de faire, notamment d'accéder à la terre et aux moyens de production (semences, fertilisants, etc.) ou de disposer d'un pouvoir d'achat suffisant pour le faire » (Bricas, N., 2018). L'accessibilité renvoie à la façon dont les gens peuvent obtenir la nourriture disponible par une combinaison de production domestique, de stocks, d'achats, de trocs, de cadeaux, d'emprunts ou d'aide alimentaire (ICREDES, 2019).

Avec les importations massives que connaît le pays, les marchés de Kinshasa sont relativement bien ravitaillés en produits alimentaires. Le nœud du problème, c'est l'accès à l'alimentation. Le pouvoir d'achat des ménages étant faible, cet aspect de la sécurité alimentaire est loin d'être atteint.

L'utilisation : ce pilier prend en charge la question de micronutriments (fer, vitamine A, iode, etc.) et donc de la faim dite « cachée » dont on réalise l'importance sur la santé. Il fait référence à la qualité sanitaire des aliments et aux maladies infectieuses et parasitaires dans la mortalité infantile. (Bricas 2018 : 1316). Tous ces éléments soulignent le rôle des facteurs non alimentaires dans la sécurité alimentaire. Ce pilier pose un problème dans son application à Kinshasa. La sécurité sanitaire des aliments est loin d'être assurée (nous y reviendrons plus loin).

La stabilité : elle suppose que l'accès à la nourriture ne doit être menacé ni par l'émergence de chocs soudains (par exemple, une crise économique ou climatique) ou par des événements cycliques (une insécurité alimentaire saisonnière). Soulignons que dans notre zone d'étude, la stabilité de produits alimentaires n'est pas toujours assurée. Il y a des moments où certains produits sont rares sur le marché, voire de rupture de stock qui entraîne la fluctuation des prix.

Le concept de sécurité alimentaire a son opposé qui est « l'insécurité alimentaire ». C'est le fait pour une population ou un individu donné, de ne pas accéder à une alimentation suffisante et équilibrée. (Banque mondiale, 1986).

⁹ Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en raison du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes).

Selon l'USAID, l'insécurité alimentaire en RDC peut être classée parmi l'une des quatre catégories suivantes :

L'insécurité alimentaire liée aux conflits : en RDC, les conflits armés sont parmi les facteurs à la base de l'insécurité alimentaire. Ils entraînent une baisse de la production agricole (Ntoto, 2009 ; Jacquemot, 2009 ; Chausse et al., 2012 ; Herderschee et al., 2012 ; Lebailly et al., 2014). Les premières victimes sont les déplacées, mais également, les résidents des zones en conflit. Les conflits armés sont généralement accompagnés des pillages des réserves alimentaires, des récoltes et des bétails. La deuxième catégorie des victimes est constituée des communautés des zones qui accueillent les déplacés ou les réfugiés. Les populations déplacées exercent une pression sur les réserves alimentaires, et ces zones sont soumises à leur tour aux risques d'insécurité alimentaire (ICREDES, 2019).

Ce genre d'insécurité alimentaire est rencontré souvent à l'Est du pays. Depuis les années 1996, l'Est de la République est confronté à une récurrence des conflits armés qui obligent la population à abandonner leurs terres, leurs bétails ainsi que leurs productions agricoles. Dans le Kasai, à la suite des conflits armés opposant la milice du chef Kamwina Nsapu et l'armée gouvernementale qui ont eu lieu entre 2016 et 2017, les habitants ont été contraints à abandonner leurs terres agricoles, leurs champs, leurs bétails, etc. pour fuir les atrocités. Ce conflit a occasionné le déplacement de plus de 1,7 million de personnes fuyant leurs villages vers les centres urbains, plus sécurisés. D'autres se sont réfugiés en Angola. « La RDC compte à ce jour la plus grande population déplacée d'Afrique avec plus de 4,49 millions de personnes déplacées internes, dont 2,7 millions d'enfants en 2017 » (OCHA, 2017).

L'insécurité alimentaire chronique, généralement causée par une incapacité à se procurer de la nourriture même lorsqu'elle est disponible dans la zone. Cette situation se vit principalement parmi les couches les plus pauvres et démunies de la communauté. Cette forme d'insécurité alimentaire est commune dans tout le pays, même dans les zones qui ne connaissent pas des conflits. Il arrive que la nourriture soit disponible sur le marché et que les ménages ne soient en mesure de se l'acheter. Ces ménages n'ont pas le pouvoir d'accéder à un régime alimentaire de qualité et de quantités adéquates.

Cette forme d'insécurité alimentaire est causée par la misère et l'incidence de la pauvreté qui touche près de 65% de ménages ruraux, le déplacement interne d'environ 4,49 millions de personnes et la perte du pouvoir d'achat des ménages, résultant notamment de la dépréciation de la monnaie nationale face à la devise américaine (ICREDES, 2019 :79). En outre, l'absence totale des actifs de production (terre, bétail, etc.) ; le manque de main d'œuvre et l'absence de toute opportunité d'emploi, sont parmi les causes de cette forme d'insécurité alimentaire. En milieu urbain en général, et à Kinshasa particulièrement, le taux de chômage est considérable. Les personnes qui ont un emploi rémunéré représentent 35% de la population active (E-QUIBB / RDC 1-2016 : 215). Ce chômage limite la capacité des ménages d'accéder à la nourriture et les expose à une insécurité alimentaire chronique.

En outre, l'accroissement des inégalités constaté en RDC se traduit au niveau des ménages par des écarts considérables entre les ménages riches et pauvres. Les résultats de l'enquête 1-2-3 montrent que les ménages riches représentent 25% de l'ensemble de la population congolaise. Ces ménages consomment 3 105 606 FC par an alors que les plus pauvres ne consomment que 694 273 FC. Cette moyenne est de 109 524 par personne dans la catégorie des ménages pauvres contre 887 420 FC dans la catégorie des riches, soit un rapport de 1 à 8,1. Les dépenses d'alimentation sont de l'ordre de 530 460 FC par ménage dans la catégorie pauvre, contre 1 843 969 FC dans la catégorie des ménages riches (INSS, 1-2-3, *op. cit.* :129). En terme de nombre de repas consommés par jour, dans la province de Mai Ndombe seulement 3% des ménages consomment moins de deux repas par jour, 58,7% parmi eux consomment deux repas et 38,3 % en consomment trois. Ces proportions sont respectivement de l'ordre de 54,7% ménages consommant moins de deux repas par jour, 44,2% qui consomment deux repas par jour et seuls 1,1% qui consomment trois repas par jour dans la province de Kasai Oriental (EQUIBB, 2016 : 245).

L'insécurité alimentaire provoquée par la consommation d'aliments inadéquats sur le plan nutritionnel : elle est souvent provoquée par les mauvaises habitudes alimentaires, le manque d'informations en matière de régime alimentaire équilibré, (la limitation dans diversité alimentaire), ou la mauvaise répartition de la

trésorerie, des vivres au sein de la famille (USAID, Agclir. RDC, 2010). Ce type d'insécurité alimentaire est répandu dans toute la RD Congo.

L'insécurité alimentaire intermittente : elle est souvent la conséquence d'une mauvaise récolte due aux inondations, sécheresses, insectes ou autres catastrophes naturelles et de l'insuffisance des mécanismes d'adaptation pouvant maintenir une alimentation suffisante (idem).

Revenons au concept de sécurité alimentaire. A ce jour, dans les pays développés, les risques de famine et disette sont presque nuls. La tendance actuelle est de réduire le concept de sécurité alimentaire au seul aspect qualitatif et sanitaire. Cette acception est parmi les champs de bataille de la Commission européenne, dont la « politique de sécurité alimentaire », réformée au début des années 2000, a uniquement pour objet de garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires, depuis « la fourche jusqu'à la fourchette » (Montfort. P. F., s. d.). Dans les pays en développement, la question se pose plus en termes d'accès à l'alimentation ; le pari est encore loin d'être gagné. Des familles entières se divisent et les rapports sociaux se restructurent à cause du manger. Dans des cas extrêmes, des jeunes enfants meurent de malnutrition.

2.1.2. La sécurité alimentaire, une question de droit

Hormis les dimensions qualitatives et quantitatives, le concept de sécurité alimentaire peut être analysé en termes d'éthiques et de droits de l'homme : le droit international tend à interdire l'utilisation de la faim comme arme de guerre (convention de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977). Le concept de sécurité alimentaire « permet donc d'envisager le consommateur à la fois comme détenteur de droits fondamentaux liés à la sécurité alimentaire et comme un citoyen dont les choix de consommation le rendent partie prenante à la réalisation de sa sécurité alimentaire (..) » (Parent. G., 2018):1320. L'accès à une nourriture complète et adéquate est de plus en plus considéré comme un droit inaliénable et universel.

Pour conclure la réflexion autour de ce concept, soulignons que la conception de la sécurité alimentaire a donc évolué au cours de années « vers la

reconnaissance à la fois de la multiplicité de ses facteurs déterminants, de la multifonctionnalité de l'alimentation, et de la nécessité d'une mobilisation multisectorielle pour atteindre cette sécurité alimentaire » (Bricas.N. : 2018).

Dans le cadre de ce travail, nous retenons la définition proposée par la FAO, selon laquelle : « les ménages sont en situation de sécurité alimentaire lorsqu'ils sont en mesure de se procurer la quantité nécessaire de produits alimentaires sains, divers et à tout moment pour que les membres de leur famille puissent mener une vie saine et active ».

A ce titre, au niveau des ménages, la sécurité alimentaire se définit par « la capacité d'obtenir une quantité suffisante de nourriture de bonne qualité pour couvrir les besoins alimentaires de tous les membres du ménage, soit à partir d'une production individuelle, soit par le biais d'achats ». Cette définition nous permet de saisir les pratiques que les ménages étudiés ont développées pour satisfaire leurs besoins alimentaires.

2.1.3. La pauvreté et l'insécurité alimentaire

La faim est souvent présentée comme un symptôme, une conséquence, une expression de la pauvreté. Il existe une relation directe entre la faim et la pauvreté qui n'est pas à remettre en cause. Les personnes extrêmement pauvres vivent souvent dans l'insécurité alimentaire et sont hautement vulnérables. Cependant, tous ceux qui sont pauvres ne sont pas toujours vulnérables à l'insécurité alimentaire. Certaines populations peuvent avoir des revenus faibles sans être toutefois en situation d'insécurité alimentaire.

Comme susmentionné, l'insécurité alimentaire peut être le résultat des mauvaises habitudes alimentaires conduisant souvent à la monotonie alimentaire et à un déséquilibre du régime alimentaire. Le manque de connaissance en matière de régime alimentaire adéquat tout comme la mauvaise répartition de la trésorerie, peuvent être à la base de l'insécurité alimentaire au sein d'un ménage. Ces pratiques ne sont pas le monopole des ménages pauvres. Dans le discours de certains enquêtés, être en sécurité alimentaire, c'est manger proche de sa culture. Pour ces enquêtés, manger la *chikwangue* et le *muntsambu* ou *kisala kindeke* (une sorte de poissons salés) est synonyme d'être en sécurité alimentaire. Sur le plan nutritionnel, ce régime

alimentaire est loin de répondre aux critères diététiques ou d'une alimentation équilibrée. Ces genres de représentations sont partagés non seulement par les ménages pauvres, mais aussi les ménages riches.

2.1.4. Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire

La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire se définit par l'exposition au risque atténuée par la capacité de faire face. Cette vulnérabilité peut avoir un caractère structurel ou conjoncturel. Une autre manière de formuler le concept de vulnérabilité serait: « est vulnérable, celui qui, se trouvant confronté à un environnement à haut risque, est sous-assuré par rapport au risque encouru » (Bonfinglioli A., 2007).

2.1.5. L'autosuffisance alimentaire

L'autosuffisance alimentaire s'acquiert lorsque tous les besoins alimentaires et nutritionnels sont exclusivement couverts par la production intérieure ou si son solde alimentaire est positif ou nul (AGCD, 1995). Selon Nusura (2002), l'autosuffisance alimentaire peut concerner un produit alimentaire particulier ou un groupe de produits alimentaires spécifiques (céréales, tubercules, etc.) ou encore l'ensemble de la production. « Cette vision a traversé la plupart des politiques agricoles menées durant des décennies après l'indépendance » (Mpanzu, Op, cit.). Le souhait de sa réalisation a été réaffirmée lors de l'élaboration du plan d'action de Lagos adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en avril 1980 à Lagos (Nations Unies/CEA, 1990). L'autosuffisance alimentaire était l'objectif numéro un que l'Afrique devrait s'efforcer d'atteindre.

Élément incontournable dans la recherche d'autarcie économique et politique, l'autosuffisance alimentaire se révèle en pratique dangereuse pour un pays dans la mesure où elle l'expose au risque d'aléa climatique pouvant à tout moment affecter ses récoltes. A l'inverse, elle renforce la capacité de production intérieure du pays, augmente le pouvoir d'achat de la population et met le pays à l'abri de la dépendance envers les pays exportateurs. Elle diminue aussi le risque de changement des habitudes alimentaires.

Sécurité alimentaire et autosuffisance alimentaire ne sont pas des concepts synonymes (Hervieu et al, 2000 ; Mazoyer et Roudart, 2005). Deux différences les

distinguent fondamentalement : Le premier concept est plus large puisqu'il correspond à la combinaison de trois éléments : la croissance et la régularité de l'offre domestique, la sécurité et la diversification des importations, le développement des capacités nationales de stockage pour faire face aux situations de crise et non pas seulement sur la production nationale. D'autre part, les deux concepts n'ont pas la même finalité : l'unique objectif de la sécurité alimentaire est de satisfaire, dans les meilleures conditions de production possibles, à l'ensemble des besoins alimentaires de la population. Le lieu de production importe peu. Par contre, l'autosuffisance alimentaire privilégie la recherche d'indépendance politique et met un accent particulier sur la production locale. Les besoins alimentaires de la population doivent nécessairement être couverts par la production locale. Ce qui tend à conférer à ce dernier une signification plus politique (idem).

2.1.6. Souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire est un concept développé et présenté pour la première fois par « Via Campesina » lors du sommet de l'alimentation organisé par la FAO à Rome en 1996. Elle est présentée comme un « droit (international) des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers » (Montfort s d). En d'autres termes, la souveraineté alimentaire est entendue comme la capacité et la liberté d'un pays, d'une communauté, d'un peuple à réaliser sa sécurité alimentaire, à définir ses priorités, son mode de production, d'exportation et d'importation librement, dès lors que les organisations paysannes sont reconnues comme des partenaires à part entière dans l'élaboration de ces politiques agricoles et alimentaires (Coalition contre la faim, 2004). A l'inverse de la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire a une orientation beaucoup plus politique, en raison :

Des origines du concept : créé et porté par le mouvement international « Via Campesina » en 1996, il a depuis été repris par différentes organisations altermondialistes qui l'utilisent comme faire-valoir pour passer leurs messages. La souveraineté alimentaire cherche à promouvoir le droit à l'alimentation fondé sur la production locale des petits et moyens exploitants, dans le respect de la culture et de la diversité des communautés paysannes, des éleveurs, des pêcheurs et des

populations autochtones et de leurs systèmes d'innovation, de leurs modes et moyens de production, de distribution et de commercialisation ainsi que de leur gestion des zones et des paysages, les femmes jouant un rôle fondamental à cet égard (FAO, Op. cit.).

Bien que ce « droit » ne soit pas formellement reconnu par la doctrine juridique mondiale ou les institutions internationales, ses défenseurs estiment que les pays en développement doivent jouir de la liberté de définir leurs priorités en matière de production agricole qui offre des opportunités pour le développement des petits et moyens exploitants agricoles.

De la signification et de la portée du concept : comme nous l'avons susmentionné, la souveraineté alimentaire est un concept politique dans la mesure où elle fait référence au droit d'un pays/peuple de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations, que ce soit au regard : des objectifs de sécurité alimentaire, en garantissant des approvisionnements via la production locale et des mécanismes de protection (droits de douane..), mais également des enjeux sociopolitiques, tels que l'accès à la terre pour les paysans pauvres, si besoin est pour une « réforme agraire et des mécanismes de sécurisation de droits d'usage du foncier » (Montfort. P. F., s. d.).

Selon ses initiateurs, l'objet est de favoriser le retour à une agriculture de proximité destinée en priorité à alimenter les marchés locaux, régionaux et nationaux qui, selon la mouvance altermondialiste, a de surcroît une plus grande efficacité économique, sociale et environnementale que l'agriculture industrielle et les plantations à grande échelle (idem).

Ce concept traduit « une forme de contestation vis-à-vis de la libéralisation des marchés agricoles et la revendication de se protéger contre le libre échange et de pouvoir soutenir sa propre agriculture » (Bricas. N., 2018 :1315).

Ce mouvement revendique l'absence d'autonomie dans la définition des politiques dans les différents secteurs de la vie qui étouffe l'affirmation d'une vision nationaliste dans les politiques et les pratiques de développement. Van Der Steen et al. (1999), soutiennent qu'en voulant contrôler les politiques agricoles nationales,

l'Organisation Mondiale du Commerce érode la souveraineté alimentaire des peuples en les privant des moyens d'orienter leurs systèmes agricoles et alimentaires.

2.2. Pauvreté

Comme les autres concepts, celui de pauvreté est tout aussi difficile à saisir et pourrait avoir plusieurs significations, selon l'angle sous lequel il est examiné, voire les endroits.

Selon les Nations Unies, la pauvreté est considérée, d'une manière absolue, comme l'incapacité d'atteindre un niveau de vie minimum adéquat. Le niveau de vie est mesuré par le niveau de consommation privée, et sont considérées comme pauvres les personnes qui vivent en dessous des seuils internationaux de pauvreté de un dollar par jour et de deux dollars par jour (Nations Unies, 2002). (Ravallion et Chen, 2006: 25), (Easterly. W., 2006). Ces seuils indiquent le niveau en dessous duquel la consommation privée est jugée insuffisante, et ils sont mesurés, là encore, selon la pratique en vigueur, au moyen des taux de change aux parités de pouvoir d'achat, lesquels permettent de corriger les différences de coût de la vie entre pays. Dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000), le PNUD distingue trois types de pauvretés à savoir : l'« extrême pauvreté », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux (..). Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires et alimentaires ». La « pauvreté humaine », quant à elle, est présentée comme l'« absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » (PNUD 2000a : 19). (Emmanuelle Benicourt, 2001).

Elsa Assidon qui formalisait les différentes dimensions de la pauvreté sous forme de tableau et les articule autour des formes de : pauvreté d'accessibilité-manque et absence de satisfaction-et de pauvreté de potentialité-absence d'opportunité d'accumulation.

Tableau 1: Dimensions de la pauvreté

Dimension du bien être	Dimension économique		Dimension sociale	Dimension culturelle	Dimension politique	Dimension éthique
	Monétaire	Condition de vie				
Forme de pauvreté						
pauvreté d'accessibilité manque et absence de satisfaction	Manque d'accès à l'emploi, absence de revenu. Impossibilité d'acheter des produits	Manque d'accès à la santé, à une alimentation équilibrée, à l'éducation, au logement, etc.	Exclusion sociale. Rupture du lien social, problème de genre	Non reconnaissance identitaire, déracinement.	Absence de démocratie, de participation aux décisions.	Absence de normes ; corruption ; violence, valeurs niées.
pauvreté de potentialité-absence d'opportunité d'accumulation.	Absence de capital physique (équipement, terrains, biens durables) et financier (épargne, crédit)	Insuffisance de capital humain (peu d'éducation, mauvaise santé)	Insuffisance du capital social (manque de cohésion sociale, relation de faible niveau)	Insuffisance du « capital culturel ». Absence de fond culturel commun. Sous- culture	Absence ou insuffisance de pouvoir, de moyens d'expression, d'informations	absence de normes de ou de valeurs partagées « capital éthique »

Source : Elsa Assidon (*Memoire Online - Les populations précaires*, s. d.)

Il se dégage de ce tableau que les pauvres ne constituent pas un groupe homogène. Il existe de grandes disparités dans le groupe en fonction de l'âge, du sexe, de la profession, de l'éducation, l'appartenance ethnique, etc.

Dans le domaine de la consommation alimentaire, la pauvreté peut être un critère de distinction qui crée la différence entre la consommation des pauvres, celle des classes moyennes et celle des riches.

Les études sur la pauvreté en RDC soulignent qu'aucune province n'est épargnée par ce fléau. Cependant, certaines provinces sont plus affectées que les autres. Les enquêtes 1.2.3 de 2005 et de 2012 montrent que les milieux ruraux sont plus affectés par rapport aux milieux urbains. Son incidence sur les conditions de vie des individus est de l'ordre de 80% en milieu rural, contre 30% en milieu urbain. Ce pourcentage est encore plus faible à Kinshasa. Il est de l'ordre de 6,25%. (INS, Rapport d'enquête 1-2-3, 2012 : 21).

Ces inégalités touchent aussi les classes socioprofessionnelles. C'est le cas des « travailleurs précaires (travailleurs pour compte propre et aides familiaux) et les manœuvres dont le taux de pauvreté est respectivement de 67,3% et 72% des pauvres. Tandis que l'on compte 45% et 53,9% des pauvres chez les cadres et les employeurs qualifiés » (idem). Ces inégalités se manifestent aussi en termes de consommation. Le PNUD, 2015, cité par (Marc Poncelet et Pascal Kapagama, 2020), affirme que « les 20 % les plus pauvres des Congolais ne représentaient que 7,8 % de la consommation nationale en 2005 contre 43 % pour le quintile le plus élevé, c'est-à-dire les 20 % les plus riches »

La conception classique de la pauvreté définit celle-ci comme « une situation dans laquelle les individus, les familles ou les groupes de personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles, qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans le pays où ils appartiennent » (Kapagama. I. P., 2001).

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit la "pauvreté humaine" comme le fait d'être privé des possibilités de choix et des opportunités les plus essentielles au développement humain. Elle s'exprime par une durée de vie brève, un déficit d'éducation de base, un manque des moyens matériels, l'exclusion et une privation de liberté et de dignité " (Kapagama, 2001 :10).

Selon le Ministère du Plan de la RDC, une personne est très pauvre lorsqu'elle a peu ou pas de soutien familial ni communautaire, souvent vivant seule, comme les personnes âgées, veuves, femmes sans enfants. La perte de l'autorité familiale en tant que parents ne peut pas garantir la nourriture chaque jour.

Nous sommes intéressée par la définition des Nations Unies qui établit des estimations de la pauvreté en terme monétaire ; comme nous l'avons souligné dans la délimitation du champ d'investigation, c'est l'aspect consommation de la sécurité alimentaire qui nous intéresse pour la présente investigation. En abordant la pauvreté à partir du seuil de (1\$) par jour, nous aurons l'avantage de saisir les réalités (capacité ou incapacité) des ménages sous étude à subvenir aux besoins alimentaires de leurs membres. En plus, les ménages enquêtés sont ceux dont les membres vivent en milieu urbain et vivent en principe des activités autres que celles relevant de l'agriculture, de la pêche, de la chasse, etc. (activités paysannes). Ce seuil nous permet d'évaluer la capacité de consommation des ménages étudiés.

2.2.1. Pauvreté et vulnérabilité

Dans la vie des ménages, ces deux concepts vont de pair, dans la mesure où les ménages les plus pauvres sont également les plus vulnérables.

La vulnérabilité est une des facettes multidimensionnelles de la pauvreté. Elle ne se traduit pas seulement par un manque (avoir, savoir, pouvoir) ou par un besoin, mais se réfère au fait d'être sans « défense » dans une situation d'insécurité et expose aux différents aléas (climatiques, maladies cycliques, raréfaction de la source de revenus, travail saisonnier, etc.).

La vulnérabilité d'un individu ou d'un ménage est fonction de sa capacité à faire face aux chocs exogènes. Elle dépend de plusieurs facteurs tels que l'effectif et la structure démographique du groupe, le nombre de personnes économiquement actives dans le ménage, le niveau et la source des revenus, le niveau d'éducation, etc.

En rapport avec l'effectif et la structure démographique du groupe, E-QUIBB indique que, « *plus la taille du ménage est élevée, moins ce ménage est affecté par la consommation alimentaire faible ou limite. (..) seulement 11% des ménages de 7 personnes et plus ont une consommation alimentaire pauvre, contre 63% qui affichent une consommation alimentaire acceptable* » (E-QUIBB, INS-Ministère du Plan, 2016 :53). Un ménage composé des adultes actifs, bénéficie de l'apport de tous les membres. Ces derniers constituent en quelque sorte, une main d'œuvre pour le ménage qui devient moins vulnérable par rapport aux ménages composés des enfants représentant une charge pour le seul adulte qui prend la charge de tout le ménage.

Le niveau d'instruction et les sources de revenu sont aussi des indicateurs de la vulnérabilité et de la pauvreté. Plus le niveau du chef de ménage est élevé, la probabilité de trouver un emploi qualifié, bien rémunéré devient grande. Par contre, dans le cas de la RDC, les personnes ayant un niveau de formation faible travaillent souvent dans le secteur informel, sans contrat de travail. Non seulement, elles sont mal rémunérées, en l'absence de contrat de travail, l'employeur peut à tout moment les renvoyer ; les rendant plus vulnérables. « La majorité des pauvres (59,7%) se retrouve parmi les ménages dont le chef de famille a un niveau primaire alors qu'on en compte 25,9% des ménages pauvres parmi les ménages dont le chef est de niveau universitaire » (INS 2014, 1-2-3 : 21).

Bien que toutes les catégories socioprofessionnelles soient touchées par la pauvreté monétaire et non monétaire, comparés à la catégorie des patrons, les travailleurs indépendants, les aides familiaux, les manœuvres, etc. sont plus touchés et par conséquent, plus vulnérables. En rapport avec la pauvreté monétaire, « *elle est plus présente chez les travailleurs précaires (travailleurs pour compte propre et aides familiaux) et les manœuvres avec 67,3% à 72% des pauvres. Tandis que l'on compte 45% et 53,9% des pauvres chez les cadres et les employeurs qualifiés* » (idem). Quant à la pauvreté non monétaire, la proportion des travailleurs indépendants représente 71,72%, « les aides familiaux (65,97%), suivie de patron (59%). Les Cadre, Employé qualifié et Manœuvre sont frappés à un peu plus de 40% en moyenne » (ibidem : 21).

La pauvreté, comprise comme impossibilité de satisfaire les besoins essentiels de base à cause d'un manque de revenus, peut être réduite par des emprunts.

Mais un ménage qui contracte des dettes est encore plus vulnérable. Ainsi, les pauvres sont généralement les plus vulnérables.

2.3. Ménage

L'origine du mot ménage remonte du XII^e siècle. Il apparaît sous l'orthographe "maisnage". Les formes initiales sont dues à l'influence de l'ancien français maisnée ("famille") lui-même provenant du latin mansio ("maison"). Le mot ménage est, dès ses origines, marqué par ses liens au domicile d'une part et au groupe familial, d'autre part (de Saint Pol et al., 2004). Il se dégage deux aspects : matériel et humain. Pour Pressat (1979), le ménage est l'ensemble des personnes, quels que soient les liens qui les unissent, occupent un même logement à titre de résidence principale. (Pressat. R., 1979)

Au sens statistique du terme, le ménage désigne l'ensemble des personnes occupant un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple), un ménage peut être composé d'une seule personne (idem) ; le sens que les statisticiens donnent au mot ménage est très loin de l'idée de famille ou de couple. Ainsi le ménage statistique ne désignera jamais vraiment ce que le sens commun range sous ce terme. En fait, "définir un ménage suppose que l'on soit en mesure de : a) proposer un critère d'identification ; b) désigner un chef de ménage ; c) pouvoir caractériser la structure interne du ménage" (Tapinos, 1985), (de Saint Pol et al., 2004). La définition du ménage statistique soulève d'emblée le problème de la détermination de son chef. Ménage et chef de ménage vont alors de pair.

Le code civil congolais définit le ménage comme une conséquence logique du mariage. « Le terme ménage désigne les époux, leurs enfants non mariés à charge ainsi que tous ceux envers qui les époux sont tenus d'une obligation alimentaire, à condition que ces derniers demeurent régulièrement dans la maison conjugale et soient inscrits au livret de ménage » (Kalongo M., 1997). La même définition est reprise dans le nouveau code de la famille qui désigne explicitement le mari comme chef du ménage (Code de la famille de R.D. Congo, s. d.).

Cette définition juridique du ménage englobe la famille restreinte, les membres de la famille élargie et toute autre personne qui, sur le plan alimentaire, est comptabilisée dans le budget du couple et habite avec ce dernier. De cette définition du ménage, trois éléments sont pris en compte : l'obligation alimentaire faite aux époux vis-à-vis de leurs dépendants, vivre sous un même toit et manger dans la même casserole. Il se dégage, en outre, de cette définition que le ménage peut être constitué des membres de famille seulement et/ou avec d'autres personnes ne faisant pas partie de la famille. Cette définition, bien qu'officielle, nous semble sortir du contexte congolais où nous rencontrons, dans plusieurs ménages, les personnes qui mangent ensemble mais, pour des raisons d'espace, ne vivent pas sous un même toit. Ou encore, les membres d'un même ménage qui partagent le même toit et qui ne mangent pas ensemble. Il devient ainsi difficile, dans le contexte kinois, de définir le ménage en intégrant, de manière systématique, les trois éléments repris dans la définition juridique, éléments qui semblent faire l'unanimité.

En premier lieu, l'autorité de bon nombre des chefs des ménages s'effrite de plus en plus à cause de leur incapacité à subvenir aux besoins de base de leurs ménages. Dans la commune de Makala par exemple, le chef de ménage est dans la plupart des cas réduit à une simple expression. Il est nourri par son épouse, ses filles, ses petites filles, voire par les concubins de ses filles. Tout en sachant que ses filles et /ou petites filles n'ont pas un travail pouvant générer un revenu, il accepte que ces dernières nourrissent le ménage et parfois en choisissant qui doit manger et qui ne le doit pas (Nos enquêtes de 2017).

Ensuite, les difficultés de logement ne sont pas à démontrer. Une enquête menée dans la commune de Kinseso par Tom de Herdt atteste qu'un ménage comprend en moyenne 7,8 membres (Trefon.T. 2004 :160). Dans cette commune urbano-rurale, la plupart de maisons sont des taudis, des hangars ayant des capacités d'accueil très réduites et prédisposant à la promiscuité. Même dans les communes anciennes comme Matete, Lemba, Barumbu, etc. érigées dans les normes urbanistiques par le pouvoir colonial et destinées aux évolués, ces zones, parcelles et maisons sont squattées à cause du taux démographique galopant. Solidarité aidant, il existent des enfants âgés, filles

comme garçons, qui passent la nuit chez des amis et/ou autres connaissances. Ainsi, le toit parental comme élément définitionnel du ménage est remis en question.

Manger ensemble n'est plus une évidence à Kinshasa. Pour diverses raisons, les membres d'un même ménage n'ont pas toujours les moyens matériel, économique, etc. de partager la même cuisine. Une enquête menée par la Chaire de Dynamique Sociale sur le *malewa*¹⁰ à Kinshasa, a montré que bon nombre de membres des ménages de la commune de Kinshasa ne partagent pas en commun la même cuisine (Rapport Malewa, 2009). Les uns recourent au *malewa*, les autres préparent pour leurs petits ménages. Ces ménages cachés selon l'expression de Tom Herdt (Trefon.T.2004 :157), « sont souvent composés des enfants et de leurs mères qui vivent dans un ménage où le chef n'est pas leur père ou mère biologique ». Dans les communes les plus pauvres de Kinshasa, comme c'est le cas de la commune de Makala, seul le repas du soir est partagé par tous les membres du ménage ; pendant la journée, chaque membre qui trouve à manger est libre d'organiser sa cuisine et de manger seul. S'il est généreux, il peut partager avec les autres et dans le cas contraire, il ignore les autres et mange seul ou avec ses enfants (cas des filles mères). Dans les cas extrêmes, celui qui ne cotise pas, ne mange pas. Que vous soyez présent ou absent, si vous n'avez pas cotisé, vous ne pouvez pas partager le repas avec les autres.

Avant de mettre un terme à ce concept, évoquons la définition du ministère du plan selon laquelle, le ménage est un groupe de personnes apparentées ou non, vivant dans le même logement, prenant leur repas ensemble, mettant une partie ou la totalité de leurs revenus en commun pour la bonne marche du groupe et dépendant du point de vue des dépenses d'une même autorité appelée « chef de ménage ». Il est généralement constitué d'un chef de ménage, son (ses) épouse (s), leurs enfants non mariés et éventuellement d'autres membres avec ou sans lien de parenté (INS, 2005).

Cette définition, comme la première (juridique) est confrontée à un certain nombre de difficultés déjà évoquées ci-dessus. A la différence, elle ne conditionne pas la formation du ménage par le mariage (envisagé sous l'angle juridique) et ne désigne pas au préalable un chef de ménage.

¹⁰ Les *malewa* sont des restaurants de fortune.

Dans cette dissertation, nous aborderons le concept ménage pas seulement sous son angle juridique, mais aussi tel que défini par le Ministère du Plan dans le manuel de l'enquêteur et tiendrons aussi compte de difficultés que nous avons relevées dans l'analyse de ce concept (capacité d'accueil des maisons, perte de l'autorité parentale, incapacité pour les ménages d'organiser une cuisine unique pour tous ses membres, etc.). Le ménage est perçu comme une approximation du concept de famille. Cette conception est déterminée par le fait qu'hormis les ménages de Limete qui hébergent les domestiques et des tierces personnes, dans les sites de Makala et de Ndjili, le ménage se confond à la famille élargie qui intervient dans la socialisation, la production et la reproduction sociales.

2.4. Solidarité

Dans son fonctionnement, le ménage se caractérise par des pratiques d'entraide. Ses membres peuvent compter les uns sur les autres ou sur le principe de réciprocité dans la mesure du possible. Ce qui nous amène à analyser le concept de solidarité et son opérationnalisation dans le cadre du ménage.

Selon Carraud, la notion de *soliditas* exprime la cohésion d'un tout, l'unité de ses composantes. En d'autres termes, « il relève de la logique du corps, dont la solidité est précisément due à l'unité organique des éléments, dans la force de l'interdépendance des parties qui fait la résistance du système » (Carraud Vincent, 1989). Pour Martin, (2002:41), « la solidarité évoque les pratiques d'échanges et d'entraide à l'échelle de la famille et de la parenté ». Elle suppose des échanges entre membres d'une société et se fonde sur un certain nombre de principes dont la réciprocité et la gratuité (Martin, 2007). Elle constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l'on pourrait appeler l'*homo sociologicus*, l'homme lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme (Paugam Serge, 2018).

Pour Théry (2007 : 152), la solidarité a « *d'abord été utilisée pour décrire un sentiment spontané de projection de soi-même dans autrui vu comme un alter ego dessinant ainsi une communauté de sort et de vécu, parfois dans le succès mais le plus*

souvent dans le besoin ou la difficulté. En ce sens, le mot se réfère plus précisément au fait que les individus viennent en aide à d'autres de façon absolument volontaire, sans que leur initiative soit en quelque façon liée à une obligation ou un statut ». L'auteur distingue trois significations différentes de ce concept : il désigne une aide ou entraide personnelle ou associativité par définition volontaire ; la solidarité sociale et nationale ; la solidarité familiale (Théry. Irène, 2007:152).

En tant qu'aide volontaire, la solidarité est synonyme d'un « sentiment spontané de projection de soi-même dans autrui vu comme un « *alter ego* » qui dessine une communauté de sort et de vécu, parfois dans le succès, mais plus souvent dans le besoin ou la difficulté » (idem). Vue sous cet angle, la solidarité revêt un caractère de don. Ce dernier implique la notion de redevabilité dans ce sens que la personne qui reçoit le don doit savoir le rendre.

Sous son aspect social, la solidarité « se réfère aussi à la volonté d'individus de s'unir les uns aux autres au nom d'intérêt commun spécifique » ; son prolongement conduit à la solidarité nationale et revêt un caractère juridique et relève du droit des obligations (Théry, 2007 :152). Entendu comme tel, le « *concept de solidarité est d'abord un concept juridique du droit social. Le grand mérite de la solidarité est en effet d'asseoir les montagnes du droit social sur le droit des obligations et de préserver ainsi les principes d'égalité et de liberté individuelle que toute référence à des « communautés naturelles » aurait mis en péril* » (Tungisa Kapela Danny, 2013:113).

La solidarité publique a des caractéristiques spécifiques. Pour Jonas (2006), elle comporte les traits suivants : la redistribution (la solidarité publique procède à la correction verticale et horizontale des inégalités sociales); l'universalité (les aides s'adressent à tous ceux qui en ont besoin) ; la systématique (les aides sont distribuées quels que soient la période ou l'individu) ; et les moyens illimités (l'Etat peut supprimer de lourdes charges. Il n'a pas de risque d'insolvabilité).

Dans le cadre de la sécurité sociale, « la référence à la solidarité, créant à côté de l'état civil un véritable état social des personnes, est une des caractéristiques majeures de l'Etat-providence » (Théry, 2007 :154). Ce type de solidarité s'inscrit dans le cadre de la protection sociale de la part de l'Etat (Etat providence). L'administration de l'Etat

social se substitue aux individus et à leurs mondes vécus. On assiste ici à une transformation radicale du concept de solidarité : il perd toute référence à des relations de proximité auxquelles se substituent des relations formelles de type juridique qui contribuent et garantissent droits et devoirs (Sebastiani, 2004). L'Etat-providence garantit à tout citoyen, comme droit politique, des standards minimaux de revenu, d'alimentation, de santé et de sécurité physique, d'instruction et de logement. Enfin, aux termes de la solidarité publique, toute personne qui travaille contribue, par ses cotisations sociales, à la prise en charge des exclus et des fragiles de la société (chômeurs, malades, invalides, personnes âgées, etc.). Et conscient du fait que nul n'est à l'abri de l'exclusion ou d'une période de fragilité, chaque salarié est soumis à ce mode de fonctionnement. (Tungisa, 2013 : 113-114). L'Etat congolais se recherche, le nombre de chômeurs étant supérieur à celui des travailleurs, il devient difficile pour lui de garantir le minimum vital aux personnes en situation difficile.

Dans son aspect familial, la notion de « solidarité familiale » apparaît pour la première fois dans les années 1970 dans les champs tant politique que scientifique (Strobel, 2005). « *Son emploi à la fois dans la sphère publique et dans la sphère privée reflète également le rôle assigné aux familles dans la prise en charge des personnes les plus vulnérables, par exemple dans le cadre de la protection juridique de parents âgés ou des obligations pécuniaires envers des personnes dépendantes* » (Tungisa, 2013 :198). Pour Van Pevenage (2009 : 23), la solidarité familiale n'est pas facile à définir. « *D'une part parce qu'il s'agit d'un concept très large incluant plusieurs notions connexes telles que l'aide, le soutien, l'entraide, les échanges, les dons ou encore la sociabilité. D'autre part, la solidarité familiale concerne la famille élargie ou le réseau familial, mais on l'associe également aux univers de la parenté et de l'entourage* ». Pour Dandurand et Ouellette (1992 : 5), « *au sens large, la solidarité familiale se réfère à cette cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social ont à cœur les intérêts des uns et des autres. La solidarité est donc un état des relations entre les personnes qui, ayant conscience d'une communauté d'intérêts, la traduisant concrètement dans différentes conduites de communication (sociabilité) ou d'échanges (soutien)* »(Dechaux. H., 2007:210).

Limites de la solidarité familiale

Sans contester sa valeur, la solidarité est « une pratique qui ne prend sa valeur que lorsqu'elle se transforme en obligation »(Soulet, M.H, 2004). Cette obligation peut être de nature civile, régie par le droit (responsabilité collective). Elle peut être une obligation de conscience, sans autre sanction que celle que l'être humain s'impose (responsabilité individuelle) (Tungisa, 2013 :107)

Pour Jonas (2006), contrairement à la solidarité publique, les solidarités familiales accentuent les inégalités ; l'individualisation (les aides dépendent des cas individuels : sympathie, histoire familiale, éducation etc.) ; l'aléatoire (les familles ne peuvent pas forcément couvrir tous les types de besoins, ni à chaque membre, ni pour chaque membre) ; et les moyens limités (certaines dépenses ne peuvent pas être couvertes ou risquent de fragiliser la famille) (Tungisa, 2013 :113-114).

Points communs / Convergences

La solidarité familiale et la solidarité sociale, ont le même contenu qui se résume aux pratiques d'aide que l'on peut apporter aux personnes nécessiteuses. Par contre, la différence entre les deux réside au niveau de la forme. La solidarité sociale, autrement appelée solidarité publique, relève du pouvoir public ou de l'Etat-providence. Ce dernier met en place des mécanismes bureaucratiques, avec des règles très rationnelles, pour accéder aux aides en cas de difficultés. Alors que les solidarités familiales ont des caractéristiques propres, dont la souplesse, l'accessibilité et la permanence. L'aide qui en vient est plurifonctionnelle et polyvalente (Bandurand & Saillant, 2005 ; Van Pevenage, 2009) : les règles qui régissent ces deux types de solidarité ne sont pas les mêmes. C'est pour toutes ces raisons que certains auteurs insistent sur la différence qu'il faut établir entre les solidarités familiales et la solidarité publique (solidarité sociale ou nationale).

Pour ce faire, la solidarité est bien le fondement du lien social, elle doit correspondre à une adhésion rationnelle émanant d'un contrat tacite qui lie l'individu à la société comme un tout (Bourgeois, 1998).

Evolution du concept

La solidarité est un vieux concept que la sociologie ; en 1893, Durkheim distingue deux types de solidarité : la solidarité mécanique et la solidarité organique. « *La première correspond à la solidarité par similitude. Elle est vécue, selon l'auteur, dans des sociétés traditionnelles dans lesquelles les individus sont peu différenciés les uns des autres, partagent les mêmes sentiments, obéissent aux mêmes croyances et adhèrent aux mêmes valeurs. Dans cette société, la conscience collective couvre la plus grande partie des existences individuelles, tant les sentiments sont éprouvés en commun et tant les rites qui caractérisent la vie sociale sont définis avec précision. La signification des actes et des croyances s'impose à tous. L'individu est en quelque sorte absorbé par le groupe* » (Paugam 2018 : 15).

Par contre, la deuxième (solidarité mécanique) est la forme opposée, celle qui caractérise les sociétés modernes. Il existe selon Durkheim, un système d'organes différents dont chacun a un rôle spécial et qui sont formés en eux-mêmes par de parties différenciées (Durkheim 1893 :157 1^{ère} éd). « La conscience collective s'affaiblit. La marge d'interprétation individuelle des interdits sociaux s'étend et le contrôle social diminue. L'unité de la société apparaît plus faiblement » (Paugam, 2018 : 15).

Le XIX^e siècle est marqué par un débat philosophique et politique sur le concept de solidarité. Martin (2002) repère deux périodes fondamentales. La première remonte au milieu des années 1970. Pendant cette période, l'accent est mis sur l'analyse des liens de parenté et de la sociabilité primaire. À la fin des années 1970, les sociologues et anthropologues étudient la parenté en tant que réseau d'entraide et relationnel, et les anthropologues mettent l'accent sur la notion du réseau pour appréhender l'univers familial plutôt que celle de la famille. La deuxième période correspond aux années 1985-1995. « La notion de solidarité familiale s'impose nettement sur le plan des recherches sociologiques, mais aussi dans le débat public » (Martin, 2002 : 43, 44). La famille, à cette époque, est considérée comme le vecteur de la solidarité. Les études entreprises discutent des solidarités familiales en termes de soutien économique, de transmission de biens et de symboles, d'accession au logement, à la propriété ou au travail d'aide au niveau des tâches domestiques (*idem*, : 46).

En Afrique, Kahola souligne que « *les publications scientifiques dans la région sur la question ne renseignent pas suffisamment sur les modalités d'exercice de la solidarité dans le passé. Par contre, les chercheurs font une appréciation morale de la solidarité dite africaine. Ils se projettent aussi dans un passé qui n'est pas maîtrisé* ».

Pour Makolo Muswaswa (1980 : 292) la « solidarité dans la société traditionnelle était une vérité construite, ordonnée et appuyée sur des valeurs acceptées par tous les membres de la communauté clanique ». Pour cet auteur, les dures conditions de vie dans la société traditionnelle imposaient aux membres une solidarité mécanique (Kahola, 2014).

Celle-ci prônerait la subordination de l'intérêt individuel au bien commun. La sécurité du groupe était dans le partage des heurs et malheurs de la vie. L'auteur sous-entend que les individus s'entraidaient sans discrimination. Selon Kahola, l'auteur (Makolo) fait une appréciation morale de la solidarité « africaine », les études sur cette société démontrent que dans la société traditionnelle, les dons ne circulaient pas entre tous les membres de la parenté (idem).

Solidarité comme doctrine

La solidarité est une doctrine, selon Blais (2007). Elle fait référence à la loi de la dépendance réciproque, l'idée de la dette et le quasi-contrat ; lesquels renvoient à l'idée de justice et de réciprocité. « La justice, quand les individus partagent des biens avec ceux qui n'en ont pas. Les bénéficiaires agissent de même pour les autres. Ce cycle de réciprocité facilite le resserrement des liens » (Kahola, 2014 : 37).

La rhétorique dans le discours populaire véhiculé au Congo est cette projection de soi dans autrui. Les recherches antérieures ont démontré que dans les classes populaires, l'entraide financière familiale est moins développée. Elle prend volontiers la forme de la cohabitation temporaire ou d'une organisation domestique fondée sur une grande proximité des ménages et la position nodale de la mère (Bonvalet 2003). Dans cette même classe moyenne, « l'entraide familiale reste prioritairement organisée dans le cadre de la famille nucléaire, conçue comme une serviabilité mutuellement profitable aux membres de la famille d'origine » (Dechaux, 2007 :210).

Les limites de la solidarité ont été aussi démontrées par Alain Marie qui affirme que « *la défaillance de la solidarité familiale n'est pas une ressource*

inépuisable et ne peut être agissante qu'à la condition de disposer des ressources nécessaires à sa concrétisation et est avant tout tributaire des conditions historiques et matérielles de son exercice et de sa pérennisation. L'auteur évoque aussi la notion de don et souligne que la personne qui reçoit le don doit savoir le rendre, et comme les pauvres n'ont pas de quoi rendre, ils ne peuvent compter que sur les autres pauvres avec lesquels ils partagent les mêmes conditions d'existence, la proximité spatiale et la proximité sociale. Même entre les pauvres, dans une économie monétarisée (surtout en milieu urbain), cette solidarité est de plus en plus entravée par le manque d'argent et des diverses autres ressources qu'elle est censée mobiliser » (Ardit, C. Jani. P. et Marie. A, 2011). Bref, la solidarité communautaire fonctionne bien comme une tontine, association d'épargne mutuelle au sein de laquelle chacun cotise et, quand vient son tour, reçoit le produit des cotisations de tous.

De son côté, (Roinsard, N., 2004) affirme que : « le don sans contre-don est un luxe que l'on peut difficilement se permettre en situation de pauvreté ». Les services circulent au sein du réseau de parenté (ou de parentèle) selon un principe de réciprocité dont les règles sont informelles et les modalités d'application variables (Déchaux, 2007).

Solidarité comme don

Selon (Eisenberg, M. A., 1997), le don est un « transfert qui a l'apparence et donne l'impression d'un cadeau, au sens où il semble être fait pour des raisons affectives ou pour accomplir un devoir, même si celui qui effectue le transfert est subjectivement motivé par d'autres considérations ». La gratuité « *s'apprécie comme une liberté par rapport à une règle qui exige qu'il n'y ait rien sans rien. Elle caractérise le fait d'agir ou de donner sans compter, que ce qui compte se réfère au bilan d'un passé ou à l'attente d'un avenir. La gratuité agit et donne sans examiner un mérite et sans attendre un bénéfice auquel elle serait conditionnée* » (Blaquart, J. L, 2009). La gratuité comme caractéristique du christianisme, entre en contradiction avec le principe de rationalité cher à *l'homo oeconomicus*. L'acte de charité n'est pas innocent. Il y a toujours une gratification que l'on en retire. Elle peut être économique, symbolique ou morale. (Kahola, 2014). De l'avis de Gueullette (2006), « ce n'est pas seulement l'altruisme que vise la charité : c'est aussi la valorisation ou l'optimisation du moi ». Pour Godbout (2007 : 151), la « réciprocité est une structure symétrique d'équivalence à long terme

entre ce qui est donné et ce qui est retourné ». Pour cet auteur, ce qu'il faut entendre par « *réciprocité dans le contexte du don n'est donc pas le fait de l'équivalence entre les choses qui circulent. C'est la présence d'une force qui incite celui qui reçoit à donner à son tour, soit à celui qui lui a donné, soit à un tiers. En recevant quelque chose sous forme de don, cela provoque chez celui qui reçoit une envie de donner à son tour* » (Ibidem, : 152). La volonté qui caractérise le bénéficiaire du don à vouloir rendre la médaille et la dette morale que crée le don, dénaturent le contenu du don gratuit (Kahola, 2014).

Pour conclure le débat sur la solidarité, soulignons que dans la logique de cette recherche, nous avons opté pour le point de vue soutenu par Théry selon lequel la solidarité est « utilisée pour décrire un sentiment spontané de projection de soi-même dans autrui, vu comme un alter ego dessinant ainsi une communauté de sort et de vécu, parfois dans le succès, mais le plus souvent dans le besoin ou la difficulté. Cette logique a été appliquée dans les ménages répondant aux critères classiques. Pour les ménages avec plusieurs acteurs ou dépendants adultes (filles mères avec leurs enfants ou fils avec enfants dépendant du chef de famille, partageant la même cour), c'est la logique de don telle que développée par Godbout (2007) que nous avons appliquée.

Dans la première logique, quand les parents nourrissent les enfants, ils le font par obligation morale et sociale, l'obligation alimentaire envers ces derniers, fait que tous soient unis par le même sort. Comme le souligne (Pratte, 2000), la solidarité familiale se manifeste dans de nombreux droits contemporains sous la forme d'une obligation alimentaire légale entre les individus unis par un lien de parenté (Tungisa, 2013 :119). La loi congolaise ne fait pas exception, elle oblige aux époux (parents pour le cas échéant), d'assurer aux membres du ménage, une pension alimentaire.

Par contre, quand ces enfants grandissent et qu'ils doivent continuer à dépendre de leurs parents, ces derniers s'attendent au contre-don. De même pour les plus jeunes qui sont nourris par les aînés. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans la même logique que Godbout (2000 : 45) lorsqu'il affirme que les bénéficiaires de dons peuvent ne pas ressentir de dette au sens économique du terme, mais une dette au sens de devoir, « en ayant le désir de la reconnaissance ». C'est cette logique que nous avons

appliquée pour observer les interactions qui se développent dans les ménages à travers les pratiques alimentaires.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons défini les différents concepts clés utilisés dans cette dissertation afin d'en préciser le sens. Ce sont principalement les concepts de sécurité alimentaire (et les concepts connexes), pauvreté, ménage et de solidarité. La démarche a consisté à présenter l'origine de concepts, leurs significations, les différentes orientations théoriques prises par les auteurs consultés et notre position par rapport à la philosophie de la présente dissertation. Cet exercice nous a permis de préciser chaque concept par rapport à l'orientation de la présente dissertation, en suite d'opérationnaliser les dits concepts dans la production des données et dans l'explication des faits étudiés.

Chapitre 3. CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE

Introduction

Dans le cheminement d'une recherche en sciences sociales, la construction d'un modèle d'analyse est une étape charnière entre la théorisation et l'identification des zones de la réalité empirique. Elle participe à l'effort d'élucidation du questionnement de départ. Dans la perspective de cette démarche, il est important pour nous de procéder à l'analyse de quelques théories en rapport avec la thématique sous étude et de dégager les limites de chacune d'elles. Cette démarche permet d'opérer le choix de la théorie qui se prête le mieux pour la présente dissertation, ainsi que son opérationnalisation sur terrain.

Section 1 : Cadre théorique

Les domaines de sécurité alimentaire des ménages et de transformation de la structure familiale sont riches en théorie. Dans le cadre de la présente étude, nous présentons quelques-unes pour spécifier l'orientation de cette dissertation.

1.1. La sécurité alimentaire dans la perspective des moyens d'existence durables

Les approches les plus récentes qui placent les individus au centre des problématiques de la sécurité alimentaire sont, de façon plus globale, orientées sous l'angle des moyens d'existence durables. Ces théories estiment qu'en assurant à chaque individu la durabilité de ses moyens d'existence, sa vulnérabilité alimentaire pourra efficacement être combattue. L'absence de durabilité des moyens d'existence est donc une cause indirecte de toute vulnérabilité, y comprise alimentaire.

Selon cette approche, l'individu possède cinq sortes de capitaux : humain, social, naturel, physique et financier. On les appelle les avoirs. L'individu se fixe des objectifs propres concernant ces avoirs. Dans son environnement, il est soumis à deux types de pression : d'une part, des structures (organisation privées ou publiques) et des processus (lois, culture, institution), qu'il ne contrôle pas, déterminent l'accès aux capitaux et les conditions d'échange de ceux-ci ; d'autre part, un contexte de vulnérabilité (choc, tendances, saisonnalité) plus ou moins pressant et tout aussi

incontrôlable, l'entoure. Dans cet environnement, l'individu élabore des stratégies des moyens d'existence pour atteindre ses objectifs. L'ensemble dynamique, formé par les avoirs, les objectifs, les stratégies, le contexte de vulnérabilité, les structures et les processus, est durable si l'on assiste à un maintien ou une augmentation des capitaux en général au cours du temps DIFI, cité par (Becquet. E., 2007). Cette approche met un accent sur l'individu à qui l'on doit assurer les moyens d'existence et laisse de côté les autres composantes de la sécurité alimentaire (disponibilité, stabilité et utilisation) et s'attèle sur la seule dimension de l'accès. Les individus peuvent disposer des moyens et différents capitaux auxquels l'auteur fait référence, s'il n'y a pas de disponibilité ni la stabilité des produits alimentaires sur le marché, assurer la sécurité alimentaire devient utopique. En outre, il est démontré que disposer des moyens n'est pas une garantie pour la sécurité alimentaire. Ibrahima Bocoum & al démontrent que contrairement aux différentes théories qui mettent en relation la sécurité alimentaire et la pauvreté, une portion importante des ménages pauvres parvient à assurer la sécurité alimentaire de leurs membres. Comme parmi les ménages qui mènent une vie aisée, on retrouve ceux qui ne parviennent pas à assurer la sécurité alimentaire de leurs membres (Bocoum et al., 2012).

1.2. Théorie de la disponibilité et stabilité de l'offre alimentaire

Pour les tenants de cette théorie, l'insécurité alimentaire des ménages est due essentiellement à un manque de pouvoir d'achat. L'agriculture peut créer des emplois et générer des revenus, en particulier, quand des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre peuvent être adoptées. Mais, pour qu'elle puisse effectivement contribuer à résoudre le problème de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, l'agriculture doit s'accompagner d'un ensemble de mesures multisectorielles (réformes foncières, politiques environnementales, animation rurale et recherche agricole, investissements dans le capital humain, par le biais de la santé publique et l'éducation, etc.). Ainsi, alors que l'agriculture peut jouer un rôle fondamental pour réduire la faim – en augmentant la quantité d'aliments disponibles à un prix abordable et en améliorant les emplois et les revenus qui donneront aux pauvres les moyens d'acheter les aliments ; l'agriculture seule ne peut pas pallier l'insécurité alimentaire (Bonfiglioli, A., 2007 :21).

Cette théorie explique la forme d'insécurité alimentaire vécue dans les milieux pauvres et intermédiaires où les ménages n'ont pas de moyens financiers suffisants pouvant leur permettre d'accéder aux produits alimentaires. Cependant, elle n'aborde pas les conséquences de cette difficulté d'accès à l'alimentation qui fait sombrer les ménages dans l'insécurité alimentaire.

1.3. Théorie de l'aide alimentaire

Pour les auteurs de cette théorie, un choc dû à un échec de la récolte au niveau du ménage appelle une aide alimentaire équivalente pour compenser le déficit ainsi créé. Sans remettre en cause l'importance d'une aide alimentaire, nous pensons que cette dernière présente des limites, dans la mesure où l'insécurité alimentaire est multidimensionnelle et ne peut être résolue sans tenir compte de différents aspects qui la composent. « La sécurité alimentaire concerne un ensemble de questions, liées entre elles, relatives à l'économie, la société, l'environnement, l'emploi et le revenu, les marchés, l'éducation, la santé et la nutrition » (Bonfiglioli, 2007 :20), qui ne peuvent être résolues avec la seule aide alimentaire. Aussi, cette théorie ne s'intéresse pas à ce que les acteurs font pour résister contre le choc qui provoque l'insécurité alimentaire et attendraient oisivement l'aide alimentaire pour s'en sortir.

1.4. Théories basées sur la vulnérabilité

L'insécurité alimentaire des ménages est la résultante d'un système complexe de « facteurs de vulnérabilité » vis-à-vis des chocs qui déstabilisent les modes et moyens d'existence locaux et non pas simplement une vulnérabilité à l'absence de nourriture. La faim et le dénuement sont le résultat de pertes accumulées de capitaux et de droits, d'une dégradation des actifs financiers et physiques, d'exclusion sociale, d'érosion ou de rupture des réseaux sociaux, d'insuffisante estime de soi et de l'adoption de stratégies qui sont, à court terme, restrictives et malencontreuses. Les ménages se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire parce que leurs modes et moyens d'existence ont changé ou ne se sont pas adaptés. Ces ménages doivent alors trouver un équilibre entre diverses exigences contradictoires, à savoir : consommation immédiate de leurs produits, survie économique, reproduction sociale et capacité reproductive. L'insécurité alimentaire étant le résultat de moyens d'existence qui ne sont pas durables, elle ne

saurait être traitée isolément des considérations plus générales de ces mêmes moyens d'existence.

Section 2. Théorie des pratiques sociales

L'objet de la recherche étant de saisir les logiques et l'impact des pratiques développées par les ménages autour de l'alimentation sur les rapports sociaux, les différentes théories développées apparaissent non appropriées. C'est la raison pour laquelle, nous nous appuyons sur la théorie des pratiques sociales de Warde qui paraît offrir des perspectives d'opérationnalisation sur le terrain et facilite l'observation et la compréhension de notre univers d'enquête. Cette théorie permet d'observer la complexité des pratiques alimentaires dans des lieux et moments différents en mettant un accent particulier sur l'ensemble des dimensions matérielles et symboliques que recouvrent l'acte alimentaire, les significations et les compétences que les individus donnent et /ou développent autour de l'alimentation. Avant de parler de la théorie proprement dite, la définition du concept de pratique est un préalable pour en fixer le contour.

1.1. Pratique sociale, un concept

Les pratiques sociales sont des routines que chacun accomplit tout au long de sa vie. Elles se composent des significations (croyances, normes culturelles et conventionnelles, et conventions), de matériels (outil technologie et ressources financières), et de compétences (savoir-faire et capacités) (Shove, Pantzar et Watson, 2012). Elles sont caractérisées de sociales car, elles sont modelées et renforcées par la compréhension commune de ce qui est considéré comme la façon ordinaire et appropriée de faire les choses. Elles sont donc distinctes des comportements qui sont des actions basées sur les décisions d'individus isolés qui répondraient à des rationalités ou à des déterminismes culturels (culture de pauvreté et culture de . (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013).

Selon Reckwitz et de Schatzki, « une pratique est un type de comportement routinisé qui consiste en plusieurs éléments interconnectés entre eux : des formes d'activités corporelles, des formes d'activités mentales, des « choses » et leur usage, des

connaissances de base constituées de compréhension, savoir-faire, états émotionnels et motivations » (Reckwitz, 2002, cité par Dubuisson-Quellier & Plessz, (2013). Cette définition articule des dimensions cognitives, normatives et matérielles. Les pratiques « sont dotées d'un sens et elles font l'objet de prescriptions, d'instructions ou d'exigences sur les façons de faire » Dubuisson-Quellier, Plessz, (2013), elles sont donc soutenues par des normes. Concrètement, les pratiques alimentaires concernent : « toute l'activité humaine liée à l'alimentation. Cela concerne toutes les activités organisées autour de tout ce qui est produit, échangé, donné, vendu, acquis, préparé, transformé, consommé, ingéré, etc., de tout ce qui est pensé et vécu, objectivement et subjectivement » (Calvo, 1983 :47). Selon Abric, l'analyse de toute pratique nécessite de prendre en compte deux facteurs essentiels : « les conditions sociales, historiques et matérielles dans lesquelles elle s'inscrit d'une part, et d'autre part son mode d'appropriation par l'individu ou le groupe concerné » (Abric, J.C., 2011:288). Il ajoute que pour qu'une pratique sociale se maintienne, elle doit « s'intégrer dans le système de valeurs, de croyances et de normes, soit en s'y adaptant, soit en le transformant » (idem : 288).

Les pratiques alimentaires recouvrent l'ensemble des dimensions matérielles et symboliques qui recouvrent l'acte alimentaire : nature et diversité des aliments consommés ; quantités et dépenses afférentes ; cuisine et approvisionnement ; horaire et structure des repas. La notion de pratique sociale insiste sur les aspects concrets et matériels, elle est définie selon ses déterminants (culturels, économiques), (...) (Etiévant, P. et al., 2010).

Cette dernière définition cadre avec l'orientation prise dans la présente dissertation et nous semble être plus concrète par rapport à toutes celles que nous venons de passer en revue. En dehors des dimensions matérielles et symboliques énumérées ci-dessus, nous ajoutons les stratégies développées par les ménages pour mobiliser les fonds alloués à l'alimentation ainsi que les modes de répartition des repas ; ce que nous appelons pratiques de mobilisation des fonds et pratiques de consommation.

2.2. Postulat de la théorie

La théorie des pratiques sociales énonce que « la plupart des activités sociales ne sont pas assimilables à des choix individuels, dont l'individu connaîtrait à l'avance

les options et sur lesquelles il se prononcerait en vertu de ses préférences, qu'elles soient personnelles ou dues à ses caractéristiques sociales » Shove, (2010), cité par (Cardon, Depecker, & Plessz, 2019: 146).

Selon Seyfang et al, (2010), (Niven Cohen, 2017), les individus sont porteurs de pratiques. Ils suivent des règles et des normes et, en répétant ces pratiques, ils les reproduisent, les normalisent et engagent d'autres individus dans les pratiques. Pour Anthony Giddens (1984), « leur rôle de porteur est contraint par les structures, les normes qui se mettent en place en même temps qu'ils modèlent les pratiques. Mais, les individus peuvent aussi innover et modifier leur façon de faire ». Les pratiques se caractérisent par un dynamisme. Elles évoluent avec le temps, conduisent à l'émergence de nouvelles pratiques, tout comme à la disparition de certaines (Warde, 2005).

Cohen considère que « les éléments de la pratique eux-mêmes peuvent stimuler ou remettre en cause les systèmes de pratique » (idem :108). Il s'appuie sur deux exemples pour démontrer comment les pratiques peuvent recruter d'autres membres et se diffuser dans une communauté. L'auteur affirme que « servir des fruits difformes dans les cantines publiques permet de les rendre culturellement acceptables et ainsi de modifier les habitudes d'achat et de réduire le gaspillage alimentaire. En relançant les cours de cuisine à l'école, on peut modifier les compétences culinaires, stimuler la pratique de la cuisine et éventuellement augmenter les achats d'aliments frais » (ibidem). Cette recherche postule que les pratiques alimentaires participent à la transformation des rapports socio-familiaux. L'étude démontre aussi qu'autant ces pratiques sont contraintes par les structures autant qu'elles agissent sur ces mêmes structures et participent à leur transformation. Ainsi, nous nous employons à rechercher les dimensions matérielles, les significations et les compétences des pratiques alimentaires dans notre univers d'enquête qui participent à cette fin. Les pratiques développées autour de l'alimentation sont en général transmises d'une génération à l'autre avec des adaptations liées soit à la crise, à l'acquisition des nouvelles techniques par les jeunes générations (surtout en ce qui concerne les pratiques de préparation), etc... Une fois transmises, elles se stabilisent, recrutent de nouveaux membres et agissent sur la structure familiale qui finit par se transformer.

2.3. *Origine de la théorie*

Ses origines remontent dans les années 2000. Elle s'est développée en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves. L'analyse des pratiques de consommation est l'un de ses domaines de recherche privilégié.

Les éléments définitionnels de base sont fournis par Theodore Schatzki (1996) et Andreas Reckwitz (2002), tous deux inspirés par les écrits de Ludwig Wittgenstein et ceux de Martin Heidegger.

La théorie des pratiques fait partie des théories culturelles de l'action humaine, par opposition au paradigme de l'*homo economicus* (qui conçoit l'action comme le résultat de choix individuels rationnels) et *homo sociologicus* (qui explique l'action par les normes sociales qui contraignent l'agent) Reckwitz (2002)(Cardon et al., 2019). « *Les théories culturelles expliquent l'action par des structures symboliques et cognitives, qui contraignent les agents à interpréter le monde d'une certaine façon et à se conduire en conséquence. Au sein des théories culturelles, la théorie des pratiques situe le social non dans l'esprit humain, dans les discours ou dans les interactions, mais dans les pratiques sociales* » (Cardon et al., 2019 :146). « Elle met l'accent sur la spécificité des logiques de la pratique, qui se déploient en situation et dans l'urgence, à la différence du temps et de la réflexivité qui caractérise l'activité savante » (SAPIRO Gisèle, 2020).

Deux domaines des sciences sociales vont s'ériger en champs privilégiés pour le développement de la théorie des pratiques, à savoir : la sociologie des organisations et la consommation durable (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013).

Cette théorie repose sur une double critique du subjectivisme et de l'objectivisme. D'un côté, les approches subjectivistes, de la théorie de l'acteur rationnel, supposent que l'action est le produit de la volonté d'un sujet conscient et capable de se projeter dans l'avenir en anticipant les conséquences de ses actions. Or Bourdieu rejette l'idée de la liberté totale et celle de la libre projection dans le futur. De l'autre côté, l'objectivisme structuraliste fait des agents les supports quasi-mécaniques des structures symboliques de la consommation (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). L'ensemble de toutes ces contradictions ont contribué à la naissance de la théorie des pratiques.

2.4. *Différents courants ou variantes de la théorie*

La théorie des pratiques sociales a plusieurs variantes. Nous nous attarderons ici aux trois principales : celle présentée par Shove, de Warde et la synthèse entre les deux approches.

Shove (inspiré par la sociologie des sciences), met un accent particulier sur les dispositifs matériels et techniques, mais livre, selon Cardon, P., Depecker, T. et Plessz, M., une analyse moins fine des acteurs qui portent et promeuvent ces dispositifs, qui semblent parfois s'imposer d'eux-mêmes (Shove, 2003). Dans cette perspective, toute pratique peut se décomposer en objet (*materials*), compétences (*skills*), et significations (*meanings*) (Cardon et al., 2019:147).

Warde, s'intéresse particulièrement aux acteurs intermédiaires qui contribuent à l'institutionnalisation des pratiques, et met moins l'accent sur les dispositifs matériels. Il conçoit les pratiques *comme* constituées essentiellement de « compréhensions » (*understandings*), de manières de s'engager dans la pratique (*engagements*) et de manière de faire (*procedures*).

La synthèse de ces deux approches est présentée par K.Torkkeli *et al*(2018) (Cardon et al., 2019: 148). Reconnaisant la contribution de Warde au développement de la théorie des pratiques sociales, ces auteurs, affirment que la consommation, d'un point de vue sociologique, ne saurait se résoudre au moment de l'achat. C'est « un processus par lequel des agents s'approprient un bien, un service, une performance, une information ou une ambiance qui est le produit d'un travail humain » (Warde 2016b : 71) (Cardon et al., 2019:148). De ce point de vue, la consommation n'est pas une pratique, mais plutôt un moment dans une grande variété des pratiques (Warde, 2005). Autrement dit, l'alimentation comme activité est plus qu'une pratique car elle nécessite de s'approvisionner en produits alimentaires, transformer les produits en plats, puis les manger et les apprécier. Pouvant être vues comme autant de pratiques.

Ces activités impliquent généralement différents lieux, moments et acteurs. Selon Warde, il y a là, non pas une, mais quatre pratiques, et l'alimentation est une « pratique composée ». Chaque pratique sollicite des objets et infrastructures matérielles, des compétences (techniques, sociales, organisationnelles) et des significations propres.

Chacune est en outre institutionnalisée par des acteurs différents, qui ont des intérêts et des préoccupations potentiellement divergents (...) (*idem*).

L'alimentation comme pratique est complexe. Elle ne peut se réduire au seul choix du consommateur. Son analyse nécessite la prise en compte des mécanismes de son maintien, de son évolution et les implications de cette complexité sur les habitudes alimentaires. Cette approche « permet à la fois une prise en compte des dispositifs matériels et des acteurs. L'ensemble de toutes ces questions a amené les sociologues à approcher l'alimentation par les pratiques et non par les individus » (*ibidem*).

2.5. Une approche par les pratiques et non par les individus

Cette approche de la consommation rompt avec le principe de centrer l'analyse sur les individus.

Comme susmentionné, la théorie des pratiques repose sur une double critique du subjectivisme et de l'objectivisme. Remettant ainsi en cause l'idée d'un consommateur « rationnel, conscient de ses pratiques et capable de se projeter dans l'avenir en anticipant les conséquences de ses actions. Elle réfute aussi l'idée d'agents agis par les structures de façon inconsciente » (Sapiro, op. cit. : 676). *La raison savante échoue à rendre compte de la pratique (..), elle prend les choses pour la logique des choses. Or la logique de la pratique diffère radicalement de la logique : c'est la logique floue qui échappe aux tentatives de systématisation trop poussées de la méthode structurale (..)* (*idem*).

Appliquée à la consommation alimentaire, Warde ou Shove réfutent l'idée d'un consommateur largement autonome, soucieux de construire son identité à travers ses pratiques de consommation. Dans ce modèle, le consommateur n'aurait pas d'autre alternative « que d'avoir le choix » Giddens (1991 : 80), c'est-à-dire d'être un individu souverain qui voit surtout dans la consommation le moyen de communiquer symboliquement avec son entourage. En d'autres termes, le choix des acteurs est limité par les possibilités que leur offre leur environnement de vie, par les déterminants culturels et les habitudes alimentaires de leur groupe ethnique. Mais le sens pratique leur permet de « s'ajuster sans suivre explicitement une norme, une règle ou un code

transmis, sans pour autant qu'ils obéissent au libre décret de leur pensée » (Sapiro, op. cit : 676-677).

« *Ses partisans proposent de partir des pratiques et non des individus, de considérer celles-ci comme des blocs d'activités, de significations, de compétences et d'objets, et d'étudier comment elles se transforment et se diffusent en « recrutant des individus » qui ensuite les mettent en œuvre de façon routinière. Elle permet de saisir les conditions de changement dans des pratiques, en insistant sur la structure temporelle des activités sociales, sur la tension entre routine et réflexivité et sur le rôle des infrastructures matérielles* » (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013).

De la sorte, on ne raisonne plus en termes d'adoption – comment des individus adoptent des pratiques ? – mais en termes de recrutement : pour analyser comment des pratiques « recrutent » de nouveaux adeptes.

Ce déplacement des individus vers les pratiques comme unités d'observation, permet de comprendre à partir des spécificités des pratiques elles-mêmes, comment celles-ci se stabilisent, se diffusent et se transforment (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). Sapiro souligne que « c'est l'habitus qui permet le passage de la pratique aux pratiques et à leurs principes de différenciations » (Sapiro, op.cit. :677). La rencontre entre l'habitus de l'auteur et l'espace des possibles que lui offre le champ est un principe explicatif beaucoup plus puissant, qui permet d'articuler analyse externe et interne des œuvres sur la base d'une théorie de la pratique qui met l'accent sur le *modus operandi* plutôt que sur l'*opus operatum* (*idem*). Il était fréquent d'entendre des enquêtés déclarer : c'est par habitude que je fais ceci, j'ai vu maman faire, etc. bref, les gens qui manquent d'argument pour justifier leurs pratiques ou le bien-fondé d'une pratique mais, qui reproduisent un héritage culturel acquis pendant des longs moments de leur existence. Le constat est que les personnes qui n'ont jamais appris à manger ensemble transmettent cette façon de faire à leurs enfants en les initiant à cette pratique (recrutement des nouveaux adeptes), les enfants reproduisent ce qu'ils ont vu de leurs parents faire tout en activant leur capacité à mettre en œuvre des stratégies plus ou moins ajustées aux situations qu'ils rencontrent (Sapiro, 2020).

Le fait que les pratiques agissent sur les individus et transforment leur vision du réel et que les individus agissent à leur tour sur les pratiques contribuant ainsi à leur

évolution, justifie le choix porté sur cette théorie pour analyser les faits observés dans cette recherche.

2.6. Les limites de la théorie des pratiques sociales

La théorie des pratiques a des limites qui rendent parfois son opérationnalisation complexe tant dans l'observation que dans l'analyse des faits étudiés. Des nombreuses études réalisées à la lumière de cette théorie se sont retrouvées dans l'impasse de construire la démarche tant sur le plan théorique que méthodologique. Cette difficulté est due entre autre, à l'existence de plusieurs courants de pensée qui ont été développés autour de ladite théorie. Cardon P., Depecker T.&Plessz M., (2019), notent qu'il n'y a pas « une théorie des pratiques », mais de nombreuses variations qui rendent son opérationnalisation complexe.

« Il est actuellement difficile de situer des réflexions sur des inégalités, les rapports de genre, plus généralement sur les relations de pouvoir dans la théorie des pratiques » (Cardon P., Depecker T.&Plessz M.,2019 :153). Et pourtant, ces rapports de genre occupent une place de choix dans la présente dissertation car ils sont parmi les facteurs qui expliquent la transformation des rapports sociaux au sein des ménages. L'autre point faible de cette théorie est sans doute sa mise en œuvre empirique. Les questions de l'identification d'une pratique, de sa généalogie, de ses contours, de sa dynamique d'évolution restent encore pour le moment suspendues à la construction méthodologique spécifique.

Abordant dans le même sens, Calvo Manuel estime que « *Les pratiques alimentaires sont un objet d'étude dont la complexité est reconnue : elles résultent du fonctionnement du système alimentaire et constituent, avec celui-ci et le style alimentaire, trois éléments fondamentaux qui s'imbriquent de façon si étroite qu'il est difficile de démêler leur genèse et le niveau de leur action ; (..) leur étude s'en tient souvent à la description des phases finales, des processus de celles qui, plus extérieures, sont plus accessibles, sans s'accompagner d'une analyse approfondie des phases intermédiaires, ni de leur point de départ, ni de leur genèse* » (Calvo, 1983 : 44-48). Sur le terrain, il est difficile d'observer les différentes phases de développement d'une pratique ; c'est souvent sa phase finale que le chercheur observe.

La théorie des pratiques a été développée dans un contexte culturel totalement différent de celui de notre univers d'enquête, son opérationnalisation sur le terrain demande une souplesse d'adaptation. Dans les pays où cette théorie a été développée, il est possible d'observer les différentes étapes de développement d'une pratique. Les pratiques de préparation par exemple sont facilitées par la transformation des produits alimentaires qui subissent une certaine modification avant d'être mis dans le circuit commercial.

Cette transformation facilite leur préparation et raccourcit le temps de cuisson. A cela s'ajoute le développement technologique qui aménage l'équipement des cuisines en appareils électroménagers. Dans ces conditions, il est possible d'observer les différentes phases de développement d'une pratique. Dans le contexte de notre recherche, l'approvisionnement se fait dans certain cas par hasard, la personne qui est partie se débrouiller ramène parfois les produits alimentaires, et c'est par hasard qu'elle achète après les *coops*, dans d'autres cas, le marché se fait tard dans la soirée pour acheter les produits soldés (en état de décomposition que les Kinois appellent *Nzombo le soir*). La préparation des repas commence dans certains ménages à partir de 19h. Pour les ménages qui s'approvisionnent la journée, les produits alimentaires sont vendus dans un état brut et demandent beaucoup de temps pour leur préparation, en moyenne 4 heures pour faire la cuisine. Les produits comme les feuilles de manioc prennent facilement plus de 6 heures de travail pour leur cuisson. En plus dans les ménages de Limete, les cuisines se trouvent à l'intérieur des maisons ; il n'est pas facile d'accéder dans la cuisine pour observer comment les gens préparent. Ce qui fait que dans certains ménages, observer les différentes phases d'une pratique, était souvent difficile.

Pourtant, les pratiques doivent être parfois restituées à travers les éléments matériels, cognitifs ou langagiers qui les composent (appelés « entités »), d'autre fois à travers les éléments qui permettent l'intégration de ces différentes « entités » qui semblent davantage constituer le cœur de l'analyse. Pour contourner cette difficulté, Alan Warde (2005) propose notamment de considérer cette intégration sous trois angles principaux : les significations, les procédures et les engagements. Elisabeth Shove et Mika Pantzar (2005) proposent quant à eux de prendre en compte le rôle des dispositifs

matériels, des significations et des compétences dans l'intégration des pratiques. Ces éléments d'intégration, identifiés par les chercheurs, jouent un rôle important car ce sont eux qui vont permettre à la pratique sociale de se perpétuer, de se reproduire dans le temps, mais aussi de changer, d'évoluer.

Malgré toutes ces difficultés susmentionnées, il est possible d'intégrer « la théorie des pratiques » dans des travaux allant de l'étude des cas de la coévolution des normes sociales et techniques dont les individus sont presque absents (Shove et Southerton 2000 ; Shove, 2003) à des analyses microsociologiques fines où les appartenances, de genre et la position dans le cycle de vie sont mises en relation avec le mode d'engagement dans différentes pratiques quotidiennes (Warde, 2005 ; Southerton 2006). C'est le cas de cette recherche qui analyse les pratiques alimentaires dans trois sites avec un nombre des ménages réduit, permettant ainsi de comprendre le rôle joué par les acteurs sur la transformation de la structure familiale, le poids de la structure sur les pratiques des acteurs en passant par les questions du genre et les rapports de pouvoir entre les générations (jeunes et vieux, parents et enfants) au sein des ménages.

Un bon nombre de travaux propose une méthodologie qualitative approfondie et rigoureuse, alliant entretiens et enquête ethnographique (Shove et Southerton 2000, Southerton, 2006, Evans, 2011).

En dépit des critiques formulées à cette théorie, sa grande originalité consiste à déplacer le regard depuis l'observation des acteurs, vers celui des pratiques. Elle propose un changement de perspective sur lequel il y a lieu de s'appuyer pour exploiter avec un œil nouveau des enquêtes qualitatives et quantitatives menées avec rigueur. Elle permet de comprendre des pratiques sociales.

En outre, elle présente l'avantage de ne pas limiter l'attention aux déterminants économiques, sociologiques ou démographiques des individus comme le font souvent les enquêtes sur la consommation (Shove et al., ; Dubuisson-Quellier et Pessz, 2013).

Or, dans la présente recherche, nous étudions les pratiques développées par les ménages appartenant à trois catégories sociales différentes. Pour saisir ces pratiques, nous avons procédé à l'analyse de l'environnement matériel (type de maison,

cohabitation entre parents descendants adultes avec ou sans enfants, etc.), afin de comprendre les logiques qui sous-tendent les modes de consommation familiaux dans les quartiers populaires où la ménagère est au centre d'intérêt de la survie de sa famille avec l'apport complémentaire de son mari et des enfants et les pratiques centrées sur le chef de ménage qui prend toute la charge du ménage. A cela, s'ajoutent les contraintes liées à la configuration familiale (grands-parents, parents, petites filles et petits-fils ainsi que la belle fille ou le beau-fils qui partagent la même cour familiale) et engendrent un certain nombre de pratiques. Comprendre les logiques d'action, c'est aussi porter plus d'attention à cet environnement social et économique dans lequel se développent toutes ces pratiques.

Les logiques économiques (rationalités) ne sont pas exclues dans les différentes pratiques alimentaires. Cependant, toutes les logiques d'action des ménages (donner à manger aux enfants du voisin pendant qu'on exige à ses propres enfants de cotiser pour avoir droit au repas, refuser de manger avec ses enfants par crainte de ne se rassasier, etc.) le système de valeur régissant les pratiques de solidarité ou d'exclusion de certains membres au repas, « *les procédures de capitalisation, les normes ostentatoires, etc. sont autant d'exemples de recours à des rationalités qui ne peuvent être réduites à des stratégies proprement économiques, qui n'abolissent pas ces dernières, mais qui s'y imbriquent et contribuent à les complexifier* » (De Sardan, 1995, op. cit : 41)

2.7. Concepts clés dans la théorie des pratiques sociales

Trois concepts sont couramment utilisés dans la théorie des pratiques sociales à savoir : le temps et les rythmes sociaux, la routine et les infrastructures matérielles.

2.7.1. Le temps et les rythmes sociaux

La notion de temps est capitale dans l'analyse des pratiques. Les pratiques liées à la consommation sont fondées sur la routine, leur analyse se propose de saisir comment les temporalités des différentes pratiques évoluent ensemble et se recoupent, comment les cadres temporels et spatiaux sont reproduits au quotidien selon des

routines, comment la culture matérielle guide la production et la consommation du temps (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013).

L'alimentation comme pratique est soumise aux différentes contraintes de la vie quotidienne. Certains auteurs comme Røpke (2009) ou Shove *et al.* (2009) défendent l'idée selon laquelle, ce sont les pratiques qui façonnent le temps, plutôt que l'inverse, en raison de leur dimension routinière.

2.7.2. La routine

La notion de routine occupe une place de choix dans l'approche de la sociologie de Giddens : la consommation ordinaire se comprend en termes « d'habitude, de routine, de contraintes, etc. ».

Pour Cardon P., Depecker T.&Plessz M., 2019 qui font référence à Noe, (2010), les routines ne sont pas un sous-produit de la répétition, c'est une capacité humaine qui nous permet de ne pas consacrer tout notre esprit à réinventer sans cesse des manières de faire les choses. C'est en quelque sorte un « sens pratique qui permet aux agents de s'ajuster sans suivre explicitement une norme, une règle ou un code transmis, sans pour autant qu'ils obéissent au libre décret de leur pensée » (Sapiro, op, cit : 676).

D. Southerton (2013) cité par Cardon et al., (2019:150), affirme qu'il existe trois grands types de routines : les procédures qui sont des manières de faire lorsqu'on suit un mode d'emploi ; les séquences qui sont des enchaînements d'activités ou de gestes comme se laver les mains avant de cuisiner ; les dispositions qui recouvrent les goûts, les orientations acquises par la socialisation. La routine permet l'allègement de la charge mentale qui évite de « recalculer » en permanence les options, et de réfléchir maintes fois sur une même activité. Enfin, elle a l'avantage de stabiliser des pratiques prescrites et n'empêche pas leur évolution même si elle suspend une partie de la réflexivité qui s'exerce sur elles (Dubuisson-Quellier, 2006).

2.7.3. Les infrastructures matérielles

Gert Spaargaren (2000) (Astolfi, et al, 2008) ont montré que les interrelations entre les pratiques des ménages et les systèmes matériels collectifs pouvaient expliquer la capacité des premières à changer ou au contraire à produire certaines irréversibilités.

Les consommateurs ne sont pas que de simples clients ou utilisateurs, ils contribuent aussi à la production et à la reproduction des contraintes structurelles des infrastructures de services.

Dans cette approche, les pratiques se stabilisent à mesure que les technologies se standardisent. Ainsi la généralisation de la climatisation dans les maisons construites aux États-Unis conduit les ménages à abandonner la véranda – lieu de repos et de sociabilité aux heures chaudes – pour occuper l'intérieur de la maison, toutes fenêtres fermées. Ces évolutions finissent par modifier in fine les relations sociales au sein du ménage et avec les voisins (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013). Comme le fait d'habiter dans une maison exigüe oblige les ménages à préparer dehors, permet à la ménagère d'entrer en interaction avec les voisins, réduit l'intimité du ménage et finit par créer des conflits avec les voisins ou les membres de la famille.

Section 3. Mode opératoire

La démarche consiste à étudier comment une pratique recrute des participants, plus ou moins nombreux, plus ou moins enthousiastes, plus ou moins compétents (Shove et al., 2012). A l'inverse, « les aspects routiniers des pratiques alimentaires, ainsi que les changements qui surviennent fortuitement, sont alors mis en évidence » (Cardon P., Depecker T.&Plessz M., 2019 :146). Dans la même perspective, Wahlen (2011) affirme que « Les individus, quant à eux, deviennent la somme de leurs pratiques accumulées au cours de leur vie » (Warde, 2016a, :50), car « chaque pratique, chaque performance contribue à définir notre identité (par les significations qu'elle porte), nos compétences, ce que nos corps peuvent et savent faire, selon une logique proche de celle de l'habitus chez Pierre Bourdieu » (Cardon, Depecker, & Plessz, 2019: 147). Cela invite à ne pas isoler une pratique (l'alimentation) des autres pratiques dans lesquelles les individus sont pris.

En envisageant la consommation comme moment dans une grande variété des pratiques (Warde, 2005), elle est plus qu'une pratique car elle nécessite de s'approvisionner en produits alimentaires, transformer les produits en plats, puis les manger et les apprécier ; ces différentes activités peuvent constituer autant de pratiques observables sur terrain. Cependant, ces activités impliquent généralement différents

lieux, moments et protagonistes qui sont également observables sur terrain. Il est donc possible d'observer ce que Warde appelle « pratiques composées » (*compound practice*) en les décomposant en un certain nombre de pratiques.

Nous pouvons donc observer comment les individus s'approvisionnent en produits alimentaires, comment ces produits sont transformés en repas ou plats, et comment les gens consomment et apprécient les repas. Ces observations ne peuvent être possibles qu'en séparant les moments de leurs observations. Ce qui implique des observations au niveau de différents marchés où s'approvisionnent les membres de ménages, l'espace social dans lequel s'organise la transformation des produits alimentaires en repas ou plat, les compétences (techniques de préparation, le savoir-faire), les objets utilisés pour préparer les repas, l'organisation sociale du ménage, les différents acteurs impliqués dans ce processus (avec leurs intérêts et des préoccupations potentiellement divergents) ; la consommation et l'espace social alimentaire.

Ajoutons en dehors des pratiques identifiées par Warde que dans un contexte de crise où les ménages n'ont pas toujours les moyens financiers pour faire face aux dépenses alimentaires, un certain nombre de mécanismes se développent pour mobiliser les fonds à allouer entre autres, à l'alimentation. Dans le cadre de cette recherche, nous avons identifié ce mécanisme comme faisant partie des pratiques sociales liées à l'alimentation et l'avons nommé « pratique de mobilisation des fonds ».

Sur le terrain, la théorie des pratiques nous a permis d'observer, de décrire et d'expliquer ce qui suit :

1. *Les significations* (croyances, normes culturelles et conventions)

Nous avons pu distinguer les interdits alimentaires tels qu'ils sont imposés par la religion et la culture : des normes culturelles dont la répartition des tâches basée sur le genre (sexe), la répartition des repas qui tient compte de principes culturels, des contraintes économiques et professionnelles.

2. *Les matériels* (outils, technologies et ressources financières) renvoient concrètement au type d'objets utilisés pour faire la cuisine, aux appareils utilisés pour conserver les produits alimentaires ou pour leur transformation, type de maisons, à l'espace habité, aux sources de revenu.

Pour ce qui est des types de maisons, nous en avons observé trois dans le quartier Mabulu 1 à Makala qui est un quartier pauvre ; des maisons construites en matériaux durables, des maisons en tôles, parfois rafistolées et des maisons en terre battue. Les latrines de ces habitations, sont pour la plupart dérisoires, entourées d'étoffe en lambeau. Pour préparer les aliments, ces ménages utilisent de la braise, le bois de chauffage, la poussière des bambous et les sachets. Dans le milieu aisé, les maisons sont construites en matériaux durables avec des latrines de type moderne. C'est principalement les cuisinières qui sont utilisées pour la cuisson des aliments. Dans le milieu intermédiaire, c'est soit la braise, soit le réchaud qu'on utilise.

Concernant l'espace habité ou la configuration familiale, le milieu pauvre est caractérisé par des parcelles non clôturées. Une cour familiale est partagée dans certains cas en même temps par les grands-parents, les parents, les petits enfants ainsi que la belle fille ou le beau-fils ; ce qui engendre un certain nombre de pratiques et conflits autour de l'alimentation. Par contre, dans le quartier aisé, toutes les parcelles sont clôturées, la cour est habitée par un seul ménage. Dans le milieu intermédiaire, le nombre de ménage par parcelle varie de deux à quatre ; certaines parcelles sont clôturées et d'autres ne le sont pas.

Quant aux sources de revenu, nous avons observé une diversification des sources de revenu dans les quartiers pauvres où la femme est au centre d'intérêt de la survie de sa famille. C'est principalement elle, qui par ses activités génératrices de revenu, approvisionne le ménage ; l'apport du mari est secondaire. Les filles mères vivant dans les ménages de leurs parents exercent aussi un certain nombre d'activités, reçoivent de l'argent de la part de leurs concubins actuels et/ou anciens avec lesquels elles ont eu des enfants. Ce fait est normalisé, voire encouragé par certains parents. Par contre, dans le milieu aisé, les pratiques sont centrées sur le modèle du chef de ménage qui prend toute la charge du ménage. Dans le milieu intermédiaire, nous avons observé un certain équilibre entre les apports du chef de ménage et ceux de son conjoint ou sa conjointe. Les autres membres du ménage apportent aussi leur contribution dans la mesure du possible.

3. *Les compétences* (savoir-faire et capacités)

Du savoir-faire : concernant le style culinaire, nous avons observé que les recettes qui coûtent cher et demandent beaucoup de temps dans la cuisson ne figurent pas dans les menus consommés régulièrement dans le milieu pauvre. C'est le vite fait qui est préféré. Les ménages n'ont pas de spécificités culinaires liées à leur groupe culturel, ils mangent ce qui se présente et ont développé une grande capacité d'adoption de nouvelles habitudes alimentaires. Il est difficile de distinguer leur appartenance culturelle à partir de la consommation alimentaire.

Dans les milieux aisés, les membres de ménage dépensent trois fois plus par rapport aux ménages du milieu intermédiaire, voire dix fois plus par rapport au milieu pauvre. Leur régime alimentaire est proche de leur culture alimentaire d'origine. Dans le milieu intermédiaire, nous avons observé la combinaison de deux styles culinaires à savoir, le vite fait et les repas qui demandent beaucoup de temps de préparation. Dans tous les trois milieux, les pratiques traditionnelles de conservation de la nourriture ont été remplacées par la pratique de congélation, exception faite pour les chenilles, poissons fumés, fretins, viandes boucanées qui sont de menus rarement consommés par les ménages. Bien que tous les ménages du milieu pauvre n'aient pas de congélateur ni frigo, les condiments consommés sont achetés au quotidien dans des chambres froides et dans des marchés de fortune. Cela s'est accompagné d'un changement de la signification et des compétences liées aux pratiques de préparation alimentaire dans les foyers ainsi que dans la façon de faire les courses.

Des capacités, il s'agit de la mobilisation de fonds. Nous avons constaté un dynamisme extraordinaire dans le milieu pauvre. Presque chaque membre du ménage exerce une activité génératrice de revenu et contribue au budget de ménage. Pour stimuler les 'paresseux' à s'impliquer dans cette dynamique, certains ménages ont instauré le système qu'ils appellent *bi tie té bi lié té* (celui qui ne cotise pas ne mange pas). Ce qui n'est pas le cas dans les deux autres milieux où les convives ne sont pas obligés de donner de quotepart pour avoir droit au repas. Cette dynamique nous a poussée à réfléchir sur les acteurs impliqués, les rôles assignés à chacun d'entre eux ainsi que le repositionnement des uns et des autres au regard de ces enjeux. En d'autres termes,

face aux enjeux de survie en cette période d'insécurité alimentaire, ne s'opère-t-il pas un déplacement du statut de Ego traditionnellement et légalement attribué au père en tant que chef de ménage vers d'autres membres du ménage qui contribuent tant bien que mal à sa maintenance, sinon à la démultiplication des Ego? Ou encore, cette période d'insécurité alimentaire n'a-t-elle pas fourni les armes à ceux qui désirent s'émanciper de la tutelle encombrante d'un chef de famille impotent économiquement ?

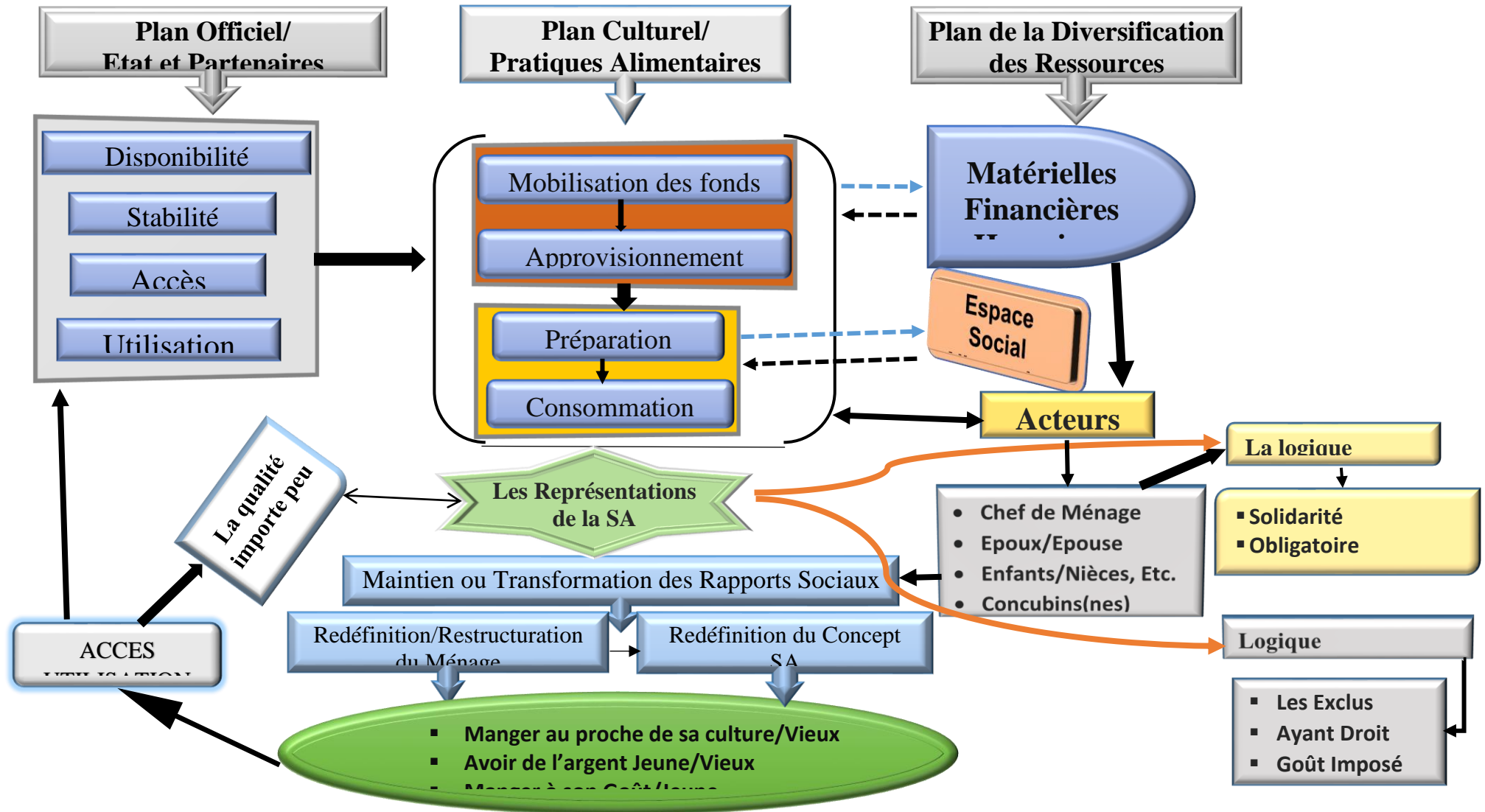
3. L'espace culinaire : dans cet espace, nous avons observé comment, à partir d'un seul espace culinaire, plusieurs cuisines étaient organisées. Cet espace était utilisé pour préparer un repas commun pour tous les membres du ménage, comme aussi pour les repas individuels ou encore, un repas à ne consommer que par un petit groupe de commensaux en excluant d'autres. Autrement dit, cet espace renforce les liens entre les membres du ménage et dans certains cas, les fragilise. Il a été un espace d'expression de la solidarité familiale ou de division. Ce même espace a engendré les notions des « ayant droit et des exclus » au repas.

La logique des ayant-droit a aussi été observée dans le milieu pauvre et intermédiaire en rapport avec l'occupation de la parcelle familiale. Des membres de la famille restreinte et élargie (dans certains cas) du propriétaire de la parcelle revendiquaient le droit d'avoir un espace dans la cour familiale. Se considérant comme ayant droit, ils construisent des maisons de fortune ou en matériaux durables dans ladite cour. Soit, ils y logent eux-mêmes, soit ils y placent un locataire pour tirer bénéfice des frais de loyer. Dans la majorité des cas, l'argent perçu permettrait au « bailleur » de louer une maison loin de la parcelle familiale pour éviter des accrochages avec les autres membres de la famille habitant la même parcelle familiale.

La notion des ayants droit n'est pas le monopole des ménages pauvres, dans le milieu aisé, certains menus sont réservés à une catégorie des personnes (enfants, chef de ménage) selon le cas, certaines personnes sont exclues pour des raisons que nous évoquerons dans les chapitres qui suivent. A la différence avec le milieu pauvre, l'espace culinaire rassemble plus qu'il ne divise.

Section 4. Schéma du cadre théorique

Figure 1 : Schéma du cadre théorique



Source : Auteure, figure construite sur la base de la lecture et des observations du terrain de l'enquête

4.1. Analyse du schéma du cadre théorique

Nous partons de la logique selon laquelle qu'il existe d'une part, une représentation de la sécurité alimentaire reconnue sur le plan mondial, et à laquelle se réfèrent l'Etat congolais et tous ses partenaires œuvrant dans ce secteur pour définir des politiques adéquates et standardisées ; et d'autre part, la représentation des ménages qui mobilisent leurs capitaux pour assurer cette sécurité alimentaire. Dans le cadre de cette étude, ces deux logiques sont nommées : logique officielle et logique culturelle ou réelle.

- 1) La logique officielle englobant l'Etat et ses partenaires œuvrant dans ce secteur, définissent des politiques adéquates et standardisées sur le plan mondial, de concept « sécurité alimentaire »
- 2) La logique culturelle reposant sur les usages et diverses pratiques traditionnelles et/ou acquises, définit les capacités de mobilisation de fonds et les pratiques adaptées et adoptées pour la préparation et la consommation de repas. Cette logique implique la diversification de ressources dont le choix des expédients reste prépondérant pour concrétiser la survie de la famille et de ménages qui la constituent.

Pour la première (celle de l'Etat et ses partenaires), le concept de sécurité alimentaire repose sur quatre piliers à savoir : disponibilité des aliments, stabilité, accès et utilisation (voir le chapitre sur la définition de concepts). Tel que nous l'avons dit, ces notions échelonnées à 4 niveaux sont courantes et normalisées. Elles ne tiennent donc pas compte de *certaines éléments composites* pouvant exister dans les méandres de relations sociales que tisse une famille/un ménage vivant dans une même parcelle ou partageant une même cour.

La deuxième quant à elle, rend compte des pratiques alimentaires traditionnelles qui découlent des habitudes culturelles et acquises/développées par les ménages. Nous avons identifié des pratiques de mobilisation des fonds, d'approvisionnement, de préparation et de consommation. Ces pratiques correspondent à la variable dépendante qui explique la représentation de la sécurité alimentaire (variable indépendante) par les ménages. Il est à noter que les deux premiers éléments de pratique culturelle, à savoir : la mobilisation de fonds et l'approvisionnement ; sont ceux qui définissent et orientent les

deux derniers que sont la préparation et la consommation. L'observation nous a montré que les ménages préparent leurs repas en fonction des limites de fonds mobilisés et des éléments que leur offre l'environnement. Ce qui renvoie à la notion de compétences (savoir-faire et capacités) ci haut évoquées.

En effet, dans plusieurs ménages, le chef (père ou mère) assure la nourriture à la limite de son revenu souvent journalier. Au-delà de ce revenu du chef de ménage, il se développe une dynamique de « *bi tie té bi lié té* » (celui qui ne cotise (contribue) pas ne mange pas). Dans les deux cas, il y a adaptabilité aussi bien à la préparation qu'à la consommation qui, parfois ne tient pas seulement compte des origines socio culturelles du ménage, mais souvent et dans la plupart de cas, de fonds journaliers mobilisés pour l'alimentation.

Lesdites pratiques conduisent à la diversification des ressources (humaines, matérielles et financières) et se développent dans un espace social alimentaire. Ces ressources que les ménages mobilisent correspondent à la variable intermédiaire.

Cette variable qui, dans une certaine mesure, peut être considérée comme une troisième logique de notre cadre théorique, est non seulement interdépendante, mais complémentaire. En ce sens que la diversification des ressources (matérielles, humaines et financières) définit et détermine les capacités d'un ménage à mobiliser les fonds et à s'approvisionner. À certains moments les fonds et l'approvisionnement renvoient au type de ressource mise à la disposition ou à disposer par le ménage pour parer à l'insuffisance alimentaire.

Il en est de même de ce qui concerne la préparation et la consommation qui se lient dans un espace social que nous appelons « espace social alimentaire ». Ces deux notions se complètent entre elles. Nous avons observé que l'espace alimentaire est défini par les moyens mis en place par les fonds mobilisés pour la préparation. Ainsi donc, nous verrons que préparer (le repas) avec les braises ou bois de chauffage installé sous un arbre de la parcelle, en plein air ou dans une cuisine bien équipée, dépend de moyen (fond) mobilisé pour l'alimentation et des infrastructures dont dispose le ménage. Il en est de même pour la consommation. L'espace destiné à la consommation (appelé espace social alimentaire) est défini par ce qu'on a préparé (qui lui-même dépend de fonds mobilisés), le nombre de convives (consommateurs) et de l'heure de manger. Ce qui explique que dans

la plupart de ménages observés, les repas se prennent dans un bol, sur une natte, par terre ou presque ; dans d'autres, les repas se prennent dans un espace aménagé pour cette fin, dans des assiettes en porcelaine, etc. Et ceci non parce que c'est culturel ou traditionnel, mais c'est l'espace qui convient aux avoirs du ménage.

La diversification de ressources renvoie aussi à l'identification des différents acteurs recrutés par les pratiques pour assurer la sécurité alimentaire au niveau des ménages.

Parmi ces acteurs, il y a le chef de ménage, son épouse/époux, les enfants, les nièces, les neveux, les petits-enfants, les concubins des filles et autres. L'absence d'une politique d'emplois efficace au niveau national a engendré un taux de sans-emploi visible global s'élevant à 60% d'hommes et 67,1% de femmes et de 63% de la population globale de la RDC (Institut National des Statistiques, 2017) qui se fait sentir dans les ménages pauvres. Ces derniers ont pris conscience de l'absence ou de la modicité de leurs ressources et des menaces que représente ce manque ou cette insuffisance des moyens pour la survie de leurs membres.

Pour lutter contre ces menaces, ils montent des stratégies (individuellement ou en groupe) en mobilisant les ressources disponibles. La course vers les stratégies de mobilisation des fonds engendre deux situations au sein d'un ménage : le renforcement des liens sociaux et familiaux d'un ménage, et la fragilisation de ces liens. De la même façon que les structures agissent sur les individus et les mobilisent avec des logiques différentes ; ces individus agissent à leur tour sur les structures et parviennent, soit à les conserver, soit à les transformer. Ce maintien ou cette transformation des rapports se traduisent dans le vécu du ménage par l'obligation alimentaire (les parents ou les aînés assurent aux membres du ménage une alimentation et maintiennent leur position au sein du ménage), par la solidarité, l'unité ou la coordination dans la prise des décisions et la consommation. Ils se traduisent également par l'absence de coordination dans la prise des décisions, l'individualisme (qui conduit aux notions des ayants droits et des exclus au repas dans certains ménages pauvres) et l'implication remarquable des femmes et des enfants dans la mobilisation des fonds. C'est ce que nous appelons « Logique de solidarité ou du communautarisme ».

Quand la dynamique de « *bi tie té bi lié té* » n'a pas marché ou ne marche pas, l'individualisme s'installe dans la logique de « *chacun pour soi, mais la parcelle pour tous* ». Il va donc s'installer une « solidarité exclusive » au sein de la famille avec l'émergence de plusieurs ménages ou d'un seul ménage, mais avec le renversement des rôles sociaux, à l'exemple des enfants qui nourrissent leurs parents ou qui cotisent au même titre, se situant dans un rapport de partenariat avec ces derniers. Situation dans laquelle vont se constituer de groupes (de petit ménage) avec leurs acteurs vivant dans leur « solidarité » au sein de la même famille. Il y aura l'émergence de plusieurs cuisines, de privation et des exclus au repas. Cette dynamique amène à redéfinir le rôle de la femme et des enfants au sein du ménage.

Ces transformations observées à travers les pratiques développées par certains ménages pauvres conduisent à questionner sur le contenu que leurs membres donnent aux concepts de ménage et de sécurité alimentaire. Du coup, il y aura une restructuration de la famille en une réorganisation de liens et de rapports sociaux d'une part, et de l'autre part, on observe une redéfinition de ce qu'on appelle sécurité alimentaire. Le tout converge vers le manger proche de sa culture (conception soutenue par les vieilles personnes ayant vécu en majorité à l'intérieur du pays ou en province bien qu'ils ne mangent pas souvent ce qu'ils déclarent), avoir de l'argent pour manger (point de vue soutenu en majorité par les jeunes et certaines vieilles personnes) et manger à son goût pour les jeunes.

Ainsi, la représentation de la sécurité alimentaire, pourtant un concept générique, prend un autre sens chez les ménages pauvres. Sortant du cadre conceptuel et standardisé de l'Etat et ses partenaires, elle prend des dimensions sociologiques où les rapports sociaux peuvent se tordre ou se renforcer, où la notion même de manger va en dehors de considération d'ordre diététique, où les notions du nombre de repas, de goût et de la qualité importent peu et où il n'y a pas d'exigence sur l'espace de cuisson et de consommation de repas. La notion de la responsabilisation et de responsabilités du chef de ménage perd son sens, redéfinissant ainsi le rôle de la femme, des enfants et des autres membres de la famille.

4.2. Opérationnalisation du cadre théorique

L'opérationnalisation du cadre théorique permet de mettre en relation les variables, les concepts et les indicateurs en vue de répondre aux questions soulevées par la problématique. En outre, elle permet au chercheur d'articuler ses hypothèses avec le cadre théorique.

Pour rappel, nos hypothèses de recherche sont formulées de la manière suivante :

- H1. Les représentations sociales de la sécurité alimentaire des ménages kinois seraient déterminées par la culture et les moyens (financiers et matériels) que disposeraient les ménages.
- H2. Pour assurer leur sécurité alimentaire, les ménages diversifieraient leurs sources de revenu et impliqueraient les membres dans la mobilisation des fonds qui financent les repas.
- H3. Les pratiques et stratégies développées par les Kinois pour assurer leur sécurité alimentaire affecteraient les positions sociales des uns et des autres et contribueraient à la transformation des rapports sociaux au sein de ménages.

Tableau 2: Relation entre variables, concepts et indicateurs

Variables	Concepts	Indicateurs
Sécurité alimentaire	Disponibilité, stabilité, accès, utilisation	Présence des produits alimentaires dans les ménages, budget de ménage, quantité et qualité des aliments consommés, nombre de repas.
Pratique	Mobilisation des fonds, approvisionnement, préparation, consommation	Nombre de sources de revenu, nombre des actifs dans le ménage, type d'activité exercée, présence des produits alimentaires, modalité de préparation des aliments, aliments préparés, répartition des repas, groupes de consommation, espace alimentaire,
Diversification des ressources	Budget de ménage	Nombre des actifs dans le ménage, source de revenu, type d'activité exercée, montant alloué à l'alimentation
Maintien ou transformation des rapports	Ménage, solidarité, membres du ménage, Obligation alimentaire, Ayant droit, exclus,	Nombre de murs symboliques ou physiques dans la parcelle, type d'approvisionnement (commun, pour les ayant droits ou individuel), critère de sélection des personnes hébergées, cuisine commune ou séparée, nombre d'espaces culinaires, apport de la femme au budget du ménage, apport des enfants et tiers au budget du ménage, répartition des tâches.
Représentation de la sécurité alimentaire par les ménages/ bien manger	Accès, utilisation	Avoir de l'argent, avoir un travail, avoir des provisions, manger proche de sa culture ou respecter les habitudes alimentaires de son groupe ethnique, manger à son goût,

Source : Auteure

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les théories qui expliquent la sécurité alimentaire et démontré les difficultés de leur opérationnalisation sur notre terrain d'étude. Ces difficultés nous ont poussée à nous orienter vers la théorie des pratiques sociales. Cette dernière s'intéresse à ce que font les individus et non à ce qu'ils déclarent faire. Ainsi, elle se présente « comme une alternative intéressante pour comprendre des pratiques sociales qui ne peuvent pas être gouvernées uniquement par des formes d'incitations ou des stimuli sociaux » (Dubuisson-Quellier & Plessz, 2013).

Elle a certes, des limites que nous avons présentées ci-dessus. Cependant, nous nous sommes appuyée sur les pistes qu'elle offre, non pas pour produire une analyse des pratiques en toute généralité, mais pour étudier les pratiques et les habitudes économiques, domestiques ou de consommation alimentaires que les ménages ont développées au sujet de l'alimentation dont il importe de restituer la spécificité en tant que pratiques sociales. Cette théorie nous a aussi permis de rendre compte de l'impact de toutes ces pratiques développées par les ménages sur les rapports sociaux ; de saisir et d'analyser chacune d'elles. Nous avons en outre, fait un exercice de mise en relation entre notre cadre théorique et les zones de la réalité empirique où se construisent l'ensemble de rapports entre les faits étudiés.

Deuxième partie : ALIMENTATION ET FAMILLE A KINSHASA

Cette partie s'articule autour de deux chapitres. Le premier est intitulé familles urbaines en Afrique et alimentation. Il analyse les différents facteurs qui contribuent à la transformation de la structure familiale. Le deuxième présente la ville de Kinshasa et les différentes communes dans lesquelles nous avons mené nos recherches.

Chapitre 4. FAMILLES URBAINES EN AFRIQUE ET ALIMENTATION

Introduction

Dans ce chapitre, nous analysons les transformations des familles africaines et les questions liées à leur alimentation. Les sociologues analysent ces transformations en termes de la division du travail au sein de la famille, de rôles et statuts sociaux des membres, et en termes de rapport de genre.

Section 1. Famille urbaine en Afrique

Thérèse Locoh T., (1996), situe la transformation des rapports entre hommes et femmes dans les années 1960-1970, une transformation à « bas bruit » selon l'expression de l'auteure. Celle-ci fait une corrélation entre le progrès de la scolarisation féminine et l'entrée des femmes dans le monde du travail. Selon l'auteure, la division sexuée des tâches dans tous les domaines de la vie est fréquente en Afrique. Dans le domaine agricole, les hommes s'occupent des dépenses ponctuelles et en argent, tandis que les femmes s'adonnent à la gestion du quotidien "nourricier" de l'unité familiale. Cette séparation s'est progressivement transformée en une séparation des biens. Les exemples du sud Togo et du Nigéria illustrent ce type de rapport. Au sud Togo, les femmes achètent sur pied la récolte de manioc de leur mari et le transforment en gari pour le commercialiser. Si elles doivent travailler pour le compte de leur mari, elles se font rémunérer (Locoh, 1984). Une étude menée à Tiv, au Nigéria, a révélé que les femmes entrent dans certains cas, dans des logiques de quasi-salariat avec leurs époux (Brurfisher Horenstein, 1982).

Dans certaines communautés du Togo et de la Côte d'Ivoire, quand les femmes travaillent pour le compte de leurs maris, elles revendiquent de se faire payer pour récupérer le temps perdu qu'elles devraient consacrer à leurs propres cultures et donc augmentent leur revendication de rémunération auprès de leurs conjoints (Vimard et al., 1994).

Quant à la question de la remise en cause des statuts masculin et féminin dans la vie familiale, l'auteure souligne une contradiction entre les statuts traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes, en fonction de leur âge, de leur position familiale, entrent en contradiction avec les situations réelles. Dans la même perspective, Christine Tichit (1995) relève la confrontation entre "statuts prescrits et statuts acquis dans une étude

de cas réalisée à Edéa (Cameroun). Situation qui entraîne des dysfonctionnements, parfois de perturbation d'identités qui conduisent, à des remises en question, tacite ou non, des droits et obligations de chaque sexe (Silberschmidt, 1991a et 1991b). Inswan (2019) note que dans la tradition congolaise (Kinshasa), la responsabilité de pourvoir aux besoins financiers du ménage incombe à l'homme. Par contre, quand c'est la femme qui approvisionne financièrement la maison, les identités homme et femme et les attentes dans leurs rôles sont menacées. L'auteur souligne que l'argent confère à l'homme l'autorité d'exercer le pouvoir. Quand ce pouvoir est détenu par la femme, celle-ci devient redoutable. Dans l'imaginaire des Kinois, une femme ne peut pas gagner plus d'argent que son mari. Ce dernier est supposé avoir de l'ascendance sur la femme et donc, gagner plus.

L'idée qu'une femme puisse gagner plus qu'un homme menace l'identité masculine traditionnelle et ébranle des positions acquises socialement. L'idée partagée par Parfait Elundu (1992) lorsqu'il écrit qu'en ville, lorsque les hommes perdent leur emploi, ils deviennent souvent dépendants de leur (s) épouse (s). Leur statut paternel est fortement entamé puisque les enfants sont de plus en plus à la charge des mères qui, lorsqu'elles le peuvent, vont assumer les frais de scolarité et de santé, deux responsabilités traditionnelles des pères.

Pour ce qui est de la polygamie, la baisse de leurs revenus contraint les salariés masculins à une gestion rationnelle, les obligeant à prioriser les dépenses de leur foyer que de l'extérieur (Elundu 1992). Sa survie est liée à la force productrice de la femme qui prend la charge du ménage et nourrit l'homme. Être polygame dans ce contexte se présente comme une stratégie de crise, permet aux hommes de vivre au crochet de leurs épouses. En milieu rural par exemple, s'il y a des terres disponibles à affecter aux cultures des femmes, ou même en milieu urbain, là où les femmes se débrouillent seules avec leurs activités informelles, la polygamie se porte à merveille (Vimard et al., 1994).

Analysant les causes du changement social de la structure familiale chez les Tetela du Sankuru de la RDC, Djindu (1996) évoque trois éléments majeurs qui, selon lui sont à la base du changement de ladite structure. L'auteur cite la religion, l'école et l'urbanisation. En rapport avec le changement induit par l'école, l'auteur souligne que la socialisation des enfants est passée des mains des parents et du village à celles des

enseignants et des aînés de l'école mieux écoutés par rapport aux parents. L'auteur affirme que la délinquance juvénile est l'une des conséquences de ce changement. Bien qu'on ne puisse pas parler de l'existence de villes proprement dites dans le Sankuru, les missionnaires européens et américains y ont construit des maisons modernes et installé plusieurs services publics caractéristiques des milieux urbains avec l'intention d'établir des petites localités à l'image de celles de chez eux. Les habitants de ces cités devaient se conformer au style de vie occidental dicté par les missionnaires (appartenir à la confession religieuse fondatrice de la cité, être monogame, abandonner les pratiques culturelles – ne pas recourir à la médecine traditionnelle, aux danses folkloriques, aux coutumes d'héritage en cas de décès d'un parent ou d'un mari, etc.).

Ces normes ont conduit progressivement à la déculturation du peuple tetela qui appréciait la vie des blancs ; certains venaient chercher de l'emploi, d'autres en profitaient pour échapper aux obligations qu'imposaient les coutumes ancestrales. Un syncrétisme culturel entre les deux cultures (tetela et occidentale) s'est installé ; la tradition continuait à exercer son influence sur les pratiques et les normes des nouvelles cités. En dépit de ce syncrétisme culturel, une distanciation sociale s'est créée entre les autres membres de la famille restés au village et les habitants des centres dont la grande majorité connaissaient très mal leurs traditions ancestrales.

L'« urbanisation » a imposé un nouveau style de vie aux habitants de poste de mission. Ceux qui voulaient habiter les missions devaient adopter le modèle de famille monogamique et conjugale (Djindu, 1996 : 195).

Au sujet de la religion, (Paul Amy Djundu-Lunge, 1996) souligne que pour faire rayonner le mode de vie de l'Occident, l'évangélisation du peuple tetela devait progressivement conduire à la déculturation de ce peuple. Adopter le christianisme équivalait à se dépouiller de sa propre culture ancestrale. La religion a réussi à déstabiliser le mode de vie de ce peuple à tel point que même les personnes à qui les missionnaires n'avaient pas accordé le statut de chrétien se comportaient en chrétiens, de peur d'être qualifiés de conservateurs ou de sorciers ou encore d'ennemis de la pacification de la société déjà christianisée. Dans la même perspective, Léon de Saint Moulin souligne l'impact du discours des églises de réveil sur les transformations sociales que connaît la ville de Kinshasa. L'auteur présente l'impact de ce discours sur la vie conjugale en termes

de dérive. Pour (Willaime, J-P., 1999), c'est le protestantisme émotionnel qui véhicule, à sa manière, la modernité. A plusieurs égards et dans certains contextes, écrit-il, le pentecôtisme est effectivement vecteur de modernité. Il l'est tout d'abord parce qu'il brise l'autorité de la tradition et contribue à la délégitimer, mais aussi s'offre comme dispositif symbolique approprié pour accompagner des individus (idem). En délégitimant la tradition et son autorité, le pentecôtisme dont se réclament les Églises de réveil s'intéresse aux coutumes à redéfinir et à la question des rapports des pouvoirs au sein des couples qui en Afrique, trouvaient dans la tradition et les coutumes un solide fondement (Zimango. N. R., 2019).

Dans l'ensemble, ces églises visent à installer un nouvel ordre divin contraire à l'ancien qualifié d'archaïque, de corrompu par le pouvoir de ténèbres, de satan le diable.

Kapalayi et Kamuanga affirment qu'à travers les enseignements des églises de réveil, les valeurs traditionnelles congolaises sont déculturées au profit de celles occidentales, tant ces églises occasionnent la dislocation de bon nombre de mariages, mettent en déroute les enfants, exploitent pour leur compte la sorcellerie, la malédiction, le mauvais sort, etc. (Solo Lola, B., 2017),

Zimango note que les sociétés dites patriarcales ont inventé diverses interdictions, représentations du monde qui limitent la femme à certaines sphères d'activités et de participation aux activités collectives, pour consacrer un certain ordre en faveur du masculin. Cet ordre est de nos jours, contesté par un nouveau type de discours qui place la femme dans un rapport symétrique de coopération et d'interdépendance vis-à-vis de l'homme. Le ministère du combat spirituel est parmi les Églises impliquées dans la définition de nouveaux rôles conjugaux. (Zimango, 2019 : 650-651). Ainsi, la religion est parmi les facteurs qui contribuent à la transformation de la cellule familiale, à la « délégitimation » de la domination masculine au sein des couples en RDC.

Section 2. Secteur informel, une activité au féminin

Depuis plusieurs décennies, le continent africain fait face à une crise socio-économique. Pour y faire face, les pouvoirs publics ont développé plusieurs programmes dans le souci de sortir de ladite crise et de promouvoir le développement. De leur côté, les populations ont développé des activités de diverses natures. Plusieurs mécanismes de résilience ont vu le jour. Le secteur informel se présente comme une réponse à ladite crise.

A ce jour, l'emploi au Congo demeure principalement un emploi informel, et dans la majorité des cas, il est très précaire et mal rémunéré (INS, Enquête 1-2-3, 2012).

Les femmes, dans ce secteur comme dans l'agriculture, déploient une énergie extrême pour assurer la survie de leur famille en consacrant beaucoup de temps à des activités pour lesquelles elles acceptent des micro- profits. C'est aussi le cas des jeunes filles qui sont amenées plus jeunes que les garçons, à contribuer aux revenus des ménages. Valérie Delaunay affirme qu'à partir de 8-9 ans, les petites filles de la région du Sine, au Sénégal, vont se faire louer comme domestiques à Dakar pendant la saison sèche. Les familles incitent les jeunes filles à se faire louer comme domestiques afin de gagner de l'argent et contribuer aux charges des ménages. Ces familles sont ainsi épargnées de prendre leurs filles en charge. Au contraire, en rapportant de l'argent au village, ces filles prennent dans une certaine mesure, la charge de leurs parents (Locoh 1996 : 458).

Selon Claude Meillassoux (1993), les femmes sont de plus en plus impliquées dans des activités propres pour assurer la survie de leur famille et, pour ce faire, acceptent des conditions de rémunération très défavorables.

En milieu urbain, des femmes dotées d'un haut niveau d'éducation se sont, sans complexe, orientées vers des activités de type informel, notamment le commerce. Dans les milieux moins favorisés, les femmes déploient une grande ingéniosité pour identifier des activités répondant à des besoins précis de la population, activités qui, avec des faibles profits, leur permettent néanmoins de dégager quelques bénéfices (Meillassoux 1993 : 461). Dans le secteur informel, les femmes développent leur activité dans le domaine de transformation des produits vivriers. Elles sont moins touchées par la crise par rapport aux activités des hommes (*idem* : 459). Ces activités procurent moins de bénéfices, mais elles sont capitales pour la survie des ménages.

Ainsi peut advenir un certain renversement des rapports de genre à l'intérieur des ménages.

Les résultats des différents DSRP réalisés en Afrique dans les années 2000, démontrent le rôle capital des revenus des femmes dans leurs ménages respectifs. Ces revenus sont souvent acquis par l'exercice d'une gamme d'activités informelles. A ce jour, on observe une tendance générale à l'informalisation de la vie quotidienne en Afrique et l'émergence d'un nouveau *modèle* de rôle social, à savoir : la figure du succès servant

d'exemple. Au lieu de l'élève sérieux qui, par ses diplômes et sa connaissance du français, fera une carrière de fonctionnaire, émerge maintenant le « débrouillard » -qui n'est pas nécessairement muni d'un savoir scolaire, mais qui sait trouver le profit n'importe où et qui a du talent pour tisser et exploiter un vaste réseau. A ce propos, (Mpiana Tshitenge M.J. P., 2019) souligne qu'avec la précarisation du salariat public qui s'est amorcée à partir des années 1980, (..), le fondement du prestige de la catégorie des cadres supérieurs, moyens et subalternes de l'administration publique, notamment les agents et fonctionnaires de l'Etat, les enseignants, autrefois figures emblématiques de la réussite sociale, s'est profondément ébranlé. Ainsi, la figure de l'intellectuel diplômé bureaucrate qui occupait une place centrale dans l'imaginaire populaire de la réussite sociale a vu, progressivement, sa valeur sociale décroître à mesure que sa situation sociale s'effondrait et se refermait pour les jeunes diplômés, les opportunités d'embauche dans la fonction publique et que s'aggravait la crise des filières académiques (Banégas & Warnier, 2001). Dans la foulée de cette crise, d'autres trajectoires d'ascension sociale se sont affirmées. Ces trajectoires (...) ont promu des catégories subalternes issues des milieux populaires. Ce sont notamment, les *bana Lunda*¹¹, les cambistes de rue, les leaders religieux, les musiciens, etc. Grâce à leur situation matérielle, ils offrent des bons exemples kinois des figures contemporaines de la réussite sociale. Majoritairement, issus des milieux populaires, ces nouvelles figures de la réussite ont montré qu'il était possible de gravir autrement l'échelle sociale pour occuper des positions statutaires socialement valorisées (Mpiana, 2019 :335).

Au niveau des ménages, cette figure du succès se fait observer à travers la chute du taux du salariat et l'augmentation de la part des activités informelles au budget de ménage. L'accroissement du nombre des chômeurs dans la ville va de pair avec l'expansion de l'informel dans le vécu quotidien des citoyens. Les chefs de ménages salariés ne représentent plus que 42% des travailleurs actifs. Ntoto souligne qu'à 49% des cas, le salaire constitue la source principale de revenu de ménages, mais ne participe qu'à 27% dans la formation de revenu global des ménages. Il aide les ménages à renforcer le capital du petit commerce (Ntoto.M. R., 2001).

¹¹ Littéralement ce terme signifie enfants de Lunda, c'est-à-dire les creuseurs et trafiquants de diamant de la province diamantifère angolaise de Lunda Norte.

Cela explique d'une part, la multiplication des sources de revenus qui relèvent pour la plupart des activités économiques informelles, d'autre part, le développement d'un lexique pour désigner ces réalités nouvelles et pour traduire, parfois très crûment, les sentiments leur associés. L'informel est considéré comme une soupape de sécurité du formel : il le soutient et même l'entretient. Il permet de pallier le retard de paiement et de couvrir les besoins du ménage dont le salaire n'est pas en mesure de financer. Pour manger, l'incontournable *article quinze* est obligatoire. Ainsi, le citoyen de Lubumbashi sait, dès le lever du soleil, qu'il mangera, ne serait-ce qu'une seule fois, à condition de se débrouiller un peu (Petit, P., 2003).

En 2002, Nkunku et Rémon écrivaient : « malgré l'effondrement du marché de l'emploi, le salaire reste la source principale de revenu. Certaines communes de Lubumbashi (habitées essentiellement par des cadres d'entreprises et autres fonctionnaires de l'Etat ou d'autres services) avaient des taux qui égalent ou dépassent 50% » (Nkuku, K. et Marcel, R., 2002).

Cependant, dans d'autres communes de la même ville, 65,3% des ménages vivent de leurs activités libérales.

Quant aux activités de la femme/épouse, les auteurs soulignent que la participation de la femme/épouse dans le budget du ménage n'est pas un fait nouveau à Lubumbashi. Déjà bien avant 1930, les femmes des travailleurs de l'Union Minière du Haut Katanga furent appelées à suppléer à la ration alimentaire fournie par l'entreprise par l'apport de certains aliments verts que la société ne pouvait pas livrer de façon régulière. A partir de 1933, des dispositions furent prises pour développer rationnellement les cultures vivrières par les femmes des travailleurs à proximité des camps.

Houyoux et Lacoanet notent aussi la grande participation de la femme/épouse en 1973, dans le commerce et surtout dans le travail des champs. En 2000, Pierre Petit a calculé l'apport des épouses de Lubumbashi au budget du ménage. Celui-ci représente 32,6% de l'ensemble des revenus ordinaires des ménages (Petit, P. 2003).

En 2002, Munyemba Lumanu mentionne qu'avant la crise, beaucoup de femmes exerçaient des activités économiques dans le seul but d'épauler leur mari et de les assister dans la satisfaction de certains besoins de la famille, sans pour autant prétendre

que leur contribution pécuniaire remplaçait ou égalait le salaire. « Pendant cette période de crise où l'autorité des hommes, jadis construite sur le salaire et les avantages sociaux, est aujourd'hui lézardée, ne tenant que sur des béquilles peu sûres, les femmes ménagères sortent de leur torpeur, mettent fin à leur rôle de figurantes imposé et de suiveuses résignées, enfilent des gants et s'appêtent à la lutte pour la survie de leurs foyers ».

2.1. Les revenus extrasalariaux et survie des ménages

Ces revenus sont des rentrées régulières ou ponctuelles, générées par toutes sortes d'activités que beaucoup de chefs de ménage salariés et leurs épouses pratiquent en dehors de leurs occupations officielles. Ces revenus représentent 78% de l'ensemble des revenus ordinaires (Petit, P., 2003).

Dans les années 1960, Maistriaux avait démontré qu'au salaire du chef de ménage lushois (ou plutôt « évillois »), on pouvait ajouter diverses ressources dans le revenu ménager : location de chambres, distillation et vente d'alcool ; micro-commerce souvent ambulante exercé par l'épouse, second métier du mari, etc. Ces activités ne représentaient alors que 12% des revenus totaux des ménages (Maistriaux 1964 :48).

En 2003, ces activités commerciales- qu'elles soient occasionnelles, permanentes ou ambulantes- représentaient 63% de revenu permettant aux ménages de faire face à leurs différents besoins. Un ménage moyen de Lubumbashi vit de 2 ou 3 activités informelles, les revenus salariaux (salaires, primes, gratifications) déclarés représentent 22% de l'ensemble des revenus dans le budget de ménages (Petit, 2003). Le concours des tiers, des amis ainsi que les dons reçus ont été évalués à 8% de revenus extraordinaires (idem : 218).

Les dépenses mensuelles ordinaires représentent 127 USD par ménage, soit 17 USD par personne. Ce montant est réparti entre l'alimentation (52%), le logement (14%), l'instruction des enfants (13%), le transport (8%), la santé (6%), les loisirs (6%) et les activités religieuses (1%).

Dans son étude sur les pratiques de maman *malewa* dans leur lutte contre la pauvreté à Kinshasa, l'auteure démontre comment les femmes qui évoluent dans le secteur de la petite restauration populaire informelle combinent, dans leurs activités quotidiennes, diverses pratiques en vue de lutter contre la pauvreté. Ces femmes combinent : des

idéologies (spirito-mystiques, affairistes et préventionnistes), des activités (vente des boissons, des vivres frais, du petit commerce, de la couture, vente à crédit des divers articles, exploitation des maisons de passe/flamyngo (prostitution cachée)), des attitudes à l'endroit des services publics (complicité, un rejet ou ambivalence), des sources de financement (les IMF, les associations, le likelemba (tontine) comme les moziki (mutuelles) et les ONG), du personnel (des membres de famille (sœurs, cousines, tantes, nièces...) ou assimilées (sœurs en Christ, amies, vieilles connaissances,...) ainsi que des personnes non apparentées.) (Mulamba, F. I., 2019).

Les auteurs précités ont souligné l'apport capital des activités informelles au budget de ménages. Ces activités, en majorité exercées par les femmes, parviennent-elles à influencer leur statut social au sein des ménages ? Pour répondre à cette question, nous analysons le pouvoir de décision des femmes au sein des ménages et en suite, nous interrogeons les représentations sociales autour des femmes chefs de ménages en Afrique et en RD Congo.

Section 3. Femme et pouvoir de décision au sein des ménages

Dans une étude menée au Burkina Faso, Thiombiano montre que les femmes participent peu aux décisions concernant leurs soins de santé, les achats importants du ménage et les visites aux parents ; mais les femmes ayant une activité rémunérée sont susceptibles de décider de la gestion de leurs revenus. La scolarisation, l'exercice d'un travail rémunéré, un âge plus élevé, la résidence en milieu urbain et le niveau de vie élevé du ménage sont des facteurs favorables à la participation de la femme à la prise de décision au sein de son ménage (Gnoumou Thiombiano, 2014).

Ces résultats suggèrent que la scolarisation croissante des filles en Afrique subsaharienne, l'urbanisation et la participation progressive des femmes au marché du travail, contribuent à la modification des rapports de genre au sein des couples.

Les relations entre conjoints, notamment la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage, sont d'importants révélateurs des rapports de genre dans la société (idem).

Le rapport sur le développement mondial de 2012 révèle une faible participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage (même pour les décisions concernant leur propre vie) en Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2012).

Les données des enquêtes démographiques et de santé (EDS, 2008) des dernières années montrent également que peu de femmes prennent part aux décisions importantes dans leur ménage. Cette situation constitue un obstacle majeur à leur promotion socio-économique. Ces résultats corroborent ceux de Thiombiano, (2014).

Quant à l'utilisation de leurs revenus, près de 9 femmes sur 10 décident seules (87,6 %) ou conjointement avec leur partenaire. Selon les hommes, lorsque la femme contribue au revenu du ménage, elle devient indépendante et moins soumise (Gnoumou Thiombiano, 2014).

Le faible pouvoir économique de la femme pourrait expliquer son faible pouvoir de décision concernant ses soins de santé, les achats importants du ménage et sa dépendance vis-à-vis de l'homme dans la prise de décision du choix de son activité.

Par contre, le fait pour la femme d'avoir un travail rémunéré contribue à l'amélioration de son pouvoir de décision en rapport avec ses soins de santé ; leurs conjoints les consultent quand ils doivent engager des dépenses importantes du ménage. Les études des cas montrent que l'amélioration du pouvoir économique de la femme a un impact positif sur l'amélioration de son statut et de ses rapports avec son conjoint (idem, p 266). Par contre, les femmes en union polygame sont plus libres d'utiliser leur argent que celles en union monogame.

Ces auteurs démontrent que si hier la femme était exclue de la prise de décision, aujourd'hui, le renforcement de son rôle économique dans le ménage favorise sa participation au processus décisionnel et améliore les rapports de genre au sein du couple.

Section 4. Etre femme chef de ménage dans le contexte africain

Le statut du chef de ménage dans l'histoire de l'Afrique a été rarement reconnu à la femme mariée. Quel que soit le rôle qu'elle puisse jouer dans la société, ce statut lui est reconnu seulement quand elle vit sans mari. Ce qui justifie sa faible représentation parmi les chefs de ménages. Ouedraogo, cité par (Wayack Pambè & Moussa, 2014) affirme

que « Le statut de chef de ménage demeure en effet associé à l'autorité familiale, définie comme l'exercice d'un pouvoir de gestion des individus et des biens appartenant à la cellule familiale (large ou restreinte) ». Même dans le cadre d'un noyau familial limité à un homme, une femme et leurs enfants, cette autorité sur les personnes et les biens n'est pas reconnue aux femmes dans la plupart des ethnies du Burkina Faso, majoritairement régies par le patriarcat, car les femmes sont elles-mêmes considérées comme des biens dont on peut hériter (Kobiané, 2007).

Dans la même perspective théorique, Ekala (2019, 530-531) note que parler du leadership de la femme au sein du ménage dans une société caractérisée par la marginalisation de la femme (..), reviendrait, au fait, à naviguer à contrecourant. L'auteur note l'invisibilité du leadership de la femme au sein des ménages. Dans l'imaginaire des Kinois, souligne l'auteur, quelle que soit la situation économique de l'épouse, c'est l'homme qui est censé être le pourvoyeur des biens. Cette représentation de la femme crée souvent la contradiction entre deux leaderships opposés : le leadership masculin, expression de la domination de l'homme et le leadership féminin, symbole de l'organisation interne du foyer et qui réclame son affranchissement du joug de ce dernier. L'auteur souligne que l'antagonisme entre l'épouse et les femmes de sa belle-famille qui touche la quasi-totalité des ménages enquêtés, quelle que soit la situation économique de l'épouse, est une conséquence de cette représentation (Ekala, B. B.P., 2019).

Kahola (2014) souligne la dévalorisation sociale du travail de la femme à Lubumbashi. Selon lui, l'intégration de la femme mariée dans sa belle-famille a toujours posé des problèmes. Cette dernière considère la femme mariée comme une étrangère qui dépense indignement l'argent de leur frère, fils, petit-fils, etc. Cette attitude se fait observer à la mort de son mari. Elle est maltraitée et accusée d'être responsable de la mort du mari (Ayipam, 2005). Après l'enterrement, il arrive que l'étrangère, devenue veuve et sans défense, soit renvoyée sans héritage. Les membres de la belle-famille acceptent éventuellement qu'elle emporte des ustensiles de cuisine, car dans la coutume congolaise, quand une femme doit aller dans son mariage, sa famille lui donne les ustensiles de cuisine. Quand elle doit quitter son mariage, elle peut les emporter et même quand elle meurt dans son mariage, sa famille les récupère sans problème. Les ustensiles de cuisine sont les seuls biens qui reviennent à la femme et ne posent généralement pas de problème d'héritage.

Tous les biens de valeur sont saisis par les membres de la famille du défunt qui estiment que l'homme est la seule personne capable d'acheter ces biens et cela, quel que soit le statut économique de la femme.

Dans cette ville du Congo, « la femme peut investir dans l'immobilier et les mobiliers pour le compte de son ménage, mais son apport n'est pas valorisé sur la sphère publique. Les biens accumulés seront assimilés à l'investissement du mari » (Kahola, 2014 :238). Pour prévenir les conflits d'héritage lors du décès de l'homme, certains maris prennent la précaution de montrer à leurs parents la part d'investissement de l'épouse pour le ménage. Cependant, en cas de décès de l'homme, très peu de familles reconnaissent l'apport de la femme dans l'investissement du ménage. Tous les biens sont considérés comme des propriétés privées du défunt mari (*idem*).

Par précaution, certaines femmes mariées investissent plus dans leurs familles que dans leurs ménages. D'autres utilisent l'argent de leur mari pour offrir des dons officiels et cachés à leurs proches.

Dans certains cas, « *l'épouse privilégie sa position subordonnée dans le ménage pour faire face à ces réalités socioculturelles. Si elle est salariée, son argent est investi dans le circuit social où elle estime avoir beaucoup de considération sociale. C'est notamment dans sa famille d'origine* » (*idem* : 239).

Pour la famille de la femme mariée, si leur fille est surtout détentrice d'un quelconque diplôme, son instruction est entendue comme un investissement pour ses parents. Elle se sent redevable vis-à-vis d'eux. Cet investissement donne à ses parents un droit de regard sur son revenu. Cette exigence fait que les parents, support de l'harmonie conjugale de leur fille, œuvrent pour la déstabilisation matrimoniale de celle-ci ; comme si la scolarité du beau-fils n'a rien coûté à ses parents. Le revenu du travail de la femme est attendu dans son foyer et en même temps réclamé par sa famille d'origine (Inswan, 2019 : 588).

Les mauvais traitements infligés aux femmes après le décès de leurs maris, ont fini par les décourager, elles ne contribuent pas aux grands projets du ménage. Elles contribuent ponctuellement aux dépenses de consommations courantes du ménage. Le gros investissement relève de la responsabilité du mari, en tant que chef de ménage.

Théoriquement, le code de la famille a réglé la question d'héritage, il accorde à l'épouse et aux orphelins le statut d'héritiers principaux. Cependant, cette norme entre en contradiction avec les traditions congolaises qui reconnaissent aux germains du défunt, oncles, tantes, etc. en tant qu'ainés sociaux du mort, de s'approprier la majeure partie de son patrimoine (Noret et Petit 2011 : 96). Face à cette réalité socio culturelle, la veuve et les orphelins renoncent souvent à leur droit d'héritage par crainte de la sorcellerie ou des conflits avec les aînés sociaux du défunt. « Ils comptent sur la générosité des aînés du défunt pour hériter de quelques biens. Pour s'en prémunir, les épouses préfèrent être totalement prises en charge par le mari selon les normes prescriptives de genre ». (Kahola,2014 :241).

Dans certaines tribus de la RDC, malgré l'existence de la loi qui reconnaît les mêmes prérogatives aux femmes et aux hommes, les pratiques de sororat et de lévirat sont encore d'actualité. La femme est encore considérée comme un bien que la famille de son défunt mari peut hériter. Cette représentation de la femme rend difficile l'opérationnalisation du concept de femmes chefs de ménage et divise les chercheurs. (Wayack Pambè & Moussa, 2014) soulignent que la définition de femmes chefs de ménages « varie selon l'objectif de l'étude, selon si les auteurs mettent l'accent sur l'autonomie résidentielle et la prise de décision ou plutôt sur l'autonomie matérielle».

D'autres auteurs se basent sur l'absence d'un partenaire homme pour définir les femmes chefs de ménages, ils repartissent ainsi les femmes chefs de ménage en deux catégories à savoir : chef *de jure* ou *de facto* (Fuwa, 1999 ; Pilon, Seidou Mama et Tichit, 1997). Ils classent dans la première catégorie les femmes chefs d'un ménage sans partenaire officiel, à savoir les célibataires, les divorcées/séparées et les veuves. Le plus souvent, les femmes en union polygynique avec résidence séparée des époux ne se retrouvent dans cette catégorie. La catégorie de *facto* est composée des femmes dont leurs partenaires s'absentent du ménage pendant une longue période. Or, la reconnaissance de la qualité de chef de ménage dans le contexte africain est un attribut qui exige, non seulement une reconnaissance de la part des autres membres de ménages, mais et surtout celle de la société. La seule autonomie financière ne suffit pas pour être reconnu comme chef de ménage.

En outre, l'occupation du statut de chef de ménage par une femme célibataire ou divorcée est négativement perçue, les parents acceptent difficilement d'accorder la liberté aux jeunes femmes célibataires (même salariées) de quitter le toit parental pour habiter chez soi et diriger un ménage. Ils considèrent ce fait comme un relâchement du contrôle familial (Wayack Pambè & Moussa, 2014).

Lloyd et Gage-Brandon, (1993) ne partagent pas la définition du chef de ménage basée sur l'état matrimonial ; ils préfèrent la notion de « ménage potentiellement dirigé par une femme », définie à partir du concept de « working head ». Ce dernier concept tiendrait mieux compte, dans l'attribution de la position de chef de ménage, de la contribution économique de la femme aux ressources du ménage. Pour ces auteurs, les femmes qui soutiennent économiquement leur famille devraient ainsi être considérées comme les véritables chefs de leur ménage, indépendamment de la coresidence avec un conjoint (idem : 319).

Cette vision du statut de femme chef de ménage fondé sur un rôle de pourvoyeuse de ressources dans le ménage ne peut se concevoir pour Ouagadougou que si elle n'intègre pas dans cette fonction les aspects liés au pouvoir de décision et la reconnaissance de la part des membres de la société. Dans la plupart des cas, le rôle de chef de ménage se confond avec celui de chef de famille. Ce dernier a aussi un rôle social, qui va au-delà de sa seule cellule domestique. En outre, les normes culturelles veulent que certains rituels, même dans la cellule domestique, soient accomplis par les hommes seulement. Nous assistons à des situations où, le rôle de chef de ménage est disputé entre l'homme et la femme. L'homme, parce qu'il doit en même temps accomplir certains rituels, alors que son revenu ne lui permet pas de garantir la survie du ménage et se trouve dépourvu de son pouvoir de décision. La femme, car c'est elle qui assure la survie du ménage et se retrouve détentrice du pouvoir de décision à cause de son pouvoir économique.

Les femmes mariées cohabitant avec un conjoint ne se désignent pas comme chef de leur ménage, c'est une responsabilité qui revient traditionnellement aux hommes (Mookodi, 2000 ; Wayack Pambè, 2012). L'opérationnalisation de la notion de femme chef

d'un ménage demeure ainsi fortement tributaire des contextes culturel et social dans lesquels les femmes évoluent. (Wayack Pambè & Moussa, 2014).

Bambila souligne le lien qui existe entre les différentes formes d'inégalités dont les femmes congolaises sont victimes (sociales et culturelles, politiques, économiques et éthiques). Il note que la prostitution d'une femme qui relève d'une inégalité d'éthique, aura des conséquences dans plusieurs domaines. Il sera difficile à cette femme de bénéficier d'une parcelle de pouvoir (inégalité politique), elle sera socialement peu considérée (inégalité sociale), ce qui lui privera de certains avantages sociaux qui résulteraient de son réseau étendu des relations (inégalités de potentialité).

Ces interdictions édictent tout ce que les femmes n'ont pas le droit de faire, en fonction non pas de leurs aspirations, mais de la tradition et même parfois de la législation ou des normes informelles reconnues par la société (Bambila M. H., 2003).

Ces interdictions ne concernent pas seulement la femme, dans certaines situations, les hommes peuvent se voir interdire de se comporter d'une certaine façon. A la différence, les interdictions de l'homme renforcent sa domination sur la femme. Selon Kahola, « *pour aider les parents, le mari a la liberté de donner l'argent aux proches parents, mais cet argent n'est pas soutiré des activités officielles, il provient de l'informel que l'épouse ne maîtrise pas* ». Par contre, l'épouse, si elle ne travaille pas, elle peut donner une part de ses provisions ou ponctionner de l'argent dans le budget du ménage. Elle *obéit à des lois socioculturelles qui veulent que le mari s'occupe de sa belle-famille. Bien qu'elle soit mariée, la femme a un contrat social avec sa famille d'origine. Elle doit se soucier de leur bien-être. Pour cela, elle agit pour concilier ses intérêts à ceux de ses parents. Dans cette logique, voler de l'argent à son mari n'est pas un « vice moral »*. (Kahola. T. O., 2014).

De même, le mari doit cacher une partie de ce qu'il gagne pour résoudre discrètement certains problèmes de sa famille d'origine. Pour démontrer à ses parents qu'il n'est pas dominé par sa femme, il doit engager certaines dépenses sans associer son épouse (idem).

Ces barrières socioculturelles concernent aussi l'aspect de l'alimentation ; elles déterminent les aliments que la femme et les enfants ne peuvent consommer. Analysant la

perception des interdits alimentaires par les Pindi, Langwana souligne que dans la communauté en question, la quantité de nourriture produite est déficitaire ; les repas sont principalement constitués à base du manioc et sont peu nutritifs, les femmes et les enfants sont soumis à un certain nombre d'interdits alimentaires. Ces interdits concernent principalement la viande, privant ainsi aux concernés les protéines animales capitales pour leur équilibre alimentaire. Dans ces conditions, les femmes et les enfants parviennent à transgresser les normes sociales pour consommer les aliments interdits (Langwana Félicité, 2014).

Le respect des interdits alimentaires contribue au maintien de l'équilibre et surtout préserve les Pindi de tout mauvais sort du genre : naissance des enfants avec handicap, maladies incurables, succession des décès, diminution des récoltes, disparition de certaines espèces de chenilles et de gibiers, etc.

La plupart de ces interdits alimentaires portant sur la viande, les femmes étaient les plus frappées par ceux-ci à cause de la place importante qu'elles occupaient dans cette société à filiation matrilineaire. Le corps est le miroir de la société, et donc la femme qui est appelée à porter la vie en elle, doit être protégée de toute souillure par crainte de la voir donner une progéniture malsaine.

L'auteure souligne dans le cas du lion et du léopard que ces animaux symbolisent le pouvoir qui est l'incarnation de l'homme, seul le chef était autorisé à les consommer pour qu'il soit plein d'autorité et respecté de tous comme ces deux animaux imposent leur autorité sur tous les autres animaux. A ce sujet, Tshungu Bamesa cité par Langwana (2014 :177), pense que le léopard était l'incarnation de la force et de la puissance, qualités que devait posséder celui qui voulait gouverner. Comme les femmes étaient exclues du pouvoir, elles n'avaient pas le droit de manger le léopard.

Pour Kilese « *la femme appartient au monde des interdits. Elle ne peut pas manger certaines bêtes : le singe, le serpent, le pangolin, le léopard, la tortue, la civette...Pour les bêtes autorisées, il y a des parties réservées à l'homme. Le jabot du coq, la tête du mouton ou de la chèvre lui étaient réservés.*

Les vieux Bapindi prétendent que, même âgées, les femmes restent jusqu'à leur mort des enfants » (Kilese Nsa Ntor, op. cit., p.30.).

L'image de la femme véhiculée dans les différentes sociétés africaines, est celle d'un être faible, d'un enfant qui doit être guidé, d'une personne à qui on reconnaît un certain nombre des droits, mais qui ne doit pas dépasser les limites en égalant ou en dépassant l'homme. Bien que dans bon nombre de sociétés africaines des femmes comme les Kimpa Vita eussent à diriger leur communauté, les représentations sociales de la femme mariée ne lui accordent pas la place en tant que chef de ménage. Même si sa contribution sur le plan économique est capitale pour la survie du ménage, l'imaginaire populaire africain ne reconnaît pas à la femme mariée les compétences de diriger un ménage. Georges Duby (1993) pense que « le mariage donne à la femme un double statut d'objet. Elle est objet pour son père qui l'échange. Elle reste un objet pour son mari qui l'obtient » (Bayedila B.T. E., 2014).

L'histoire de la RDC nous renseigne que nombreuses sont des femmes ayant joué des rôles remarquables (détentrices des redoutables secrets de la divination, de la sorcellerie et même de la prophétie, conseillères, détentrices du savoir dans le domaine de la thérapie herbeuse, etc.). Pendant la période précoloniale, la femme jouait le rôle de la mère nourricière, éducatrice et gardienne de la tradition. Sur le plan politique, elle a joué un rôle important dans l'émergence de certains royaumes. C'est notamment le cas des empires Kuba, Lunda, Kongo, etc.

Dans l'empire Kuba, la succession était matrilineaire et la femme était le pilier du royaume. Dans cette tradition, la femme était un facteur d'intégration et de prospérité économique. Elle jouissait du privilège polyandrique ; c'est elle qui choisissait ses nombreux maris et ceux-ci ne pouvaient se prévaloir d'aucun droit sur elle. (Bayedila, 2014 : 41). Chez les Lunda, c'est à une femme Ruej, meneuse d'hommes que l'on confia les insignes de souveraineté après la déchéance de ses frères. Le rôle de Ruej fut si important que, pendant longtemps, la Swan Murund dut porter le titre de Ruej puisque c'est cette dernière qui, historiquement, fut à la base de l'institution mère symbolique de Lunda, une noblesse qui revint aux femmes. Dans l'histoire du Kongo (l'actuelle province du Kongo central), les femmes se sont levées en 1704 pour tenter d'unifier et de renforcer l'autonomie du royaume. Il y eut d'abord Appolinia Mafuta, puis Ndonga Béatrice Kimpa Vita Nsimba, brûlée vive le 2 juillet 1706.

Ces attributs n'ont pas résisté à l'arrivée du colonisateur. Les colons se sont intéressés à la force physique des hommes. Ceux-ci devaient travailler dans leurs usines et plantations. Ils ont créé des écoles pour les garçons, laissant les filles de côté (idem). C'est longtemps après que des écoles des filles furent timidement créées. Là encore, ils ont renforcé les discriminations, un grand déséquilibre a été créé entre la formation des filles et celles des garçons. Les filles n'avaient que trois choix : devenir ménagère, infirmière ou monitrice ; alors que les garçons avaient plusieurs choix qui augmentaient leur domination sur les filles. A la fin de la formation, le garçon occupait un poste de commandement alors que la fille devait exécuter les décisions prises par le garçon.

Les colons ont renforcé la division sexuée des tâches, ils ont renforcé la domination de l'homme sur la femme, plaçant celle-ci dans une position de subordination par rapport à l'homme. Ce dernier avait un salaire et la femme devait totalement dépendre de lui pour sa survie et celle de son ménage.

Le code civil zaïrois qui s'est référé au droit administratif colonial n'a fait que renforcer la domination de l'homme sur la femme. Ce code soulignait l'incapacité civile de la femme mariée. Celle-ci ne pouvait accomplir aucun acte juridique sans avoir l'autorisation de son mari. Les articles 444, 454 et 448 stipulaient clairement que « l'homme est le chef du ménage, il doit protection à sa femme et celle-ci lui doit obéissance. La femme est tenue de suivre son mari là où ce dernier choisit de s'établir. La femme mariée ne peut pas signer de contrat, ouvrir un compte bancaire, voyager ou ester en justice sans l'autorisation de son époux, (...) ».

Section 5. Relation entre famille et alimentation

L'alimentation est parmi les faits sociaux qui renforcent les liens entre les membres d'une famille, et en même temps, contribuent à la transformation de celle-ci. Pour Catherine Baroin, les bonnes manières comportaient deux volets. Elles ne dictaient pas seulement comment il convenait de consommer la nourriture ou la boisson ; elles stipulaient aussi avec qui et en présence de qui chacun pouvait se permettre de le faire. Les bonnes manières de table renvoyaient à l'ordre social. Elles dictaient à chacun sa place, son rang dans la société. De façon générale, hommes et femmes, jeunes et vieux, mangeaient séparément (chez les Toubou du Tchad). Ainsi le père de famille ne mangeait-

t-il ni avec sa femme, ni avec ses filles. Il ne pouvait partager son repas qu'avec des hommes adultes, et son fils ne pouvait manger avec lui que lorsqu'il était lui-même adulte. Mère et fille, par contre, mangeaient ensemble, et à la rigueur un fils encore jeune pouvait manger avec sa mère, sa sœur, une tante ou une cousine. Frères et sœurs ne mangeaient ensemble que s'ils étaient petits, avant la puberté. Seuls les tous jeunes enfants échappaient à ces règles et les vieilles femmes partageaient leur repas avec des petits garçons. Catherine Baroin conclut en écrivant : « Respecter les règles de commensalité, c'est donc manifester cette pudeur, preuve que l'on sait rester à la place que la société vous a assignée (Augé H., 1985 : 61). La « honte » n'est donc pas seulement un sentiment individuel très intériorisé ; elle est aussi et avant tout un phénomène social. » (Baroin, C., 2005)

Quant au changement des habitudes alimentaires, Joseph Houyoux pense que les consommateurs qui se trouvent en insécurité alimentaire, adoptent des stratégies de survie. Ils changent leurs habitudes alimentaires, développent certaines activités économiques et organisent des systèmes informels de solidarité afin de minimiser les risques. Pour maintenir le niveau de la consommation au niveau du ménage et de l'individu, les produits les plus coûteux sont remplacés par des substituts ou d'autres aliments moins chers. Une baisse du pouvoir d'achat se reflète généralement dans une augmentation de la part relative des vivres caloriques. Les aliments riches en protéines (viandes, haricots, soja, volailles, poissons, etc.) sont remplacés par les vivres caloriques (céréales, tubercules, manioc, etc.). Ce comportement a un impact sur la qualité de l'alimentation.

Abordant la question de la santé par l'alimentation chez les paysans, le Centre international des civilisations Bantu (CIBA) pense que ces derniers se nourrissent en se conformant à la nature dont ils observent le rythme saisonnier de la production des aliments. Il constate la disparition progressive de certains aliments traditionnels (riches en valeur nutritive) au profit d'habitudes alimentaires importées dont la supériorité nutritive n'est pas toujours évidente (Centre International des Civilisations Bantu, 1989).

Muteba, K., Duquesne B. & Lebailly P, (2010) notent qu'à Kinshasa, l'alimentation prend une connotation essentiellement quantitative : les ménages se tournent vers les produits les moins coûteux et d'apport calorique élevé au détriment d'aliments riches en protéine, ce qui aboutit à des régimes déséquilibrés.

Dans une étude réalisée au Mali sur le rapport entre la pauvreté monétaire et la consommation au sein des ménages, Ibrahima Bocoum & al soulignent le contraste qui existe entre la possession des moyens et la sécurité alimentaire du ménage. Ces auteurs démontrent que contrairement aux différentes théories qui mettent en relation la sécurité alimentaire et la pauvreté, une portion importante des ménages pauvres parvient à assurer la sécurité alimentaire de leurs membres. Parmi les ménages qui mènent une vie aisée, on retrouve ceux qui ne parviennent pas à assurer la sécurité alimentaire de leurs membres (Bocoum et al., 2012).

Section 6. Alimentation à Kinshasa

En RDC, toutes les enquêtes nationales réalisées depuis 2001 révèlent que le pays traverse une situation socioéconomique difficile, marquée par de taux de malnutrition chez les enfants très élevés. Que ce soit la malnutrition chronique, la malnutrition aiguë ou toute autres formes de malnutrition, les différents rapports révèlent que la situation est plus grave en milieu rural qu'en milieu urbain. Le tableau ci-dessous confirme la gravité de la malnutrition chez les enfants âgés de moins de cinq ans. Ledit tableau est élaboré à partir des données des enquêtes MICS 1 en 2001, MICS 2 en 2007, EDS en 2007, MICS 3 en 2010 et EDS 2013-2014.

Tableau 3 : Evolution de la malnutrition et du taux de la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans de 2001 à 2014

	MICS 1 (2001)	MICS 2 (2007)	EDS 2007	MICS 3 (2010)	EDS 2013- 2014
Malnutrition chronique (< 5 ans)	45,2%	38,2%	45,5%	43,4%	42,7%
- milieu rural	51,9%	42,6%	51,5%	46,9%	47,1%
- milieu urbain	28,1%	28,9%	36,7%	33,7%	32,5%
Malnutrition aiguë ou émaciation (< 5 ans)	9,6%	16,1%	10,0%	10,7 %	7,9%
- milieu rural	10,8%	18,1%	9,9%	-	9,1%
- milieu urbain	6,5%	12,2%	10,3%	-	5,0%
Insuffisance pondérale (0-59 mois)	34,4%	31,1%	25,1%	24,2%	22,6%
- milieu rural	38,6%	35,5%	-	26,8%	26,1%
- milieu urbain	23%	22,0%	-	16,8%	14,3%
Niveau de mortalité					
- mortalité infantile	148‰	126‰	92‰	97‰	58‰
- mortalité infanto-juvénile	220‰	213‰	148‰	158‰	104‰
Faible poids à la naissance (< 2500 g)	-	11,0%	7,7%	9,5%	7,1%
- milieu rural	-	12,6%	9,6%	9,2%	7,1%
- milieu urbain	-	9,0%	5,9%	10,5%	7,1%

Sources : élaboré par ICREDES à partir des données des Ministères du Plan et de la Santé

6.1. Nombre de repas consommés par jour

Le nombre de repas est l'un des indicateurs importants permettant d'apprécier le niveau de la sécurité alimentaire au sein des ménages. En moyenne, les Kinois consomment deux repas par jour (Muteba, 2014, INS, 2014). Cette moyenne cache des inégalités entre les ménages de niveau de vie aisé et pauvres. Dans le milieu pauvre, la balance est plus penchée vers un repas bien qu'on y rencontre des ménages qui consomment deux repas par jour.

Quant à la composition des repas, les aliments de base les plus consommés à Kinshasa sont respectivement le fufu (pâte à base de farine de maïs et de manioc), le riz, la chikwangue et la banane plantain qui est plus consommée par les ménages ayant un niveau de vie aisé (Banea, 2001, Muteba, 2014; Bonkena, 2020). Parmi les trois aliments d'accompagnement d'origine végétale les plus consommés, les feuilles de manioc occupent la première place dans tous les milieux de Kinshasa (riche, moyen et pauvre), suivi des haricots qui sont plus consommés dans les ménages aisés et moyens à cause de leur coût relativement élevé. Le troisième produit est plus consommé dans les ménages de niveau de vie moyen et pauvre ; ce sont les feuilles de patates douces communément appelées *matembele*. Dans les ménages aisés, c'est l'amarante qui est consommé à la place de *matembele*. Le chinchard est le produit d'origine animale le plus consommé dans les trois catégories de ménages à la fois. La consommation des poulets dans le quartier aisé est substituée par celle des cuisses de poulet dans les deux autres quartiers. La consommation de viande évoquée dans le quartier aisé est également substituée par celle des abats dans les quartiers moyen et pauvre.

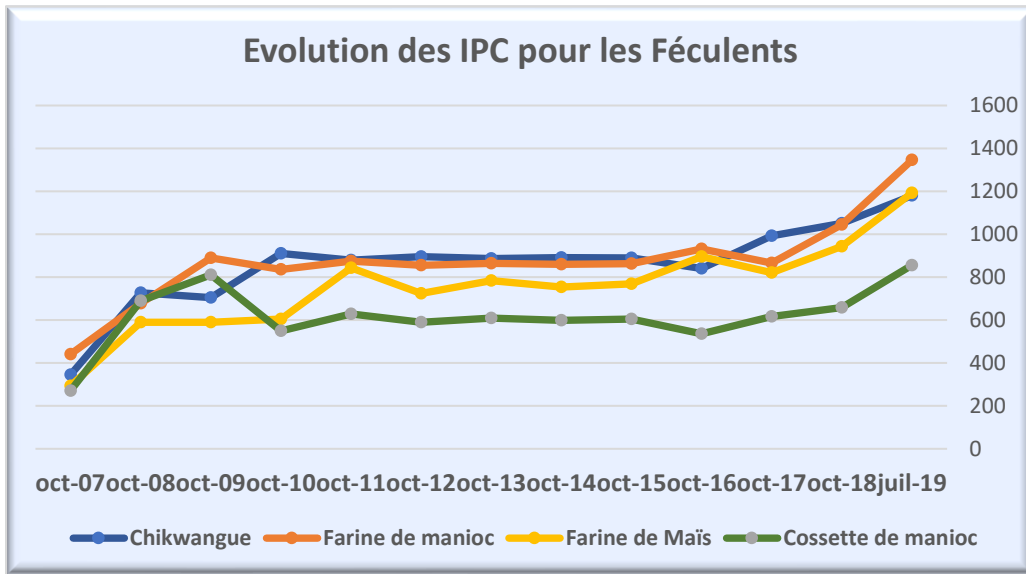
Les dépenses des accompagnements d'origine animale étant plus élevées que celles des accompagnements d'origine végétale, les ménages pauvres ne consomment que très peu de produits d'origine animale. Les produits animaux sont coûteux même quand ils sont consommés sous la forme d'abats ou de sous-produits des découpes (Muteba et al, Op. cit). En RDC, la plus grande part du budget des ménages est allouée à l'alimentation. En moyenne, (66,4 %) du budget sont affectés au poste « alimentation et boissons non

alcoolisées ». En province, certains ménages y consacrent jusqu'à 76,7 % de leur revenu. A Kinshasa, la part du budget allouée à l'alimentation est de 53,5 %. Quel que soit le poste de consommation, les ménages de Kinshasa ont des niveaux de dépenses bien supérieurs à ceux de la plupart des provinces. Ils sont toujours supérieurs à la moyenne nationale (INS, 2014 :122). Malgré ce pourcentage élevé consacré à l'alimentation, les Kinois consomment en moyenne deux repas par jour. Leur régime alimentaire est pauvre, « l'alimentation prend une connotation essentiellement quantitative : les ménages se tournent vers les produits les moins coûteux et d'apport calorique élevé au détriment d'aliments riches en protéines » Muteba, K., Duquesne B. & Lebailly P, (2010), (Muteba 2014 : 78). Bonkena souligne que « *cette situation est accentuée par la présence massive des produits importés sur le marché kinois, lesquels se vendent à des prix concurrentiels et répondent à des nouvelles pratiques alimentaires des ménages urbains. En RDC en général et à Kinshasa en particulier, les produits locaux sont généralement qualifiés de « très chers » par rapport aux produits importés* (Bonkena, op, cit : 34-35) ».

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des prix de quelques produits les plus consommés à Kinshasa.

6.2. Évolution des IPCs des produits alimentaires à Kinshasa d'octobre 2007 à juillet 2019

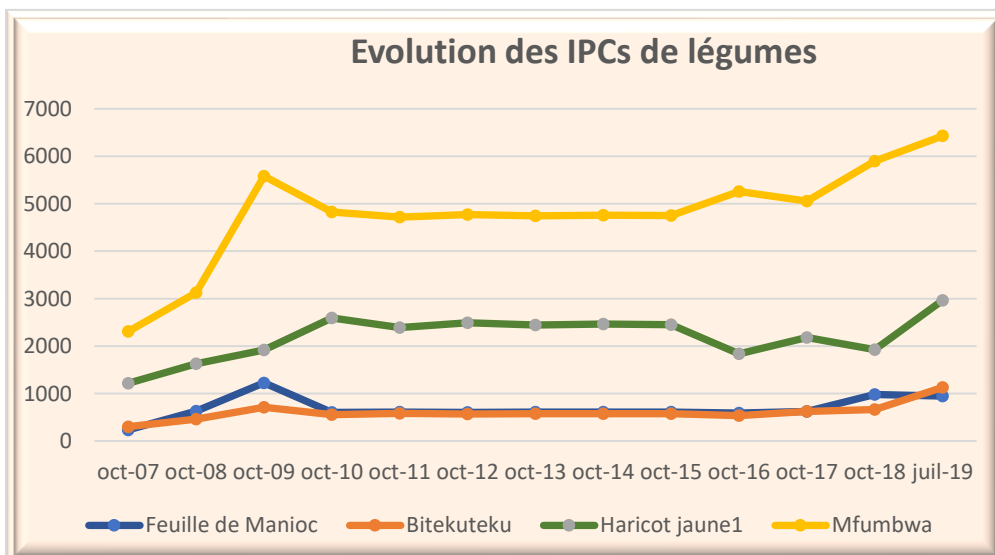
Comme susmentionné, le prix des produits alimentaires est parmi les facteurs pouvant handicaper l'accès des ménages à ces produits, bien que ceux-ci soient disponibles sur le marché. Kinshasa est parmi les villes où les produits alimentaires coutent cher par rapport au pouvoir d'achat des ménages. Les graphiques ci-dessous illustrent la variation des prix des produits alimentaires les plus consommés à Kinshasa. Ces graphiques sont élaborés à partir du tableau des indices des prix à la consommation (IPCS) 2007 à 2019 en annexe.

Figure 2 : Evolution des Prix des Féculents, 2007 à 2019 en CDF

Source : figure élaborée par nous à partir des IPCs de l'INS.

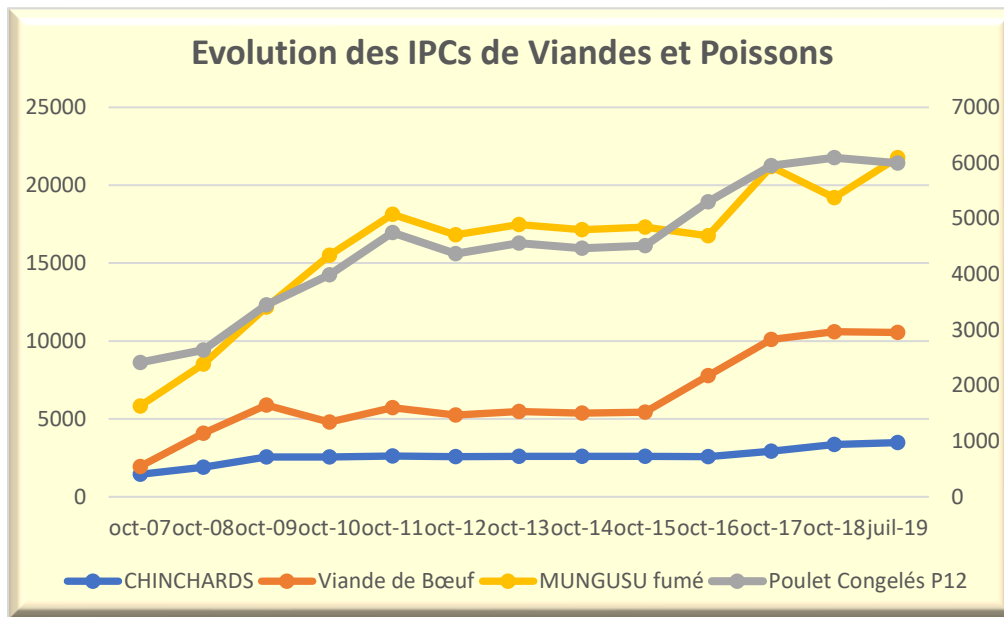
Ce graphique montre que les prix de tous les féculents ont augmentés en francs congolais et en dollar qui est une monnaie stable par rapport au francs congolais.

Le prix de la *chikwangue* est passé de 345 Fc/kg à 1180Fc. En dollars, il est passé de 0,62 à 0.72.

Figure 3 : Evolution de Prix des légumes : 2007 à 2019 en CDF

Source : figure élaborée par nous à partir des IPCs de l'INS.

Concernant les prix des légumes, les feuilles de manioc et les *bitekuteku* ont augmenté en francs congolais et en dollar. Par contre, les prix des haricots et des *fumbwa* ont connu une baisse au cours de la même période.

Figure 4 : Evolution des Prix de Viandes et Poissons, de 2007 à 2019 en CDF

Source : figure élaborée par nous à partir des IPCs de l'INS.

Pour les viandes et poissons, le prix du chinchard est passé de 2,61 à 2,13 \$. Soit, une baisse de 0,48\$. Le prix du poulet a aussi connu une baisse. Il est passé de 4,36 à 3,67 \$. Cependant, les prix de la viande de bœuf et du poisson *mungusu* ont augmenté. Ils sont passés respectivement de 3,52 à 6,46 \$ et de 10,53 à 13,31\$.

Le poisson *mungusu* fumé est passé de 5834fc en 2007 à 21763Fc le kg, alors que le kg de chinchard est passé au cours de la même période, de 1443 à 3480Fc. Au cours de la même période, le poisson *mungusu* a quadruplé de prix, alors que celui du chinchard a doublé.

Au cours de la même période, le taux de change du dollar américain par rapport au francs congolais est passé de 554 à 1635 FC pour 1dollars. L'augmentation des prix en FC et en \$ ne se justifie pas par la seule dépréciation de la monnaie locale car les prix connaissent une majoration en FC et en \$ pour les mêmes produits. Tous les produits locaux ont augmenté de prix sauf le haricot et le *fumbwa* qui ont connu une baisse. Par contre, tous les produits importés ont connu une baisse de prix, excepté la viande de bœuf.

Cette augmentation a un impact sur le panier de la ménagère et explique aussi la préférence des produits importés par rapport aux produits locaux.

6.3. Famille et apport des enfants à l'alimentation

Les transformations de la famille touchent aussi son imaginaire. Ce dernier est désorganisé et a perdu dans une certaine mesure, sa force d'enracinement et sa capacité de produire de continuité sociale, soulignent (De Boeck et al., 2005). L'imaginaire, domaine de l'invisible, mais devenu visible à Kinshasa, franchit sans arrêt les frontières pour envahir le réel de façon concrète et pas seulement symbolique. Les enfants et les adolescents apparaissent comme les plus récents foyers de l'imaginaire social contemporain d'Afrique centrale. L'enfance, comme *opus operatum* et *modus operandi* de crise et de renouveau, devient le lieu identitaire où se manifestent clairement les ruptures et les failles d'une Afrique en transition (idem : 158).

Des enfants, dont l'âge varie de quatre à dix-huit ans sont accusés d'être à l'origine de malheur et d'accident, ainsi que de maladies ou de mort frappant d'autres enfants ou adultes, de la famille ou du voisinage. D'autres sont battus sérieusement et même dans certains cas extrêmes, tués par des membres de famille ou de voisin (Ibidem : 168-170). La plupart de ces enfants sont rejetés et reniés. Abandonnés, mais en même temps redoutables pour la majorité des gens (..), finissent dans la rue où ils font souvent équipe avec d'autres enfants pour construire leur « écurie ».

Traiter les enfants de sorcier, est un signe annonciateur de changements sociaux profonds de la structure familiale. La sorcellerie est la part de l'ombre du système de la parenté (Geschiere 1997), les conflits de génération traduits en termes de sorcellerie et la connexion partielle de la sorcellerie et de la parenté (..), indiquent bien de profondes transformations dans le champ de la parenté et dans la manière dont celui-ci, jusqu'il y a peu, était structuré (Boeck, Plissart, & Jacquemin, 2005 : 189). L'image de l'enfant a remplacé celui du vieillard qui avait toujours incarné, classiquement, la personnification du sorcier. Les parents ont peur de leurs propres enfants au lieu que ça soit l'inverse. Et pourtant, dans le monde rural lunda du sud-ouest du Congo, l'oncle maternel qui « mange » les enfants de sa sœur est appelé « le chien qui mange son propre placenta », chez le baluba du Kasai, le père qui « mange » ses enfants est appelé une termitière qui bouffe ses propres champignons. Dans Kinshasa urbain, pourtant, c'est maintenant le placenta qui dévore le chien ou les champignons qui dévorent la termitière.

La diabolisation d'enfants illustre une inversion perversie des modèles de sorcellerie plus traditionnels (..), mieux, une crise intergénérationnelle dans laquelle la relation avec son « placenta » ou sa termitière, c'est-à-dire avec ses descendants, est devenue problématique : le courant de la vie s'inverse, les perspectives du futur deviennent cannibalisées (idem : 194).

Avec le salaire qui ne sait plus subvenir aux besoins du ménage, dans bien de ménages de nos jours, les enfants font des petits métiers qui rentrent dans le cadre de stratégie de survie. Et ces enfants, mineurs comme majeurs, participent au budget de ménage. Dans certains cas, l'échec de la débrouille ou le refus de participation au budget crée de fois de situation de rejet de ces jeunes, qui finalement, peuvent être intégrés dans la stratégie de survie.

Conclusion

Dans ce chapitre qui traite de la famille urbaine en Afrique et de l'alimentation, nous avons analysé les principales manifestations de la crise des familles à Kinshasa. Parmi les différents facteurs qui contribuent à sa transformation, il y a la division sexuée du travail, des rôles et statuts sociaux, la religion, etc. Avec la scolarisation de la femme et son implication dans le secteur informel, son apport au budget de ménage est capital. Cet apport a contribué à l'amélioration de son pouvoir de décision au sein de son ménage. Cependant, dans l'imaginaire des Kinois, admettre qu'une femme gagne plus que son mari, c'est remettre en cause la suprématie de ce dernier sur la femme. Cette perception de la femme mariée est combattue par les églises de réveil qui veulent changer l'ordre traditionnel considéré comme l'émanation du diable. Quant à l'alimentation des Kinois, elle est en général pauvre en nutriments, leur régime alimentaire est déséquilibré. Dans un environnement où l'économie informelle a pris le dessus sur le formel, les femmes et les enfants trouvent facilement du travail que les hommes à qui la tradition reconnaît le statut de chef de ménage. Cependant, l'imaginaire africain accorde peu de chance à la femme de jouer le rôle de chef de ménage.

Chapitre 5 : L'ALIMENTATION D'UNE METROPOLE : KINSHASA, DE SON ORIGINE A L'ALIMENTATION DE SA POPULATION

Introduction

Ce chapitre est subdivisé en trois sections. La première présente la ville province de Kinshasa, la deuxième est consacrée à son système d'approvisionnement en denrées alimentaires ; la troisième dégage les caractéristiques des communes et des quartiers concernés par nos enquêtes.

Section 1. Présentation de la ville de Kinshasa

Cette section donne une vue globale des aspects de la ville et facilite la compréhension des facteurs qui ont un impact sur la sécurité alimentaire de ménages. Pour ce faire, nous présentons succinctement son historique, sa population autochtone, sa situation géographique, démographique et socio-économique. Nous analysons également son circuit d'approvisionnement en denrées alimentaires, et nous abordons aussi la question de l'hygiène.

1.1. De l'historique de la ville de Kinshasa

Il existe une abondante littérature sur l'historique de la ville de Kinshasa à telle enseigne que Lumengo pense que son histoire n'est pas à réécrire. Car, poursuit-il, elle est disponible, abondante et variée (Shomba, K. S., 2009:31). Selon Marc Pain, Kinshasa fut fondée en 1881 par Henry Morton Stanley. Au départ, il ne s'agissait que d'un petit poste commercial établi à l'actuel site de Mont Ngaliema. Mais très vite, le petit poste deviendra important sur le plan économique et politique.

Selon Vanmoorsel, bien avant, les historiens soulignent que des ateliers de taille de pierre s'y étaient développés il y a plus de 10 000 ans. Un commerce élémentaire en résultait peut-être déjà (De Saint Mouli, 1971 :215). Dès le début du XVI^e siècle, les portugais, préoccupés de reconnaître les sources du Zaïre (l'actuel fleuve Congo), apprenent que ce fleuve sortait d'un lac se trouvant aux confins du royaume Kongo (idem). Dès le début du XVII^e siècle, un commerce intense reliait la côte atlantique aux rives du pool. A la seconde moitié du XVII^e siècle, la rive du pool Malebo était contrôlée par le Congobela,

le roi de l'eau, qui était tributaire du Makoko. La région du pool était, en tout cas, un important centre de commerce. Elle avait déjà fait l'objet d'un conflit entre le royaume kongo et celui d'Anzique en 1491, c'est-à-dire, avant le développement du commerce atlantique (Vansina, op. cit). Son importance tenait à la rupture de charge imposée par le terminus de la navigation sur le Zaïre avant les rapides des monts de cristal. Mais, elle résulte aussi de la différence entre les transports terrestres et fluviaux. C'est en effet, surtout pendant la saison des pluies que les pirogues descendaient vers Kinshasa, alors que c'est à peu près exclusivement pendant la saison sèche que les caravanes se déplaçaient. Le commerce supposait dès lors les apports sur les rives du pool des intermédiaires assez fortunés pour acheter et entreposer les apports de toute une saison fluviale ou routière, Vansina cité par De Saint Moulin (1971 :257-258). Cette activité avait suscité le développement d'une vaste agglomération. Les commerçants du pool étaient des Tio et des Humbu (Bahumbu), leurs villages étaient visités par les caravanes kongo et par les pirogues yansi qui remontaient la vallée de Ndjili. Les Tio se répartissaient en plusieurs villages et hameaux plus ou moins distants et même rivaux les uns des autres. Les deux principaux, en 1880, étaient ceux de Kintambo et de Kinshasa (.). Pour l'ensemble de la rive sud du pool Malebo, on peut supposer que la population était à cette époque d'environ 30 000 habitants et qu'une bonne partie vivait plus ou moins directement du commerce (De Saint Moulin, L., 1971).

Lorsque Henry Morton Stanley arrive en 1881 sur les rives du pool, (...), pour y créer de postes commerciaux, deux grandes ethnies se partagent le stanley Pool. La rive nord occupée par les Teke : Mbe, Malima, Mfoua, Ganchou (...). La rive méridionale est partagée entre deux formes de puissances. Celle des Teke, commerçantes et « monétaires », et celle des populations Bahumbu, propriétaires du sol, (...) (Pain Marc, 1984).

Le 1^{er} août 1888, le District du Stanley Pool est créé avec Léopoldville comme chef-lieu (idem). En 1914, Kinshasa devient le chef-lieu d'un des six territoires qui formaient le District du Moyen- Congo et le 1^{er} mars 1919, la ville est élevée au rang de chef-lieu de District. En 1920, Kinshasa et Léopoldville, désormais reliés par une bonne route, sont réunies en une seule circonscription urbaine qui prend le nom de Léopoldville. Un District urbain est constitué en 1923 sous l'appellation de District urbain de

Léopoldville. Le nom de Kinshasa sera réservé à l'une des premières cités construites pour la population africaine. Toujours en 1923, Léopoldville devient la capitale du Congo Belge à la place de Boma jugé trop excentrique.

Aujourd'hui, plus d'un siècle, le poste de Stanley a donné naissance à une ville qui s'impose comme la deuxième ville de l'Afrique noire après Lagos (Mbalanda, L. w., 2007).

1.2. Population autochtone de Kinshasa

Mpumbu, l'ancienne appellation de l'actuelle ville de Kinshasa comptait trois peuples autochtones : les Humbu, les Teke et les Bamfununga (Shamba, K. S., et al, 2015). Les sources écrites sur cette ville renseignent que ce sont les Humbu qui sont les véritables propriétaires traditionnels des terres de Kinshasa qu'ils occupent depuis plusieurs siècles (Vansina, cité par Shomba et al, *idem*). Ce sont eux qui sont les propriétaires des principales agglomérations de Mpumbu. De tous les villages de Kinshasa, Mbanza Lemba est la plus grande agglomération. Lemba est non seulement la résidence du chef Bahumbu, mais aussi un grand centre commercial où se rencontrent les trafiquants du haut et du bas fleuve. Les Humbu occupaient l'Ouest et le Sud de l'actuelle ville de Kinshasa Jusqu'à la rivière Ndjili et faisaient frontière avec l'actuel Kongo-Central.

Les Teke sont parmi les plus anciens de Kinshasa. Selon Vansina cité par Shomba, le terme « teke est une appellation générique donnée par les étrangers à toutes les populations vivant sur les plateaux situés au Nord du pool Malebo, sur les deux rives du Congo, jusqu'à l'embouchure de Nkemi. Leur véritable nom serait, « Tyo » (Shomba et al, 2015 :32). Le terme teke est un mot générique qui signifie « vendre » en langue Kikongo, en référence à l'activité économique principale des Tyo. Ces derniers étaient des commerçants perçus par leurs voisins : comme les Batéké, c'est-à-dire des commerçants. Kinshasa était le principal « lieu d'échange » de la rive méridionale du pool où se pratiquait le troc. Le toponyme Nshasa (Ntsasa) dérive du verbe teke tsaya (tsaa) qui signifie échanger. Et la substantive intsaya (insaa) désigne tout lieu d'échange, marché (Mbalada, 2014 :162). Cette place fut le lieu où des courtiers Teke échangeaient l'ivoire et les esclaves, amenés en pirogue par les Banunu Bobangi confondus avec les yanzi, contre les articles de troc européens apportés par les Bazombo et quelques Bakongo (Lusamba, 2010).

Les Teke ne se livraient pas à l'agriculture. Ils avaient très peu de champs de manioc et s'approvisionnaient auprès des villages situés dans l'hinterland et sur les collines. L'administration Belge les trouvait paresseux et peu travailleurs ; contrairement aux Humbu qui étaient des fournisseurs des produits vivriers aux villages riverains. (Shomba et al, 2015). Le peuple Teke habite actuellement dans trois pays : la RDC, la République du Congo et le Gabon (idem).

Les Bamfununga, très minoritaires, ne sont pas connus à Kinshasa et pourtant, sont parmi les autochtones de Mpumbu et ont toujours habité avec les Humbu. A cause de leur petit nombre, leurs terres sont occupées par leurs voisins Humbu et Teke.

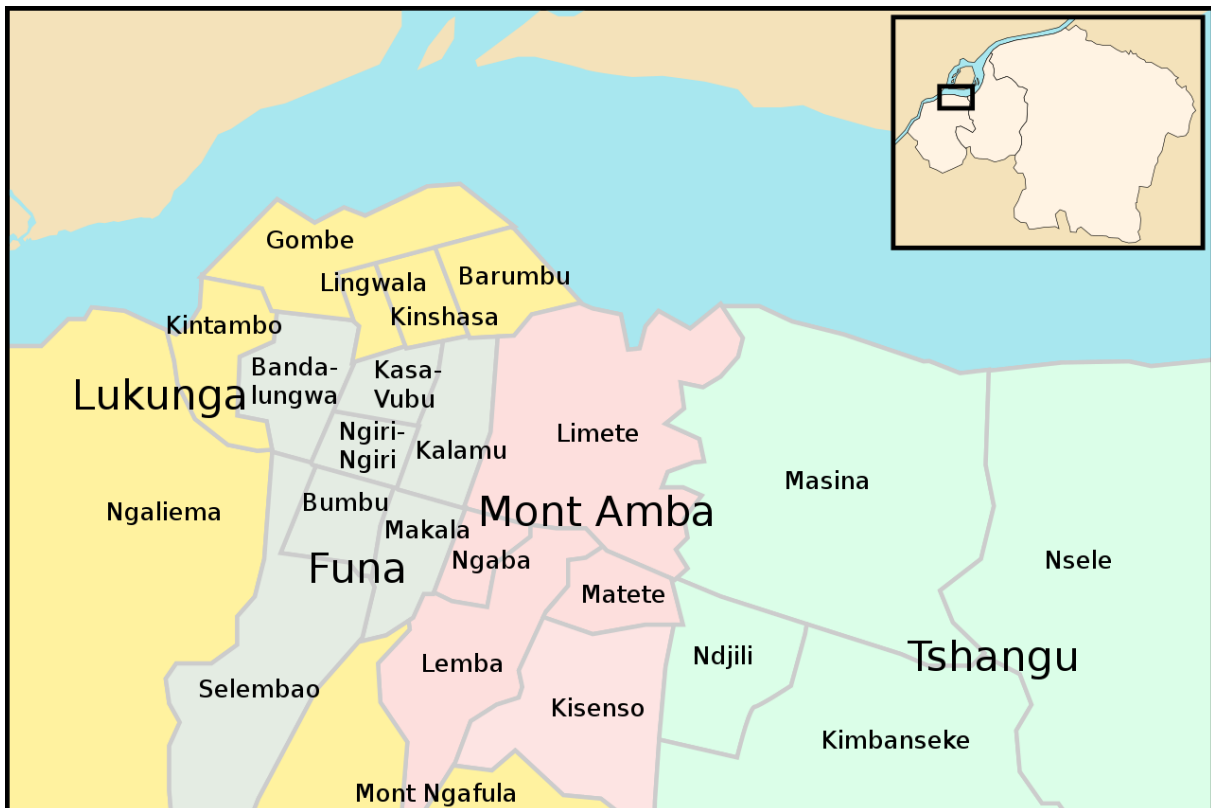
1.3. De la situation géographique de la ville de Kinshasa

La ville province de Kinshasa s'étend sur 9965 km², soit 0,42% du territoire national. Elle est limitée au Nord-Est et à l'Est par la Province de Kwango, au Sud par celle du Kongo Central, au Nord-Ouest et à l'Ouest par la République du Congo Brazzaville, sur une frontière liquide, formée par une partie du fleuve Congo (Ministère du plan de la RDC, 2005:14).

Son relief est formé d'un grand plateau, d'une chaîne de collines, d'une plaine et de marécages aux abords du fleuve Congo. Le climat tropical, chaud et humide est composé d'une saison de pluie d'environ huit mois (mi-septembre à la mi-mai) et une saison sèche qui va de mi-mai à mi-septembre.

Du point de vue hydrographique, la ville de Kinshasa comprend le fleuve Congo, les rivières Ndjili, N'sele, Makelele, Kalamu, etc. et des lacs artificiels de faible étendue, tels que le lac de Ma vallée et le lac vert. Ces aires de drainage favorisent le développement des activités agricoles, dont les produits contribuent à améliorer la situation alimentaire des ménages. Cette agriculture demeure de subsistance. Elle est pratiquée avec des outils rudimentaires dans la plupart des cas. Les zones urbaines et périurbaines de Kinshasa fournissent la ville principalement en légumes, riz, produit le long du fleuve Congo, de la rivière Ndjili ; œufs, poulet et porc, puis du plateau de Batéké qui produit de plus en plus de feuilles de manioc et de maïs, de Kimwenzha, etc. De manière générale, les sols de la ville sont essentiellement sablonneux. L'apport en matière organique et d'engrais permet d'obtenir une bonne récolte.

Figure 5: Carte de la ville de Kinshasa



Source : <http://belgeo.revues.org/docannexe/image/7349/img-6-small580.png>

1.4. De la situation démographique de la ville de Kinshasa

Sur le plan démographique, Kinshasa connaît une augmentation considérable de sa population.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la population de Kinshasa de 2010 à 2017.

Tableau 4 : Projection de la population de la ville de Kinshasa de 2010 à 2017 (en millier)

ANNEE	Sexe		Total H+F
	Hommes	Femmes	
2010	4372	4311	8683
2011	4848	4781	9629
2012	5077	5006	10083
2013	5316	5242	10558
2014	5566	5489	11055
2015	5828	5747	11575
2016	6102	6017	12119
2017	6391	6300	12691

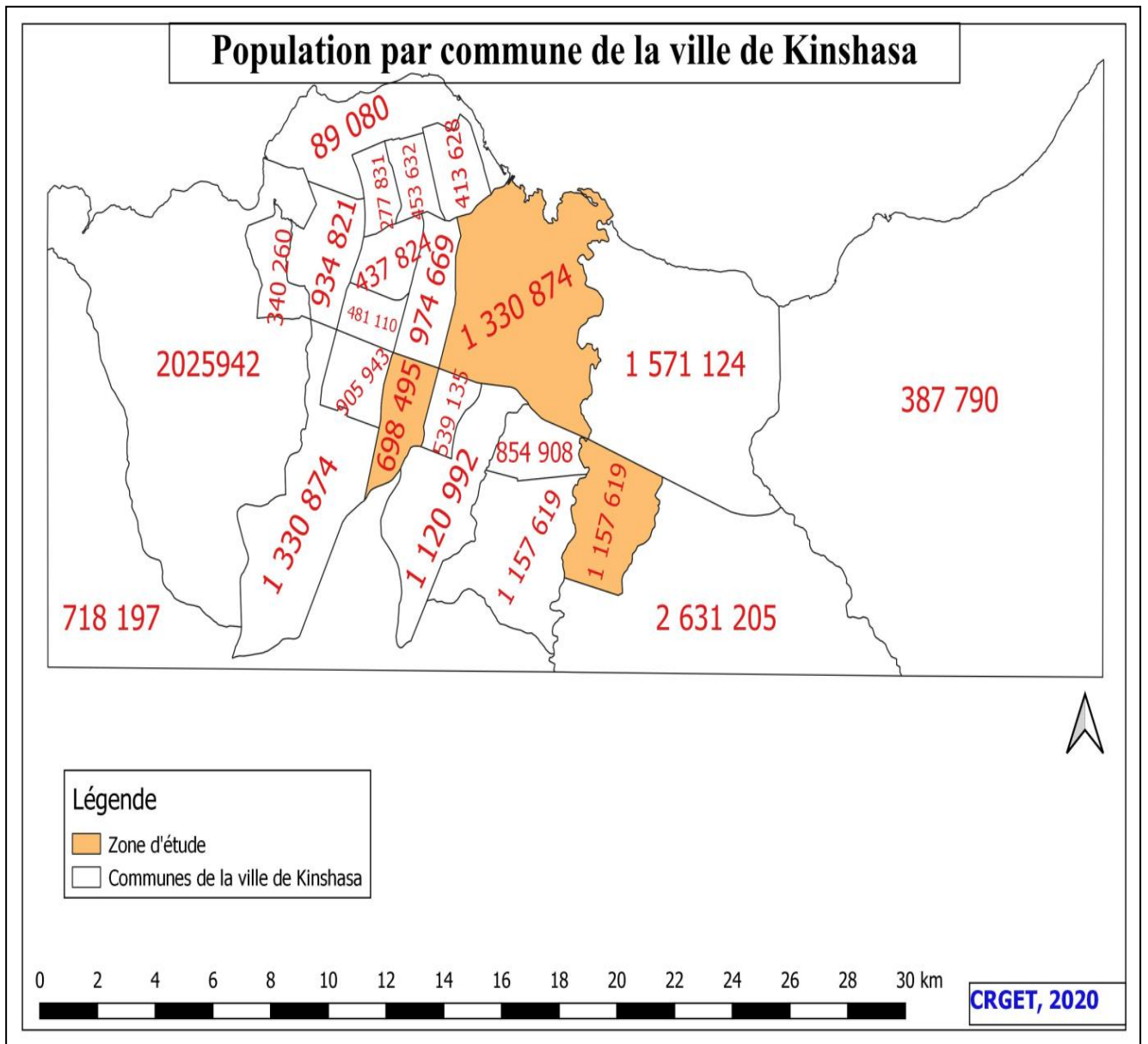
Source: INS, annuaire statistique 2017(Institut National des Statistiques, 2017)

Il ressort de ce tableau que la population de la ville de Kinshasa a connu une croissance très accélérée. Cette augmentation s'explique par les guerres de rébellion qu'a connues le pays quelques mois après son accession à l'indépendance, les guerres de libération, d'agression ; guerres ayant contraint les ruraux à immigrer à Kinshasa, où les conditions de vie et de sécurité semblent relativement favorables par rapport à celles des provinces. La pyramide d'âge présente une base large et un sommet effilé expliquant une forte propension de moins de quinze ans et une faible espérance de vie. La population est relativement jeune (60% de moins de 20 ans), 3% de plus de 60 ans et 38% de la population dite active. Les personnes mariées, dont le pourcentage était estimé à plus de 60% des adultes en 1967, ne représentent plus que 40% (INS, 2017).

L'INS répartit cette population en 50,5% d'hommes et 49,5% de femmes avec un taux de masculinité de 102 hommes pour 100 femmes.

La densité moyenne est de 441 habitants au Km². La plus grande concentration de la population se trouve dans la commune de Kinshasa dont la densité est de 25.761 habitants au Km². La concentration la plus faible s'observe par contre dans la commune de Maluku qui ne compte que 7 habitants au Km²(PNUD/UNOPS, 1998:15-17).

Figure 6: Répartition de la population de la ville de Kinshasa par commune



La croissance accélérée de la population de la ville de Kinshasa n'est pas un fait récent. Toutes les études publiées depuis 1923 soulignent des modifications successives des limites de l'agglomération. Les courbes d'évolution de la population soulignent une moyenne de progression de 9% entre 1924 et 1970. Ce qui suppose que la population de cette agglomération doublait tous les huit ans (Pain, M., 1984, : 17).

Hormis ses fonctions politiques et administratives, Kinshasa occupe une place de choix dans l'économie congolaise. Elle compte aussi un grand nombre d'industries et occupe ainsi la première place de toutes les villes congolaises. Elle constitue un grand marché de consommation des produits agricoles provenant essentiellement des provinces du Kongo Central, du Nord Kivu, des anciennes provinces (actuellement subdivisées) de Bandundu, de l'Equateur, de deux Kasai, de la Province Orientale, du Katanga, et de l'Hinterland de Kinshasa.

1.5. Situation socio-économique

Concernant l'emploi, l'enquête 1-2-3 nous renseigne que l'agglomération urbaine kinoise compte en moyenne 1,6 actifs occupés par ménage. La moyenne d'habitants par ménage étant de 6,4 personnes.

Le taux de salarisation est estimé globalement à 35,5 %. La répartition des emplois par secteur institutionnel se présente de la manière suivante : le secteur informel représente 70,9 % des emplois. Le secteur public (administration publique et entreprises publiques) accueille 16,9 % des emplois tandis que le secteur privé formel n'emploie que 8,8 % des actifs occupés et les entreprises associatives seulement 3,4 % des emplois (Institut National de la Statistique (INS, 2004:19).

Section 2. Sources d'approvisionnement de la ville en denrées alimentaires

La province de Bandundu (actuellement subdivisée en trois provinces) reste le principal fournisseur en produits vivriers de la ville de Kinshasa: essentiellement cossettes de manioc, maïs, arachides et pâte de manioc (bimpuka) qui est le produit de base dans la production de la chikwangue, provenant de la province Mai Ndombe (Mushie, Kutu, Oshwe). Une bonne partie de la production est acheminée à Kinshasa par voie fluviale à travers les rivières Kwilu et Kasai et le fleuve Congo. Mais les embarcations font souvent

défaut ou sont en mauvais état. À partir de Idiofa, on exporte le maïs surtout vers le Kasai Central. Une grande partie du maïs qui arrive à Kinshasa par bateau, provient du Mai Ndombe, qui a un grand potentiel agricole (ICREDES, *op, cit*).

Depuis que la route Kinshasa-Matadi a été réhabilitée et que la plupart des routes de desserte agricole sont praticables, le Kongo Central est redevenu le grenier de Kinshasa. Cette province fournit à Kinshasa des cossettes de manioc, la chikwangue, les feuilles de manioc, du riz, de bananes et de plantains, des haricots, beaucoup de charbon de bois, des fruits et légumes.

Le grand Equateur, surtout le Nord de l'Equateur qui est une zone de savane (province du Sud-Ubangi) et le territoire de Bumba dans la province de la Mongala, ont un grand potentiel agricole pour les céréales, le Sud-Ubangi pour le maïs et le soja, et le territoire de Bumba pour le riz pluvial et le maïs. Depuis que cette partie de la province de l'Equateur n'est plus coupée du Sud du pays, les apports de maïs à Kinshasa ont beaucoup augmenté. Mis à part le maïs qui arrive à Kinshasa en provenance du Kasai par voie fluviale (rivière Kwilu), la province du Sud Ubangi et le territoire de Bumba sont les principaux fournisseurs de maïs de Kinshasa (*idem*).

La province de Kinshasa devient un fournisseur de plus en plus important de la capitale en produits agricoles et horticoles. Il s'agit d'abord des zones urbaines et périurbaines de Kinshasa qui fournissent la ville principalement en légumes, riz de bas-fonds cultivé le long du fleuve Congo et de la rivière Ndjili, œufs, poulets et porcs ; puis du plateau de Batéké qui produit de plus en plus de feuilles de manioc et de maïs (Kinkela. S. S. C., 2001).

L'Est du pays (les provinces de l'Ituri, le Nord et le Sud-Kivu et le Maniema) à cause de l'insécurité qui caractérise ces provinces, elles sont devenues globalement déficitaires en produits vivriers. Les conflits civils, l'insécurité et les risques de vol qui en découlent n'encouragent pas les paysans à cultiver de grandes superficies. De plus, les personnes déplacées ou fuyant les conflits sont nombreuses dans cette région. C'est ainsi que l'on ne trouve presque plus de haricots ou même de pommes de terre du Kivu à Kinshasa, comme auparavant, les quantités de pomme de terre et d'haricots en provenance de ces provinces ont sensiblement diminué.

La province du Katanga est globalement très déficitaire, surtout en maïs. Les grandes sociétés minières y avaient, dans le passé, de grandes fermes (par exemple, Gécamines développement) et il existait de grandes fermes commerciales sur les hauts plateaux du Katanga (anciennes fermes des colons). Le Nord et le Centre Katanga fournissaient autrefois le Sud du Katanga minier en maïs, acheminé par chemin de fer. Mais le Nord-Katanga (Haut-Lomami) a terriblement souffert de la guerre et est devenu très déficitaire. Le Centre-Katanga (Malemba Nkulu, Bukoma, Lubudi) fournit encore du maïs au Sud de la province. Seul du poisson salé et séché du Katanga, qui est riche en lacs, est exporté vers d'autres provinces, y compris celle de Kinshasa (ICREDES, *Op. cit.*).

2.1. Réseaux de transport des produits alimentaires vers Kinshasa

Le réseau de transport est un élément important dans l'acheminement des produits alimentaires partant des lieux de production vers ceux de consommation. Le réseau urbain du Congo s'enracine dans le passé précolonial, lui-même marqué par les zones de végétation. Mais il a aussi été réaménagé par la colonisation, d'abord en un chapelet de "circonscriptions urbaines" qui s'engrenait tout le long des voies navigables, puis des chemins de fer construits pour les compléter (De Saint Moulin. L, 2010:151).

a) La voie fluviale

Le transport des produits alimentaires s'effectue principalement par la voie fluviale qui représente 52 %, suivie de la route avec 38 %, de la voie aérienne et du chemin de fer.

La voie fluviale de la RDC (principalement le fleuve Congo) facilite les échanges commerciaux des denrées alimentaires et le transport des personnes entre la ville et certaines provinces, aussi avec Brazzaville. Elle est parmi les meilleurs systèmes de transport fluvial au monde. Elle est caractérisée essentiellement par la multiplicité des cours d'eaux, outre le majestueux fleuve Congo, le deuxième d'Afrique en longueur (4374 Km) et le deuxième du monde en débit (43.000m³/seconde) (Shomba, K. S., 2011).

Son débit régulier facilite la navigation même pendant la saison sèche. Les provinces de Bandundu, de l'Équateur et la Province Orientale surtout sont bien desservies par le réseau fluvial. Ce potentiel n'est pas bien capitalisé pour faciliter le déplacement des

personnes et de leurs biens. Lelo affirme que « ni les autorités nationales, ni les communautés riveraines ne semblent avoir eu le dynamisme qui aurait pu déclencher des nouvelles formes de mise en valeur du potentiel, convoité par d'autres, d'un réseau fluvial d'une majesté et d'une richesse d'eau douce de dimension exceptionnelle » (Lelo N. F et Tantu N., 2009). Par conséquent, malgré son potentiel, le réseau fluvial en RDC n'est pas bien exploité et ne dispose d'aucune flotte moderne. Les transports fluviaux ne redeviendront cependant attractifs que s'ils ne sont pas grevés de coûts irrationnels liés à la multiplication des taxes, à l'insécurité et à l'irrégularité (De Saint Moulin. L, 2010).

Les produits viennent par le fleuve Congo et ses affluents, et on dénombre deux ports publics et une trentaine de ports privés à Kinshasa. Les utilisateurs de la voie fluviale sont OCPT (ex ONATRA) principalement, et plusieurs armateurs privés dont on peut citer les deux plus grands, à savoir, MPAKASA (ex MBOLIKA) et TFCE du groupe BLATTNER.

Les embarcations utilisées sont des bateaux, des baleinières, des pousseurs et même les pirogues motorisées.

b) Le réseau routier

Le réseau routier est composé de trois axes suivants :

- La nationale n°1 Matadi – Kinshasa : ramenant les produits du Kongo Central et ceux des importations (en provenance de l'occident et de l'Angola) ;
- La nationale n°1 relie la ville de Kikwit à la ville province de Kinshasa : hinterland Kinshasa, grand Bandundu, grand Kasai, facilite les échanges commerciaux des produits en provenance de la province de Bandundu dans son ensemble (Mai Ndombe, Kwilu et Kwango, les deux Kasai et le grand 'Equateur) ;
- La voie secondaire de Nsanda venant de Kasangulu et Madimba dans le Kongo Central.

De ces 3 axes, l'axe Bandundu – Kinshasa vient en tête en nombre de trafic, suivi de Matadi – Kinshasa. Avec la réhabilitation de cette dernière, les trafics sur cette voie ont beaucoup augmenté et pris le dessus sur l'autre (Shomba. K., 2011, *op. cit.*, Lelo N.F et Tantu, N., *op. cit.*).

c) La voie ferrée

Le Chemin de fer de Matadi – Kinshasa est parmi les moyens de transport utilisés pour l’approvisionnement de la ville, mais l’état de son charroi (locomotive et wagon), laisse à désirer. Malgré la vétusté de ses locomotives et wagons (qui datent pour la plupart de l’époque coloniale), ce moyen de transport dessert principalement les grands tonnages des produits d’importation.

d) la voie aérienne

Concernant la voie aérienne, la capitale de la RDC compte un aéroport international (aéroport de Ndjili) et un aérodrome (Ndolo) pour les petits porteurs qui facilitent le transport des produits locaux en provenance de l’intérieur et ceux venant de l’extérieur du pays. De toutes ces voies, la voie fluviale est la moins onéreuse pour l’acheminement des produits agricoles à Kinshasa.

2.2. De l’hygiène des produits alimentaires et de Kinshasa

Kinshasa est parmi les grandes villes du continent africain. Sa construction au début a respecté les normes urbanistiques surtout en ce qui concerne les cités qui ont été construites pendant la période coloniale. Son extension s’est faite de manière anarchique. Présentement, même les anciennes cités urbanisées à l’époque ont perdu leurs équipements urbains par manque d’entretien.

Comme nous l’avons souligné ci-haut, Kinshasa connaît une forte pression démographique, mais les infrastructures de base n’ont pas suivi. Mbalanda souligne « qu’aujourd’hui, la grande pathologie de Kinshasa, c’est l’absence d’hygiène publique, parce que l’assainissement de la ville est très défaillant. La belle ville qu’elle fut, Kinshasa s’est transformée en ville poubelle, livrant sa population à des maladies endémiques et épidémiques multiples » (Mbalanda Willy, 2013) :137

Le réseau d’assainissement des eaux usées est très vétuste et très dégradé dans la partie ancienne de la ville. Les canalisations aériennes ou souterraines et les collecteurs sont encombrés des débris ou carrément bouchés. Dans les zones d’auto construction, ce réseau est inexistant. Le service de ramassage des ordures ménagères n’est plus à la hauteur

d'assurer la propreté de la ville. À la place des services publics, plusieurs ONG ont été créées pour assurer la propreté des rues de Kinshasa et même quand elles balayent, elles entassent la saleté dans les coins des rues. On trouve partout dans la ville les décharges d'ordure, des tas d'immondices sur les axes principaux et terrains vagues. Les immondices sont aussi déversées dans des cours d'eau, ce qui entraîne leur pollution ainsi que celle des nappes phréatiques, et pose des problèmes d'hygiène et de santé publique (Ayimpam, 2014 :71). Les bouteilles en plastiques flottent dans les cours d'eau et les canalisations des eaux usées et occasionnent des inondations pendant la période des pluies.

Cette insalubrité qui caractérise tous les quartiers de Kinshasa n'épargne pas les marchés. Les tonnes de déchets produits tous les jours échappent au contrôle de l'autorité publique. Les services d'hygiène se préoccupent plus des sommes d'argent amassé auprès de vendeurs et demeurent incapables de gérer les déchets générés à travers la ville. Ces services ne disposent pas de ressources matérielles et financières nécessaires pour contrôler et assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires exposés sur les marchés de Kinshasa. Ceci dénote une mauvaise gestion des ressources générées par les services concernés.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de passer par un marché de Kinshasa après une grande pluie pour voir dans quelles conditions les produits vivriers sont exposés à même le sol.

Étalés sur le sac qui les sépare du sol, la boue et l'eau des pluies pénètrent le sac et contaminent facilement les produits. Cet état des choses devait inquiéter l'autorité, car elle est sans savoir que la majorité d'enfants en rupture familiale et sociale passent nuit dans les marchés et ne s'empêchent d'y faire tous leurs besoins, voire sur les étalages.

La contamination des aliments entraîne chez les adultes, et surtout chez les enfants, les maladies diarrhéiques qui tuent chaque année de milliers de personnes.

Il faut signaler qu'un effort est fait dans la construction des marchés avec étalages ; mais malheureusement, la location de l'espace d'étalage ne rencontre pas toujours la bourse de petits(es) commerçants (es). D'où la désertion de ces marchés.

Section 3. Présentation des Communes de Ndjili, Limete et Makala

L'impression qui se dégage en considérant l'ensemble de la ville est celle d'énormes disparités entre les quartiers résidentiels et centres des affaires d'une part, et les quartiers populaires d'autre part (Ayimpam Sylvie, 2014:69). On observe aussi des disparités entre quartiers de la ville ancienne et les quartiers de la ville récente dans la distribution des équipements urbains : voirie, eau courante, électricité, écoles, centre de santé, hôpitaux, etc. Mais, même à l'intérieur de la ville ancienne, on observe des divergences entre quartiers résidentiels et quartiers populaires (*idem*). C'est le cas de Limete Résidentiel, Mombele et Kingabwa qui n'ont rien de commun et pourtant les trois quartiers appartiennent à la même commune.

Les inégalités entre quartiers se sont maintenues et aggravées, car depuis l'indépendance, les pouvoirs publics ont investi plus dans les beaux quartiers, mais peu dans les quartiers populaires, alors que ces derniers sont les plus dépourvus d'infrastructures et d'équipements. La distribution des infrastructures sanitaires et des écoles est aussi très inégale. Très insuffisantes par rapport à l'ensemble de la population, elles restent concentrées dans la ville ancienne. Bon nombre des quartiers d'extension et d'habitat spontané créés après 1960 n'ont pas de système d'adduction d'eau, hormis les quelques abonnés situés près des grands axes (Pain Marc, 1984 :77). C'est la zone la moins structurée. Aucun découpage ne s'y impose pour l'analyse interne et aucun n'est vraiment satisfaisant. De façon générale, le niveau socioéconomique est partout médiocre ; il est légèrement plus élevé à proximité des anciens quartiers et il est particulièrement faible dans les endroits les moins accessibles (De Saint Moulin, 2010 :208).

2.1. Commune de Limete

La commune de Limete fut créée en 1958 par le décret-loi du Gouverneur général portant organisation territoriale et administrative au Congo. Elle est une entité décentralisée dotée de la personnalité juridique et financière. Avant l'indépendance, la commune de Limete ne comptait que deux quartiers : industriel et résidentiel. Les Pool de Mombele et Kingabwa se sont ajoutés. A l'heure actuelle, la commune compte 14 quartiers.

Les deux premiers quartiers : les quartiers Industriel et Résidentiel font d'elle une commune célèbre. L'appellation « quartier Industriel » est justifiée par le nombre

d'industries que regorgeait ce quartier et dont les vestiges sont encore perceptibles jusqu'à ces jours. Il y a une tentative du quartier de retrouver sa vocation première avec l'avènement des nouvelles industries, bien que de moindre importance que les précédentes.

Depuis 1969, Limete abrite les installations de la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN). Elle a été victime des pillages de 1991 et 1993 et n'a jamais été réhabilitée depuis lors. A côté des pavillons et des aires d'exposition à l'abandon complet, la FIKIN disposait d'un Motel de plusieurs logements construits à l'origine pour héberger les exposants et les visiteurs étrangers. Transformés en maisons et appartements d'habitation, ces logements sont actuellement cédés en location à des particuliers. Une nouvelle cité résidentielle vient d'être construite dans l'enceinte de la Fikin. Elle est habitée par une diversité des populations (classes dirigeantes, hauts cadres du pays, commerçants, religieux, couvents et procures des missions catholiques, etc.).

Le long du boulevard Lumumba qui sépare les deux principaux quartiers de la Commune, sont construites des écoles secondaires célèbres des réseaux public et privé. Le cercle Saint-Dominique, la place commerciale de la 7^{ème} rue à Limete et le terrain de la paroisse Saint-Dominique offrent des espaces sportifs respectivement pour le tennis, le basket-ball et le football. Des cafés, des restaurants, des terrasses de divers standings sont concentrés à la Place commerciale. A Kingabwa, le port de pêcheurs et la galerie « Symphonie des arts » sont à classer au nombre des sites touristiques à visiter (Fumunzanza, M.J., 2011)

Avec les pillages de 1991 et 1993, Limete a beaucoup perdu de ses infrastructures industrielles. Ces industries ont été pillées. A titre d'exemple, sur les 503 établissements que comptait officiellement Kinshasa en 1980, cette Commune en abritait 122 (24,25%) dont 55 petites et moyennes entreprises, 31 grandes et 5 très grandes entreprises (rapport de l'institut national de statistique, 1982). Après les pillages, Limete n'est plus cet important centre commercial et industriel des années 50. Elle abrite, à côté de son luxueux quartier résidentiel, des habitats spontanés comme ceux de Kingabwa, Mombele et Mososo. Elle abrite même, fait rare à Kinshasa, trois misérables bidonvilles construits avec des matériaux de fortune, à proximité des industries, sur d'anciennes décharges publiques au bord du fleuve. Ces bidonvilles ont pour noms Grand-Monde,

Paka-Djuma et Bribano, qui passent inaperçus et ne sont pas connus de beaucoup de Kinois (Lelo, 2008).

Le quartier Résidentiel doit son appellation aux types de maison, aux statuts et au standing de vie de ceux qui y habitent.

La bourgeoisie nationale est surtout attirée par ce quartier résidentiel conçu jadis pour loger les européens qui étaient des cadres dans les entreprises. Ses grandes parcelles, à l'ombre d'arbres tropicaux, y sont spacieuses.

Les cités européennes de la Gombe et de Limete restent encore très résidentielles malgré l'âge. Une villa à Limete se loue entre 1.000 et 1.500\$ le mois ; et se vend entre 150.000 et 200.000\$. La valeur immobilière varie en fonction de la proximité avec le boulevard Lumumba (Lelo, 2008). Les eaux usées et les eaux de ruissellement sont évacuées grâce à un système de canalisation généralement fonctionnel. Les activités informelles sont faibles dans les rues.

L'accessibilité automobile et pédestre est bonne et aménagée. Les infrastructures sont présentes et en bon état, mais sous-utilisées. Il n'y a pas de forte demande de transport en commun car les déplacements se font en véhicules individuels. Les densités sont faibles : moins de 20 habitants à l'hectare (idem.).

2.2. Commune de Ndjili

Administrativement, la commune de Ndjili fut reconnue par le Décret royal du 26 mars 1957. Sa création fait suite à l'explosion démographique qu'a connue Léopoldville dans la décennie qui a précédé l'indépendance du Congo. Débaptisée au départ « centre extra-coutumier de Ndjili », du nom de la rivière qui longe ladite commune, elle devient véritablement commune urbaine par l'ordonnance-loi n° 68/024 du 20 janvier 1968. Avec les communes de Masina, de Kimbanseke, de N'sele et de Maluku, Ndjili fait partie du District de Tshangu. Elle est l'une de vieilles cités planifiées par les belges avec Bandalungwa, Lemba ou Matete et destinées à accueillir la main-d'œuvre de la zone industrielle de Limete.

Située à 13 kilomètres du centre administratif au Sud-Est de la ville de Kinshasa, la commune de Ndjili s'étend sur une superficie de 11.400 Km², subdivisée en 13 quartiers et 299 rues.

Du point de vue socio-économique, Ndjili, comme les autres communes populaires de Kinshasa, est habitée par une population en majorité pauvre. Pour l'essentiel, elle abrite les catégories socioprofessionnelles à moyen et faible revenus, notamment des enseignants, des agents de l'administration publique, des commerçants, des sans emploi, des opérateurs de la petite économie marchande et tenanciers de petits métiers, etc.

Cette commune est dominée par des activités relevant du secteur informel. Ces activités comprennent la vente des denrées alimentaires, des boutiques, des officines pharmaceutiques, des terrasses (débits de boisson), la vente à la criée de divers produits.

A côté de ce petit commerce, on trouve de petits métiers tels que le service *quado* (réparation de pneus), des garages, des ateliers de couture, de menuiseries, des salons de coiffure, des cireurs des chaussures, etc. C'est l'une des communes qui compte

le plus de garages automobiles de fortune, avec des mécaniciens ingénieux dans la réparation des véhicules, et le recyclage des pièces d'automobiles, jugées parfois, irréparables ou inutilisables.

L'ampleur de ces activités laisse l'impression que toute personne cherche à vendre quelque chose pour se procurer un revenu pouvant satisfaire ses besoins primaires. Il sied d'ajouter, que la commune de Ndjili ne dispose d'aucune industrie de grande envergure, susceptible d'absorber une partie de la main-d'œuvre disponible. Les ménages des quartiers I et 7 s'approvisionnent principalement au marché de la liberté. Ce marché a été construit pour répondre aux normes d'hygiène. Les vendeurs préfèrent étaler leurs marchandises par terre pour contourner les frais de location des étalages.

Comparativement aux autres quartiers de la commune, les quartiers I et VII ont la particularité d'être cadastrés, planifiés, dotés des commodités urbaines. C'est au quartier VII que se trouvent concentrés la plupart des services publics, administratifs et socioéconomique de la commune. Le mode de vie dans ces deux quartiers est du type intermédiaire. On y trouve de plus en plus de gens qui n'ont pas trop de moyens et qui n'en manquent pas du tout (Muteba, 2014).

2.3. La Commune de Makala

La commune de Makala dans sa forme actuelle est issue de la fusion de deux zones annexes de Mont Ngafula qui va de la rivière Funa, communément appelée Kalamu, jusqu'au quartier Ngafani dans la commune de Selembao et la zone annexe de Ngaba qui s'étend de la rivière précitée jusqu'à l'actuelle commune de Ngaba. Elle est devenue commune urbaine par l'ordonnance-loi n° 68/024 du 20 janvier 1968. Avec les communes de Kalamu, Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Bandalungwa, Bumbu et Selembao. Makala fait partie du District de Funa.

La superficie de la commune de Makala est de 5,60 km².

Il est difficile de dénombrer avec exactitude sa population à cause de l'absence des données y afférentes au service de l'Etat civil et du manque de l'organisation de recensement. Les projections démographiques de l'institut national de statistiques de 1993 donnent une estimation de 253 844 habitants (Ministère du plan, 2005 :44). Makala fait partie des communes populaires de la ville de Kinshasa.

Du point de vue socio-économique, selon les sources de la commune (Service de recensement de la commune de Makala : 2017), les chômeurs représentent 50% de la population, suivis des travailleurs tout métiers (bonnes, mécaniciens, vendeurs ambulants, conducteurs des motos etc.)16,5% et en troisième position on retrouve les commerçants qui représentent 11,9% de la population. Le chômage et la précarité des métiers qu'on retrouve dans cette commune prouvent à suffisance que Makala est parmi les communes les plus pauvres de Kinshasa.

Les quartiers de cette commune sont d'auto-construction, non cadastrés et certains sont sur des sites marécageux. L'accessibilité est aléatoire et à certains endroits impraticable. Le banditisme communément qualifié de *Kuluna* a élu domicile dans cette commune.

Le quartier Mabulu I qui a fait l'objet de nos investigations est l'un des quartiers les plus pauvres de la commune de Makala. C'est l'un des quartiers d'extension et d'habitat spontané créés après 1960. Il renferme les caractéristiques des quartiers pauvres et populaires de la ville. Etant parmi des zones oubliées par l'Etat, elles ne sont dotées d'aucune infrastructure de base. C'est un quartier d'auto-construction, caractérisé par des

érosions et des routes quasi inaccessibles. Ce quartier connaît une grande insécurité occasionnée par une forte concentration de *Kuluna*¹². 5% seulement de sa population accèdent à l'eau « potable », tandis que le reste, pour la plupart s'approvisionne en eau des puits non aménagés et d'autres parcourent de longues distance pour puiser de l'eau. Il n'y existe pas d'électricité en dehors des raccordements frauduleux dans quelques parcelles (archives de la commune de Makala).

Sa population se ravitaille en produits alimentaires principalement au marché Mfidi communément appelé « marché de rond-point Ngaba ». Créé depuis 1971 et d'une superficie de 450 m², ce marché ne dispose pas d'étalages. Pour la majeure partie des produits, la vente se fait à même le sol dans des conditions hygiéniques exécrables. Sur les cinq pavillons de ce marché renfermant 1100 espaces, seuls 300 sont équipés des tables de fortune appartenant à des privés, tandis que le reste d'espaces sont occupés sans étalages contraignant les vendeurs à exposer leurs produits par terre.

En dehors des produits manufacturés importés, ce marché est principalement approvisionné en produits agricoles provenant de la province du Kongo Central.

En l'absence d'un acte administratif créant ce marché, il existe de fait et fonctionne dans des parcelles privées. Ce qui n'empêche pas l'Etat d'y affecter ses agents qui perçoivent des taxes journalières, sans se préoccuper des conditions hygiéniques des aliments et des lieux.

2.4. Points de convergence entre les communes sous étude

Malgré leurs différences liées aux types d'habitat, aux niveaux socio-économiques, aux infrastructures, aux équipements et à la chronologie de leur création (Lelo Nzuzi et Tshimanga, C., 2004:41); ces communes sont toutes urbaines. On observe des zones d'auto construction dans toutes ces communes. La pauvreté semble être présente partout.

Limete résidentiel, est habité par des gens d'un standing de vie élevé, avec un revenu plus ou moins élevé et sûr. Les activités informelles y sont faibles.

¹² Les kuluna sont des jeunes gens qui après s'être drogués, s'attaquent à l'aide des armes blanches aux paisibles citoyens, blessent, violent, arrachent l'argent et/ les biens, tuent pendant la journée ou la nuit, défiant la police.

La population de la commune de Ndjili a un niveau de vie moyen par rapport à celle de Limete résidentiel et de Makala. On trouve à Ndjili quelques cadres et hommes d'affaires, des travailleurs de niveau moyen, des débrouillards et des chômeurs.

Se trouvant dans une commune excentrique et d'extension, la population de Makala, est en majorité très pauvre. Les activités dites informelles et de la débrouillardise y sont prépondérantes et constituent la principale source de revenu de la majorité des habitants. On y trouve également un nombre assez important des jeunes appartenant à des gangs, communément appelés *kuluna*.

Conclusion

En conclusion, dans ce chapitre qui présente la ville province de Kinshasa, nous avons parlé de l'historique de la ville, comment elle est née, qui sont les autochtones de la ville, avons aussi analysé son évolution, sa croissance démographique, ses voies d'approvisionnement, etc. Nous nous sommes attardée sur la présentation des communes de Ndjili, Makala et Limete pour la simple raison que c'est dans ces trois communes qu'ont été menées les enquêtes dont les résultats sont présentés dans cette dissertation.

III^{ème} PARTIE : PRATIQUES ALIMENTAIRES A KINSHASA

Cette partie est essentiellement empirico-analytique. Elle s'articule autour de quatre chapitres. Dans le premier chapitre, nous décrivons le déroulement des enquêtes. Dans le deuxième, nous présentons les caractéristiques des ménages enquêtés en mettant un accent sur les particularités de chaque site. Le troisième présente les résultats de nos enquêtes dans les communes de Limete, Makala et Ndjili. Dans le quatrième et dernier, nous analysons l'impact des différentes pratiques développées par les ménages sur les rapports familiaux.

Chapitre 6 : METHODES DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES

Introduction

Ce chapitre présente la méthodologie de la production et du traitement des données de l'enquête. Il est subdivisé en quatre sections. La première est intitulée démarche méthodologique, elle explicite l'orientation de la recherche, présente les critères de sélection des ménages enquêtés et se termine par les instruments de production des données qualitatives et quantitatives. La deuxième met un accent particulier sur le traitement des données, explicite le chemin parcouru pour la construction des catégories d'analyse qui se sont dégagées à la suite des observations et entretiens réalisés avec les enquêtés dans les différents sites de recherche. La troisième présente les difficultés rencontrées tout au long de la recherche et la dernière analyse la portée et les limites de l'étude.

Section 1. Démarche méthodologique

La présente étude relève de la recherche qualitative. Elle cherche à saisir à travers les opinions des enquêtés, les croyances et les logiques d'action à la base des pratiques développées autour de l'alimentation par les acteurs impliqués dans la lutte contre l'insécurité alimentaire au sein des ménages. Elle répond à la question « pourquoi » les acteurs agissent de cette manière dans sa mise en œuvre et favorise l'interaction entre chercheur et enquêtés.

Parlant de l'analyse qualitative, Alain Coulon pense que « l'analyse de conversation est fondée sur trois hypothèses : l'interaction est structurellement organisée, les contributions des participants sont contextuellement orientées (on ne peut les comprendre hors du contexte), aucun détail ne peut être congédié parce qu'accidentel ou non pertinent » (Kinkela, N.J.M., 2008).

« La recherche scientifique en soi, est un processus dynamique articulé autour de quatre pôles à savoir : épistémologique, théorique, morphologique et technique » (Gondard-Delcroix. C., 2006 :44). Le pôle épistémologique est le lieu de la construction de l'objet scientifique et de la problématique de recherche. C'est en ce pôle que se détermine « l'orientation fondamentale de la recherche ».

Le pôle théorique selon De Bruyne et al « est le lieu de la formulation systématique des objets scientifiques. Ce pôle pose les règles d'interprétation des faits, de spécification et de définition des solutions provisoirement données aux problématiques » (Goyette, G. Boutin, G et Lessard-Hébert, M., 1997 :16).

Le pôle morphologique revêt trois aspects : (i) il est le lieu de la construction de modèles scientifiques ; (ii) il définit la « cohérence logique et/ou significative de la recherche et articule les faits scientifiques en une configuration opératoire » (De Bruyne, P., Herman, J. et De Shoutheete M., 1974:158) ; (iii) il pose la question de l'objectivation des résultats de recherche.

« Le pôle technique met en relation la construction de l'objet scientifique et le monde des évènements » (Goyette, G. Boutin, G et Lessard-Hébert, M., 1997: 18). « Il correspond au temps de la production des données nécessaires à la recherche et regroupe l'ensemble des techniques de production des données scientifiques » (Gondard, op, cit, :44).

La spécification qualitative et quantitative se situe au sein du pôle épistémologique :

- « (...) le sens premier de ces approches (les approches qualitatives) se situe non pas sur le plan des procédures ou des techniques, mais sur celui de l'objet même de la recherche et des postulats qui s'y rattachent » (Goyette, *et al*, op, cit, :22).

Cette logique implique une rupture épistémologique entre recherche qualitative et recherche quantitative.

1.1. De la rupture épistémologique en question

Selon Erickson (1986), il existe ainsi une opposition fondamentale entre l'approche qualitative (ou interprétative) et l'approche positiviste. Le positivisme (Comte 1844) postule la possibilité d'une connaissance positive du monde, c'est-à-dire une connaissance vraie et tout à fait objective. L'enquête de type socio-anthropologique qui relève de l'approche qualitative à laquelle nous avons recouru, « *se veut au plus près des 'situations naturelles' des sujets-vie quotidienne, conversations, routine, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre*

compte du 'point de vue de l'acteur', des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones » (J. P. O. De Sardane, *La rigueur du qualitatif*, op.cit., p.41).

Alors que « le positivisme considère les faits sociaux comme « des choses » ou des faits relevant d'une réalité immédiate » (Hermet, G., Badie, B., Birnbaum, P. et Braud, P, 1998:66), recourt le plus souvent au questionnaire. Avec ce dernier (questionnaire), il est difficile d'être plus près des informateurs et de comprendre les différentes pratiques qu'ils développent pour assurer leur sécurité alimentaire ainsi que leur impact sur les rapports sociaux au sein des ménages.

On retrouve cette opposition entre approches qualitative et quantitative dans les travaux de Pourtois et Desmet (1996a : 58). Avec les travaux de Bachelard et son fameux « Rien n'est donné, tout est construit » (Bachelard,1934 :14), l'opposition n'est plus aussi nette. Il n'est pas rare que l'on aille emprunter chez le voisin » (De Sardan, J.P.O., 2008 :39).

L'approche constructiviste considère que « la " réalité " étudiée par les sciences est une construction intellectuelle qui dépend des pré-requis conceptuels et théoriques pris comme référents » (Mucchielli, 2005 : 8).

« La vérité est en fin de compte un mirage parce que tous les mondes que nous connaissons sont fabriqués par nous-mêmes » (Eisner, E. W , :1990 :48). Là ne peut donc reposer le fait distinctif des recherches qualitative et quantitative qui ne sont que des dominantes (De Sardan, 2008 :39).

L'option en faveur de l'approche quantitative ou qualitative est fonction de comment le chercheur envisage de percevoir les faits.

Comment appréhender les logiques et représentations des acteurs ? Comment saisir les pratiques autour de la consommation, lesquelles découlent des différentes logiques et cultures des acteurs ?

Sur ce dernier volet de la question, il est démontré que « l'agrégation des individus en groupe de commensalité, unité de consommation, groupe familial, réseaux sociaux, lignage, ethnie, etc. procède d'un modèle socioculturel propre à chaque société. De même, l'agrégation des aliments en plats, l'allocation de plats à certains repas,

l'agencement de ceux-ci, la détermination des produits comestibles et non comestibles, les interdits et recommandations alimentaires procèdent également d'un modèle socioculturel » (Bricas 2008). Cependant, les groupes que nous percevons comme les plus homogènes du fait de cohabiter, révèlent certaines diversités en leur sein.

Face à cette diversité des modèles culturels qui régissent les logiques des acteurs, l'approche qualitative s'est présentée comme la mieux indiquée pour comprendre les différentes pratiques que les ménages développent autour de l'alimentation et creuser leur relation avec les rapports sociaux. Saisir le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques alimentaires, la manière dont ils perçoivent et catégorisent leur vécu, comment ils imaginent et expliquent leurs pratiques alimentaires.

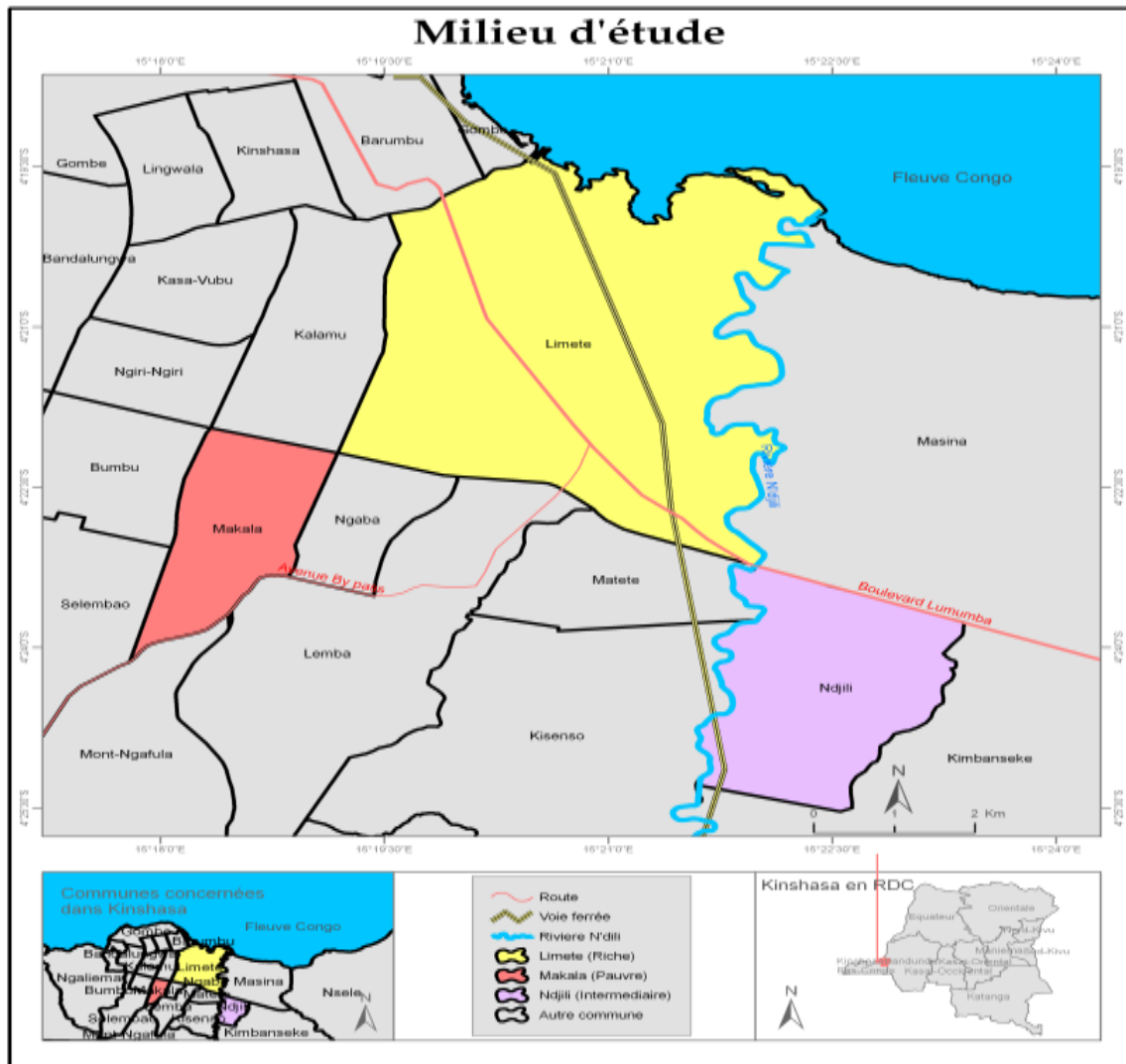
Nous considérons que la sécurité alimentaire est une construction sociale de la part des acteurs et des chercheurs. Les différentes pratiques développées par les ménages kinois autour de l'alimentation auraient des effets avec les rapports sociaux, tout comme les transformations que les familles connaissent (mariages de fait, accouchement avant le mariage, etc.), peuvent avoir un impact sur les pratiques alimentaires.

Nous avons choisi de mener nos recherches dans trois sites, en diversifiant les informateurs et en combinant les techniques de collecte des données.

1.2. Du choix des ménages

Comme déjà mentionné plus haut, nos recherches ont été menées dans la ville de Kinshasa, dans les communes de Limete, Ndjili et Makala. Les ménages ont été sélectionnés dans le quartier Résidentiel pour la Commune de Limete, les Quartiers 1 et 7 pour la commune de Ndjili, et le Quartier Mabulu I pour la Commune de Makala.

Figure 7 : Situation géographique de la zone d'étude



Source : Muteba (2014 :52)

Pour identifier les ménages ayant fait partie de notre échantillon, nous sommes partie d'une base de données de l'étude quantitative menée au mois de mars 2011 par Damien Muteba (2014), agroéconomiste qui, avec Mavungu Konde et moi-même, avons formé une équipe de recherche et mené une étude pluridisciplinaire dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Cette étude quantitative était menée dans trois sites choisis en fonction de la variable « *niveau de vie des populations* ». Les ménages ont été sélectionnés sur base de l'hypothèse selon laquelle les habitants des communes riches ont en général un niveau de vie élevé et ceux des communes pauvres sont aussi pauvres. Cette hypothèse a permis de

choisir la commune de Makala (pauvre), la commune de Limete (dont les habitants ont un niveau de vie élevé/riche) et la commune de Ndjili comme intermédiaire (niveau de vie moyen).

Cette première enquête a permis d'établir une typologie des ménages (ménages aisés, moyens et pauvres) partant des variables telles que quantité d'aliments consommés par les ménages, les dépenses alimentaires et non alimentaires effectuées, le type de logement, les biens en possession du ménage, etc. à l'aide desquelles il a déterminé leur niveau de vie.

Dans chaque commune, il avait été choisi un ou deux quartiers.

- À Makala, le quartier *Mabulu I* a été retenu parce qu'étant le plus pauvre, le plus reulé et le moins urbanisé de la commune. Il comprend 17.389 habitants, 12 rues et 1.030 parcelles ;
- À Limete, le choix a porté sur le quartier *Résidentiel* considéré comme étant urbanisé et ayant des habitants à niveau de vie élevé. Sa population est estimée à 8.802 habitants, et il comprend 21 rues, 29 avenues et 1.006 parcelles.
- À Ndjili, cette commune faisant partie de nouvelles cités (d'après la classification de Houyoux, 1973) est considérée comme une zone intermédiaire entre le milieu urbain (Limete) et le semi-urbain (Makala). Les habitants ont un niveau de vie moyen. Les deux quartiers qui ont été retenus sont les quartiers I et VII. Le premier comptait, en 2008, 16.231 habitants, 14 rues et 761 parcelles. Le second comprenait 12.265 habitants, 10 rues et 626 parcelles.

Un échantillon systématique aléatoire a été tiré de la population d'enquête de 3423 ménages. Sa taille déterminée à partir de la formule de Bernoulli (Muteba, 2014 :62) était de 346 ménages. Sa répartition se présentait comme suit :

- *Quartier résidentiel (Limete): 104 Ménages;*
- *Quartier I (Ndjili) : 76 Ménages ;*
- *Quartier VII (Ndjili) : 62 Ménages ;*
- *Quartier Mabulu I (Makala): 104 Ménages.*

La 2^{ème} phase de l'enquête à laquelle nous avons participé était essentiellement qualitative. Il s'agissait de faire un suivi rapproché des ménages. Ce suivi rapproché de ces

346 ménages n'était pas facile à réaliser. Ce qui avait conduit l'équipe de recherche à sélectionner 30 ménages représentant près de 10% de l'échantillon et ce, en raison de 10 ménages par commune.

Parmi les critères de sélection des ménages, il y a leurs dépenses de consommation, le coût de consommation alimentaire par individu, le montant de consommation par ménage et par individu, le nombre de repas consommés par jour, les dépenses non alimentaires des ménages, les activités professionnelles et le revenu du chef de ménage, les biens de valeur dont dispose chaque ménage, les matériaux de construction de la maison, le type de toilette des ménages, le nombre de pièce de la maison, etc.

Nous avons pris contact avec les chefs de ménages sélectionnés pour leur présenter les objectifs de notre recherche, munis de toutes les autorisations d'usage. Nous avons été confrontée à quelques refus. Précisément à Ndjili et à Limete où respectivement, deux et quatre chefs des ménages ont refusé d'être enquêtés. Les ménages dont les chefs ont refusé de collaborer ont été remplacés par d'autres remplissant les mêmes critères après leur approbation. Des 30 ménages, seuls 21 ont pu nous fournir les données recherchées

Lors de cette première phase de la recherche¹³, nous avons constaté la difficulté pour les enquêtés de saisir le concept « sécurité alimentaire ». Ces derniers évoquaient davantage des pratiques qu'ils développaient autour de l'alimentation. D'où notre intérêt d'approfondir cette question dans cette deuxième phase de la recherche, auprès des mêmes ménages que nous avons investigués dans la première phase. Neuf ménages qui avaient déménagé avant la deuxième recherche ont été remplacés par des ménages autres fois identifiés, mais qui n'étaient pas retenus pour les analyses. Des 30 ménages pour cette deuxième phase de la recherche, 6 ménages n'ont pu être suivis de manière rapprochée durant les six mois d'investigation, pour raison d'indisponibilité. Ces ménages ont accumulé plusieurs rendez-vous manqués.

Le bienfondé de cette enquête multi-sites est de saisir le niveau de contraintes auxquelles les acteurs sont soumis dans différents contextes, d'analyser les divergences et les convergences dans les logiques d'action des acteurs, de relever le niveau de différence

¹³ Qui a conduit à la rédaction de notre mémoire de DEA,

dans la conformité aux normes sociales instituées, etc. Cette démarche comparative est appliquée non seulement entre les sites, mais aussi entre les ménages appartenant à un même site.

Dans cette logique, le ménage est considéré comme une « arène, entendue comme un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs » (Olivier De Sardan, 1995). Ces acteurs sont aussi membres de ménages et en même temps membres d'autres collectifs familiaux et sociaux et se constituent en des groupes stratégiques et défendent des intérêts communs autour de l'enjeu alimentaire.

1.3. Instruments d'enquête

L'enquête socio-anthropologique repose sur la combinaison de quatre grandes formes de production de données : l'observation participante (immersion), l'entretien, les procédés de recension, et le recueil de sources écrites (De Sardan, 2003).

L'entretien constitue notre principal outil méthodologique. Il nous a permis de scruter le sens que les « mangeurs » donnent à leurs actions. Selon les propos de Jean-Pierre Olivier De Sardan, les entretiens sont un outil permettant « d'accéder à la logique et à l'univers de sens de ceux que l'anthropologue étudie, et c'est par cette prise au sérieux qu'il peut combattre ses propres préjugés et préconceptions (...) la réalité que l'on doit accorder aux propos des informateurs et dans la signification que ceux-ci y mettent (...) il ne s'agit pas de confondre les propos de quelqu'un sur une réalité et cette réalité elle-même » (De Sardan, 2008).

Pour produire les données de cette étude, un guide d'entretien a été conçu en tenant compte de la problématique et des hypothèses de recherche. Les thèmes du guide sont les suivants : caractéristiques sociodémographiques des ménages, ce que font les ménages pour manger, (sources de financement, nombre de repas consommés par jour, composition du repas, montant dépensé pour chaque repas), identification de décideurs et de leur statut dans le ménage, personnes qui préparent le repas et/ou qui achètent les produits alimentaires et leur lien avec le chef de ménage ou son épouse, la sociabilité (personnes hébergées et / ou sous logées par le ménage, lien avec le chef de ménages, critères de sélection, nombre de visiteurs et nature de liens avec les membres du ménage),

identification de l'espace culinaire, critères de sélection des personnes à convier au repas, lieu d'approvisionnement et des modalités de paiement, résolution des problèmes (cfr. Guide d'entretien en annexe n°I).

Notre enquête a été précédée par une pré-enquête afin de tester le guide d'entretien et nous rassurer de la pertinence et de la clarté des différents thèmes formulés. Cette enquête pilote nous a permis de formuler d'autres sous thèmes et de reformuler ceux qui n'étaient pas bien compris par les enquêtés.

L'entretien semi-directif que nous avons réalisé a consisté à interroger nos enquêtés sur un thème, en reformulant de temps en temps, pour relancer le discours, sans s'en tenir strictement au sujet de départ. Comme le souligne Kaufmann « Tout en étant très actif et en menant le jeu, l'enquêteur doit savoir rester modeste et discret : c'est l'informateur qui est en vedette, et il doit le comprendre à l'attitude de celui qui est en face de lui, faite d'écoute attentive, de concentration montrant l'importance accordée à l'entretien, d'extrême intérêt pour les opinions exprimées, y compris les plus anodines ou étranges, de sympathie manifeste pour la personne interrogée. » (Kaufmann, J. C., 2004:51). Autrement dit, l'entretien semi-directif consiste à laisser s'exprimer autant que faire se peut l'enquêté en référence à une série de questions prédéterminées par le sociologue qui lui servent de guide d'entretien (Barbesse, B et Glaymann, D, 2004:260).

Pour chaque ménage, nous nous sommes entretenue principalement avec le chef de ménage, en suite avec l'épouse ou l'époux du chef de ménage, les enfants, les domestiques et tout autre membre du ménage pouvant nous donner des informations sur leurs pratiques alimentaires. Avec le point focal que nous avons dans chaque ménage, nous avons multiplié nos entretiens afin de renforcer le suivi rapproché et surtout de nous permettre de développer et commenter les questions soulevées lors des entretiens antérieurs et confronter son point de vue à celui des autres membres du ménage. Ce pont focal était choisi parmi les personnes impliquées dans l'organisation de la cuisine.

Nous avons réalisé au moins deux entretiens par ménage. Les six (6) ménages qui ne nous ont pas livré assez d'informations n'ont pas été retenus parmi les 24 présentés dans cette dissertation. Nous organisons les entretiens dans la parcelle ou dans un lieu choisi de commun accord avec les enquêtés. Selon Balandier (cité par Juan, 2005), « Le

but des entretiens répétés, diversifiés, est de provoquer ce surgissement, de manifester la variation des comportements selon les individus et les modes de leur socialisation, leurs relations inter-individuelles respectives, les contextes et les problèmes posés par l'adaptation ou le décalage des dispositions requises » (Juan, 2005).

La durée d'entretien variait entre cinquante et quatre-vingt-dix minutes ; voire plus lorsque les pratiques apparaissaient contradictoires aux déclarations. La descente sur le terrain se faisait entre 10 heures et 19 heures, pour maximiser la chance de rencontrer les membres des ménages en pleine cuisine ou à table. Ce qui nous offrait la possibilité d'observer les différentes pratiques autour du manger. Nous avons également réalisé des entretiens - observations, et des récits de vie. Nous avons en outre administré des fiches de consommation des ménages pour y inscrire régulièrement les données de consommation.

L'entretien d'observation se propose de comprendre le vif du sujet. Il constitue le noyau dur méthodologique de la socio-anthropologie. Au-delà des référents presque toujours communs entre la sociologie et l'anthropologie, apparaît la réduction des distances entre l'immersion de l'observation et l'entretien à caractère partiellement expérimental, ce qui ouvre la voie à une nouvelle technique hybride d'investigation que l'on peut nommer l'entretien d'observation (Juan, 2005).

Nous savons qu'il est difficile de restituer les entretiens-observations. Jean Pierre Olivier de Sardan pense, à ce sujet, que « le chercheur de terrain observe et interagit aussi sans y prêter autrement attention, sans avoir l'impression de travailler, et donc sans prendre de notes, ni pendant, ni après. Il ne se sent pas toujours en service commandé, heureusement pour lui. Il mange, bavarde, papote, plaisante, drague, joue, regarde, écoute, aime, déteste. En vivant, il observe, malgré lui, en quelque sorte et ces observations-là sont 'enregistrées' dans son inconscient, son subconscient, sa subjectivité, son 'je', ou en ce que vous voudrez. Elles ne se transforment pas en corpus et ne s'inscrivent pas sur le carnet de terrain. Elles n'en jouent pas moins un rôle indirect, mais important (...)»(De Sardan, 2008 : 52-53).

De fois, nous descendions sur terrain sans carnet de note, ni papier pour nous entretenir avec des enquêtés. Dans la mesure du possible, nous partagions le repas avec eux. Il nous est arrivé de financer certains repas surtout dans le milieu pauvre.

Ces entretiens-observations nous ont permis de comprendre la logique d'action des ménages enquêtés, de nous familiariser avec ces derniers et surtout de saisir le langage non verbal qu'ils développent dans un climat détendu.

Les enquêtes systématiques se sont déroulées durant six mois, soit du 29 juin au 29 Décembre 2017. Dans le fait, elles se sont réalisées pendant plus d'une année à cause des visites répétées dans les ménages et des rendez-vous manqués et reportés. La pré-enquête a été organisée au mois d'avril et mai de la même année.

Jusqu'aujourd'hui, nous avons gardé contact avec les ménages pour des informations complémentaires.

Afin d'illustrer nos informations par des études de cas, nous avons réalisé trois récits de vie. Ce qui nous a permis de percevoir le cheminement de chaque chef de ménage concerné, de dégager les différentes étapes de leurs vies respectives et de saisir le cheminement ayant conduit chacun à organiser sa vie et celle de son ménage.

En outre, nous avons élaboré des fiches de consommation que notre point focal de chaque ménage remplissait quotidiennement pendant notre absence. Il y inscrivait les aliments consommés et leur quantité, le lieu d'approvisionnement, le nombre de personnes qui ont mangé, la source de revenu, le montant dépensé, la personne qui a décidé le menu du jour, la personne qui a préparé, et d'autres informations essentielles (cfr fiche de consommation en annexe II). Grâce à ces fiches, nous avons pu quantifier la consommation réelle des ménages, identifier les personnes qui jouent un rôle capital dans la survie des ménages, déterminer les véritables chefs de ménages, les décideurs et les financiers, ainsi que la régularité de leurs interventions.

A chaque passage, nous confrontions les données enregistrées sur les fiches avec les propos des membres des ménages et la réalité observée par nous-même. En cas de contradiction entre les données des entretiens et celles des fiches de consommation, nous prenions en compte ces dernières. Il nous a semblé que les contradictions constatées relevaient de la représentation sociale qu'ont les enquêtés du chef de ménage. Pour eux, celui-ci est un père ou une mère idéal censé être la figure centrale du ménage. Cette représentation était contredite par les pratiques observées à travers les fiches de

consommation. Lors des entretiens, il était fréquent que les membres du ménage déclarent que c'est le père qui prend la charge du ménage, c'est lui qui finance les repas, prend toutes les décisions, etc. Cependant, les données des observations et des fiches de consommations révélaient autre chose. Quand nous remplissions les fiches, nous demandions par exemple qui a donné l'argent utilisé pour acheter le pain, les légumes ou autres ingrédients, c'est à ce niveau nous nous rendions compte facilement que le rôle du père dans le concret n'était pas celui présenté dans le récit.

Section 2. Du traitement et de l'analyse des données

Il est important de signaler que le fait qu'une « recherche amasse des données qualitatives n'implique pas qu'il y ait ensuite une analyse qualitative. Les données qualitatives ne mènent pas nécessairement à l'analyse qualitative » (Mucchielli, A., 2004:210). C'est, en définitive, la façon dont on considère l'objet de la recherche qui définit la démarche.

Comme nous l'avons souligné dans la première section de ce chapitre, la forme des données et les techniques employées ne suffisent pas à distinguer les approches qualitatives des approches quantitatives. Le terme de donnée en lui-même est pernicieux puisque la donnée est en fait construite et ce processus de production fait partie intégrante de la recherche. Ainsi, Erickson (1986) rejette une caractérisation des approches selon la forme qualitative ou quantitative des données puisqu'on peut avoir recours à des procédés de quantification au sein d'une démarche qualitative. Gauthier (1987 : 32) affirme également le besoin de recourir à une définition élargie du terme qualitatif. Il est primordial, selon lui, de dépasser une définition purement technique (l'engagement de ne pas recourir à la numération) pour insister sur la signification des données.

Cette dernière est intimement tributaire de l'ensemble de la recherche. Afin de ne pas caractériser les approches qualitatives à partir d'une opposition entre qualitatif et quantitatif, ce qui fonderait la définition sur les aspects purement techniques de la recherche, Erickson préfère la dénomination de recherche interprétative en lieu et place de recherche qualitative (Lessard- Hébert et al. 1997). Il précise que le fait qu'une recherche puisse être qualifiée d'« interprétative lui vient de son orientation fondamentale plutôt que

de la procédure de recherche qu'elle utilise. Une technique de recherche ne peut constituer une méthode de recherche » (Erickson, 1986 : 120). Bien que cette recherche ait produit les données quantitatives et qualitatives, leur analyse a tenu compte de son orientation générale qui est qualitative.

La combinaison de deux modes de production de données (qualitative et quantitative) a permis une forme particulière de triangulation des données et de saisir la logique d'action des acteurs. Ainsi, les données de la présente dissertation ont subi une analyse qualitative qui est, selon Paillé, « une démarche discursive et signifiante de reformulation, d'explication ou de théorisation d'un témoignage, d'une expérience ou d'un phénomène » (Mucchielli 2004).

Pour y parvenir, à la fin de chaque entretien, nous procédions à la lecture de notes prises lors des entretiens et/ou observations. Ce qui nous permettait de faire la synthèse des propos recueillis auprès des enquêtés, de voir les questions restées en suspens ou qui n'avaient pas trouvé de réponses et, surtout, de relever les contradictions possibles entre les premières déclarations des enquêtés et les déclarations du jour. Surtout si la personne avec laquelle nous nous étions entretenue n'était pas la même que celle rencontrée la dernière fois. En plus, nous auditionnions deux à trois fois les entretiens enregistrés avant de procéder à la transcription.

L'étape préliminaire à l'analyse visait à thématiser les données. Ensuite, nous avons procédé à un regroupement des thèmes qui se recoupent et nous avons ressorti les caractéristiques propres à chaque site.

« Avec l'analyse thématique, la thématisation constituait l'opération centrale de la méthode, à savoir, la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de la recherche (la problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à un examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'un verbatim d'entretien, d'un document organisationnel ou des notes d'observation » (Paillé, P. et Mucchielli, A., 2010:162). Nous nous sommes aussi appuyée sur les extraits de témoignages tirés des entretiens pour argumenter les points de vue soutenus dans cette dissertation.

Signalons qu'en plus des entretiens enregistrés et de nos notes, nous avons aussi utilisé les logiciels Excel et SPSS pour calculer les dépenses de consommations de ménages, la fréquence de financement de repas, la composition des repas. Ainsi, il nous a été possible de corrélérer les différentes pratiques.

La logique de construction des modèles, base de l'analyse qualitative, est bien celle qui est suivie. Toutefois, compte tenu du faible nombre des ménages enquêtés et de l'objet de la recherche, l'analyse est centrée sur la construction de catégories. Selon Kaufmann, construire un modèle, c'est « comprendre les processus liés aux hypothèses centrales, c'est donner du sens, de l'épaisseur aux catégories et aux liens entre ces catégories » (Kaufmann, J. C., 2004 :90).

Pour y arriver, nous avons appliqué le principe cher à Olivier De Sardan, la triangulation. C'« est le principe de base de toute enquête, qu'elle soit policière ou ethnographique : il faut recouper les informations ! Toute information émanant d'une seule personne est à vérifier » (De Sardan, J.P.O., 2008 :89). L'enjeu n'est pas d'établir qui a raison et qui a tort, mais plutôt de comprendre pourquoi la version donnée par un individu diffère de celle d'un autre. Il s'agit, en somme, de mettre en évidence toute différence significative. Le même principe s'applique au décalage observé entre les discours d'un individu et ses pratiques. L'enquêtée X - qui est une fille mère vivant sous le toit paternel avec ses trois enfants- ne cessait chaque fois de nous répéter que son père était le principal pourvoyeur du ménage, et qu'elle-même ne contribuait en rien alors que nos observations, ainsi que le témoignage de sa mère révélaient le contraire. Notre tâche en tant que chercheuse était de comprendre la raison de ce décalage, de le situer dans son contexte et d'en dégager les vécus des acteurs concernés. Nous avons parfois eu l'impression, en analysant les données, de faire de la psychologie des acteurs. De la comparaison de nos différentes données, nous avons relevé la logique des acteurs de nos différents sites de recherche.

La diversité des sources de production de données a été une grande force dans cette recherche. Le contact permanent avec les ménages et la prolongation des entretiens, nous ont permis de « relever des multiples occasions de « mise en scène verbale de soi » au cours desquelles les enquêtés élaboraient un récit sur soi qu'ils « servaient » au

chercheur au cours des entrevues en lui offrant des « clefs d'interprétation » de leur vie (Lahir, cité par Juan, 2005). L'enquêté met donc d'autant plus facilement en cohérence sa vie face au chercheur avec qui il s'est familiarisé.

L'approche thématique a permis d'identifier les catégories des pratiques telles qu'elles ressortent dans des discours des enquêtés, et d'établir des liens entre les différentes catégories. Cette approche a également déterminé le recoupement des données et les particularités des ménages qui expliquent la divergence des sites de recherche.

Quant à la constitution des catégories, Juan se pose la question de savoir à quelles conditions un individu peut être considéré comme représentant d'une catégorie qui le transcende, comment passe-t-on du singulier au générique, les socio-anthropologues répondent que l'un et l'autre sont indissociables (Juan, 2005).

Parmi les catégories construites, il y a les acteurs impliqués dans ce processus, la logique d'action, l'espace social alimentaire qui se présente comme une arène où se développent « *l'unité dans la diversité et la diversité dans l'unité* ». Nous y analysons le processus de mobilisation de fonds (qui finance les repas, qui décide de ce que le ménage mange et qui achète ?), préparation des repas (qui prépare ? comment il prépare ? où ?), la répartition des repas (comment le repas est servi, qui mange, comment ils mangent)

Section 3. Difficultés rencontrées

Réaliser une recherche dans une mégapole comme Kinshasa et la faire aboutir exigent beaucoup de volonté et sacrifices. Nous avons rencontré un certain nombre de difficultés d'ordre méthodologique et technique.

« En l'absence d'une théorie au départ, les éléments théoriques émergent au cours de l'analyse, laquelle les rend perceptibles, les identifie et les formule sous la forme d'une explication » (Hamel, 2018: 106).

Selon Anselm Strauss cité par Hamel, la théorie ancrée désigne une théorie qui dérive des données systématiquement récoltées et analysées à travers le processus de recherche. Dans ce cadre, il s'agit de produire des énoncés théoriques à la lumière de données empiriques significatives. Sous ce chef, l'analyse ne s'opère pas forcément à la lumière d'une théorie préconçue, mais s'érige sur la base de la collecte des données, de

l'analyse et de la théorie surgie dans leur sillage, qu'on a toujours soin d'« interrelier » (Hamel, 2018: 105).

Elle s'élabore au fil de l'analyse des données. Et se révèle de la sorte une espèce de sociologie en acte mue par une méthode fondée sur des procédures récursives et itératives entre collecte, description, interprétation et élaboration de la théorie explicative (..) (Hamel, 2018)». Cette démarche permet de construire des catégories qui servent à l'élaboration de la théorie susceptible d'expliquer les faits sous étude. « L'explication ainsi avancée en fin de compte gagne ainsi en crédit, puisqu'elle se fonde sur la théorie directement issue des données en vertu desquelles ce que les sociologues cherchent à connaître se conçoit dans les termes de la connaissance pratique recueillie sur terrain » (Hamel, 2018).

Ce procédé inductif induit des difficultés méthodologiques telles que nous l'avons souligné au cours de cette recherche.

Pour construire nos hypothèses de recherche, nous avons réalisé des entretiens préliminaires qui ne nous ont pas fourni suffisamment d'informations. Nous avons donc commencé la recherche sans hypothèses de recherche ni cadre théorique d'analyse des données. Nous avons amassé des données nécessitant un tri pour les inscrire dans une théorie qui les prendrait en charge. Kaufmann (2004) décrit ce processus. « Partant de la lecture des premiers entretiens, les hypothèses du modèle sont d'abord floues, confuses. On est face à un écheveau de pistes puisque chaque observation apporte une idée nouvelle. Puis, les hypothèses se stabilisent jusqu'au moment où on peut considérer qu'il y a saturation : les nouvelles observations n'apportent plus rien ou presque ». Au regard du nombre d'enquêtés relativement restreints, il est possible que la construction des hypothèses ne puisse prendre en compte certains aspects pouvant permettre une meilleure compréhension de leur logique d'action.

Pour contourner cette difficulté, nous avons utilisé plusieurs techniques de production des données et prolongé la durée des enquêtes. Nous avons ensuite exploité nos bonnes relations avec les ménages pour non seulement réaliser les entretiens avec tous les membres actifs du ménage, et garder un contact permanent avec les ménages que nous

rencontrions au moins une fois par semaine grâce à un programme de visite élaboré de commun accord.

Le lundi et le mardi, nous allions à Makala, le mercredi et le jeudi réservés aux ménages de Ndjili et le vendredi, le samedi et parfois le dimanche, nous partions à la rencontre des ménages de Limete.

Cette triangulation et ce long contact avec les enquêtés nous ont permis d'obtenir plusieurs sources d'informations, plusieurs informateurs, beaucoup de données qui nous ont aidée de stabiliser nos hypothèses.

Sur le plan technique nous étions confrontée aux non-respects des rendez-vous, surtout dans le site de Limete. De nombreux rendez-vous confirmés étaient plusieurs fois reportés à cause de l'indisponibilité des enquêtés.

Au niveau du site de Makala, les difficultés étaient énormes. Sur le plan sécuritaire, il ne se passait pas deux semaines sans que les *Kuluna* ne se soient affrontés soit entre eux, soit avec les éléments de la police. Et pendant les périodes de crise, nous étions dans l'impossibilité d'accéder sur le site. Pour éviter de tomber dans leur piège, nous avons recruté deux facilitateurs locaux : un leader des jeunes de la paroisse Kristu Molobeli et un cousin d'un des *Kuluna* parmi les plus actifs de Makala. Ces derniers nous informaient sur la sécurité du site et nous accompagnaient dans les enquêtes moyennant une rétribution mensuelle.

Pour remplir les fiches de consommation, nous avons recruté un point focal dans chaque ménage. Certains points focaux n'étaient pas stables. C'est le cas d'une jeune fille de quinze ans de temps en temps chassée de la maison pour avoir découché. Elle s'absentait de la maison parfois deux à trois jours. Etant la seule du ménage qui savait lire et écrire, nous étions obligée d'attendre son retour et aussi de remplir nous-même les fiches en son absence. Dans quatre autres ménages, nous n'avions pas trouvé des personnes qui savaient lire et écrire, pour remplir les fiches de consommation. Nous avons désigné un superviseur qui passait dans ces différents ménages pour les remplir.

Pour contrôler et valider ces données, nous les comparions systématiquement à celles produites par nous-même lors de nos différentes descentes sur les sites. En plus, nous téléphonions régulièrement ces points focaux pour un suivi rapproché des consommations

journalières et du remplissage des fiches. Les points focaux recevaient chaque semaine des crédits pour maintenir le contact téléphonique.

En plus de l'insécurité, nous sommes restés marquée par le degré de pauvreté qui sévit dans cette commune, particulièrement dans le quartier Mabulu I. Nous rencontrions régulièrement des ménages ayant passé deux jours, parfois plus, sans manger. Devant ces situations, nous nous sentions obligée de donner un peu d'argent aux concernés pour acheter à manger. Sur le plan éthique, nous étions dans l'incapacité d'organiser les entretiens avec des enquêtés affamés qui se tordaient parfois de douleur de gastrique pour avoir passé deux jours et parfois plus sans manger. Mais aussi, nous sommes consciente du biais que cette pratique pouvait entraîner.

Comme le résume Olivier de Sardan (2008 : 94-95), « l'enquête de terrain a évidemment ses propres biais » et l'objectif du chercheur est de « tenter de les minimiser, de les maîtriser ou de les contrôler ». Nous avons fait de notre mieux pour éviter de tomber dans le piège de nous faire identifier comme pourvoyeuse.

L'inverse se produisait à Limete (milieu aisé), il arrivait que les enquêtés nous aient donné de l'argent pour payer le transport ou invité à table pour partager leur repas. A Ndjili, certains enquêtés nous offraient à boire et inversement, il nous arrivait de leur acheter de la boisson ou de leur donner de l'argent pour rendre la médaille.

Dans une ville où se déplacer est un parcours de combattant, couvrir les trois sites par semaine et se rassurer d'entrer en contact physique avec tous les ménages, demandent non seulement des moyens financiers, mais aussi de la détermination. L'appui financier de l'ARES, nous a facilité les déplacements à Limete et à Ndjili. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le quartier Mabulu I est inaccessible aux véhicules, moto et vélo, nous étions obligée de parcourir des longues distances à pied pour couvrir les ménages de ce site très accidenté. Il y a des avenues dont les maisons se situent à plus ou moins trente mètres de hauteur à cause des érosions. Rejoindre les ménages dans cet environnement était un exercice épuisant.

Section 4. La portée et les limites des résultats

Nos matériaux de base sont constitués d'une série d'entretiens et des observations réalisés auprès des enquêtés conscients de notre mission auprès de leurs ménages. Il n'était pas impossible que nos enquêtés nous aient raconté ce que nous voulions entendre et se comportassent devant l'étrangère que nous étions d'une certaine manière pour éviter de nous exposer leur intimité. Cette situation induit inéluctablement certains biais dont il est impossible de se prémunir totalement. Il est donc nécessaire de les repérer pour mieux les comprendre et reconnaître leur incidence.

Par ailleurs, en revenant sur les caractéristiques de l'échantillon, sa taille et sa composition, on ne saurait être complète si l'on ne s'interrogeait pas sur le pouvoir de généralisation des résultats de la présente recherche, qui de fait, reste limité.

En outre, il n'est pas évident que des entretiens supplémentaires ou l'augmentation du nombre des ménages dans une approche qualitative aient apporté des informations complémentaires, conduisant à affiner ou réorienter partiellement les hypothèses finales présentées. Ces résultats demandent donc à être confirmés par des études complémentaires (quantitatives) pour leur généralisation. Ils ouvrent néanmoins des nouvelles pistes de réflexion aux chercheurs intéressés par les transformations de la famille.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, qui a mis un accent particulier sur le cheminement de production et du traitement des données, soulignons que ce dispositif méthodologique a été basé sur la stratégie de triangulation. Aux entretiens réalisés, se sont ajoutées nos observations complétées les fiches de consommation ayant permis la quantification des informations. Cette combinaison des techniques de recherche nous a aidée à prendre en charge les difficultés de différentes catégories d'enquêtés dans les trois sites de recherche et à réduire les biais liés à chacune de techniques. La finalité de la démarche était de produire des résultats fiables que nous présentons et interprétons dans les chapitres suivants.

Chapitre 7. PROFILS DES ENQUETES

Introduction

Nous analysons dans cette dissertation les stratégies développées par les ménages pour assurer la survie de leurs membres. Ces stratégies découlent de leur profil et ont des formes multiples, mais toutes ont une même finalité : assurer les besoins du ménage. Avant de parler des stratégies proprement dites, nous présentons trois récits de vie réalisés dans les trois sites de recherche pour illustrer la différence de niveau de vie de ménages qui ont fait l'objet de l'enquête, ensuite nous présenterons les profils des enquêtés. Enfin, nous analyserons les représentations sociales de la sécurité alimentaire par les ménages.

Section 1. Récits de vie

Cette section est développée autour de récits de vie réalisés dans les trois sites de recherche. L'objectif visé est de ressortir la différence de niveaux de vie dans chaque site. Le choix de ces trois récits a tenu compte d'un certain nombre de paramètres à savoir : avoir travaillé et gagné un salaire, le parcours des personnes choisies en termes d'arrêt et de continuité dans l'exercice des métiers, avoir combiné au moins une fois les métiers, être propriétaire ou héritier du logement occupé et enfin, être retraité.

Les ménages retenus illustrent et résument la plupart les caractéristiques de chaque site de recherche.

1.1. Récit de vie de Mr X/LIMETE (milieu aisé)

Ce ménage a été sélectionné comme tous les autres, nous avons commencé les entretiens avec l'épouse et mère, qui a été très ouverte envers nous en manifestant un intérêt particulier à notre recherche. Par la suite, la deuxième fille (Y) s'est intéressée à la recherche et nous a même offert ses services. C'est elle qui remplissait pour nous les fiches de consommation. Quelques mois après, sa petite sœur qui travaillait à l'intérieur du pays (Beni) fut mutée à Kinshasa et accepta de nous raconter son récit de vie qui fut enregistré. Pendant tout ce temps, le père (M) s'était toujours montré méfiant à notre égard ; c'est quand il s'est rendu compte de la qualité de relation que nous entretenions avec ses filles

et son épouse, qu'il a accepté à son tour de s'entretenir avec nous et permettre que son récit de vie soit enregistré. Le fils cadet a été le dernier de la famille à raconter son récit de vie. C'est après avoir eu des entretiens avec tous les membres du ménage et avec la fiancée du fils cadet, que nous nous sommes rendue compte que ce ménage, à lui seul, illustre les caractéristiques des autres ménages de ce site.

Nous avons abordé systématiquement une vaste série de thèmes : leur parcours scolaire, leur travail; leurs relations avec leurs amis, leur famille, leur source de revenu, leurs relations professionnelles, leur religion, leurs connaissances en sécurité alimentaire, leur perception de la répartition des tâches au sein de leur ménage, bref, leur perception des stratégies développées par les ménages pour assurer la sécurité alimentaire au sein dudit ménage. Le nombre de thèmes abordés les incitèrent à s'exprimer sur des sujets auxquels ils n'auraient peut-être jamais pensé. Toutefois, ils répondaient en toute liberté.

Dans cette dissertation, nous avons éliminé certains thèmes et sélectionné, arrangé et organisé les matériaux pour en faire des récits cohérents. Si l'on partage l'opinion de Henry James selon laquelle « la vie est toute inclusion et confusion tandis que l'art est discrimination et sélection, eh bien, ces récits appartiennent à la fois à l'art et à la vie » (Lewis, O., 1961:13). Venons-en au récit de vie de Mawisa.

« Je suis né en 1934, originaire du diocèse d'Idiofa/ Bandundu. J'ai fait l'école primaire et le petit séminaire dans ce diocèse. Je n'ai pas pu terminer le petit séminaire, mais j'ai terminé au collège. Comme papa et maman étaient séparés, les prêtres m'ont dit que je ne pouvais pas aller au grand séminaire. Ils m'ont inscrit au collège. Alors, de là, je suis entré chez les jésuites, le noviciat des Pères Jésuites qui est tout près à Dioma, dans le Bandundu. Comme en ce moment-là, nous n'avions pas de diplôme homologué, je me suis préparé avec d'autres collègues venus de Kinshasa. On a fait le jury central à l'Athénée de la Gombe. Après j'ai commencé les études de philosophie à Saint-Pierre Canisius à Kimwenza à Kinshasa. J'ai fait deux ans là-bas. Comme j'étais fils unique de ma mère, j'ai abandonné la vie religieuse. C'est ainsi que je m'étais séparé des jésuites en 1962. Ils étaient gentils, ils ont obtenu une bourse pour moi, je suis parti en Belgique pour étudier. Trois ans après, j'ai eu quelques problèmes et je suis rentré au pays. J'ai écrit à l'université de Lubumbashi et on m'a accepté. Je suis parti à Lubumbashi où j'ai rencontré quelques personnes que je connaissais déjà. Je voulais faire le droit ou l'économie. Alors

il y avait un garçon que je connaissais. Il m'a conseillé de me renseigner à la faculté, comme j'avais déjà beaucoup étudié, pour ne pas trainer. J'ai trouvé le doyen qui m'a autorisé à faire l'épreuve unique de demande de candidature et donc, j'ai combiné la première année et la deuxième. À la fin de l'année, j'ai d'abord passé les examens pour la première que j'ai réussi avec distinction. Je suis parti en congé et quand suis revenu, j'ai passé les examens pour la deuxième partie et j'ai réussi avec distinction. Alors, pendant l'année, le préposé du consul américain avait proposé des bourses d'études pour la formation des assistants et on m'a retenu sur cette liste. Je devrais aller aux Etats-Unis et à mon retour, il fallait enseigner à l'Université au moins pendant trois ans. C'est la même année où on avait décidé le remplacement des professeurs belges accusés de boycott, et j'étais affecté à Kalemie. Comme j'étais en vacances, je suis venu à Kinshasa pour chercher mon billet d'avion. J'arrive à Kinshasa au niveau de Lovanium, je croise un frère josphiste qui venait de Kikwit. Il me pose la question sur la raison de ma présence à l'université. Je lui ai répondu que j'étais venu chercher mon titre de voyage et lui me dit qu'il est venu chercher les enseignants et me pose la question de savoir si je ne peux pas venir avec lui. Je lui ai dit, arrangez-vous avec, s'ils sont d'accord, je viens avec vous. Il s'est arrangé et nous sommes partis à Bandundu. On n'a même pas fait une année, on a levé la mesure de suspension des cours à l'université pour dire que nous pourrions rentrer à l'université. Je suis rentré, nous avons terminé l'année, les gens de l'ambassade des Etats-Unis sont venus nous chercher. Ils nous ont demandé de nous préparer, je suis revenu à Kinshasa et chaque semaine, nous allions au centre culturel pour voir l'évolution de la situation, le temps de préparer le visa, passeport et autres formalités et nous sommes partis. Nous étions trois de l'université de Lubumbashi, nous sommes partis. On a fait l'anglais et ensuite, le commerce. Nous sommes entrés à l'école pour une maîtrise en sciences économiques et quand c'était fini, nous sommes rentrés (Maîtrise en économie USA). Normalement, je devrais rentrer à Lubumbashi. Il s'est fait que cette année-là, il y avait une grande conférence. Les structures de l'université ont changé, on a créé ce qu'on appelait UNAZA en 1971, nous avons été à cette conférence qui était organisée à N'selé et comme tout ce qui concernait l'économie, était centralisé à l'université de Kinshasa, je suis donc resté à l'UNAZA /Kinshasa, en qualité d'assistant et fus logé par l'université. Pendant que j'étais à l'université, j'ai aussi été engagé à la présidence (Agent à la

présidence attaché au ministère de plan). Je travaillais au ministère le matin et les après-midi j'allais donner cours. J'ai fait ça pendant deux ans et puis comme j'avais beaucoup du travail au ministère, j'ai demandé la mise en disponibilité. Ensuite, j'ai laissé tomber l'université. J'ai libéré la maison de l'université que j'occupais et suis descendu à Lemba et c'est là que j'ai rencontré mon épouse qui habitait non loin de chez moi. Nous nous sommes mariés en 1974. Après ça, j'ai continué à travailler pendant assez longtemps au ministère. Je m'occupais de la direction des projets jusqu'à ce que la FAO m'ait proposé le poste de chef de projets à Cotonou au Bénin. Je suis parti en premier lieu et la famille m'a rejoint deux ou trois mois après. Nous avons déjà trois enfants et nous avons adopté ma cousine dont le papa était déjà décédé et la sœur cadette de ma femme. On est resté presque deux ans, j'ai signé un contrat avec ONUD¹⁴ en qualité de conseiller auprès de l'OUA¹⁵. J'ai dit au revoir à la FAO et nous avons quitté Bénin pour aller en Ethiopie où nous avons passé deux ans et après nous sommes revenus à Kinshasa, avant d'aller en Centre Afrique. Pendant qu'on était à Addis-Abeba j'ai trouvé un poste important, celui de secrétaire exécutif de l'OUA auprès des Nations-Unies / à Genève; au début je suis allé en principe pour une année renouvelable, mais nous sommes restés presque 9 ans. Après, nous sommes revenus à Addis-Abeba en 1990 encore une fois à l'OUA, cette fois pour m'occuper du département d'économie. Nous sommes restés jusqu'à 1995 et puis, moi j'ai eu la retraite et je suis revenu ici, ça fait presque 20 ans qu'on est ici.

Quand nous sommes revenus, je suis devenu consultant, j'ai fait un bon nombre de consultance au PNUD, à la Banque mondiale, dans l'institution qui s'appelle ACPR qui se trouve à Harvard, au Gabon pour le compte de la CEAC. Ces consultances m'ont permis de scolariser tous les enfants qui étudiaient encore. Quand nous sommes revenus, tous les enfants étaient au secondaire ; mais nous les avons soutenus, le premier, un garçon qui malheureusement n'est plus, travaillait à la MONUSCO et les autres ont suivi, donc tout le monde a terminé, à part la dernière qui avait des problèmes particuliers ; elle est là en train d'apprendre la couture chez sa maman. Là je suis fatigué, heureusement que j'avais construit mes maisons que je fais louer, le reste, c'est maman (épouse) qui nous prend en charge avec sa couture. Les consultations, ça fais trois ans que je ne les ai plus, donc c'est

¹⁴ (Organisation internationale pour le développement qui est basé à Viennes)

¹⁵ Basé en Ethiopie/ Addis-Abeba

elle qui fait tout et parfois les enfants qui nous soutiennent un peu ; mais c'est plus la couture de maman qui nous fait vivre. Elle a son atelier, elle confectionne les habits qu'elle envoie à l'étranger, habille les mariées, en plus elle a créé une entreprise qui s'occupe de la décoration. Mes enfants travaillent, l'un à la banque, l'autre à la présidence et la fille aînée a créé son entreprise qui fonctionne à merveille. Voilà les différentes sources de financement qui nous permettent de vivre ».

1.2. Récit de vie de Mme Y/ Ndjili (milieu intermédiaire) à compléter

« Mon nom c'est Rose. Je suis née en 1958 dans la ville de Mbadaka (province de l'Equateur) où mon père était fonctionnaire de l'Etat au ministère de justice. Mais je suis originaire de Boende, dans la même province.

Après la mutation de mon père à Kinshasa, toute la famille l'y a rejoint et un temps après, il a eu un problème au service et il était placé en détention (en prison) où il est mort par empoisonnement.

Comme études faites, j'ai fait l'école primaire à Mbandaka, puis les humanités au Lycée Bosangani ici à Kinshasa. Je suis donc détentrice d'un diplôme d'Etat.

L'histoire de couple avec mon mari remonte dans le quartier où nous habitons. Lui était chez sa grande sœur un peu plus haut sur la rue Bukaka et moi chez mes parents un peu plus bas de leur domicile sur l'avenue Inga dans la commune de Bandalungwa, à Kinshasa. Mais il faut signaler que mes parents et sa grande sœur se connaissaient depuis le village. C'est cela qui a facilité notre fréquentation. Mes frères et moi appelions la grande sœur de mon futur fiancé « maman leki » (petite sœur de la mère) et lui appelait notre maman, « mama kulutu » (grande sœur de la mère).

Quand notre père a été emprisonné, maman n'avait pas le temps de s'occuper de la famille ; et comme j'en suis l'aînée, j'étais contrainte de m'occuper de mes cadets et la grande sœur de mon futur mari a été frappée par ma qualité de serviabilité en m'occupant de miens. C'est ainsi qu'elle a encouragé son petit frère à m'épouser parce que j'étais une bonne femme. Comme sa sœur ne cessait de lui parler de moi, il a commencé par se nourrir de cette ambition et quelques temps après, en compagnie de sa famille, ils sont venus me prendre en mariage. Nous nous sommes mariés en 1979 et sommes parents de quatre enfants dont deux garçons et deux filles.

Quand nous nous sommes mariés, mon mari travaillait dans une société de l'Etat et moi dans un magasin. En 1991, la société où travaillait mon mari et le magasin où je vendais, ont été victimes de pillages. C'était la source des problèmes. Nous nous sommes retrouvés tous deux au chômage forcé et c'était très difficile.

Avec quatre enfants, il fallait trouver un autre mécanisme de survie. C'est alors que j'ai commencé à vendre des galettes. En ce temps, ce petit commerce nous garantissait un seul repas par jour et quand c'était compliqué, seuls les enfants mangeaient et mon mari et moi passions nuit affamés. Dans ces conditions, les enfants ne pouvaient plus aller à l'école, parce que nous n'étions pas en mesure de payer leur scolarité.

Dieu merci, en 1995, mon beau père est décédé et mon mari était l'ainé de la famille. Il a hérité la maison de son père où nous vivons actuellement. Comme vous le voyez, c'est un bel emplacement, au centre d'un quartier commercial. J'ai saisi cette opportunité pour faire le commerce. En plus d'être dans un quartier commercial, devant la maison, il y a un grand garage pour véhicules, les mécaniciens et leurs clients sont mes grands clients. J'ai élargi mon commerce avec un restaurant de fortune et la vente de boisson en détail et en gros. J'ai signé deux contrats avec les deux grandes brasseries de la place (Bralima et Unibra). Avec ce commerce, j'ai réussi à scolariser tous mes enfants et à faire vivre ma famille. Je signale que les trois premiers sont des diplômés d'Etat, la cadette est graduée, elle a terminé à l'institut supérieur de commerce (ISC), elle travaille comme caissière chez Congo futur à Kinshasa. Mon troisième fils est agent de sécurité dans une société privée de la place, le deuxième fait le commerce entre Lufu (frontière de l'Angola) et Kinshasa, l'ainée vivait en Angola avec son mari où elle faisait le petit commerce. Après le décès de son mari, elle vit actuellement avec nous, dans cette maison.

Quant à mon mari, il était suppléant député provincial de la députation 2006-2011 et n'a jamais été payé sous cette qualité. Mais il est bailleur des deux appartements en location dans la même parcelle. Je ne m'occupe pas de ses loyers et je ne sais pas te dire combien on le paye. Mais de temps en temps, il contribue au budget du ménage. Cette contribution me permet de renforcer mon capital.

Bénéfice tiré du commerce : je dois être reconnaissante envers mon Dieu qui avait permis la mort de mon beau père à cette époque-là, sinon, qu'allions nous devenir avec les enfants.

Je ne me réjouis pas de sa mort. Comme chrétienne, je dois avouer que toute chose concourt au bien de ceux qui aiment Dieu. Déjà ma famille ne paye pas le loyer grâce à l'héritage de mon mari, je bénéficie de l'emplacement et de l'espace de leur parcelle héritée pour mon petit commerce et donc pour cette raison, je me refuse d'avoir un droit sur ses loyers, comme lui aussi n'a pas à fouiner dans mes affaires.

Actuellement, nous habitons avec ma fille aînée, venue de l'Angola avec ses trois enfants et notre fille cadette, nos deux autres enfants habitent ailleurs. Il faut signaler que, dans la même parcelle (héritée), les frères à mon mari y habitent avec leurs familles. Mais le principe directeur qui nous gère tous : la parcelle pour tous, chacun pour soi.

Malgré ce principe et l'indépendance de chaque famille, nous restons solidaires en cas de problème et nous nous entraisons quand il y a nécessité. Officiellement, il n'y a pas de problème entre nous, mais chacun garde son indépendance et gère sa famille comme il veut ».

1.3. Récit de vie de Mr Z/ Makala (milieu pauvre)

« Augustin est originaire de la province du Kwilu, territoire de Masimanimba. Je suis né à Kinshasa en 1957. L'histoire de ma vie prend un tournant décisif dans les années 1975, quand j'ai arrêté avec les études pour embrasser le service militaire. Après avoir été impliqué dans une affaire de trafic de faux billets de banque et pour échapper à la prison, j'ai abandonné les études en 5^{ème} année des humanités pour m'enrôler dans l'armée. Après une année de formation à Kitona (1976), je suis revenu à Kinshasa pour m'installer, mais voilà qu'on nous envoie au front au Katanga pour mater la rébellion. A la fin de la guerre, nous sommes revenus à Kinshasa où j'ai relancé ma vie. -J'ouvre une parenthèse pour dire que fin 1976, je suis revenu à Kinshasa pour les fêtes de fin d'année, j'ai été arrêté et condamné au motif de la désertion, j'ai réussi à m'échapper de la prison de Moanda vers Kinshasa-. Après une année de désertion, j'ai réintégré l'armée. Bien que j'habitasse encore la parcelle familiale avec mes parents, mais comme je travaillais déjà, je me suis marié et j'ai eu quatre enfants. Comme chef de ménage, les problèmes d'assurer la survie de ma famille ont commencé. À l'époque, mon salaire mensuel et la ration alimentaire qu'on recevait, ma famille ne manquait pas à manger. J'habitais dans la parcelle familiale à Ngaba, mais à la mort de Papa, nous avons vendu cette parcelle familiale et cet argent

nous a permis d'acheter deux parcelles, Notre maman et mes frères et sœurs qui n'étaient pas encore mariés et ceux qui étaient divorcés, habitaient la parcelle de Makala, moi et ma petite famille, nous sommes allés nous installer dans la parcelle de Selembao. Je sous logeais le neveu de notre papa, certains de mes neveux, y compris les frères et sœurs de ma femme, voire même certains frères de l'église. Tout ce monde était sous ma responsabilité. En dehors de mon service militaire, j'ai pu trouver un autre job dans le cadre de service de gardiennage dans une société privée d'aviation. Malgré la charge que j'avais, l'argent que je gagnais, permettait à ma famille de bien manger, le matin, à midi et le soir et de payer les frais de scolarité des enfants. Voilà qu'arrive la rébellion au pays avec l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération), le régime du Président Mobutu fut renversé et nous les anciens militaires des Forces Armées Zaïroises, nous étions sur le qui-vive. Cette situation a eu un impact négatif sur la qualité de vie de ma famille.

Par crainte de la revanche de la part du nouveau régime, j'ai déserté l'armée. Plus de salaire, ma femme qui depuis n'avait pour rôle que de s'occuper du ménage, s'est vue contrainte de faire un petit commerce (elle vendait les fruits) pour assurer la survie de la famille. Au même moment, j'avais perdu mon poste au service de gardiennage dans la compagnie d'aviation qui a d'ailleurs fermé.

Pour survivre, ma famille a commencé à dépendre de l'activité de ma femme et aussi de l'assistance de certaines personnes de bonne volonté, notamment nos voisins. On ne mangeait plus qu'une seule fois par jour, la viande de poulet, de bœuf, de porc et autre, était devenue pratiquement un luxe et une denrée rare dans nos assiettes. On alternait entre les feuilles de manioc, les haricots et les feuilles de patates douces (matembele). On ne pouvait s'offrir les poissons et autres aliments que si une personne de bonne volonté nous l'offrait ou nous donnait de l'argent pour en acheter. Moi qui aime le fufu de manioc, je me suis vu contraint d'accepter de consommer le riz parce que ça coûtait moins cher et se consommait même sans accompagnement. Mais le nouveau régime a rappelé tous les anciens militaires pour un cantonnement à la base de Kitona en vue du recyclage « lavage de cerveaux ».

Je suis retourné à nouveau dans l'armée. Mais ça été une expérience très difficile, on nous a réservé un traitement inhumain, nous avons souffert durant ce recyclage ; plusieurs sont

morts. Pour manger, nous allions puiser de l'eau pour les villageois, nous étions devenus comme des fous, les gens avaient de poux dans les cheveux, des chiques aux pieds, bref, ça été une expérience difficile. C'est quand Kabila Laurent a commencé à nous payer 100 dollars le mois que l'on a commencé à manger comme des humains, on a même lancé un cri de « tonga nzoto », bâtir le corps. De retour à Kinshasa, nous avons réintégré les Forces Armées Congolaises. Ce fut juste pour un petit moment, car à nouveau la guerre éclate au pays en août 1998 et nous fumes envoyés au front du côté de l'Equateur pour stopper la progression des forces rebelles, à défaut de mater cette rébellion.

Pendant que j'étais au front, ma famille a réussi à survivre grâce à mon salaire. Mais j'étais surpris de constater que ma femme et les enfants sont venus me rejoindre au front à l'Equateur, mais comme elle était déjà là, je n'avais plus de choix. Pour survivre, mon épouse a commencé à faire le commerce, elle achetait les poissons fumés, les poissons salés pour envoyer à Kinshasa où ses sœurs s'occupaient de la vente pour lui envoyer des produits manufacturiers qu'elle revendait sur place ou soit, elle faisait du troc avec les paysans. On est resté jusqu'au début des troubles de rebellions et quand elles se sont annoncées à la porte de Kisangani, alors j'ai conseillé à ma femme de retourner avec les enfants à Kinshasa et d'attendre mon appel si la situation se stabilise, curieusement, elle n'a fait qu'un aller-retour, car elle est revenue à Mbandaka une semaine après l'avoir quitté pour se mettre à l'abri de la guerre avec les enfants. Quand elle est revenue, nous n'étions plus là, nous étions déjà partis au front ; elle est restée seule à l'endroit où nous étions pendant une année. Pendant ce temps, nous étions au front entrain de combattre contre les troupes du MLC de Jean Pierre Bemba. Bref, nous avons perdu et nous nous sommes débrouillés pour atteindre Mbandaka ; arrivé à Mbandaka, j'ai proposé à Collette, ma femme, qu'on devait partir de Mbandaka pour Kinshasa. Je lui ai demandé si elle avait l'argent parce que c'est elle qui retirait mon argent de salaire, elle m'a répondu qu'elle avait l'argent. Nous avons pris le bateau pour regagner Kinshasa. Arrivé ici, j'ai repris le travail toujours à Air force dans mon poste de travail. Après la mort du président Laurent Désiré Kabila, quand son fils Joseph lui a succédé au pouvoir, il a nommé le général Numbi à Ndolo/ Air-force. Celui-ci a nommé ses frères et sœurs Katangais, même ceux qui n'ont pas fait la formation militaire, dans des postes clés et nous qui étions-là, il nous a encore renvoyé à l'intérieur du pays, décision que je n'avais pas acceptée et depuis

ce jour-là, j'ai déserté l'armée. Pour nourrir ma famille, je me suis lancé dans la fabrication des tiges de bambous qu'on utilise pour les brochettes que ma femme va vendre au marché de rond-point Ngaba ou Gambela. Comme les conditions de vie étaient devenues difficiles, petit à petit ma maison a commencé à se vider de gens, les visites sont devenues rares et pire encore, j'ai eu des problèmes avec mes propres frères et sœurs. Face à ces conflits couvés, j'ai résolu de quitter la parcelle familiale pour m'exiler dans la parcelle familiale de ma femme, où sa mère nous a autorisés de construire une maisonnette pour y loger avec ma famille. Malgré les conditions de vie et de logement difficiles, j'ai accepté de sous loger ma nièce et sa fille, non seulement parce que je suis le petit frère de sa mère, mais sa défunte mère qui était ma grande sœur, m'avait rendu d'énormes services dans ma vie. Quand elle était encore avec son mari, elle m'avait logé chez elle et même divorcée, quand je manquais de l'argent, c'est auprès d'elle que j'allais solliciter de l'aide. En plus, cette grande sœur était vraiment généreuse, à chaque fois qu'elle revenait du voyage à Mbandaka ou Bandundu où elle faisait son commerce, elle ne manquait pas de nous amener une petite provision de farine de manioc ou maïs et autres denrées de première nécessité. Je dirais que j'ai aussi une dette morale envers ma nièce, car du vivant de son mari, elle me venait en aide comme je ne travaillais plus. Voilà les différentes étapes de ma vie et les différentes stratégies que j'ai réussi à monter jusqu'à ce jour pour garantir la survie de ma famille. Autant de risque auxquels je me suis exposé pour nourrir les miens. Ce qui est triste est que je n'ai pas pu investir pour assurer mon avenir et aujourd'hui je me retrouve sans revenu, sous logé par la belle famille dans les conditions misérables ».

Ces récits de vie sont révélateurs des modes de subsistance. Chacun, selon le mode de vie qu'il a pu mener pendant qu'il travaillait, a pu capitaliser ou non ses expériences pour investir dans la durée. Certains ont investi dans la scolarisation des enfants, l'immobilier, pendant que d'autres ont bénéficié des efforts de leurs parents en héritant leurs maisons. Au moins, quel que soit le type d'investissement, chacun a investi avec espoir de récolter un jour.

Section 2. Caractéristique sociodémographiques des ménages enquêtés

Nous présentons, dans cette section, les données relatives au sexe de chefs de ménage, leur situation matrimoniale, la taille des différents ménages, les pourvoyeurs ainsi que leur statut d'occupation de parcelle.

Tableau 5 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages enquêtés*a. Site de Makala*

N° du ménage	Sexe du CM	Situation matrimoniale du CM	Taille du ménage	Pourvoyeur	Source de financement	Statut d'occupation de la parcelle	Nombre de ménages et sous-ménages dans la parcelle	Raisons de manger ensemble ou pas	Catégorie de pauvreté
1	H	Marié	14	(CM) et ses filles	Petits commerces (mbanzi ya kamundele) ¹⁶ et les papa de ses petit e s fils et filles (enfants de ses filles)	Parcelle familiale, le CM est l'un des héritiers et il occupe trois pièces, c'est un « ayant droit »	3	Par habitude et en suite, c'est pour éviter les conflits, les plus petits mangent par groupe. Ménage relativement uni, l'autorité parentale n'est pas garantie, la nourriture journalière n'est garantie que pour les « ayant droit » ou ceux qui donnent leur contribution et les enfants de moins de douze ans	Très pauvre et instable
2	H	Marié	6	CM	Salaire et coop	Locataire	4	Habitude	
3	H	Marié	7	CM, nièce du CM et le concubin de la 2 ^{ème} fille du CM	Petit commerce et don	Ce ménage a construit une maison de fortune dans la parcelle familiale de la femme	3	Habitude	
4	H	Marié / le CM a 2 femmes	11	CM et sa fille ainée	Salaire du CM et coop des concubin de la fille ainée	Parcelle familiale, le CM est l'un des héritiers et il occupe une maison de 5 pièces	4	Habitude	
5	F	Veuve	7	2 ^{ème} fille du CM, CM et ses fils	Loyer, salaire du concubin de la fille, petit commerce de la fille et du fils cadet.	Propriétaire, trois de ses enfants ont construit leurs maisons dans la parcelle	2	Habitude	

¹⁶ Tige de brochette fabriquée à base des bambous

						familiale, 2 vivent avec elle et 1 fait louer sa maison.			
6	F	Célibataire	5	CM	Petit commerce et loyer	Héritière et habite dans la parcelle familiale où elle a construit sa maison à côté de la maison familiale. Ses deux sœurs et son frère ont fait de même.	4	Mangent par groupe	
7	H	Marié	8	CM	Petit commerce	Locataire	4	Mangent par groupe	
8	F	Veuve	6	Petit fils	Don et coop du petit fils	Habite dans la parcelle familiale	4	Mangent toujours ensemble	
9	H	Marié	Indéterminé	CM, époux, concubin des filles et de la petite fille, fils et neveux	Petit commerce (Vente des fruits, mbanzi ya kamundele), coop, etc.	Maison familiale et chaque fois que les membres de la famille ont des difficultés de logement, ils viennent habiter la maison familiale en plus de tous ceux qui ne vivent pas à Kinshasa mais qui viennent régulièrement vendre leurs marchandises.	3	Mangent par groupe	
10	H	Marié	6	CM et son fils	Loyer, coop du fils et don de ses filles.	Propriétaire, mais l'un de ses fils a construit sa maison dans la même parcelle et vit avec ses enfants.	2	habitude	
11	F	Mariée	10	CM, son époux et la petite sœur du CM	Petit commerce du CM, salaire de la petite sœur, loyer et coop de l'époux du CM	Habite dans la parcelle familiale (héritière) la CM a perdu son loyer est rentrée dans la parcelle familiale, son mari refuse de la suivre.	2	Mangent par groupe	

b. Site de Ndjili

N° du ménage	Sexe du CM	Situation matrimoniale du CM	Taille du ménage	Pourvoyeur	Source de financement	Statut d'occupation de la parcelle	Nombre de ménages et sous ménages dans la parcelle	Raisons de manger ensemble ou pas	Moyenne de dépenses journalières en francs congolais
12	F	Célibataire	10	CM et la grande sœur du CM	Petit commerce du CM, loyer et don de la grande sœur	Parcelle familiale, occupe la grande maison mais le frère qui est marié et les autres ont leur appartement dans la même maison	4	Habitude	
13	F	Marié	5	CM, son époux, loyer, dons des frères du CM	Petit commerce, salaire, loyer et don des frères du CM qui sont en Europe	Habite dans la parcelle de son frère qui est en Europe.	2	Habitude	
14	H	Marié	7	CM	Salaire	Locataire	2	Habitude	
15	H	Marié	7	CM	Salaire, coop du CM et petit commerce de l'épouse du CM	Locataire	1	Habitude	
16		Pas de CM	8	Tout le monde	Petit commerce de deux sœurs et coop de l'oncle	Parcelle familiale (ménage Hortense Sungi)	2	Habitude	
17	F	Célibataire	3	CM	Salaire du CM, don des parents du CM	Locataire	2	Habitude	
18	F	Mariée	7	CM, son époux et les enfants.	Petit commerce du CM, loyer, salaire des enfants.	Parcelle Familiale, le mari est héritier et aîné de la famille. Ses frères vivent dans la même parcelle, chacun est indépendant.	4	Habitude	
19	F	Célibataire	8	CM et sa petite sœur	Couture du CM et coop de la petite sœur	Logé par l'Etat dans une concession de l'école	1	Habitude	

c. Site de Limete

N° du ménage	Sexe du CM	Situation matrimoniale du CM	Taille du ménage	Pourvoyeur	Source de financement	Statut d'occupation de la parcelle	Nombre de ménages et sous-ménages dans la parcelle	Raisons de manger ensemble ou pas	Moyenne de dépenses journalières en francs congolais
20	H	Marié	5	CM	Salaire du CM	Propriétaire	1		
21	H	Marié	7	CM	Honoraires du CM	Propriétaire	1		
22	H	Marié	6	CM	Salaire	Propriétaire	1		
23	F	Mariée	10	CM, son époux et les enfants	Honoraires, salaire et loyer	Propriétaire	1		
24	H	Marié	8	CM	Salaire	Propriétaire, mais héberge la veuve de son cousin et ses enfants à l'annexe	2		
25	F	Veuve	8	CM	Loyer et salaire	Propriétaire			

Il se dégage de ces tableaux que sur onze ménages enquêtés dans le site de Makala, six sont dirigés par des hommes, quatre par des femmes et un n'a pas de chef. Dans le dernier ménage (sans chef), il nous a été difficile d'identifier la personne qui réunit les critères d'un chef de ménage (contribuer le plus pour la survie dudit ménage et reconnue comme autorité morale). Ce ménage est composé d'un couple, de leurs enfants, de la nièce du mari (une veuve avec enfant), des petites filles et petits fils. Il est sous logé par la famille de la femme et c'est la femme qui contribue plus à la survie du ménage. C'est elle qui décide. Le mari ne travaille pas, il est pris en charge par son épouse bien qu'il contribue au budget du ménage quand il le peut. Il est, dans certains cas, reconnu comme l'autorité morale de son ménage qui garde une autonomie relative vis à vis de sa belle-mère.

A Ndjili, cinq chefs de ménage sur huit sont de sexe féminin, deux sont dirigés par des chefs de sexe masculin et un ménage n'a pas de chef. Ce dernier est composé d'une mère célibataire, de sa grande sœur (veuve), de leur oncle qui est moins âgé par rapport à ses nièces et de leurs enfants. Ils occupent une maison familiale dont le propriétaire est déjà mort (grand père de 2 sœurs et papa de leur l'oncle). L'oncle se réclame héritier et les deux femmes jouissent du droit d'héritière de leur mère). En dehors des enfants qui ont moins de 10 ans, les autres membres cotisent pour manger.

A Limete, quatre ménages sur six sont dirigés par les hommes et deux par les femmes.

Bien qu'il se pose un problème de fiabilité des données statistiques ¹⁷ en RDC, le pourcentage des femmes chefs de ménage connaît une augmentation. En 2001, il était de 15% (MICS2), il est passé à 21% en 2007 (EDS : 12) et en 2014, il a atteint 25% (EDS 2013-2014 :159). Cette évolution s'explique entre autres par l'amélioration du niveau d'instruction de la femme, l'implication de la femme dans le secteur informel, la crise de logement ; etc.

En rapport avec le statut matrimonial des chefs de ménages reconnus dans le site de Makala, 7 sont mariés, 2 sont veuves, un ménage n'a pas de chef et un est célibataire.

¹⁷ Les données sont basées sur des projections démographiques en l'absence de recensement de la population

A Ndjili, quatre chefs sur huit sont mariés, trois sont célibataires et un ménage n'a pas de chef.

A Limete, cinq ménages sur six sont dirigés par des mariés et un par une veuve. La moyenne de membres par ménage est de 9,7 personnes, mais certains ménages comptent jusqu'à 15 membres. Cette moyenne est de 9,1 à Makala, 7,2 à Limete et 6,9 à Ndjili.

A Makala, tous les membres des ménages sont unis par des liens de parenté, sauf dans un ménage où nous avons rencontré un enfant adoptif et un pasteur qui sont pris en charge par le même ménage. Les autres membres du ménage sont, soit petits enfants au chef de ménage, « belle fille » ou belle-mère (consanguins et alliés), etc. La même situation était constatée à Ndjili où le ménage est confondu à la famille. C'est à Limete où les ménages sont composés des membres qui n'appartiennent pas tous à une même famille. Parmi eux, il y a les membres d'une même famille, les domestiques, les sœurs et frères de l'Eglise et les amis (es).

Contrairement à la théorie de la transition démographique de crise qui postule que « en raison des conditions économiques particulièrement difficiles et de l'augmentation conséquente des charges d'entretien des enfants, les couples tendent à souhaiter et à avoir de moins en moins d'enfants (..) » ; le ménage kinois s'accroît et s'étend vers des individus dont certains sont particulièrement âgés, non célibataires et, parfois accompagnés de leur conjoint Ngondo (1996:420). Cet élargissement se conçoit difficilement dans une conjoncture de crise économique où l'on s'attend à l'émergence des attitudes de repli sur soi. Avec la crise économique que connaît le pays, sans perspective d'emploi stable, bon nombre de Kinois ont du mal de se constituer un foyer indépendant. La crise du logement qui sévit à Kinshasa a engendré un certain nombre des pratiques de solidarité qui peut expliquer la diminution de la cellule familiale et l'élargissement de la cellule sociale au sein du ménage.

En rapport avec le *statut d'occupation de la parcelle et le nombre de sous ménages dans la parcelle*, la moyenne des ménages par parcelle est de 2,5 à Makala. La caractéristique de ces (sous) ménages est que presque tous sont constitués des membres d'une même famille, reconnaissent l'autorité morale du propriétaire de la parcelle. Ce sont des enfants d'une même personne qui se réclament héritiers de la parcelle familiale,

construisent des maisons de fortune dans ladite parcelle. Le propriétaire peut ne pas être en vie, mais chaque enfant qui a la possibilité de construire sa maison dans la parcelle familiale le fait et y habite avec ses enfants, son époux (se). Ceux des enfants qui ne veulent pas cohabiter avec les autres membres de famille, placent des locataires et le loyer payé par ces derniers leur permet de louer ailleurs. D'autres cohabitent avec leurs parents, leurs enfants et leur concubins dans la même maison. Ces enfants se considèrent comme des ayant droits dans la parcelle de leurs parents.

Ayant droit

La notion d'ayant droit est développée dans le milieu pauvre et intermédiaire. Elle change de signification selon le contexte de son utilisation. Elle s'applique à l'occupation de la parcelle (logement), au repas et même à l'héritage. Quand il s'agit de l'occupation de la parcelle, tous les enfants du chef de ménage se considèrent comme ayant droit dans la parcelle de leurs parents ; les grands enfants (devenus père ou mère, voire grands-parents) estiment avoir des droits sur la maison de leurs parents. Ils peuvent rentrer à tout moment dans la parcelle familiale, passer la nuit, construire leur bicoque, revendiquer une parcelle de pouvoir. Tout comme ils peuvent ne pas se préoccuper de trouver un logement et rester le plus longtemps possible au nom de leur droit. D'autres, même s'ils n'habitent pas dans la parcelle familiale, ils estiment avoir le droit de construire des maisons et d'y placer des locataires.

Les petits-enfants se considèrent aussi comme ayant droit sur la parcelle de leurs grands-parents. Les grands enfants qui n'ont pas pu se construire des maisons dans la parcelle familiale peuvent à tout moment revenir et habiter dans la maison de leurs parents au nom de leur droit.

Par conséquent, si un ayant droit a hérité la maison de ses parents, de son vivant, ses frères et sœurs peuvent venir à tout moment s'installer dans la maison, c'est leur droit. Dans ce cas, ils peuvent appliquer le principe selon lequel : la maison pour tous, chacun avec sa cuisine. Le jour que l'occupant principal meurt, ses frères et sœurs peuvent chasser la veuve et les enfants pour jouir de leur droit.

S'applique aussi au repas : dans les ménages qui ont instauré le système de cotisation pour avoir droit au repas, tous les contributeurs sont des ayant droits, les petits enfants vivant avec leurs grands-parents se considèrent aussi comme ayant droit aux repas financés par leurs grands-parents et ceux financés par leurs parents.

A ce sujet, Annie dit :

« Je me suis mariée avec lui depuis 1985, nous avons habité aussi dans notre propre maison qu'on louait, mais vue la conjoncture, mon mari ne parvenait plus à payer le loyer, nous avons décidé que moi et les enfants, venir habiter ici (dans la parcelle familiale) et lui est allé vivre chez son petit frère. Il ne vient ici que pour nous visiter et nous laisser un peu d'argent quand il trouve. Donc, je peux dire que notre mariage tient toujours, mais c'est seulement la contrainte du logement qui a fait que nous ne puissions plus habiter ensemble. (...) nous avons une grande maison, mais lui, il n'acceptera jamais de venir habiter ici. Nous, nous sommes de Mbunza et eux sont de bakongo et dans leur culture, c'est difficile que l'homme vienne habiter dans la parcelle de la belle famille. Il estime que ce n'est pas propre. Et pourtant, je suis l'une des ayant droit de cette parcelle, en plus, je suis l'ainée de la famille. Mes deux sœurs ont aussi le même problème, elles se sont séparées avec les papas de leurs enfants, c'est pourquoi elles habitent ici. Notre jeune frère habitait aussi ici avec sa femme, il a construit sa maison en tôle qui est à votre gauche, comme c'est un kuluna, il a fui la parcelle, sa femme est rentrée dans sa famille avec les enfants pour éviter les dérangements de la police. Il a préféré laisser la maison à un locataire qui lui paye de l'argent (Anny). »

Dans la plupart de cas, c'est dans ce genre d'habitation que surgissent les conflits autour de l'alimentation. Les parents n'étant pas en mesure de prendre tout ce monde en charge, chaque membre est obligé d'apporter sa contribution pour avoir droit au repas familial. En plus de contribuer pour manger, chaque membre a le droit d'organiser sa cuisine et inviter qui il veut.

En outre, dans ce genre de ménage, les membres ne mangent pas ensemble, chacun a son assiette, sauf pour les plus petits qui mangent en groupe en tenant compte des affinités, de la quantité de la nourriture, du sexe et de l'appréciation de la personne qui a préparé.

A Limete, tous les ménages enquêtés habitent seuls dans leurs propres parcelles, sauf un ménage qui sous loge une veuve avec ses enfants à la maison annexe. Même dans ce cas, les deux ménages gardent leur autonomie. Le conflit autour de l'espace n'existe pas.

A Ndjili, soit le ménage loge dans la parcelle familiale, soit il loue.

Avec la crise socio- économique que connaît la RDC, une transformation de la structure familiale s'installe progressivement. Certains ménages n'ayant pas pu résister à la crise, se sont disloqués. Ainsi, la femme retourne dans sa famille avec ou sans enfants et y demeure. On assiste à une augmentation des familles monoparentales et, par conséquent, à un accroissement des femmes au statut de chefs de ménage (MICS2, 2001, EDS, 2007, EDS, 2014). En plus, certains ménages qui auraient dû se constituer, n'ont pas pu. Les filles qui pouvaient, à la suite d'un mariage, partir du toit familial deviennent mères avant de se marier et restent avec leurs enfants dans la famille le plus longtemps possible. De même, les garçons restent longtemps dans les ménages de leurs parents à cause de l'incapacité à payer la dot pour se marier et de subvenir aux besoins du ménage (Salam Fall. A. et Saip Sy. O.p Sy, 2004).

A côté des mariages qui tardent à venir ou qui se disloquent, s'ajoute le fait que certains garçons cohabitent avec leurs concubines dans la même parcelle familiale et dans la plupart de cas, leurs concubines n'acceptent pas de partager leur repas avec les beaux-parents ; mais quand ces derniers préparent les leurs, ils partagent souvent avec leurs petits-enfants ; ce qui a un impact considérable sur la taille du ménage et influence surtout le fonctionnement des relations intra ménage et certaines pratiques alimentaires.

Section 3. Les représentations sociales de la sécurité alimentaire par les ménages

Le repérage de la « vision du monde » que les individus ou les groupes portent en eux et utilisent pour agir ou prendre position est reconnu comme indispensable pour comprendre la dynamique des interactions sociales et donc éclairer les déterminants des pratiques sociales (Abric Jean-Claude, 2016). La compréhension de la vision de la sécurité alimentaire par les ménages va nous permettre d'expliquer pourquoi ces derniers développent telle pratique ou telle autre. Tout comme les représentations guident les actions, Abric (2016), affirme que les conditions de production de ces représentations constituées- qui expliquent leur état actuel- sont probablement tributaires des pratiques sociales que le groupe a développées ou auxquelles il a été confronté. Les pratiques et les représentations s'engendrent mutuellement. En d'autres termes, « on ne peut pas dissocier la représentation, le

discours et la pratique. Ils forment un tout » (idem :279). « La représentation accompagne la stratégie, tantôt elle la précède et elle l'informe, elle la met en forme ; tantôt elle la justifie et la rationalise : elle la rend légitime » (Autes, 1985), cité par Abric (279-280).

Ainsi, l'objectif de cette section est de saisir les représentations de la sécurité alimentaire par les ménages. Comme nous l'avons relevé dans le premier chapitre, le concept de sécurité alimentaire est complexe, il est difficile à saisir par les ménages. C'est ainsi que l'entrée par les pratiques s'est avérée indispensable. Il s'est révélé de ces pratiques, l'assimilation de la sécurité alimentaire au travail, à la solidarité aux habitudes culturelles et à la croyance (religion).

Vu sous l'angle du travail, la sécurité alimentaire est tributaire de la capacité du ménage à gagner de l'argent à travers : l'exercice d'un travail salarié, la pratique de la débrouille, la réalisation d'une activité génératrice des revenus (qui rapporte de l'argent).

Pour cette catégorie d'enquêtés, être en sécurité alimentaire, c'est avoir une source de revenu ou un travail sûr. Ces enquêtés estiment que le travail procure une sorte de sécurité sociale qui peut permettre de garantir leurs besoins alimentaires. Pour eux, le travail peut résoudre tous les problèmes. Ce point de vue a été partagé par les enquêtés dans les trois sites. Ces allégations se confirment à travers les stratégies développées par les ménages pour assurer leur survie, pour ne pas dire, être en sécurité alimentaire.

« C'est avoir le soutien ou faire un commerce, une source de revenu. Être capable en tout, c'est-à-dire, avoir un travail salarié quelque part qui me permet de faire la provision à la maison (fufu, maïs, riz, huile, une partie de braise) et d'être capable d'ajouter la provision pour éviter la rupture, si j'ai la provision à la maison, je n'aurais plus de soucis à me faire (Rose). C'est avoir l'argent, les provisions alimentaires. « Ça signifie qu'il faut vendre pour avoir de l'argent et bien manger » (Christine).

L'accès à la nourriture pour un ménage correspond à ses capacités en termes de production, d'échange et de transferts. En milieu urbain, l'accès est tributaire d'un revenu susceptible de conférer un pouvoir d'achat aux ménages. Le salaire est l'un des mécanismes d'accès aux produits alimentaires disponibles sur le marché. Définir la

sécurité alimentaire en termes de salaire fait référence à l'accès à l'alimentation pour satisfaire aux besoins nutritionnels des ménages. En l'absence de salaire, les ménages développent plusieurs stratégies pour gagner l'argent et satisfaire à leurs besoins alimentaires.

Pour la catégorie qui assimile la sécurité alimentaire à la solidarité, être en sécurité alimentaire, c'est avoir « plusieurs bras », ces enquêtés estiment que s'ils ont des enfants ou des membres de famille qui ont des moyens financiers, ils peuvent vivre en toute quiétude. Ce concept est assimilé à la solidarité, à l'aide ou à l'assistance qui leur proviendraient de leurs proches de façon volontaire ou par contrainte. « *Je ne me fais plus tellement des soucis, parce qu'il y a mes enfants, si l'un n'en a pas, l'autre en aura pour contribuer à manger* » (Christine). « *Anciennement, en Afrique en général, et en RD Congo en particulier, une nombreuse progéniture suffisait pour qu'une personne s'estime ou la société l'estime avoir réussi sa vie. Non seulement la progéniture garantissait la reproduction de la famille (et par ricochet du clan, de la tribu, etc.), mais elle assurait également la sécurité économique et militaire de celle-ci* » (Shomba, K. S., 2007). Dans ce cas précis, les enquêtés recourent à l'aide de leurs proches pour trouver à manger; d'autres estiment que leurs enfants ont l'obligation de leur apporter assistance. Certaines femmes mariées comptent sur leurs maris et se disent que l'union fait la force. Dans ce genre de ménage, le mari apporte ce qu'il trouve et l'épouse le fait fructifier à travers l'exercice d'une activité génératrice de revenu. Pour moi, garantir l'alimentation de ma famille, c'est « *être à côté d'un mari qui te prend en charge, seule, c'est difficile. Le capital de mon petit commerce est régulièrement renforcé parce que mon mari gagne, seule, je ne m'en sortirai pas avec autant d'enfants* » (Brigitte, 160817, Makala).

Assimiler la sécurité alimentaire à la solidarité fait référence au capital social, à l'ensemble des relations auxquelles le ménage peut recourir en cas de difficultés pour faire face à ses besoins alimentaires. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont des facteurs qui influent sur la sécurité alimentaire des ménages. Pour cette catégorie des ménages, le capital social peut être assimilé à une assurance informelle permettant de se prémunir contre le risque. C'est une épargne de précaution :

le ménage investit dans du capital social et en échange, il reçoit une aide matérielle ou immatérielle quand il en a besoin (Nkwembe, U. G-B., 2006).

Au-delà du double aspect qualitatif et quantitatif, la sécurité alimentaire est liée beaucoup plus à la possibilité du ménage de consommer une alimentation qui répond à son goût et/ou aux habitudes alimentaires de son groupe ethnique. C'est-à-dire, manger les recettes alimentaires qui sont habituellement consommées dans la tradition culturelle.

Ceci est appuyé par les différentes déclarations de nos enquêtés : « *pour moi, je dirai que le problème de manger est résolu si je mange proche de ma culture : la chikwangue, le munsambu, le Mfumbwa, etc* ».

« *C'est manger de bonnes nourritures pour avoir la santé. Ce sont les feuilles de manioc, légumes, wangila, matembele, les haricots, la nourriture de ma tradition comme, les champignons mélangés avec les chenilles et les arachides, les mbwengi cuisinés avec les arachides, les feuilles de manioc accompagnées d'un poisson salé à côté* ».

La consommation des aliments qui s'inscrivent dans les habitudes alimentaires de leurs groupes ethniques, ce qui implique aussi que cette nourriture soit préparée en respectant les normes gastronomiques de son groupe ethnique, de sa contrée. Bien qu'il y ait un écart entre ce que les ménages souhaitent consommer et les pratiques de consommation, être en sécurité alimentaire pour certains membres de ménage, c'est manger les aliments de son groupe culturel. Cette conception rappelle l'une des composantes de la sécurité alimentaire qui postule que les aliments proprement dits doivent être satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel (l'agence de la santé et des services sociaux de Montréal).

Les croyances religieuses ont également une influence dans les pratiques alimentaires.

« Je m'inspire d'un passage biblique à l'évangile de Matthieu 6, 25 qui nous invite à ne pas se déranger pour ce qui est de demain que veux-je manger, m'habiller... ; parce que ça ne va rien nous apporter. C'est ce verset qui me touche. Mon Dieu sait que je dois manger, il pourvoit à mes besoins. S'il est capable de nourrir les oiseaux, Il est aussi capable de nourrir ma famille car Il est Fidèle et moi, je représente plus que les oiseaux à ses yeux Augustin. »

Dieu connaît la vie de ses enfants. Il y a un passage biblique qui dit que « les oiseaux ne travaillent pas, mais ils mangent, alors vous mes enfants ». Dieu utilise parfois les amies de mon épouse, (...). C'est une femme, elle a des amies et comme elle vit en bonnes relations avec ses amies, parfois ce sont-elles qui nous aident, Dieu utilise qui Il veut pour nous venir en aide (Augustin) ».

Quand Dieu est avec toi, tu ne peux manquer de rien, même pas à manger, c'est pourquoi notre assurance c'est Dieu. Tu peux avoir de l'argent aujourd'hui mais si Dieu n'est pas avec toi, tu ne seras jamais en sécurité.

Pour cette catégorie d'enquêtés, *kozala na nzambe ezali assurance na nyoso*, qui signifie : être avec Dieu c'est avoir l'assurance en tout.

De ces représentations, découlent les différentes pratiques que les ménages développent pour garantir leur sécurité alimentaire.

Conclusion

Ce chapitre a présenté le profil des enquêtés. Les récits de vie décrit ont permis de saisir la différence de niveau de vie des enquêtés, les stratégies mises en place tout au long de leurs carrières ainsi que les conséquences sur le plan socioéconomique des ménages concernés. L'analyse des caractéristiques sociodémographiques a révélé une prédominance du sexe masculin dans les milieux aisé et pauvre, par contre, dans le milieu intermédiaire, nous avons constaté qu'il y avait plus de chef de ménage de sexe féminin. En majorité, les chefs de ménages sont mariés, la taille du ménage est élevée dans le milieu pauvre par rapport aux deux autres. En rapport avec le statut d'occupation de la parcelle, les ménages de Makala sont, soit logés dans les parcelles familiales, soit sous logés par les parents. À Limete tout le monde est propriétaire, à Ndjili c'est, soit les parcelles familiales, soit la location. Les pourvoyeurs des moyens financiers affectés à l'alimentation sont très nombreux à Makala ; à Limete, c'est principalement le chef de ménage qui finance et à Ndjili, c'est soit le chef de ménage, soit son époux (se).

Les enfants financent dans les trois sites, sauf qu'à Makala même les personnes qui ne sont pas membres du ménage financent les repas. Les sources de financement sont multiples à Makala, le petit commerce et les coops viennent en première position pendant qu'à Limete c'est le salaire qui domine. Quant aux représentations sociales de la sécurité alimentaire par les ménages, il s'est dégagé quatre catégories. La première est composée des personnes qui estiment qu'être en sécurité alimentaire c'est avoir un travail ou une source qui procure un revenu ; une deuxième catégorie partagée dans le milieu pauvre et certains ménages du milieu intermédiaire assimile la sécurité alimentaire à la solidarité et estime qu'avoir « plusieurs bras » ou un capital social garantit la sécurité alimentaire du ménage. Une troisième estime qu'être en sécurité alimentaire, c'est manger proche de sa culture. Cette conception est partagée dans les trois milieux et la dernière assimile ce concept aux croyances religieuses et estime qu'il faut croire en Dieu, car Il est capable de pourvoir à leurs besoins alimentaires. Ce point de vue est soutenu uniquement dans le milieu pauvre. C'est par les représentations sociales que nous avons clôturé ce chapitre.

Chapitre. 8. LES PRATIQUES ALIMENTAIRES DEVELOPPEES PAR LES MENAGES

Introduction

Hormis les ménages du milieu aisé qui ont des sources de revenu stables, ceux des milieux intermédiaire et pauvre ont développé plusieurs mécanismes de résilience tel qu'illustrés par les récits de vie enregistrés dans les dits sites. Ces mécanismes comprennent des stratégies mises en place pour mobiliser de l'argent, acheter des produits alimentaires, les préparer et répartir les repas. Les femmes et les jeunes filles jouent un rôle remarquable et certaines tâches sont exclusivement considérées comme féminines.

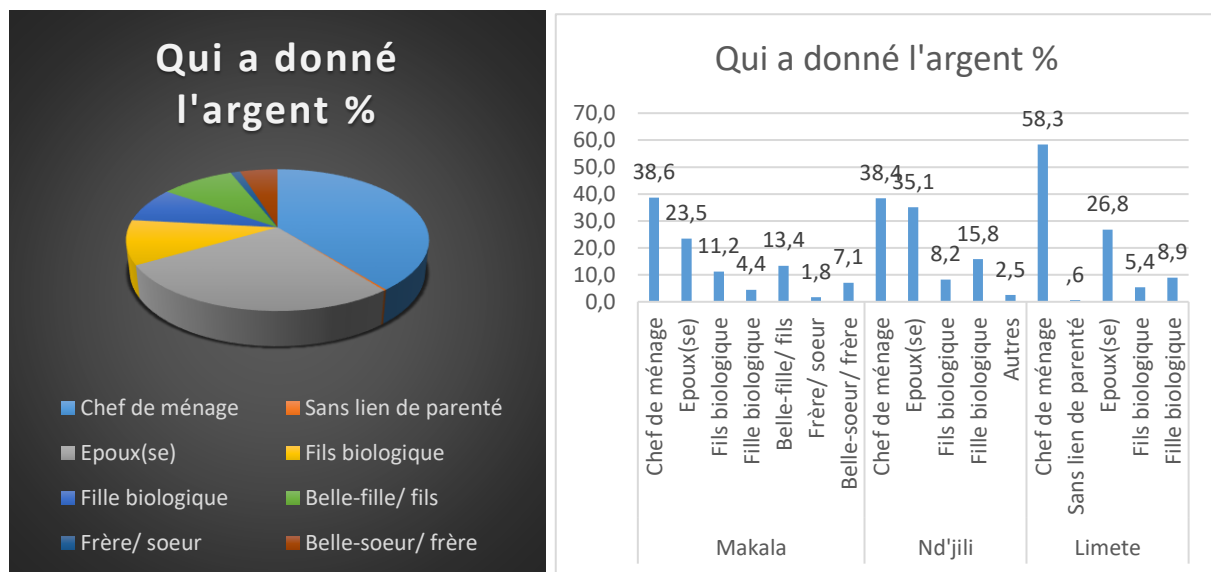
La première section est consacrée aux pourvoyeurs des moyens financiers dans les ménages. La deuxième subdivision aborde les stratégies développées par les ménages. Un troisième point suivra pour analyser les pratiques d'approvisionnement en produits vivriers. Les pratiques de transformation et de préparations de repas seront examinées dans une quatrième section avant de développer les pratiques de consommation et modalités de prise de repas dans un dernier point.

Les données présentées dans ce chapitre résultent à la fois des entretiens organisés avec les différents membres de ménages, des récits de vie, des notes d'observation et des fiches de consommation. Olivier de Sardan J.-P., considère une telle présentation simultanée comme un "choix d'interlocuteurs variés afin de confrontation des points de vue et distingue : la triangulation par les données autrement appelée combinaison des sources ; la triangulation par les chercheurs qui renvoie aux enquêtes collectives ; la triangulation par les théories qui évoque le refus de l'embrigadement théorique ou la combinaison des points de vue heuristiques et la triangulation par les méthodes qui entend associer méthodes qualitatives et méthodes quantitatives qui peut aussi rejoindre la triangulation des sources"(De Sardan, J.P.O, 2008 :80). Hormis les enquêtes collectives que nous n'avons pas pu réaliser, cette triangulation des sources nous a permis de varier les sources d'informations.

Section 1. Pourvoyeurs des moyens financiers alloués à la consommation alimentaire dans les ménages de Kinshasa

L'identification des personnes ressources qui financent les repas dans les différents sites de recherche s'est faite à partir des fiches de consommation des ménages dont la synthèse est présentée dans les graphiques ci-dessous.

Figure 8 : Personnes qui financent les repas au sein des ménages enquêtés



Source : Nos enquêtes ménages, 2017, graphique élaboré à partir des fiches de consommation

Plusieurs catégories de pourvoyeurs se dégagent de ce graphique.

A Limete (milieu aisé), ce sont principalement les chefs de ménage qui prennent la charge alimentaire des membres, exception faite pour un seul ménage où le chef étant l'épouse, assistée par ses enfants et son époux qui est retraité. Il faut noter que dans ce ménage, les cotisations des membres sont mensuelles, ce système est en fait masqué et difficile à découvrir. Trois enfants sur les quatre que compte le ménage travaillent et sont bien rémunérés. Parmi eux, une fille est chef de sa propre entreprise. La maman qui est la chef de ménage est aussi responsable de deux entreprises, tandis que le papa gère les revenus du loyer de ses maisons.

Répondant à la question de connaître les pourvoyeurs d'argent ayant contribué aux dépenses alimentaires les deux jours précédant notre passage, la chef de ménage dit :

« *L'argent de légume, c'est Julia qui a donné, sa sœur a donné l'argent des fruits, le dessert c'est mon fils cadet qui a amené, et le reste, je me suis débrouillée. Débrouiller ? oui (rire).... en réalité, j'ai puisé dans le stock de la maison. Stock, qui donne l'argent de stock ? A la fin du mois, nous établissons la liste de ce que nous consommons et chacun donne sa part et on fait les courses. Vous avez dit, nous établissons la liste, avec qui ? avec ma fille ainée (qui est devant vous) et les autres, comme ils n'ont pas le temps de contrôler les détails, ils se limitent à donner de l'argent et le jour qu'ils ne veulent pas consommer ce qu'il y a dans le stock, ils laissent de l'argent et commandent ce qu'ils veulent manger. Vous avez dit, chacun donne sa part, qui sont ceux qui donnent ? Tout le monde, excepté ceux qui ne travaillent pas (ma fille ainée qui a un problème de santé et les deux enfants que j'ai adoptés). Tout le monde, est ce que vous pouvez les nommer ? Moi-même, mon mari, mes deux filles et mon fils cadet (Honorine 220717).*

Comme nous le constatons, se cotiser pour manger n'est pas le monopole des ménages pauvres. Ce ménage est parmi les plus nantis de ce site, cependant, tous les membres qui travaillent interviennent pour financer les repas. Les différentes contributions que les membres donnent pour la survie du ménage ont une signification. Les enfants travaillent, et ont des ressources financières pour aider les parents. Par contre, la contribution des parents est plus symbolique et vise à maintenir leur autorité parentale vis-à-vis des enfants. Raison pour laquelle, ils ont instauré une sorte de convention tacite que tous les membres considèrent comme la façon appropriée de faire les choses.

Excepté le cas susmentionné, les ménages de Limete répondent au modèle classique où le chef et son épouse ont une obligation alimentaire envers les différents membres. C'est l'unique site où les membres de tous les ménages enquêtés partagent le même toit, mangent dans la même casserole et reconnaissent l'autorité du chef de ménage. Les conditions sociales, financières et matérielles des chefs des ménages de ce site sont des atouts majeurs permettant aux différents ménages de maintenir leur cohésion. Tous ont une source de revenu sûre, disposent des biens immobiliers en location qui leur permettent de subvenir aux besoins de leurs ménages.

À Ndjili (milieu intermédiaire), les chefs de ménage viennent en première position, suivis des époux (ses), des enfants et autres membres de famille du ménage ;

sauf dans un ménage où le chef de ménage n'existe pas. Dans ce ménage, tous sont sur un pied d'égalité en contribuant aux dépenses pour l'alimentation. Dans deux cas particuliers, les chefs sont assistés par leurs sœurs. Dans le premier, il s'agit d'un ménage composé principalement d'orphelins qui habitent dans la parcelle familiale de leur défunt grand père. La responsable, c'est leur tante (célibataire), qui exerce une activité génératrice de revenu. Ce ménage est en grande partie financé par la grande sœur du chef de ménage qui n'habite pas dans la parcelle familiale. Dans le second, il s'agit de deux sœurs mères célibataires qui cohabitent.

Dans ce site, la diversité des pourvoyeurs est aussi remarquable comme nous l'a fait remarquer cette enquêtée :

« Hier, pour préparer, ma fille qui travaille chez Congo futur a amené le poulet, mon mari m'a donné 5000 fc, le reste, j'ai complété avec l'argent de mon petit commerce. Qu'est-ce que vous avez complété ? L'argent que mon mari a donné je l'ai affecté à l'achat des légumes, les épices et l'huile, moi j'ai acheté la braise, la farine et le riz » (Henriette 100617).

Dans ce site, il n'y a pas un grand écart entre la part du chef de ménages, de son épouse ou son époux et des enfants. Cette diversité des pourvoyeurs est consécutive à la situation difficile que traverse la RDC depuis son accession à l'indépendance. Elle s'est accéléré sous la deuxième République à la suite de la zaïrianisation initiée par le Président Mobutu. Suivis des Programmes d'Ajustement Structurel et des politiques de conditionnalité imposés par les bailleurs de fonds, les pillages de 1991 et de 1993, ensuite, par les différentes guerres d'« agression-rébellion » de 1996 et 1998, les conflits armés ont conduit à l'effondrement et l'informalisation de l'économie congolaise. La desalarisation et à la perte de pouvoir d'achat de la classe moyenne congolaise sont parmi les conséquences de cette crise.

Les chefs de ménage de cette commune étant en majorité des salariés, ne sont pas épargnés par cette crise qui les a rendus incapables de subvenir à la survie de leurs ménages avec le seul salaire.

Ayant pris conscience de la modicité du revenu du chef de ménage, les membres ont développé une logique de minimisation de risque de passer des journées

entières affamés. Cette logique a poussé chaque membre, en fonction de ses capacités, à l'exercice des activités génératrices de revenu pour combler le déficit.

Cette solidarité familiale n'est avantageuse que lorsqu'elle se transforme en obligation, en une sorte de responsabilité collective et individuelle que chaque membre s'impose. Le salaire permet de renforcer le capital du petit commerce exercé soit par l'épouse du chef de ménage, soit par les enfants.

À Makala (milieu pauvre), la hiérarchisation est difficile à établir, il se dégage du graphique ci-dessus que plusieurs personnes financent les repas. Parmi elles : les chefs de ménage, leurs épouses/époux, les enfants, les petits-enfants, les « beaux-fils », les copains et concubins (actuels et/ou anciens) des filles, les concubins des chefs de ménage femmes non mariées, etc.

En termes de pourcentage, à Makala, le chef de ménage et son époux (se) contribuent à hauteur de 62,1% à la survie du ménage. Ce pourcentage est de 73,5 à Ndjili et 85,1 à Limete. Les enfants biologiques interviennent respectivement pour 15,6% à Makala, 24% à Ndjili et 14,3% à Limete. Une autre catégorie qui intervient uniquement dans le site de Makala est celle des concubins des filles et des garçons. Dans l'ensemble, cette catégorie finance la consommation alimentaire des ménages à hauteur de 20,5%. Ces personnes n'habitent pas forcément dans les ménages concernés, mais financent la consommation de leurs enfants et/ou de leurs concubines.

Le chef étant incapable d'assurer la charge de tout ce monde, une multiplicité des « financiers » s'installent dans le ménage. Les filles reçoivent de l'argent de leurs concubins pour financer leurs repas et ceux de leurs enfants, les femmes en situation de séparation avec leurs maris reçoivent de l'argent de ces derniers, les garçons apportent leurs contributions, bref, le repas est financé par divers intervenants.

Cette multiplicité des pourvoyeurs s'explique par le fait que tous les ménages enquêtés sont classés dans la catégorie des ménages très pauvres, leurs chefs n'ont pas de sources de revenu stable ni de compétences nécessaires pour trouver un emploi qualifié pouvant leur permettre d'assurer la prise en charge de leur ménage. Ils sont dans l'incapacité de garantir un seul repas journalier à leurs ménages, malgré les multiples efforts journaliers fournis pour trouver de quoi nourrir leurs ménages. Pour organiser un

repas commun, certains chefs contribuent au budget du ménage au même titre que les enfants, leurs épouses/époux et les tierces personnes. Dans le pire de cas, ils sont pris en charge par leurs filles.

Répondant à la question de savoir qui a donné l'argent que vous avez utilisé pour manger hier (le jour précédant notre passage) ? papa Ignace dit :

« *Tu veux connaître la personne qui a donné l'argent ? huum, (silence), ... comment te le dire ma fille (tu as l'âge de mes filles), mon petit déjeuner (chikwangu et dindon), c'est moi-même qui l'ai financé, pour Valentine (fille du chef de ménage, 14ans), c'est mon épouse qui lui a donné 500FC, pour mes petits fils, c'est leur papa qui donne l'argent du petit déjeuner, la grande fille (16 ans) se débrouille seule. Et les garçons ? Eux, je ne les compte pas au petit déjeuner ; ils mangent seulement le soir. Le soir ! Qui finance alors le repas du soir ? Tout le monde. Qui ? Mon épouse, moi-même, si les grandes filles et les garçons veulent manger, ils donnent aussi leurs contributions. Et si elles ne donnent pas, qu'est ce qui se passe ? Elles ne mangent pas, non ma fille, elles sont assez grandes. Si je commence à nourrir des grands enfants, je risque de mourir avant. A mon âge ici (68 ans), c'est en principe eux qui devaient me nourrir ; comme ils ne peuvent pas, c'est comme ça qu'ils doivent donner leur contribution au repas. Il y a deux qui ont leurs enfants ici, leurs maris n'ont qu'à donner de l'argent pour prendre leur charge. Elles sont mariées ? Non ? l'ainée a eu deux enfants avec un monsieur quelconque, après cette aventure, elle a eu un makangu (concubin) avec qui elle a eu trois enfants. Pourquoi vous l'appellez makangu ? Il ne m'a rien donné, le jour qu'il payera la dot, je l'appellerai bokilo (beau-fils). Si elle est ici, c'est parce qu'elle a des difficultés pour payer le loyer ; ça fait plus d'une année qu'elle et ses enfants vivent ici. La deuxième a aussi un problème de loyer, elle au moins, son mari m'a donné quelques casiers de bières bien qu'il n'ait pas encore payer la dot ; elle est mère de trois enfants* ». (Ignace, 120617, Makala).

Cet extrait met en exergue, non seulement le caractère obligatoire fait aux membres du ménage de contribuer pour avoir droit au repas, mais aussi les difficultés pour les filles de payer le loyer et d'avoir un foyer stable. En plus, leurs concubins ne sont pas officiellement reconnus par leur « beau-père » parce qu'ils n'ont pas respecté

les normes sociales en matière de mariage qui imposent le paiement de la dot. Ce mariage de fait, communément appelé *yaka tovanda* n'est pas accepté sur le plan social, mais il est toléré. En outre, dans le contexte de Makala, la résidence familiale est considérée comme une aubaine ou un refuge. En cas de difficulté de payer le loyer, les enfants, bien que mariés, retournent dans la maison familiale avec leurs descendants. D'autres n'envisagent même pas la possibilité de quitter la parcelle familiale. Se considérant comme « ayant droits », ils attendent le décès du père ou de la mère pour hériter la maison.

Exemple d'une fiche d'observation réalisée le 14/06/2017 dans le ménage de monsieur Ignace.

Il est 17 heures lorsque l'épouse du chef de ménage rentre du marché de Rond-Point Ngaba où elle exerce son petit commerce avec un petit bassin en plastique sur la tête. Elle fait descendre son bassin, nous salue et s'assoit sur un pavement. Elle donne l'air de quelqu'un qui est épuisée. Elle demande à boire à son petit-fils qui lui apporte un gobelet d'eau. Dans son bassin se trouvent trois bottes de matembele (feuilles de patates douces). Après une dizaine de minutes, elle appelle Valentine (sa fille de 14 ans) qui vient et commence à apprêter les matembele. Vers 17heures 20, sa fille ainée (Bijou) rentre elle aussi du marché, avec un sachet de couleur noire contenant trois petits sachets de farine de maïs qu'elle dépose sur le pavement et s'assoit à côté. Valentine vient récupérer le sachet et pose la question à sa grande sœur : tu n'as pas acheté le manioc ? Très déçue, elle répond non, c'est ce que j'ai pu acheter, le marché ne m'a pas souri aujourd'hui. Valentine termine d'apprêter les matembele et demande à son père de l'argent. Ce dernier met la main dans la poche et donne 1000fc. Sans faire de commentaire, la mère de Valentine lui dit : va acheter la braise et l'huile,

L'Or (6^{ème} fille du chef de ménage, 16 ans) va bientôt arriver. Valentine va chez la voisine, elle ramène un sachet de braise, un sachet d'huile, un cube magie et l'oignon. Elle se met à allumer le feu. Quelques minutes après, L'Or arrive avec un sachet, (vêtue en bleu-blanc, uniforme de l'école, elle est accueillie par son père qui dit : maman tu es arrivée !), salue tout le monde et s'assoit à côté de sa grande sœur, elle

remet le sachet à Valentine qui l'ouvre et sort trois poissons chinchards communément appelés mpiodi. L'épouse du chef de ménage appelle sa petite fille Glodie à qui elle demande d'apprêter les poissons. Pendant que Valentine commence à préparer les matembele, une autre grande sœur (Laurentine) arrive à son tour accompagnée de père de ses enfants avec un sachet de couleur noir blanc, salue tout le monde et remet le sachet à Valentine, à l'intérieur du sachet, se trouvent deux petits sachets contenant la farine de manioc et deux poissons chinchards. À 18 heures 30 minutes, quand nous voulons dire au revoir et partir, le grand garçon arrive avec un petit sachet de couleur blanche contenant du riz qu'il remet à Valentine et lui dit, moi je ne mangerai pas le fufu et Valentine réplique, il n'y a pas assez de braises. Le grand frère met la main dans sa poche, et remet à Valentine un billet de 500fc.

Quand nous avons quitté ce ménage, tous les membres adultes n'étaient pas encore de retour à la maison. En notre présence, six personnes ont apporté quelques produits alimentaires pour le repas du soir, sans compter ceux qui ont financé le petit déjeuner. L'attitude des parents envers L'Or est remarquable. La mère attendait son retour, elle savait qu'elle apporterait quelque chose et le père qui l'accueille avec gentillesse, l'appelle maman, sans demander d'où elle vient et qui lui a donné l'argent pour acheter les poissons. Le père sait que L'Or est élève et ne travaille pas. Devons-nous parler d'une prise de conscience par les membres du ménage qui se mobilisent pour organiser un repas commun ? D'une obligation faite à chaque membre d'apporter une contribution, de l'incapacité des parents à nourrir les enfants ?

Après plusieurs entretiens et observations, nous avons trouvé une réponse. C'est tout à la fois : incapacité de parents à prendre 14 personnes en charge, la modicité de revenu, l'obligation de contribuer pour avoir droit au repas ; et la prise de conscience de la part des enfants). A 16 ans, L'Or a un concubin qui est couturier dans le quartier, c'est lui qui finance ses repas.

L'analyse de cette fiche montre que les différents acteurs qui interviennent pour financer les repas sont animés par une logique de mutualisation par laquelle chaque membre du ménage apporte sa contribution pour organiser un repas pour tous les membres. La hauteur de celle-ci (contribution) n'étant pas déterminée, certains apportent plus que les autres, d'autres offrent leur service (c'est le cas de Valentine qui

prépare pour tout le monde) ; chacun apporte ce qu'il trouve. L'objectif est d'organiser un repas commun afin d'assurer la cohésion du ménage.

Section 2. Stratégies de survie développées par les ménages

Les enquêtes sur le budget de ménages (Houyou, J., 1973), les enquêtes 1,2,3 ; Enquêtes démographiques et de santé (EDS), Mixtes 1 et 2 ne renseignent pas suffisamment sur les pourvoyeurs dans les ménages. Ces études ont présenté des grandes tendances sur la situation des ménages, mais elles ne nous donnent pas assez d'informations sur les stratégies développées par les ménages pour financer la consommation. Elles ne nous renseignent pas non plus sur le degré de parenté des « financiers » avec le chef de ménage, ainsi que les implications de toutes ces stratégies sur les rapports sociaux au sein desdits ménages. D'où l'intérêt de questionner les sources de financement de la consommation alimentaire dans les ménages de Kinshasa, et de déterminer les stratégies développées quant à ce.

Le tableau ci-dessous nous indique les types d'activités exercées par les membres de ménage pour faire face à l'insécurité alimentaire.

Tableau 6: Types d'activités exercées par ménage

N°	Source de financement	Nombre de ménages		
		Limete (N=6)	Ndjili (N=8)	Makala (N=11)
1	Salaire	4	1	
2	Salaire et coop.		1	2
3	Salaire et loyers	2		
4	Salaire et petit commerce		1	
5	Salaires, coop et petit commerce		1	
6	Salaires et <i>mbongo ya bana</i> ¹⁸			1
7	Commerce, loyer et <i>mbongo ya bana</i>			1
8	Petit commerce et coop de l'oncle		1	
9	Petit commerce			2
10	Petit commerce, <i>mbongo ya bana</i> et coop.		1	1
11	Don et coop du petit fils et des grandes filles			1
12	Petit commerce et dons (Europe et <i>mbongo ya bana</i>)		1	
13	Petit commerce, loyer et salaires des enfants		1	
14	Petit commerce, salaire de la jeune sœur, loyer des maisons, <i>mbongo ya bana</i> et contributions du mari du CM			1
15	Loyer, coop du fils et du chef de ménage			1
16	Don (sans ressource)			1
Total		6	8	11

Source : Nos enquêtes 2016-2017

Il ressort de ce tableau, une combinaison de plusieurs mécanismes de survie. En dehors du salaire qui caractérise le site de Limete, dans les deux autres sphères de nos recherches, le petit commerce figure en premier lieu ; en deuxième lieu figurent les activités communément appelées « coops » et les coups de mains, il y a aussi des ménages sans activités financières.

2.1. Le petit commerce

A Kinshasa, la dégradation du tissu socio-économique a entraîné une précarité des conditions de vie allant du naufrage social, pour ceux qui ont perdu tout et ne savent plus garantir leurs besoins de base, aux pratiques de bricolage pour ceux qui

¹⁸ Mbongo ya bana (argent des enfants), c'est la part du ou des pères des enfants au budget du ménage. La jeune fille qui a eu un ou plusieurs enfants avec un ou plusieurs homme(s), reçoit de temps en temps l'argent de la part du ou des pères de ses enfants pour leur restauration.

se débrouillent de manière à résister à la gamme de vulnérabilités sociales générées par la paupérisation quotidienne des citadins (Mbalanda Willy 2013:201). Exercé devant la parcelle, dans la parcelle, dans les rues, au marchés et aux bord des grandes artères publiques, le petit commerce a envahi la ville de Kinshasa comme nous avons pu nous en apercevoir lors de nos investigations.

2.1.1. *Le petit commerce ambulancier des fruits et de « Mbanzi ya Kamundele ».*

Deux femmes des ménages enquêtés, avec certaines de leurs filles, à tour de rôle, vendent des fruits à partir d'un capital familial. La vente étant ambulatoire, exige de parcourir des longues distances pour écouler les produits. Lorsqu'elles sont épuisées, les adultes se font souvent aider par leurs filles ou leurs petites filles qui connaissent le circuit et leurs potentiels clients. Kevine, qui vit dans le ménage de ses grands-parents explique :

« Pour manger, moi, ma mère et ma grand-mère vendons les fruits à Yolo, la grand-mère achète ces fruits au dépôt ou au parking de Rond-Point Ngaba, elle les nettoie et les classe dans le bassin. Nous circulons dans les différents carrefours, boutiques et rues de Yolo pour vendre et quand nous sommes fatiguées, nous nous asseyons dans un coin du marché pour vendre. Après la vente, nous achetons à manger que nous amenons à la maison » (Kevine, 220417, Makala).

Ce commerce expose les mineures à la prostitution. Elles accèdent facilement dans des bureaux des services publics y vendre leurs fruits. Il arrive qu'elles soient abusées sexuellement par certains fonctionnaires, souvent avec la complicité de l'un ou l'autre membre de l'équipe de vente dont font partie les mineures. Certaines personnes âgées de l'équipe qui peuvent être la grand-mère, la mère ou la tante de la jeune fille, ne se gênent pas d'agir en proxénète.

A côté des vendeuses des fruits, nous retrouvons des vendeurs des brochettes communément appelés *mbanzi ya kamundele*. La production se fait en groupe et la vente à tour de rôle. Comme l'affirme cette enquêtée :

« Pour manger, mon mari va chercher les bambous qui nous aident à fabriquer les « mbanzi ya kamundele »¹⁹ et moi, je fais des tours, soit au marché de Mariano soit de

¹⁹ Les mbanzi ya kamundele sont les tiges qu'on utilise pour frire les brochettes

Rond-Point Ngaba ou encore au marché Gambela pour vendre. C'est avec cet argent que j'achète à manger (maman ma sœur, 220317, Makala) ».

La particularité de ce commerce est que les vendeurs ne sont pas autorisés à vendre tous les jours. Ils vendent à tour de rôle pour éviter des conflits entre les vendeurs des différentes communes. Au niveau des marchés (Mariano et Gambela), il y a une réglementation mise en place. Les vendeurs de Chaque commune sont autorisés à vendre une fois la semaine. Chaque vendeur est muni d'un macaron qui l'identifie à sa commune.

Pour ce commerce, les principaux points de vente reconnus par les utilisateurs sont les marchés de Gambela et de Mariano. Les vendeurs en provenance des diverses communes de la ville y affluent pour exposer leurs marchandises (*mbanzi ya kamundele*). D'autres marchés secondaires existent dans d'autres communes mais sont moins fréquentés. Cette affluence des commerçants impose une gestion rationnelle de l'espace aux administrateurs des marchés. La capacité d'accueil desdits marchés étant limitée, la répartition des vendeurs par commune et par jour de vente permet aux administrateurs de ces marchés de gérer le problème d'espace, de donner plus de chances à chaque vendeur de liquider sa marchandise et d'éviter les conflits entre vendeurs autour de l'occupation des espaces. Ceux de la commune de Makala ne vendent que le lundi.

Dans le commerce ambulancier, certaines jeunes filles vendent des « vivres frais »²⁰ à crédit pour 7 jours payables par tranche. De connivence avec les gérants des chambres froides, elles se chargent de liquider les produits en voie de péremption ou mal conservés à cause des coupures intempestives de courant. La vendeuse passe chaque jour pour recouvrer de l'argent déjà disponible.

« Mon chéri travaille dans une chambre froide, comme le gérant lui fait confiance, il me permet de prendre les cartons de poulets et de cuisses à crédit. À mon tour, je sillonne dans les quartiers pour vendre à crédit. Pour avoir plus de chance de liquider la marchandise, j'accorde à mes clients un délai d'une semaine avec possibilité

²⁰ Les vivres frais sont des produits surgelés (poulet, viande, poissons, etc.)

de payer par tranche. Ainsi chaque jour, je passe voir mes clients pour retirer l'argent. Ils payent parfois de 500 à 1000fc par jour. Un poulet de 3000fc, est payé en six tranches pour les clients qui ont l'habitude de payer 500fc par jour. Est-ce qu'ils sont crédibles ? Oui, c'est chaque samedi que je leur fournis les poulets, ils me payent sans beaucoup de difficultés. C'est avec les bénéfices générés de ce commerce que je parviens à payer à manger à mes enfants (Bijoux, 22 ans, mère de trois enfants, 220318) Makala»

Le rapport de l'INS indique un taux global de sous-emploi de 74,2% (Ministère du Plan, Enquête 1-2-3, :.23), les activités principales de Kinshasa sont le petit commerce (32%), le travail salarié (18%), l'agriculture (17%), (..) Martini, cité par (Lelo Nzuzi 2011:115). Ce manque d'emploi avait contraint un nombre important de ménages pauvres à exercer au moins une activité génératrice de revenus. Cependant, le capital et le bénéfice généré sont dérisoires. Selon les résultats de l'enquête sur l'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, 23% des ménages exercent une seule activité, tandis que 45,4% des ménages en exercent deux et 31,6% trois.

« Par sa fréquence, le micro-commerce est une des originalités de l'agglomération. Sur le devant de la parcelle, dans des cuvettes ou même à sol, sur des fûts ou sous des abris sommaires, sur une table protégée par un toit de tôle ou isolée par un grillage, la marchande propose riz, sucre, par gobelet, boîte de conserves, quelques bonbons, cigarettes à la pièce, du pétrole, du charbon de bois, les fruits de la saison, légumes,... »(Pain.M.,1984 : 127-128).

Généralement vu comme une des expressions de la pauvreté urbaine, le petit commerce et les coups de mains sont classés parmi les activités de subsistance, voire de survie. Le micro-commerce a une caractéristique d'une part, de tout vendre en détail et d'autre part, de se rapprocher du client.

2.2. Les coops

Une autre activité se nomme « coop » qui est le diminutif du mot coopération. Il exprime l'idée qu'un individu en quête d'argent recourt à la débrouille pour résoudre ses problèmes de survie quotidienne, et s'en va à la recherche d'un ou de plusieurs partenaires et de clients désireux de bénéficier d'un service, d'une facilitation que ces derniers sont prêts à rémunérer (Nzenza Bilakila, A, 2004). La coop comprend une

grande diversité d'activités licites et illicites. Elle englobe : la prostitution des jeunes filles, la vente de la drogue, les opérations de *kuluna* (banditisme), le vol ; la facilitation des marchés, le chargement et déchargement des camions, le chargement des bus, etc.

Yanick, lui fait « tout ce qui se présente devant lui », il raconte :

« Pour manger, je suis obligé de sortir tous les jours pour aller au marché. Que fais-tu au marché ? Tout, je transporte des colis, je cire des chaussures, je deviens parfois cordonnier ; le jour où la chance me sourit, je fais le receveur dans les taxis bus, j'aide les mamans qui achètent les vivres frais dans des chambres froides à couper leur viande en petit morceaux, je fais des commissions entre les chambres froides et les clients (j'oriente les clients vers les chambres froides), bref, je suis passé partout. Comment tu te fais payer ? Je négocie toujours avec les clients, certains me payent de l'argent, d'autres me donnent, soit les morceaux de viande ou les poissons que je ramène à la maison. Tout fait nombre » (Yanick, 14 ans, 100817, Makala).

Ces activités peuvent être classées dans ce que Marc Pain qualifie de « circuits familiaux et circuits frauduleux » (Pain, M., 1984 :140). Dans la présente étude, nous entendons par circuits familiaux, une activité commerciale exercée avec ou sans capital²¹ par les membres d'une famille ou avec des copains.

Le circuit frauduleux comprend en plus des *kulunas*, les porteurs des colis, les petits voleurs qui opèrent en groupe aux marchés de Rond-point Ngaba, Gambela, Mariyano. Leurs activités sont qualifiées de *coop*. Considérée comme une activité régulière, la « coop » est assimilable à la chasse.

Dans le cas de Makala, la « coop » peut aussi signifier le vol, les opérations de *kulunas* qui arrachent de force de l'argent ou des biens aux paisibles citoyens, extorquent. Pour éviter la prison, les *kulunas* corrompent les éléments de la police ou des agents de parquet. L'un des *kulunas* les plus redoutables nous a fait savoir que :

« Chaque fois qu'on m'arrête par les victimes ou les tiers, je fais tout pour qu'on m'amène à la police. Celle-ci est le lieu de tous les enjeux et depuis que j'exerce ce métier, j'ai toujours eu gain de cause. Il m'est arrivé aussi de faire la prison, mais je m'en sors toujours. Comment tu fais pour t'en sortir ? (Silence), mère, yeba, kolia na ba

²¹ Sans capital : les vendeuses qui n'ont pas un fond de commerce prennent la marchandise à crédit et payent après la vente de la marchandise. Elles se contentent du bénéfice et versent la différence au propriétaire de la marchandise.

konzi (savoir manger avec les chefs). Ba nani (qui) ? Huummm (rire) ozalaka na Congo te (tu n'habites pas au Congo) ? Ba mbila (les hommes en uniforme). Tu as fait la prison combien de fois ? Six fois. Et au commissariat de la police ? (Rire) mbala ebele (plusieurs fois). Que fais-tu avec cet argent ? Je mange dans les malewa, si je veux manger à la maison, je remet une partie à ma nièce ou à la mère qui prépare pour moi, « na payer noix na boke » (je paye du chanvre et l'alcool) ».

A Makala, la violence de *kuluna* est devenue un mode de vie. Les habitants de ce quartier estiment que la fureur de ces gangs a atteint son paroxysme. Les *kulunas* extorquent, menacent, tuent, etc. Ces jeunes, désespérés, exploitent leurs biceps pour satisfaire à leurs besoins, dont l'alimentation. C'est avec l'argent extorqué auprès des victimes qu'ils contribuent au budget du ménage, entretiennent leurs concubines, se font vedettes dans le quartier et prétendent sécuriser leurs familles.

Dans certains cas, la prostitution des mineures avec les *mushina*²², rentrent dans les coops ; le but étant de gagner de l'argent. Ces jeunes filles vendent leurs services charnels en dehors du toit familial. Les rétributions obtenues participent également au budget du ménage. Ces filles sont poussées à exercer ces activités illicites. En conséquence, presque dans tous les ménages de Makala, il y a des filles mères et les parents assistent impuissants à la prostitution de leurs filles, mineures ou adultes soient-elles.

Dans les ménages où les filles financent leurs repas et ceux de leurs enfants, nous avons donc constaté l'existence des sous-ménages. A la question de savoir : d'où provenait l'argent utilisé pour manger, le père répond : « *Des activités des concubins de mes filles et du petit commerce de mon épouse. Chaque jour, poursuit-il, les concubins de mes filles leur donnent de l'argent avec lequel elles achètent de quoi déjeuner avec leurs enfants et mon épouse ne finance que le petit déjeuner de nos deux filles qui sont encore élèves* ».

En général, les filles mères de Makala ne partagent leurs repas qu'avec leurs enfants, elles ont tendance à créer des sous ménages. Ce qui n'est pas le cas dans les sites de Limete et de Ndjili où, les filles mères peuvent ne pas contribuer aux dépenses

²² Mushina signifie une relation qu'une fille entretient avec un homme pour un but lucratif.

du ménage, mais leurs repas et ceux de leurs enfants sont pris en charge par le chef du ménage.

Partant de ces observations, nous pouvons affirmer à la suite d'Oscar Lewis l'existence d'une culture des pauvres qui « possède ses propres modalités, ainsi que les conséquences sociales et psychologiques distinctes qui en découlent pour ses membres. C'est un facteur dynamique qui empêche la participation à la culture nationale dans son ensemble et qui devient une sous-culture en soi » (Lewis, O, 1961 :15) et contribue à la transformation de la structure familiale.

2.3. *Madesu ya bana ou versement*

Le concept de coop n'est pas utilisé à Ndjili, là c'est surtout les concepts de versement et *madesu ya bana* (*haricots des enfants*) qui sont utilisés. André, greffier dans un tribunal de la place, travaille depuis plus de cinq ans sans salaire, il est hyper motivé pour son travail. A ma question de savoir ce qu'il gagne, il répond : *madesu ya bana*.

« *Je suis engagé au tribunal depuis 2013, jusqu'à présent, je ne perçois pas de salaire. Comment tu fais pour nourrir ta famille ? Je me contente du versement. Versement ! peut tu m'expliquer ce que ça signifie ? Oui, c'est madesu ya bana, Je ne comprends rien. (Rire, suivi d'un silence), Madesu ya bana c'est l'argent que je gagne auprès des clients qui viennent pour leurs dossiers. Il peut s'agir de l'argent qu'ils me donnent pour me motiver à déposer la convocation auprès des accusés, des commissions que les membres de la famille de ceux qui sont en détention provisoire me donnent pour accélérer leurs dossiers et obtenir une liberté provisoire (surtout le vendredi pour éviter leur transfert de la prison par le parquet; de la motivation pour les aider à obtenir un document, etc. c'est beaucoup de dossiers à la fois. Et versement ? Versement c'est quand je rentre à la maison, je remets l'argent à mon épouse qui m'attend pour acheter à manger. C'est avec ce versement que je loue la maison, scolarise mes enfants et nourris ma famille. (André, 38 ans, père de trois enfants 200717 Ndjili)*

A analyser le discours d'André, *madesu ya bana* n'est d'autre qu'une forme de corruption que détermine l'argent reçu des usagers ou justiciables qui désirent obtenir

un service au niveau du parquet. Ainsi, André se contente de sa situation qui lui permet de gagner plus que le salaire officiel d'un fonctionnaire de l'Etat.

André a développé une logique de profit (mercantiliste) qui l'amène à extorquer les justiciables. Il astreint ainsi les usagers à lui payer son salaire en lieu et place de l'Etat en contrepartie de ses services qui en principe, sont gratuits. Le montant à payer est fonction de la gravité du cas ou de l'infraction commise par le justiciable.

Le disfonctionnement de l'Etat en général et celui de l'appareil judiciaire en particulier a engendré une catégorie d'acteurs qui sont les fonctionnaires sans salaire. Ces derniers sont officiellement engagés, avec un numéro matricule, une lettre d'affectation ou de mise en service, mais ils ne sont payés depuis plusieurs années. Pour survivre, ils vendent leurs services aux justifiées. À travers des arrangements informels avec les usagers, les fonctionnaires sans salaire rançonnent les usagers et gagnent parfois plus que les fonctionnaires avec salaire.

2.4. Mbongo ya bana (argent des enfants)

Mbongo ya bana est une caractéristique de Makala où dans neuf ménages sur les onze enquêtés, il y a, soit la présence des filles mères et/ou des femmes en situation de séparation avec leurs maris. Ces dernières vivent dans les ménages de leurs parents avec leurs enfants. Les pères de leurs enfants viennent les voir de temps en temps pour donner de ration alimentaire. Pour les filles mères, leur (s) concubins font de même. Dans le cas de filles mères, il peut s'agir d'un ex avec qui elles ont eu un ou plusieurs enfants, qui donne de l'argent pour la survie de ses enfants, tout comme, il peut s'agir d'un concubin avec qui, elle entretient une relation amoureuse. Ces concubins financent surtout le petit déjeuner.

A Njili, *Mbongo ya bana*, c'est de l'argent que les autres membres de la famille ou les parents des enfants qui sont en déplacement donnent à la personne qui s'occupe de la garde des enfants pour assurer leur survie.

Angèle déclare : *pour manger, moi je donne ce que je trouve, le reste, c'est ma grande sœur qui donne pour soutenir les enfants de notre défunt grand frère.*

Exemple d'une fiche d'observation dans le ménage de Angèle/Ndjili le 03/03/18

Il est 13 heures 30 minutes lorsque Nancy rentre de l'école, elle enlève son uniforme, entre dans la cuisine et ne trouve rien à manger. Elle ressort et pose la question à sa tante : il n'y a rien à manger ? La tante répond, tu es la première à rentrer de l'école, les autres ne sont pas encore de retour. Nancy porte ses babouches, prend un panier et sort de la parcelle. Entre temps, Rosette et ses deux jeunes frères rentrent de l'école, après avoir changé de tenues, Rosette demande à la tante s'il n'y avait rien à manger, la tante dit non, Nancy vient de partir chez la grande sœur. Trente minutes après, Nancy revient avec son panier qu'elle remet à sa tante (Angèle). Dans le panier, il y a un sachet de côtelette de porc (à peu près un kg), deux sachets de farine de maïs, un sachet de farine de manioc d'environ 1 Kg chacun) et un sachet d'huile végétale (à peu près 500 grammes d'huile). Angèle pose la question à Nancy : yaya (grande sœur) n'a pas envoyé des légumes ? Nancy dit non, c'est tout ce qu'elle m'a donné. Angèle donne à Nancy 1500fc pour acheter les légumes et les épices. Pendant que Nancy est allée acheter les légumes, Rosette demande à sa tante si elle pouvait allumer le feu. La tante accepte et Rosette pose une autre question : je prends la braise de combien ? La tante dit, de 1000 FC. Rosette va devant la parcelle où sa tante avait exposé les sachets de braise à vendre, prend un sachet de 1000fc sort le brasero et s'assoit sur le pavement, déchire le sachet de braise, déverse une quantité dans le brasero, et allume le feu. Après une dizaine de minutes, Nancy revient avec deux bottes d'amarantes, une boîte de tomate concentrée, un oignon, une gousse d'ail, un cube magie et deux tomates fruits. Tout est là pour préparer l'unique repas du jour.

A la rencontre suivante, suite à notre curiosité de connaître l'origine du panier que Nancy avait apporté, Angèle nous révélera que c'est sa grande sœur qui ravitaille le ménage. À défaut de se partager les orphelins de leur défunt grand frère, Angèle garde les enfants dans la parcelle familiale et la grande sœur envoie sa contribution aux repas chaque jour.

En l'absence d'une politique de sécurité sociale pouvant assurer la prise en charge des orphelins, un certain nombre de mécanismes se développent pour assurer la protection des orphelins. Ces mécanismes supposent des échanges entre membres d'une

société et se fonde sur un certain nombre de principes dont la réciprocité et la gratuité (Martin, 2007). Dans le cas de figure, la réciprocité à vrai dire, n'existe presque pas. C'est plus une logique de don qui est développée. La tante aide les enfants de son frère (décédé) de façon absolument volontaire sans s'attendre à un contre don. Ces dons permettent de minimiser le risque de voir ces orphelins se retrouver dans la rue, vivre en situation de rupture familiale comme c'est le cas de plusieurs enfants à Kinshasa, communément appelés enfants de la rue ou *shégués*. En même temps, ils assurent la reproduction de la lignée de leur frère.

Bien que les solidarités familiales présentent des limites, elles permettent, dans certains cas, aux personnes sans ressource de survivre.

Dans un autre ménage à Ndjili, Junior (17 ans) raconte :

« Pour manger, papa envoie de l'argent à sa grande sœur, c'est elle qui nous gère. Papa et maman sont en Europe, ils ont acheté cette maison ; sa mère (ma grand-mère), moi, et mes deux sœurs habitons ici sous la supervision de la tante. Chaque mois, papa envoie de l'argent à la tante. Il y a aussi des locataires qui payent de l'argent de loyer à la tante, au cas où l'argent trainerait à venir, l'argent des locataires et le petit commerce de la tante nous aident beaucoup. Pour ne pas toujours dépendre de papa, la tante fait son petit commerce, chaque fois que papa lui envoie de l'argent, elle utilise une partie pour faire la provision et le reste elle renforce son capital. En plus de ce petit commerce, le mari de la tante travaille à la fonction publique, il contribue aussi quand on le paye. C'est comme ça que nous parvenons à manger tous les jours ».

La tante de Junior est la gestionnaire des biens de son frère qui vit en Europe. Elle a aussi la responsabilité des enfants de son frère ainsi que celle de leur maman. La tradition congolaise voudrait que la femme mariée habite dans le clan de son mari. Pour des raisons évoquées dans ce récit, le mari de la tante habite dans sa belle-famille. Il est dispensé des frais de loyer et souvent, il est nourri par son épouse. Il n'est pas reconnu comme chef du ménage ; c'est son épouse qui est chef de ménage. Quant aux échanges de services entre le petit frère (qui est en Europe) et sa grande sœur, ils s'inscrivent dans deux logiques à savoir : la logique de réciprocité et la logique de profit. La grande sœur garde les enfants, en contrepartie, elle est logée, reçoit de l'argent pour elle, leur mère

et pour les enfants ; perçoit l'argent du loyer et en profite pour renforcer le capital de son commerce.

2.5. De la contribution des femmes au budget du ménage

Dans toutes les catégories des ménages enquêtés (pauvre, intermédiaire et riche), le pouvoir économique de la femme a été mis en évidence. Par ses diverses activités, elle apporte une part importante dans le budget de ménage tel que nous l'indique le récit de l'enquêté X (chef de ménage) de Makala : « la source principale qui finance le repas du soir consommé par tous les membres du ménage, c'est le petit commerce de Madame ». Dans ce ménage où vivent tous les enfants du chef de ménage issus d'un mariage polygamique et dont la deuxième femme est déjà décédée, le principal repas est servi le soir. Il est financé par le revenu du petit commerce exercé par l'épouse en vie du chef de ménage. Pour les autres repas, (du matin et de midi), chaque membre (père ou filles) les finance selon ses possibilités.

A la même question, un enquêté de Ndjili a déclaré : « *La source qui finance les repas, c'est le petit commerce de maman, le salaire de papa est insignifiant* ». Dans les deux ménages, les chefs ont un revenu faible provenant, pour le premier, du loyer versé par ses locataires et, pour le second, du salaire modique de la fonction publique. Les deux familles respectives sont prises en charge par les épouses.

Ces activités commerciales leur permettent respectivement de jouer le rôle de mère nourricière, et les empêchent de s'occuper des charges ménagères telles que prendre soin des enfants, préparer à manger, etc. Dans une société en crise où les personnes qui travaillent reçoivent un salaire de misère et ceux qui n'ont pas de travail n'ont pas de source de revenu sûr pouvant garantir la survie du ménage, il se développe toutes sortes d'activités (licites et illicites). Selon les résultats de l'enquête 1, 2,3, (Ministère du Plan, 2014 : 118) « près de deux personnes sur cinq (43%) sont inactives en milieu urbain et la moitié de cette population inactive est à Kinshasa ».

Les entretiens que nous avons eus avec les différents membres de ménages nous ont permis de saisir quelques activités tenues principalement par les femmes et les filles. Les hommes estiment que ces genres d'activités sont propres aux femmes. Raison pour laquelle, ils se limitent à renforcer le capital économique de la femme quand ils le

peuvent. Les femmes jouent un rôle déterminant dans la survie desdits ménages, particulièrement dans les ménages pauvres et ceux qui ont un niveau de vie moyen.

A Makala par exemple, sur onze ménages enquêtés, cinq sont financés principalement par les femmes et leurs filles qui sont mères, malgré la présence des hommes comme chefs de ménage. Dans trois ménages, la femme, les enfants (filles et fils) et le chef de ménage donnent leur contribution pour avoir droit au repas. Parmi ces trois ménages, l'un est dirigé par une veuve, mais la grande partie des repas sont financés par son petit-fils. Le deuxième est financé par le chef de ménage et le troisième est financé par le chef du ménage et son épouse (les deux exerçant le petit commerce). Deux vivent des aumônes ou des aides ponctuelles.

A Ndjili par contre, sur huit ménages enquêtés, cinq sont financés par les femmes qui tiennent des activités génératrices de revenu et dont le capital est renforcé régulièrement par leurs maris, soit par leurs proches qui sont soit à Kinshasa, soit en Europe. Deux ménages sont pourvus par les hommes qui sont salariés et un survit grâce à des cotisations et des dons de ses membres.

A Limete, sur six ménages enquêtés, trois sont financés par les chefs de ménage qui sont des hommes ; deux par le chef de ménage et son épouse et un vit des cotisations de ses membres.

La place de l'épouse en tant que nourricière au sein des ménages des milieux pauvres et intermédiaire enquêtés, devient de plus en plus prépondérante. Il en est de même des grandes filles qui, par leurs relations ou par leurs activités génératrices de revenu, participent aussi de manière significative à la survie du ménage.

Par contre, dans le milieu aisé, c'est l'homme qui est au centre de la survie du ménage.

Dans certains cas, ces femmes sont reconnues comme chefs de ménage.

Dans la plupart de cas, ces femmes vivent en tension avec leurs époux qui se sentent contrariés par le fait d'être nourris par elles. En RDC, la culture et la loi reconnaissent l'homme comme chef de ménage. Ce dernier étant fondé sur le mariage, l'homme paye la dot pour épouser la femme et l'emmener avec lui. Par conséquent, l'homme doit se comporter comme le chef de la femme. Il est celui qui doit commander la femme et non l'inverse. L'inadéquation entre le pouvoir social détenu par l'homme, renforcé par les

us et coutumes et le pouvoir économique détenu par la femme est souvent à la base des conflits. Même si ces hommes comprennent que le pouvoir social sans un pouvoir économique est vidé de son contenu, il est difficile pour eux de se défaire de leur identité pour espérer vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres.

2.5. Le salaire

Pour ressortir le caractère régulier du salaire de son père, une fille enquêtée disait « *à chaque fin du mois papa nous donne de l'argent, c'est avec ça que nous achetons tout ce qu'il faut pour manger pendant le mois et on le stocke à la maison* » (Lisette 24 0918, Limete).

Le salaire permet à certains ménages, surtout ceux du milieu aisé, de faire face aux charges liées à l'alimentation. Il est parmi les sources principales de revenu des ménages de Limete. Il leur permet de manger à leur faim ; se procurer costume trois-pièces, belle maison à étages, mobilier somptueux, véhicules de luxe, etc. ; mais aussi scolariser leurs enfants dans de bonnes écoles, les faire soigner dans des établissements médicaux réputés,(..) (Mpiana, T. M. J-P., 2008). Par conséquent, l'image du père, chef de ménage dont l'autorité est reconnue par tous les membres et capable de subvenir aux besoins du ménage, est renforcée dans ce site par leurs revenus conséquents.

Par contre, dans les milieux pauvre et intermédiaire, il permet aux femmes de renforcer le capital financier de leur petit commerce.

Ma petite sœur fait le travail domestique dans un ménage, elle touche 50\$. Moi (chef de ménage) je vends les poissons fumés, mon mari se débrouille ; nous percevons aussi le loyer de la maison familiale. Le salaire de ma sœur et l'argent du loyer m'aident à renforcer le capital de mon petit commerce (Anny, 030617, Makala).

2.6. Les primes et frais de mission

Les primes et les frais de missions sont parmi les sources de revenu qui contribuent au budget des ménages du milieu aisé. Les primes sont plus consistantes que le salaire. La particularité de ces primes est qu'en dehors de celle que l'Etat Congolais paye aux fonctionnaires, certains cadres trouvent d'autres mécanismes pour augmenter

leur revenu. C'est le cas des primes qu'ils touchent lorsqu'ils participent à des réunions ou lorsqu'ils sont impliqués dans la supervision d'une activité de service ou d'un projet.

« En dehors de mon salaire et de la prime que l'Etat paye à tout le personnel de ma structure, j'ai un cachet de 200 dollars par semaine pour mon carburant. Dans le cadre de la supervision d'un projet de réhabilitation des routes, je touche aussi des petites primes qui varient de 300 à 500 dollars le mois ; comme je suis tout le temps parti en province pour superviser les travaux dont je venais d'évoquer, je bénéficie aussi des frais de mission. Avec ces frais, je paye souvent des chèvres, la viande de bœuf, les fretins, les poissons salés, etc. que je ramène à la maison. (Josselin, 060717, Limete).

Au regard des stratégies de survie développées par les ménages, il se dégage que dans le milieu aisé, c'est surtout les activités dites formelles qui sont développées ; contrairement au milieu pauvre où la quasi-totalité des ménages vivent de l'informel. Cette répartition confirme que l'environnement de vie est un facteur non négligeable dans le choix de l'activité exercée pour survivre. Il est plus aisé pour un habitant d'un quartier populaire de faire un commerce ambulancier ou d'exposer sa marchandise devant sa parcelle. La proximité physique fait que tous les voisins se connaissent, leurs parcelles n'étant pas clôturées, le vendeur peut passer d'un ménage à l'autre pour vendre même à crédit. Par contre, il n'est pas évident qu'à Limete (milieu aisé) où toutes les parcelles sont clôturées (les voisins se saluent à peine), que ces types d'activités fonctionnent. En plus de l'environnement de vie qui favorise ou empêche certains types d'activités, les membres des ménages de Makala (milieu pauvre) n'ont pas toujours les compétences requises pour œuvrer dans le secteur formel. C'est à peine que l'on peut rencontrer dans un ménage, un détenteur de diplôme d'Etat. Ce qui est l'inverse du milieu aisé où la majorité des membres sont des universitaires, disposant ainsi des compétences pour œuvrer dans le secteur formel.

Outre l'environnement et les compétences, ces stratégies sont aussi le reflet de la répartition économique héritée de la période coloniale. (Ayimpam Sylvie, 2013:129) citant les études de Hugues Leclercq (1992) à la suite de celle de Marc Pain et de René de Maximy (1984) relève que :

« Pendant la période coloniale, en RDC particulièrement, l'économie moderne était contrôlée par les Belges et par conséquent, les activités de

l'économie moderne (formelle) se concentraient dans la partie européenne de la ville. Et donc tous les sites industriels, les principaux commerces, l'administration, y sont logés. Les activités de l'économie informelle se concentraient dans les quartiers populaires. La ville étant tenue par une réglementation stricte pendant cette période, l'économie informelle dite africaine a eu de la peine à voir le jour. C'est à la période pré-indépendance qu'elle s'installe dans les quartiers populaires. A l'indépendance, le Congo hérite d'une économie à deux visages selon l'aire considérée. L'économie moderne dans la partie européenne et l'économie informelle dans les quartiers populaires ».

Bien qu'actuellement, à la suite de la dégradation du tissu socioéconomique et de la politisation de l'administration, les activités informelles infiltrent progressivement dans la partie jadis européenne de la ville, elles restent concentrées dans les quartiers populaires. Par conséquent, ces quartiers restent à ce jour dominés par les activités formelles.

2.7. La solidarité intra extra ménages

Parmi les ménages enquêtés à Makala, certains n'ont pas de source de revenu. Ces ménages vivent de la générosité des autres ménages voisins, des amis et des membres de l'église. A ce sujet, deux enquêtés ont déclaré :

Rose affirme « Je vis de la générosité des autres, les enfants peuvent m'envoyer quelque chose aussi, mais ce n'est pas régulier. Eux-mêmes sont en difficulté. C'est plus mes voisines et les membres de l'église qui connaissent ma situation qui passent de temps en temps me donner soit de l'argent, soit à manger. Il arrive parfois que mon petit fils (14 ans) ramène quelque chose du Rond-Point Ngaba où il se débrouille et ses tantes cotisent aussi et on achète à manger. En plus, je prends parfois à crédit les aliments. (Rose, 230318, Makala)

« Pour être sincère, je dirai que durant cette période, la survie de la famille est assurée par la main de Dieu qui agit à travers le soutien de certains amis que je visite au quotidien, soit ils m'invitent pour aller prendre un petit rien. Raison pour laquelle je prie Dieu pour que je sois toujours en bonne santé physique pour marcher et trouver

quelque chose, en pensant particulièrement à ma petite fille qui aime le matin manger de spaghetti et le dindon. Je me contente de l'aide des amis, parce que les membres de ma famille sont dans la même situation que moi et ne m'aident pas tellement.... Manger est devenu une bénédiction de Dieu, si pas un exploit qui n'est reçu que grâce à l'assistance des amis de bonne foi qui m'appellent ou quand moi-même je visite certains ». (Philo, 030318 Makala)

Ces deux ménages n'ont pas de source de revenu. Ils vivent de la générosité des voisins et des amis, le soutien de la famille est presque inexistant ; les membres de la famille se retrouvent dans la même situation et ne leur apportent pas grand-chose. Les petits enfants mangent parfois chez les voisins et les plus grands passent la nuit affamés quelques fois. A Makala où cette pratique a été le plus observée, ces ménages bienfaiteurs n'ont pas une ration alimentaire en quantité et en qualité suffisantes. Certains de leurs dépendants souffrent de malnutrition. D'autres refusent de manger ensemble à cause de l'insuffisance de la nourriture, mais partagent le peu de nourriture avec les voisins. Cette forme de solidarité « extrême » qui se base plus sur la religion insécurise les ménages bienfaiteurs qui voient leur situation nutritionnelle se détériorer davantage.

Section 3. Les pratiques d'approvisionnement

Nous analysons dans cette section, les modalités et les lieux d'approvisionnement des ménages,

3.1. Modalités d'approvisionnement

Les modes d'approvisionnement varient d'un site à l'autre et d'un ménage à l'autre. Dans les ménages aisés du site de Limete, les produits pouvant être conservés (maïs, manioc, riz, sucre, lait, poissons, viandes, etc.) sont achetés une fois par mois. Les légumes frais et les pains sont achetés quotidiennement. Dans d'autres ménages du même site, tous les aliments sont achetés une fois le mois ; même les légumes sont conditionnés avant d'être mis au froid. Lors du remplissage des fiches de consommation, à la question de savoir qui a fait le marché aujourd'hui, une enquêtée répond : « *ici quand papa nous donne l'argent à la fin du mois, nous achetons tout ce qu'il faut pour*

la consommation du mois et donc, nous faisons le marché une fois le mois, excepté les pains que nous fabriquons nous-mêmes à la maison ». « Dans mon stock, j'ai du riz, le fufu, la semoule de maïs, l'huile, etc. dans mon congélateur, j'ai les vivres frais, les légumes, les feuilles de manioc ; je n'aurai aucun souci à me faire, parce que je sais que j'ai tout ce qu'il faut pour manger » (Merveille, 160518, Limete).

Dans le milieu intermédiaire de Ndjili, il y a deux catégories de ménages ; ceux qui achètent au quotidien tous les produits alimentaires et ceux qui font la provision des produits de base (maïs, manioc, riz, sucre, huile) et achètent les autres produits chaque jour.

A Makala (milieu pauvre), c'est chaque jour que les membres des ménages vont au marché pour s'approvisionner, excepté les ménages qui vivent de la vente des *mbanzi ya kamundele*. Comme nous l'avons relevé plus haut, la vente de *mbanzi ya kamundele* ne se fait qu'une fois par semaine. Pour éviter de manquer de quoi nourrir leurs familles, après la vente, les vendeurs s'approvisionnent en produits de première nécessité (maïs et manioc). De la sorte, ces ménages peuvent avoir une garantie de manger pendant trois à quatre jours en attendant le prochain marché qui pourrait ne pas avoir lieu.

« L'argent de la vente des tiges de bambous, nous permet d'acheter un peu de farine de maïs et de manioc à garder à la maison et le reste d'argent c'est pour acheter soit les légumes, soit les feuilles de manioc et consort. Pour éviter de dépenser cet argent, je renforce le capital de madame qui vend les bananes devant la parcelle.... Cette semaine je n'ai pas pu vendre à cause de la pluie qui a tout dérangé, je ne sais pas comment on va faire pour manger, la seule chance qui me reste, c'est de tomber sur un coup de main, ce qui n'est pas évident.... J'ai déjà des dettes de la semaine passée et si je dois encore en ajouter...comprenez, pendant la saison de pluie, même ma voisine qui vend la farine ne me fait pas confiance, c'est difficile... elle a raison... même madame ne sait pas faire quelque chose, elle n'a plus de capital (Yala, 300417, Makala).

Par ces propos, Yala exprime le caractère irrégulier de son commerce, les difficultés de s'approvisionner en produits vivriers et sa crédibilité auprès des vendeurs du quartier envers lesquels, il est redevable. Il manifeste sa gêne à s'endetter de nouveau

avant d'apurer les anciennes dettes. Comme c'est la saison pluvieuse, il n'est pas certain que chaque lundi, il aura liquidé sa marchandise. Il ne peut pas non plus compter sur le petit commerce de son épouse qui, selon lui, ne peut pas tenir si le capital n'est pas renforcé.

Dans les ménages de Limete et certains de Ndjili, il existe un budget ménager pour les aliments mis à la disposition de la personne chargée de faire les achats contrairement à Makala où ce budget n'existe pas. Dans ce dernier site, et grâce à diverses activités ponctuelles, les ménages s'approvisionnent au jour le jour sans possibilité de réaliser de stock. A défaut de trouver à manger, certains ménages comptent sur la solidarité des voisins et d'autres pratiquent le *délestage* qui est une pratique accordant aux plus jeunes la priorité de manger, et excluant du repas les plus âgés.

3.2. Lieux et fréquences d'approvisionnement

Comme les modalités d'approvisionnement, les lieux aussi varient d'un site à l'autre. Les ménages de Limete s'approvisionnent principalement dans des supermarchés et au marché de liberté pour les produits comme le maïs et le manioc. Ils n'ont pas un marché fixe pour s'approvisionner. Il y a même des ménages qui achètent régulièrement à manger en provinces (Lubumbashi par exemple). Le lieu d'approvisionnement varie selon le secteur de la ville fréquenté par la personne chargée d'acheter, la disponibilité de cette dernière et les préférences du ménage.

Pour des achats importants, les ménages de Ndjili se ravitaillent principalement au grand marché de liberté où ils estiment que les produits ont un coût abordable pour eux. Pour la petite épicerie, ils fréquentent les petits marchés de leurs quartiers respectifs.

A Makala, c'est principalement au marché Mfidi, communément appelé Marché du Rond-Point Ngaba que les ménages se procurent des aliments. Une particularité dans ce milieu est l'achat fréquent dans les marchés des quartiers et aux étalages de rue, voisins de la parcelle du ménage. Pour un seul repas, les produits peuvent provenir de deux à trois marchés différents. Les légumes peuvent être achetés dans le marché du quartier alors que la farine et d'autres victuailles dans des marchés différents. Kevine nous parle de cette diversité des milieux d'approvisionnement.

« Le fufu que nous avons mangé hier, nous l'avons acheté chez la voisine. Le maïs était dans la maison, c'est le reste de ce que la grand-mère avait amené hier de Yolo là où elle vend les fruits. Le pondu c'est le mari de la tante qui nous a amené de Mitendi (il n'habite pas ici, c'est une chance qu'il soit venu, sinon la situation serait compliquée) et les poissons et les épices c'est moi qui ai acheté au marché du Rond-point Ngaba » Kevine, 120218).

Pour un seul repas, les produits consommés par ce ménage ont été achetés dans quatre marchés différents situés à des distances considérables.

Les pratiques d'approvisionnement développées par les ménages sont le reflet de leur environnement de vie, des moyens matériels et financiers à leur disposition et des compétences de chaque ménage.

L'environnement de Makala permet aux ménages de s'approvisionner tous les jours. Les petits marchés sont devant la maison, le marché de Rond-Point Ngaba est à dix minutes de marche. Dans chaque ménage, il y a au moins une personne qui exerce une activité génératrice de revenu, soit au petit marché du quartier, soit devant la parcelle ou dans l'un des marchés de la place. Celle-ci peut, soit se charger d'acheter à manger avant de retourner à la maison, ou prélever une quantité dans sa marchandise pour approvisionner le ménage. En outre, la proximité entre les ménages permet un contact facile entre les ménagères ; les relations de voisinage sont très développées à Makala et leur permet de recourir aux services des autres. En cas d'indisponibilité, on peut facilement demander à une voisine ou à sa fille qui se rend au marché d'acheter tel article qui manque au petit marché du quartier. Par contre à Limete, toutes les parcelles sont clôturées avec indication à la porte pour certaines, « attention, chien méchant ». Ces clôtures et indications créent des murs physique et symbolique limitant ainsi le contact entre les voisins. Il devient difficile dans ces conditions de demander service régulièrement à la voisine ou à ses filles dont la disponibilité n'est pas avérée. Outre la distance physique, dans tous les ménages enquêtés à Limete, les femmes ne sont pas des simples ménagères, elles ont d'autres activités qui ne leur permettent pas d'effectuer des courses tous les jours ; elles ne sont pas toujours disponibles comme celles de Makala qui exercent leurs activités au marché ou à la maison.

Quant aux moyens matériels et financiers, leur influence sur les fréquences d'approvisionnement est non négligeable. Sans l'électricité, les ménages de Makala, ne peuvent pas faire des provisions des vivres frais, de même que ceux de Ndjili qui connaissent des coupures intempestives d'électricité. Par contre à Limete, l'électricité est permanente et stable ; permettant ainsi aux ménages de conserver les vivres frais. Chaque ménage de Limete dispose d'un moyen de transport facilitant ainsi le déplacement et peut se permettre de faire des provisions et d'être rassuré de bien les conserver. Le matériel de conservation existe dans chaque ménage, le budget ménager qui n'existe pas à Makala et qui est insuffisant à Ndjili, est disponible à Limete. En d'autres termes, les stratégies d'approvisionnement sont déterminées en grande partie par l'environnement de vie, les moyens matériels et financiers, lesquels découlent des compétences ou des capacités de chaque ménage.

Section 4. Les pratiques de transformation et de préparation culinaire

Mulumbwa souligne que « les modes de préparation expriment avec force les différences liées aux générations et au niveau économique. Certains modes de cuissons traditionnels sont caractéristiques des ménagères d'un certain âge qui y restent attachées, d'autres sont caractéristiques des foyers nantis » (Pierre Petit, 2004, *op.cit.* :51). La préparation des repas au sein des ménages renvoie à des valeurs multiples. C'est à travers cette activité que s'apprécient les qualités d'une bonne épouse (hospitalité, largesse), la vie de couple, le prestige social, etc. Un adage de Kinshasa dit *mwasi nde loboko* (la femme c'est la main, sous-entendu la capacité de cuisiner). Les pratiques de préparation des repas véhiculent une valeur symbolique et contribuent également au processus de socialisation des jeunes filles.

Fiche d'observation réalisée dans le ménage d'Adolphine à Makala (15/03/18)

A 14heures, lorsque nous arrivons chez Adolphine, elle ne sait pas encore ce qu'elle va préparer. Pour la taquiner, je lui pose la question de savoir ce qu'on va manger. C'est alors qu'elle me dira qu'elle veut préparer les feuilles de manioc. Je lui demande si elle avait déjà acheté les feuilles de manioc en question, elle me dit qu'elle allait les cueillir dans son jardin. Elle se lève et se dirige vers son jardin qui

se trouve devant la maison, dans la parcelle. Elle cueille une quantité de feuilles de manioc et me rejoint en dessous du palmier où elle m'avait demandé de m'asseoir. Je l'aide à apprêter les feuilles de manioc. Elle amène un bidon d'eau de cinq litres, elle lave les feuilles dans une casserole en aluminium pendant que sa petite fille (12 ans) allume le feu (avec les déchets de bambous provenant de la fabrication de Mbanzi ya kamundele), se met à chauffer l'eau. Pendant ce temps, j'accompagne Adolphine au coin de la rue pour acheter les épices. Elle achète deux poissons chinchards de plus ou moins 200gr à 700fc, deux petites mesures (linzanza ya tomate) d'huile de palme, environ (150gr) à 300fc, une aubergine à 150fc, et de la cibouettes (50gr) à 50fc. Elle dépense au total 1200fc pour les achats. Entretemps, sa petite fille plonge les feuilles de manioc dans de l'eau chaude, ensuite elle les refroidit dans de l'eau tiède, après les avoir essorés, les place dans un mortier et se met à les piler. J'aide aussi la petite fille à piler les feuilles de manioc jusqu'à ce que Adolo (comme ses petits-enfants l'appellent) estime qu'elles étaient prêtes pour commencer la cuisson. Elle enlève les feuilles de manioc du mortier, les placent dans une casserole en aluminium, ajoute de l'eau et dépose la casserole au feu. Pendant ce temps, elle apprête les poissons et les épices. Au bout de dix minutes de cuisson, elle enlève le couvercle de la casserole, met l'huile de palme, les poissons et les épices. Elle laisse son pondu bouillir pendant trente minutes avant de retirer les poissons, enlève les arêtes, écrase les poissons en petits morceaux et les remet dans la casserole. Au bout de trois heures, le pondu est prêt, elle ne sait pas continuer la cuisine parce que son mari qui doit apporter l'argent pour acheter la farine n'est pas encore de retour. A 17 heures, sa belle-fille (Lisette) rentre du marché avec deux sachets de farine de maïs et de manioc, une botte d'amarante et ½ Kg de cuisse de poulet, rallume le feu au même endroit, et se met à préparer son repas en ignorant ce que sa belle-mère avait déjà préparé. Elle utilise les ustensiles de cuisine de sa belle-mère. Termine sa cuisine et partage son repas en quatre parts, une part pour ses 2 garçons (6 et 8 ans), une pour ses filles (4, 10 et 12 ans), une pour elle et son fils cadet et une pour son mari. Dès que ses enfants terminent de manger, leur grand-père arrive et donne à Adolo (son épouse) 1500fc, elle va acheter la farine, demande à sa belle-fille de lui remettre la casserole et prépare le fufu, elle partage à son tour, en quatre parts, une pour son mari et son fils

(Laurent), une pour elle et ses petites filles (4), une pour ses petits-fils et une pour son fils Suzi, le mari de Lisette. Moi, je suis invitée à partager le repas avec le groupe de Adolo et ses petites filles. Quand je me prépare à quitter le ménage à 19h10, Adèle (17 ans), la fille aînée de Suzi entre dans la parcelle avec son bébé et son amant, elle allume le feu au même endroit et commence à préparer son repas et celui de son amant.

Dans ce ménage, Adolphine vit avec son mari, ses deux fils dont un est père de six enfants et la mère de ses petits-enfants. Hormis les enfants de Suzi, elle héberge Nana (10 ans, la fille de sa deuxième fille). Dans la même parcelle, vivent trois autres ménages de locataires. Parmi ces locataires, deux payent le loyer au mari d'Adolphine et le troisième paye son loyer à l'un de ses fils qui loue une maison dans le même quartier. A défaut d'habiter dans la même parcelle, il a construit sa maison et récupère l'argent du loyer pour louer là où il habite²³. Suzi a aussi construit une maison en tôle où il habite avec sa concubine et ses enfants. Il (Suzi) n'a pas suffisamment des moyens financiers pour assurer la survie de son ménage. C'est aussi une des raisons qui justifient sa présence dans la parcelle familiale. Son ménage est souvent nourri par ses parents. Les rares occasions où son épouse gagne de l'argent, elle ne prépare que pour son mari et ses enfants. Quand elle n'a pas d'argent, elle (Lisette), ses enfants et leur père mangent chez Adolphine, la mère de Suzi. Dès qu'elle trouve de l'argent, elle organise sa cuisine et ignore ses beaux-parents et Nana (qui n'est pas sa fille). Quand c'est Suzi qui gagne de l'argent, il donne une partie à sa mère pour contribuer au budget du ménage, une autre à sa concubine.

Pour préparer les repas, Adolphine a aménagé un espace dans la parcelle où elle a placé ses trois briques en bloc ciment. Elle a l'habitude de préparer avec les déchets de bambous que son mari garde pour elle après avoir fabriqué les tiges de brochettes. Le jour où il pleut abondamment, elle achète la braise pour préparer les repas dans la maison et dans ce cas, elle utilise le brasero (qui est trop rouillé parce que rarement utilisé). Comme sa cuisine est à la belle étoile, en cas de pluie, elle ne sait pas

²³ Cette pratique est courante à Makala, les enfants dont leurs parents sont propriétaires de parcelle se considèrent comme ayant des droits sur cette parcelle. A défaut de cohabiter avec les parents, ils construisent de maisons de fortune et y placent des locataires. Il est rare de trouver à Makala, une parcelle avec une maison.

préparer. Elle doit attendre que la pluie se termine pour prétendre allumer le feu. Et si la pluie s'arrête tard dans la nuit, elle est obligée de préparer dans la maison.

La maison d'Adolphine a deux pièces (Chambre- salon), très exigüe. Elle oblige la ménagère à préparer dehors, et lui permet d'entrer en interaction avec les voisins, réduit l'intimité du ménage. Les voisines ont la facilité de demander les feuilles de manioc ou une casserole à Adolphine ou d'utiliser son espace pour préparer.

Le même espace culinaire est utilisé par Lisette et Adèle pour préparer leur repas. Il sert en même temps à préparer les repas que tous les membres du ménage consomment et les repas individuels avec les mêmes ustensiles de cuisine.

Autant l'espace contribue à unir la famille, autant, il participe à la séparer sur certains points. Quand Adèle prépare ses repas, elle mange seule en présence de ses petits frères, petites sœurs, parents, grands-parents et sa cousine Nana. Seul son fils (7 mois), mange avec elle et parfois aussi, son concubin.

Par contre, elle pouvait manger les repas de ses grands-parents et de ses parents, elle n'a pas de barrière. Lors de l'entretien que nous avons eu avec elle à ce sujet, elle estime qu'elle n'a pas l'âge de nourrir les autres, se considérant elle-même comme une enfant. Ses jeunes frères et sœurs aussi n'ont pas de barrière ; ils peuvent manger avec les grands parents, et leurs parents sauf avec Adèle. Ce sont eux qui se chargent de puiser de l'eau pour tout le ménage. Pour obliger Adèle à partager ses repas, ses jeunes frères refusent de puiser de l'eau pour elle. Quand elle est fatiguée, elle peut accepter de partager son repas en échange d'un ou de deux bidons d'eau de 5 litres.

L'accès difficile à l'eau potable affecte aussi les pratiques alimentaires des ménages. Dans le quartier Mabulu I où nous avons mené nos investigations, en plus des coupures intempestives en eau que connaissent la majorité des quartiers de Kinshasa, dans ce quartier, les installations de la REGIDESO (société de distribution d'eau), n'existent pas. Les habitants vont chercher de l'eau dans des quartiers voisins. Cette denrée rare devient une ressource de valeur autour de laquelle se font des négociations. Des compromis sont trouvés, tout comme des conflits surgissent autour de l'eau. Dans la répartition des rôles, les jeunes enfants, à défaut de contribuer au budget de ménage, se chargent de puiser l'eau. Le refus de puiser l'eau, entraîne parfois leur exclusion au repas.

La casserole de Adolphine est celle qui unit tout le monde estimant avoir droit au repas financé par les grands-parents. La notion d'ayant droit disparaît quand il s'agit des repas financés par Adèle et Lisette.

Il y a des moments où Suzi compose avec sa concubine pour organiser des repas en excluant ses parents et des jours où il se brouille avec sa concubine et renoue les rapports avec sa mère. A la fin du mois, Adolo est supposée avoir perçu de l'argent auprès des locataires ; pour lui soutirer de l'argent, Suzi et Liette s'arrangent pour être en bon termes avec Adolo. Quand l'argent des locataires se termine, Suzi et Lisette redeviennent des alliés, mangent en couple.

L'espace occupé par ce ménage limite le nombre d'espace culinaire, en plus le ménage de Zuzi est en réalité un sous ménage. Ce dernier et ses dépendants sont soumis à l'autorité du chef de ménage (le père de Zuzi), mangent dans la même casserole. Ces alliances instables autour de la nourriture, sont révélatrices de la pauvreté qui caractérise ce ménage. Le pouvoir d'achat de ce ménage, comme celui de tous les ménages enquêtés à Makala, est très faible. Le repas de Adolphine a coûté au total 3700fc, l'équivalent de 2,3 \$ (au taux de 1600fc pour un dollars américains) y compris les feuilles de manioc estimées à 1000fc. Il a été consommé par onze personnes. La taille élevée du ménage, consécutive au mariage de fait, est un facteur qui aggrave l'insécurité alimentaire des ménages pauvres.

L'implication de l'espace habité sur les pratiques alimentaires est un facteur non négligeable dans les interactions observées dans ce ménage. Le fait que la cour familiale soit partagée par les grands-parents, les parents, la belle fille, les petits enfants, les arrière-petits-enfants et les locataires, encourage le développement de certaines pratiques tel que le refus de partager son repas avec les autres ou de penser qu'on a droit sur les repas des autres.

Les observations au sujet de la préparation des feuilles de manioc réalisées à Ndjili dans le ménage de Hortense, ne révèlent pas de différences en ce qui concerne les étapes. La différence réside au niveau des ustensiles et des ingrédients utilisés, ainsi que du temps de cuisson. Hortense utilise la braise et le brasero. Quant aux ingrédients, elle achète des aubergines, des concombres, des oignons, de l'ail, des arachides moulues, du

poisson fumé (*mungusu*), de l'huile de palme, du poireau, du poivron et de la ciboulette en quantité considérable. Pour cuire son pondu, elle a pris quatre heures.

Son ménage est composé de cinq personnes (elle, sa fille, sa sœur, son oncle maternel, et le fils de sa grande sœur), toutes adultes. Pour préparer le pondu, elle dépense un minimum de 10 000fc. Notons que ce pondu peut être consommé pendant deux à trois jours. Le ménage de Hortense partage la parcelle avec le frère de la mère de Hortense. Celui-ci vit avec sa famille. C'est un autre « ayant droit » dans la parcelle.

La notion d'« ayant droit » ne s'applique qu'en ce qui concerne la parcelle. Les espaces culinaires sont nettement séparés. Le principe c'est *chacun (ménage) pour soi, la parcelle pour tous*. Même si les enfants de l'oncle n'ont pas mangé, les autres ne se sentent pas concernés, vice versa.

La parcelle appartenait à leur défunt grand père qui a laissé trois enfants (la mère de Hortense et deux garçons). Comme la mère de Hortense n'habite pas à Kinshasa, ses enfants deviennent des « ayant droits » dans la parcelle de leur grand-père. Dans la culture de ce ménage (ba ndibu du Kongo Central), les enfants héritent dans la lignée de leur mère. Hortense et sa sœur dans ce cas précis, ont plus de droits dans la parcelle de leur grand-père par rapport aux enfants de leur oncle. C'est pour cette raison qu'elles n'envisagent pas la possibilité de quitter la parcelle familiale, elles doivent préserver leur héritage.

La ville de Kinshasa regroupe plus de 445 ethnies ressortissant des différentes provinces du pays ainsi que les populations étrangères. Cette diversité de peuple lui apporte une diversité des pratiques alimentaires traditionnelles, mais aussi un désintéressement des valeurs culturelles de base surtout dans le milieu des jeunes. Malgré cette diversité des cultures retrouvées dans cette ville, dans tous les ménages enquêtés, la préparation des repas c'est l'affaire des femmes et des jeunes filles. Même quand la femme travaille ou est indisponible, elle se fait remplacer par une autre femme. A Limete principalement et à Ndjili pour certains cas où les femmes ont un travail salarié, elles sont remplacées soit par leurs filles, leurs nièces, leurs petites sœurs ou leurs bonnes. Ce qui fait affirmer le visage féminin de la cuisine. A Makala, la situation de la femme du ménage est plus alarmante. Le « chef de ménage » n'apporte presque rien pour la survie du ménage. Après avoir sillonné la ville à vendre, c'est la femme qui

doit faire la cuisine. Surtout si elle n'a pas de fille. Ensuite, elle doit servir monsieur qui est resté jouer aux dames ou à la carte. Les femmes elles-mêmes considèrent que c'est une responsabilité qui leur incombe. L'explication de cette situation est à rechercher dans le processus de socialisation des enfants. Dans les différentes cultures congolaises, les travaux ménagers sont considérés comme l'affaire des femmes. Ce visage féminin de la cuisine se manifeste aussi à travers le choix des personnes à sous loger. Les femmes préfèrent adopter les filles plutôt que les garçons pour les aider avec les tâches ménagères.

4.1. Les pratiques de consommation et modalités de prise des repas

Plusieurs types d'aliments sont consommés par les ménages au petit déjeuner, déjeuner et au diner.

4.1.1. Types d'aliments consommés

Tableau 7: Composition des repas les plus consommés

Aliment de base					Accompagnements			
Fufu	Riz	Bananes Plantains	Chikwangue	Pommes de terre	D'origine animale			D'origine végétale
					Viande	Poisson	Invertébrés	Légume
					Bœuf, chèvre, porc, gibier, Foie, côtelettes, Cuisses, Ailes de poulet, Poulet	Mpiodi, Fumés Frais Salés Fretins	Chenilles Crevettes	Feuilles de manioc, de patates douces, oseille d'amarante, tomates,

Source : Nos enquêtes

Les aliments de base les plus consommés qui sont revenus plusieurs d'une fois dans les fiches de consommation en ordre d'importance sont : le *fufu* (pâte de farine de maïs et de manioc), le riz, la *chikwangue*, la banane plantain et les pommes de terres. Dans les milieux pauvre et intermédiaire, c'est plus le *fufu*, qui est consommé, le riz est souvent consommé le matin au petit déjeuner. La *chikwangue* est aussi consommée, mais pas par tous les membres du ménage comme c'est le cas du *fufu*. C'est une ou deux

personnes qui en consomment lors d'un repas et généralement, elle n'est pas budgétisée dans le menu du jour ; les personnes qui veulent en consommer achètent elles-mêmes. La banane plantain et la pomme de terre ne sont consommées que dans les ménages de Limete. C'est le jour de fête que dans certains ménages de Ndjili achètent de la banane plantain et lorsque les moyens permettent, ils achètent aussi un ou deux sachets de frites.

Quant aux produits à base animale, dans les ménages aisés, nous avons noté une variété de produits (viande de bœuf, porc, chèvres, gibier, tortue, mouton, volaille, etc.). Par contre, dans le milieu pauvre, c'est plus la volaille qui est consommée (sous forme de cuisse, ailes, etc.), quant à la viande de bœuf, c'est soit les foies, les tripes, les côtelettes qui sont consommés. A Ndjili, la consommation est le mixage des milieux aisé et pauvre (viande de bœuf, de porc, poulet) et (foies, côtelettes, cuisses, etc.). La consommation de la viande comme celle du poisson est nettement différente selon les sites. A Limete, c'est toute la variété reprise dans le tableau ci-dessus qui est consommée. Par contre, à Ndjili et à Makala, c'est plus le chinchard qui est consommé. Bien que rarement consommées, les chenilles figurent dans les menus consommés dans les trois sites.

Nous n'avons pas trouvé une grande différence de consommation d'aliments d'origine végétale entre les sites à l'étude. Exception faite dans le milieu pauvre. Dans ce dernier site, les feuilles de manioc sont moins consommées à cause de leur coût élevé. Les rares ménages de ce site qui en consomment régulièrement, sont ceux qui disposent d'un jardin dans la parcelle.

La différence de menus consommés dans les sites de Makala et de Ndjili n'a aucun soubassement culturel. Il est difficile d'identifier l'appartenance ethnique d'un ménage à partir de son régime alimentaire sauf pour les ménages dont le mari et l'épouse appartiennent au même groupe ethnique et dont l'épouse a vécu dans son groupe ethnique. Par contre, dans le milieu aisé, les chefs de ménages se permettent encore d'exiger tel ou tel autre repas de leur groupe ethnique.

Cette tendance à la standardisation des menus s'explique par la diversité de peuple vivant à Kinshasa. Plus de 445 groupes ethniques du Congo sont représentés à Kinshasa. A cette diversité d'ethnies s'ajoutent des étrangers. Ce qui apporte à la ville, une diversité de menus traditionnels et importés, une diversité culturelle, mais aussi un

désintéressement des jeunes aux habitudes alimentaires de leur groupes ethnique d'origine. En effet, toute rencontre entre individus ayant un système différent des valeurs demeure toujours un rendez-vous du « donner et du recevoir ». Il y a absolument échange d'idées, des techniques, d'alimentation ; d'influence religieuse et en définitive, de changement dans la perception du réel. Le fumbwa, un aliment culturel du peuple *kongo* est à ce jour consommé dans tous les groupes culturels habitant Kinshasa.

En plus de la diversité culturelle, les produits alimentaires consommés à Kinshasa viennent principalement de l'étranger. Ces importations massives que connaît la ville expliquent aussi la tendance à la standardisation des menus observée dans les ménages enquêtés. Les enfants de Kinshasa préfèrent par exemple, le poisson chinchard par rapport aux poissons frais du fleuve Congo. Banea (2001) note que 55,7% de ménage de Kinshasa consomment les poissons chinchards chaque jour, contre 7,5 % des ménages consommant les autres poissons, y compris les poissons salés tous les jours.

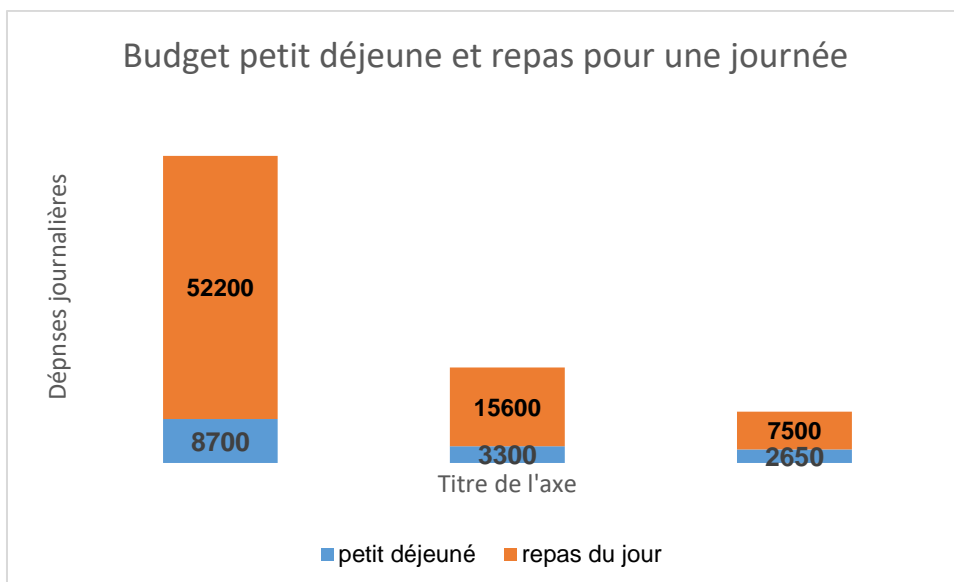
En outre, les produits alimentaires provenant de l'intérieur du pays coûtent parfois plus cher que les produits importés. C'est le cas de fretins dont le prix du kg varie entre 20 et 25 dollars américains, alors que 10kg de chinchards reviennent à 20\$. Dans une ville où la majorité de la population est pauvre, et vit avec moins d'un dollar par jour, la probabilité d'acheter les produits moins coûteux est plus grande que d'acheter les produits d'origine culturelle qui coûtent plus cher et moins appréciés par les jeunes enfants.

Malgré la tendance à la standardisation des menus consommés par les ménages enquêtés, il existe une grande différence au niveau de la qualité et de la quantité d'aliments consommés. Concernant la qualité, quand un membre de ménage de Makala déclare avoir mangé du poulet, c'est généralement un morceau de *poulet nu*, (le moins coûteux de tous les poulets vendus à Kinshasa, et vendu en petits morceaux qu'il achète tard dans la soirée après que le vendeur l'ait exposé aux rayons solaires toute la journée. De même pour les poissons, bien que consommés dans tous les ménages de Kinshasa, dans les ménages pauvres, c'est généralement des grandes quantités de feuilles de manioc ou de patates douce destinées à la consommation de plus de dix personnes qu'on assaisonne avec un ou deux petits poissons. Comme l'ont révélé les fiches d'observation réalisées dans les ménages de Adolphine et de Mr Ignace. Ou encore, un sachet 15gr de

lait dilué dans plus d'un litre d'eau ou de thé pour l'ensemble du ménage. L'essentiel est que tous les membres ont mangé la même chose, personne n'est exclue au repas ou au petit déjeuner. Banea (2001), note que les denrées alimentaires comme le poisson, la viande et le lait ne sont pas à la portée des maigres revenus mensuels de tous les Kinois. Ces derniers sont soulagés par l'odeur du poisson ou du lait dans l'assiette ou dans la tasse.

Dans ces conditions, respecter les habitudes alimentaires de son groupe ethnique ou manger à son goût, devient un idéal inaccessible.

Figure 9 : Budget petit déjeuner et repas pour une journée dans les trois sites



Source : Nos enquêtes

Menus et budget types du petit déjeuner par site

LIMETE : Pains : 2100, lait :900, Margarine :1600, œufs : 900, sucre : 1000 Papaye : 2000, thé :200

NDJILI : Pains : 1400, sucre :500, lait :600, arachide :600, thé :200

MAKALA : Pains : 1800, sucre :650, pâte d'arachide :100, thé :100

Ce tableau est une illustration des aliments que les ménages consomment au petit déjeuner par site. Elle donne aussi des indications sur les montants dépensés par site.

Tableau 8 : Menus types consommés par site

	LIMETE	NDJILI	MAKALA
Aliments de base	<i>Fufu</i> et banane plantain	<i>Fufu</i> et <i>chikwangue</i>	<i>Fufu</i> et riz
Accompagnement	poulet, <i>Mpiodi</i> , capitaine et feuille de manioc	feuilles de Manioc et <i>Mpiodi</i>	Feuilles de manioc et <i>Mpiodi</i>
Epices et huile	Oignons, aubergine, etc	Oignons, aubergine, etc.	Oignons, aubergine, etc.
Boisson	Sucré, vin et bière	0	0
Fruits	Oranges et papaye	0	0
Total dépenses	52200Fc	15600Fc	7500Fc

Source : Nos enquêtes

Tableau 9 : Budget journalier par site

	LIMETE /taille du ménage : 5 personnes adultes	NDJILI/taille du ménage : 5 personnes adultes	MAKALA/taille du ménage : 10 personnes : 7 adultes et 3 enfants de moins de 6 ans
Total dépenses petit déjeuner	8700Fc	3300Fc	2650Fc
Total dépenses repas journalier	52200Fc	15600Fc	7500Fc
Total journalier	60900Fc	18900Fc	10150Fc

Source : Nos enquêtes

Les tableaux numéros huit et neuf nous donnent des indications des menus consommés aux repas principaux ainsi que les budgets affectés. La variété des produits consommés dans le site de Limete et le montant dépensé, révèlent les inégalités entre les sites. A Limete, pour cette seule journée, chaque membre du ménage aura consommé 12 180 Fc ; alors qu'à Makala, le montant consommé par chacun est de 1 015 Fc

4.2. De la constitution des groupes de commensaux.

Nos recherches précédentes sur la même thématique, ont révélé que la majorité des ménages enquêtés n'a pas l'habitude de manger autour d'une même table. Ce qui conduit à la constitution de plusieurs groupes commensaux (Nambuwa, 2012).

Dans les ménages enquêtés pour la présente étude, la prise des repas se fait selon diverses variantes. Premièrement, les ménages où le repas domestique est partagé au prorata des personnes qui y participent.

Je suis un peu nostalgique de mon passé où chaque enfant avait son assiette pour manger, parce qu'il y en avait qui mangeait vite et beaucoup, l'autre lentement et peu pour garder le reste à consommer demain matin. (Mr Philo, 11062017, Makala)
Maman avait l'habitude de séparer les assiettes, maman, papa, mon frère chacun d'eux avait son assiette mais moi je partageais l'assiette avec notre cousine. D'après elle, elle séparait pour permettre à chacun de manger selon son heure d'arrivée à la maison. (Maman tailleur, 17062017, Makala)

Quand je prépare, je prévois une assiette pour moi et mon mari, une pour le beau-père, une pour la belle-sœur, une pour les deux frères de mon mari et mon petit frère mange avec mon enfant. (Olga17062017, Makala)

En deuxième lieu, on rencontre les ménages qui repartissent le repas selon le groupe d'âges et le sexe.

Chacun mange dans son assiette parce que tous n'arrivent pas à la maison au même moment. Mais si tout le monde est présent, moi je mange avec ma petite fille, mes petits garçons mangent ensemble, l'aîné mange avec sa femme et le fils cadet mange seul. (Maman Catholique19082017, Makala)

En troisième lieu, viennent les ménages où il n'y a pas de répartition du repas, c'est-à-dire où tout le monde se sert individuellement, à partir d'un plat unique et où tous mangent ensemble.

En dernier lieu, il y a la catégorie des ménages où le repas est servi pour tout le monde et tous les membres du ménage mangent ensemble avec ou sans répartition des condiments.

Actuellement, on met le fufu ensemble dans une assiette et pour les condiments, chacune a son assiette. Dans le temps, il y avait toujours le reste de la nourriture dans la marmite, ce qui n'est plus le cas (Maman Koko, 22062017, Makala).

Manger ensemble, en petit groupe ou individuellement, est un héritage culturel qui dépasse la volonté individuelle des membres d'un ménage. Une pratique qui a une signification dans le vécu quotidien de chaque ménage. Sa diffusion passe par

recruter des individus qui, ensuite, la mette en œuvre de façon routinière, sans parfois réfléchir sur les répercussions qu'une telle pratique peut induire. C'est ainsi que parfois les membres d'un groupe ne parviennent pas à donner des explications rationnelles au sujet de telle ou telle autre pratique. Ils déclarent souvent que c'est par habitude, autrement dit, ils ne sont pas maîtres de leurs désirs ; mais bien les pratiques sociales qui créent des besoins et des désirs en eux.

Fiche d'observation de consommation des repas dans 3 ménages de Makala

1. Ménage de Rose

A 18h30, Mado (la fille de Rose) termine de préparer le repas. Elle demande à sa nièce Ange (8 ans) d'apprêter la natte. Ange déroule la natte au salon où il n'y a pas de chaise. Mado entre au salon avec le repas composé de « loso ya boulay » (riz à la sauce) dans une marmite en aluminium. Elle déverse une partie dans un plateau en plastique qu'elle dépose au milieu de la natte. Elle invite tous les membres du ménage à manger. Neuf personnes (tout âge et sexe confondus) se mettent autour du plateau sur la natte. Rose (chef de ménage) entonne une prière dans laquelle elle remercie Dieu d'avoir béni sa famille avec un repas. A la fin de la prière, elle souhaite bon appétit à tous les commensaux qui se mettent à manger dans une ambiance détendue avec des blagues du genre : tu manges vite, attention tu vas te brûler. A la fin du repas tout le monde remercie Mado pour avoir préparé le repas.

Parmi les commensaux, se trouvent une amie à Mado avec sa fille de cinq ans que le ménage sous loge, deux filles de Rose dont chacune est mère (Mado est mère d'un garçon de 6 ans et sa sœur Nzuzi a une fille de 4 ans), deux autres petits-fils de Rose (14 et 10 ans) dont la mère est décédée et Rose. La chef de ménage est une veuve qui n'a pas de source de revenu (ménage parasite), elle habite dans une parcelle familiale qui appartenait à son défunt grand-père maternel. Elle occupe une maison de deux pièces (chambre- salon). Dans la même parcelle, habitent sa cousine et un locataire que son grand frère a placé.

Ce ménage est l'unique de Makala où tous les membres mangent ensemble. Sans source de revenu sûr, ses membres manifestent une solidarité dans la crise,

n'exigent pas de contribution pour avoir droit au repas, et en plus, il a sous logé momentanément deux personnes.

2. Ménage de Augustin

Il est 17 heures 45 minutes lorsque l'épouse d'Augustin termine de préparer le fufu. Elle repartit son repas en sept parts dans des assiettes en plastique de différentes couleurs. Elle demande à son mari s'il veut manger, le mari accepte. Elle apporte un escabeau avec un bassin d'eau pour se laver les mains. Le fufu et les feuilles de patates douces mélangées aux poissons chinchards (2 petits poisson d'environ 100gr chacun) sont servis dans un bol en plastique. Sans tarder, le monsieur demande à son fils d'aller appeler son ami, papa André qui est en même temps son voisin. Ce que fit rapidement le fils qui revient avec l'invité et les deux se mettent à table. Pendant qu'Augustin mange avec André, sa deuxième fille qui est mère d'un garçon de trois ans, entre dans la maison, sort avec son assiette, s'assoit sur le pavement de la véranda et mange avec son fils. Modero (troisième fils d'Augustin 10 ans) fait de même, se met par terre avec son assiette et mange sa part. Quant aux autres membres du ménage, bien que présents lors du partage du repas, décident de manger plus tard quand ils voudront, chacun connaissant la couleur de son assiette.

Ce ménage est composé de sept personnes : Augustin, son épouse, Baraka (deuxième fille du chef de ménage, elle est mère d'un garçon de trois ans), Modero, Mama, Marie (nièce de Augustin qui est une veuve) et la fille de Marie (12 ans). Le ménage habite dans la parcelle familiale qui appartenait au défunt père de l'épouse de Augustin. Ce dernier a construit une maison en tôle de deux pièces. Dans la même parcelle, habitent la belle-mère de Augustin avec ses deux fils. Sa belle-sœur a aussi construit une maison en tôle où elle habite avec ses deux enfants et son concubin, mais elle mange avec ses frères et sa mère. A côté de la maison de Augustin, un autre beau-frère a construit sa maison qu'il a mise en location. Le ménage de Augustin est autonome sur le plan alimentaire. Augustin n'aime pas manger avec ses fils parce qu'ils mangent beaucoup et trop vite. Chaque fois qu'il mange avec eux, il ne se rassasie pas. Il a surnommé son troisième enfant Modero (nom d'un artiste comédien qui est renommé pour ses numéros le présentant en train de manger beaucoup et vite).

La source de revenu du ménage, c'est la vente de tiges de brochettes.

3. Ménage de Bernard

Quand Kevine (petite fille de Bernard) termine de préparer le seul repas du jour, il est 18 heures. Elle le répartit en cinq parts : pour les grands garçons, les filles, les petits enfants (6, 7 et 8 ans tous garçons), pour son grand père et une autre pour sa grand-mère qui n'est pas encore de retour. Le groupe des grands garçons s'installe dans leur chambre avec une table en plastique et commence à manger, le groupe des filles s'installe au salon, celui des enfants s'installe sur la véranda par terre et le grand père (chef de ménage), s'installe en dessous des bambous avec son ami et partage le repas. Cependant, deux garçons et une tante à Kevine sont exclus du repas. Ils n'ont pas contribué pour avoir droit au repas. Ils ont dérobé à la norme bi tie te, bi lie te. (Celui qui ne cotise pas, ne mange pas). Quand tout le monde termine de manger, personne ne remercie Kevine qui a préparé le repas, sauf les tout petits.

Ce ménage est composé officiellement de 14 personnes, le chef de ménage, son épouse, leurs filles qui sont mères, deux neveux du chef de ménage et les petits enfants du chef de ménage. Il vit des cotisations de ses membres, du petit commerce ambulancier, de coop, etc. Le petit commerce de l'épouse du chef de ménage finance principalement les repas des petits enfants qui ne sont pas en mesure de cotiser. Les coops permettent aux grands garçons et aux grandes filles de gagner de l'argent qui leur permet de donner la contribution pour avoir droit au repas familial.

Le ménage vit dans une parcelle familiale que Bernard a héritée de son père. À la différence des autres ménages, il occupe une grande maison, en matériaux durables. Les sœurs du chef de ménage qui y habitent ont chacune une chambre, d'autres ont placé des locataires et toutes ces personnes préparent dans une cuisine commune (surtout pendant la saison de pluie). Toutes les femmes estiment avoir le droit de l'utiliser et chacune possède ses ustensiles de cuisine.

Comme le chef de ménage n'a pas une source de revenu sûr, la taille élevée de son ménage constitue un capital humain qui permet à ce ménage de mobiliser les fonds. Au regard de la précarité de leurs métiers, il est pratiquement impossible qu'une ou deux personnes prennent la charge du ménage. L'épouse de Bernard, bien qu'elle fasse un petit commerce ambulancier des fruits, n'a même pas un capital financier. Elle prend les fruits à crédit et paye après avoir vendu. (Ce n'est pas le seul ménage où le petit commerce est exercé sans capital financier). Le bénéfice généré étant insignifiant par rapport à la taille de son ménage, tout le monde fait quelque chose pour la survie du ménage. Les plus jeunes (moins de 13ans) sont chargés de puiser de l'eau. Parmi les membres, il y a ceux qui font des petits métiers (réparation des pannes électriques, serveurs dans des bars et hôtels), les filles font le commerce ambulancier des fruits avec leur mère, certaines filles se prostituent ; il y a même un *kuluna* parmi ses enfants. Ces « chasseurs » comme le chef de ménage lui-même les appelle, sortent le matin et reviennent le soir avec du gibier. A leur retour, la petite fille du chef de ménage rassemble les parts de tous les membres et prépare le repas. Pour obliger tous les membres à travailler, le chef de ménage a instauré le système de cotisation, condition pour avoir droit au repas « bi tie te bi lie te ». Cette pratique permet aux membres de développer une conscience d'une communauté d'intérêt permettant aux uns et aux autres de se soutenir mutuellement. L'exclusion au repas est une punition infligée à ceux qui refusent de s'intégrer dans cette forme de sociabilité.

Contrairement au ménage de Rose, où à la fin du repas tout le monde remercie la ménagère (Mado), dans le ménage de Bernard, personne ne remercie Kevine, sauf les petits enfants. Les autres estiment que personne ne doit rien à l'autre, chacun a contribué soit avec l'argent, soit avec les produits alimentaires et la part de Kevine, c'est de préparer. Elle aura apporté sa contribution pour avoir droit au repas. Les différents sous-ménages qui habitent dans cette maison familiale jouissent d'une autonomie sur le plan alimentaire, mais tous reconnaissent l'autorité du chef de ménage. En cas de problème, ils se réfèrent à lui en qualité d'ainé de la famille.

Le ménage de Josselin/Limete

A 13heures 30 minutes, lorsque tous les 4 enfants élèves reviennent de l'école (avec le chauffeur), Mimie (nièce de l'épouse du chef de ménage) a déjà servi le repas qui se trouve à la table de la salle à manger. Après avoir changé les tenues, tous sont invités à table. Le fufu est servi dans deux assiettes qui sont placées aux deux extrémités de la table en forme rectangulaire. Des feuilles de manioc, du fretin et du poisson salé sont aussi partagés en deux parts. Tous les enfants se lavent les mains dans un sceau placé dans un coin de la salle à manger, Mimie invite tout le monde à garder un moment de silence, prie pour le repas et quand elle termine tout le monde dit « amen » et commence à manger en se souhaitant bon appétit mutuellement. Lyly (belle fille du chef de ménage) se met à côté de sa fille Myriam (petite fille du CM) et Mimie à côté de Anthony (fils du CM) (Anthony et Myriam sont les plus jeunes -5 et 7 ans-) pour les aider à couper le fufu et les stimuler à manger. Les deux (Mimie et Lyly) ne cessent de répéter : mange, mange non.... Ils sont au nombre de sept à table ; trois grandes filles et quatre enfants dont l'âge varie entre 5 et 25 ans. Parmi eux il y a quatre enfants du chef de ménage, la nièce de son épouse, la concubine du fils aîné et son fils.

Lors du repas le chef de ménage est au service, son épouse est absente de Kinshasa depuis trois semaines. C'est principalement sa nièce qui s'occupe de la cuisine et prend soin des jeunes enfants.

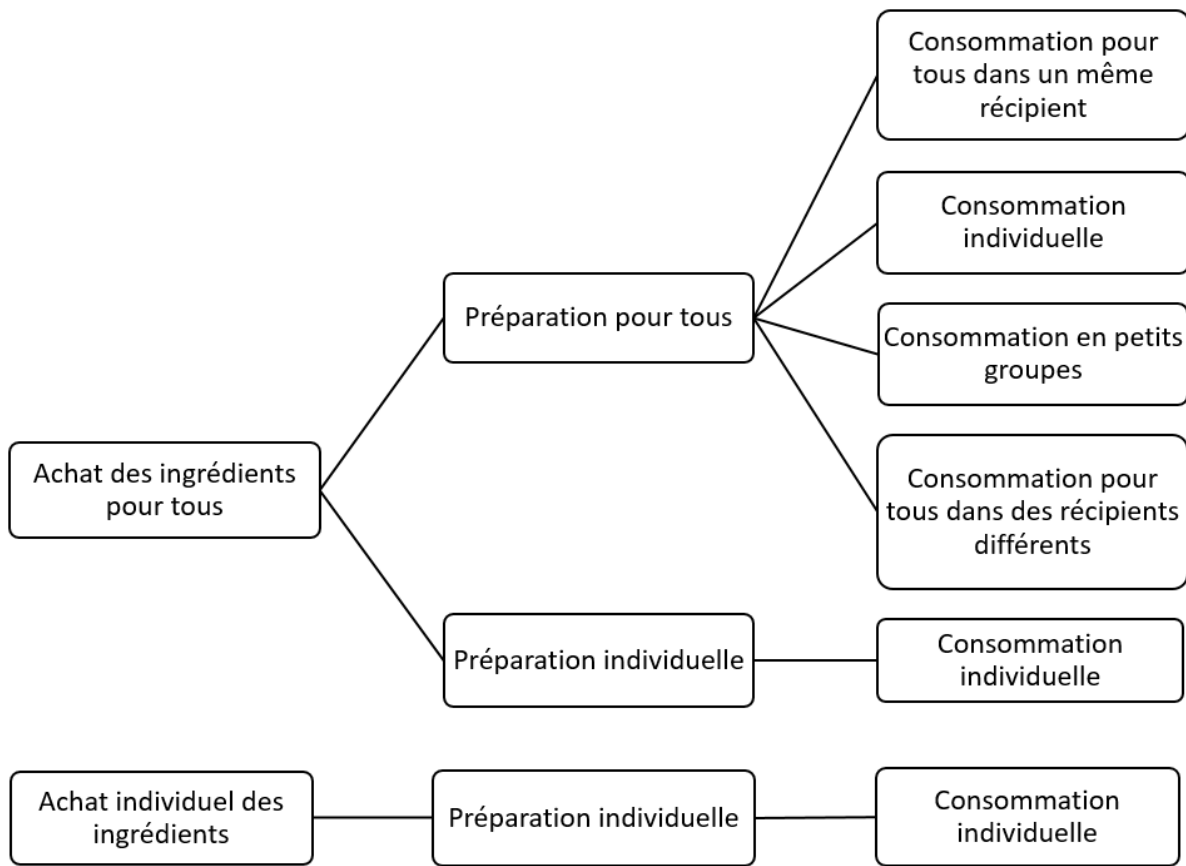
Les verbatim ci-dessous témoignent de la diversité des modalités de prise de repas à Makala. Cette diversité est influencée par l'héritage culturel des membres, l'environnement et le matériel dont disposent les ménages.

La grand-mère mange seule, papa et maman mangent dans la même assiette, la belle fille partage l'assiette avec son mari, toutes les filles mangent dans une même assiette et les garçons ont chacun son assiette (Mme Nsimba, 22042017, Makala).

Oui, nous mangeons tous ensemble sauf que ma fille qui a 14 ans prépare sa nourriture de temps en temps, l'oncle reçoit parfois de l'argent que sa femme lui donne et achète la nourriture dans les malewa et mange seul avec ses enfants. Hier par exemple, nous n'avons pas préparé. Comme l'oncle est malade, sa femme lui a donné

1000Fc et il a acheté la chikwangu de 300 fc et le poisson salé de 700fc qu'il a mangé avec ses enfants. Ma fille a préparé et a mangé seule. Moi et les autres enfants n'avons pas mangé. (Sara, 22042017, Makala)

Les pratiques d'approvisionnement, de transformation et de consommation peuvent être résumées comme suit:

Figure 10: Modalités d'approvisionnement, de préparation et de consommation

Source : Fatou Ndoye, et ali, (2001), figure modifiée sur base de nos données.

Les modalités d'approvisionnements au sein des ménages peuvent être réparties en deux catégories. La première est constituée des ménages qui achètent la provision pour tous leurs membres. La préparation se fait pour tout le monde ou individuellement donnant lieu à une consommation individuelle. C'est le cas de certains repas préférés soit par le chef de ménage, soit par son époux ou épouse ou soit par les enfants biologiques du chef de ménage. La préparation pour tous donne lieu à quatre modes de consommation. En premier lieu, il y a la consommation pour tous dans un même récipient. C'est le cas du ménage de Rose à Makala et celui de Lisette à Limete. En deuxième lieu, il y a la consommation individuelle. La personne qui prépare repartit le repas au prorata du nombre des commensaux. C'est le cas du ménage de Augustin dans le site de Makala. Le troisième, c'est le mode de consommation en sous-groupe. Dans ce cas, le repas est réparti en sous-groupe en tenant compte du sexe des commensaux, de l'âge et de type de rapport existant entre les membres du ménage. C'est

le cas du ménage de Bernard dans le site de Makala où les jeunes garçons de 16 à 30 ans mangent ensemble, les jeunes filles forment leur groupe, les petits fils et petites filles, etc.

Le quatrième et dernier est celui où le repas est servi pour tous dans des mêmes récipients, mais chacun se sert dans son assiette et mangent autour d'une même table avec tous les autres membres. Ce mode de consommation est la caractéristique des ménages de Limete.

La deuxième catégorie est constituée des ménages où certains membres achètent individuellement leur provision, préparent et mangent seuls. C'est principalement dans les ménages de Makala, où certains membres refusent de contribuer au budget du grand ménage et préfèrent organiser leur cuisine seuls. Cette pratique ressort dans la fiche d'observation réalisée dans le ménage de Adolphine où sa petite fille fait ses achats seule, prépare seule et mange seule. Dans le ménage de Bernard aussi, il est fréquent de voir son fils *kuluna* refuser de contribuer au budget du ménage pour préparer seul ou manger dans les *malewa*.

4.3. Lieux et moment de consommation

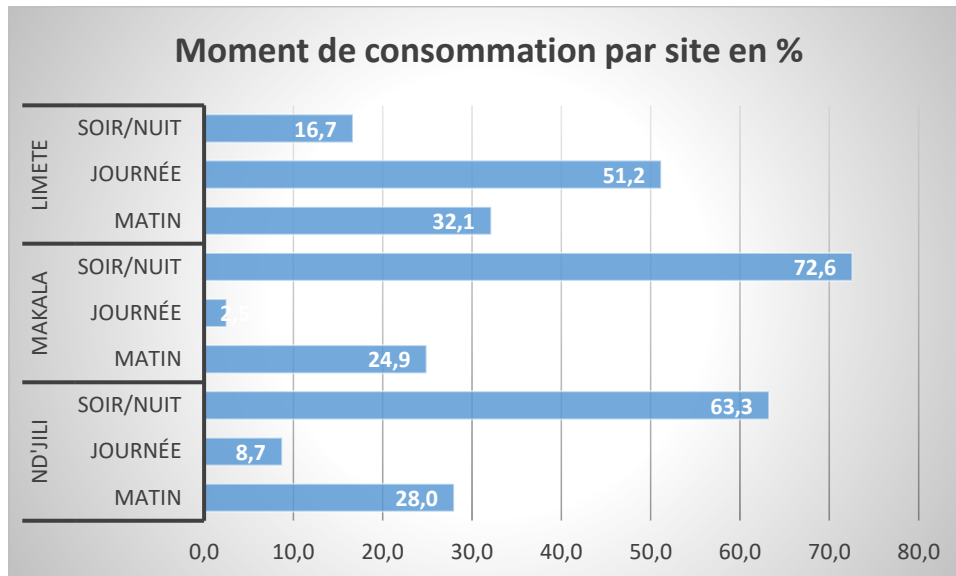
Les lieux de consommation varient d'un ménage à l'autre comme le démontrent les fiches d'observation ci-dessus.

Pour faciliter le partage du repas, certains ménages scindent les membres en groupe en tenant compte de l'âge, du sexe, des rapports de genre, etc. De cette manière, chaque groupe occupe la table à tour de rôle. Dans d'autres ménages, c'est chaque groupe qui se trouve un endroit dans la maison pour manger. D'autres se mettent sur le pavement et d'autres encore utilisent la natte pour s'asseoir et placent leur repas au milieu (s'ils mangent en groupe). A Makala, les plus jeunes se mettent par terre pour manger, d'autres encore mangent dehors, en dessous d'un arbre, sur la véranda, et dans d'autres espaces qu'offrent la parcelle ou l'hébergement. Dans les ménages du milieu aisé, existent des salles à manger équipés où tous les membres peuvent se réunir pour prendre le repas.

Les graphiques ci-dessous indiquent les moments de consommation des repas par site et ensuite, dans l'ensemble des différents sites. Nous les avons regroupés en

trois : les repas consommés entre six et onze heures sont considérés comme ceux du matin, la consommation de la journée est celle comprise entre douze et dix-sept heures, enfin, les repas consommés entre dix-huit et vingt-trois heures.

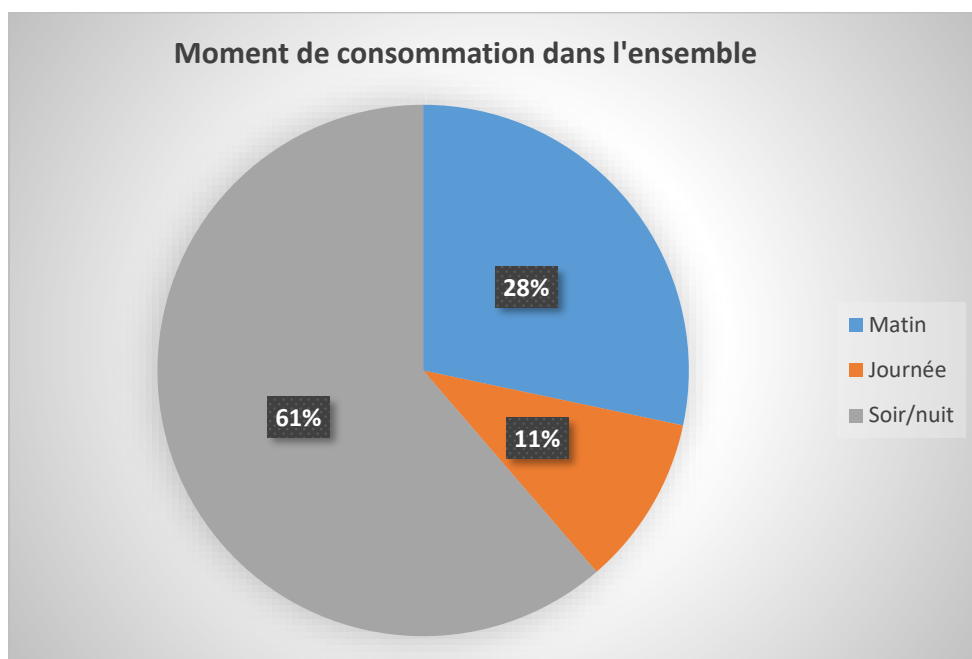
Figure 11 : Moment de consommation des repas par site



Source : Nos enquêtes

Les données de ce graphique indiquent que dans le site de Makala, 72,6% de repas sont consommés entre dix-huit heures et vingt-trois heures ; seulement 2,5% de ménages ont consommé un repas pendant la journée. Ce pourcentage est respectivement de 63,3 et 8,7% dans le site de Ndjili et 16,7 et 51,2% à Limete.

Les ménages pauvres ne disposent pas de stock de vivres, ni un budget pour l'alimentation. Les membres s'approvisionnent au quotidien après avoir réuni les moyens nécessaires. Avec le système de cotisation instauré par certains ménages, pour organiser un repas à Makala, il faut attendre le retour des « chasseurs » avec leurs gibiers, sans quoi, le repas du jour est hypothétique. Dans la plupart de cas, c'est à partir de 17 heures que ces chasseurs arrivent avec leur contribution. C'est ce qui explique que les repas soient organisés tard dans la nuit.

Figure 12 : Moment de consommation des repas dans les différents sites

Source : nos enquêtes.

Dans l'ensemble des sites, 61% des repas sont consommés entre dix-huit et vingt-trois heures.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les différentes pratiques développées par les ménages pour garantir le manger. Il est apparu une diversité des pratiques et des logiques qui sous-tendent les dites pratiques. Dans tous les trois sites, les repas sont financés principalement par le chef de ménage et son époux/épouse, ensuite par les enfants et les autres membres du ménage.

Dans le milieu pauvre, 20,5% des repas sont financés par les concubins (anciens et actuels) des filles et des garçons. Ces personnes ne sont pas forcément membres des ménages concernés, mais financent la consommation de leurs enfants et/ou de leurs concubines.

Quant aux sources de financement, il y en a plusieurs. Dans les milieux aisés, c'est principalement le salaire du chef de ménage et les frais de loyer qui financent les repas. Dans les milieux intermédiaire et pauvre, plusieurs types d'activités financent les repas. En termes de préséance, à Ndjili (milieu intermédiaire), les chefs de ménage sont en majorité des salariés, mais le salaire ne parvient pas à couvrir les besoins alimentaires du ménage, il est complété par le petit commerce, les *coops* et l'intervention des membres de la famille qui ne sont pas nécessairement membres du ménage. Le salaire sert à payer un sac de riz, un bassin ou un demi sac de cossette de manioc et de maïs, du sucre, de l'huile, et le reste est complété par le petit commerce et les *coops*. À Makala, c'est principalement le petit commerce, les *coops* et le salaire qui financent les repas. Dans les trois milieux, la gestion du stock, la liste des produits alimentaires à acheter ou les approvisionnements quotidiens se font par la femme ou sous sa responsabilité. A la différence, à Limete, les hommes et les enfants de sexe masculin se chargent aussi de faire les courses.

La préparation des repas est une tâche réservée à la femme et à ses filles dans les différents sites. C'est la femme qui est responsable de la cuisine. Celle (femme) de Limete est absente de la cuisine, le revenu de son ménage lui permet de se faire remplacer par les travailleurs ou par les enfants confiés.

A Limete, toutes les cuisines se trouvent à l'intérieur de la maison, elles sont mieux équipées par rapport à celles de Ndili et Makala. C'est principalement le courant électrique, fourni par la SNEL qui est utilisé pour préparer les repas. Certains ménages possèdent des réchauds à gaz qu'ils utilisent en cas de coupure d'électricité. D'autres recourent à la braise. Sur le plan social, les ménages de Limete ne sont pas en interaction avec les ménages voisins, chacun vit dans sa parcelle clôturée, les contacts avec les voisins autour de la cuisine n'existent pas. Dans le site de Ndjili, certaines femmes préparent à l'intérieur de la maison quand il y a l'électricité ; dans leur majorité, les repas sont préparés en dehors de la maison tout en gardant une relative intimité avec les ménages voisins.

Par contre à Makala, tous les ménages préparent dehors, d'autres utilisent les déchets de bambous, voire les sachets pour préparer et certains de la braise et le bois de chauffage. Il n'y a pas une heure fixe pour préparer le repas. C'est quand les moyens sont disponibles que l'on prépare. Ce qui n'est pas le cas à Limete et dans certains ménages de Ndjili. L'absence d'horaire de repas s'explique par l'absence d'un budget alloué à l'alimentation.

Quant à la composition des repas, de manière générale, les ménages mangent les mêmes aliments. C'est la qualité et la quantité qui diffèrent. La consommation des repas est le moment de tous les enjeux. A Limeté, c'est un moment de plaisir, par contre à Makala, pour les ménages qui conditionnent les cotisations pour avoir droit au repas, c'est le moment de division et des alliances instables. Certains membres sont exclus du repas et d'autres sont des ayant droits. La logique d'action dans certains ménages est claire : celui qui ne cotise pas ne mange pas. Ce comportement qui caractérise le seul site de Makala s'explique en grande partie par la pauvreté et les habitudes alimentaires de chaque ménage.

La répartition des repas dans tous les sites se fait sur base de la routine ou des habitudes du ménage. Même si la femme n'est pas présente, la personne qui prépare connaît les habitudes du ménage et repartit le repas en fonction de ces habitudes. Quant aux commensaux, à Limete et à Ndjili, tous les membres participent au repas ; cela n'est

pas le cas à Makala. Les logiques d'action sont plurielles, n'obéissent pas à la seule logique financière et donc ne sont pas toujours déterminées par les avoirs.

Plusieurs modalités de consommation ont été observées : chaque membre a son assiette, dès qu'il est servi, il a la liberté de manger à l'heure de sa convenance (Makala), manger en petits groupes en tenant compte de l'âge et des relations de genre (tous les sites), manger autour d'une même table et chacun dans son assiette (Limete), les aliments de base sont servis ensemble, mais chacun avec ses condiments (Makala).

Chapitre 9. LA SOLIDARITE FAMILIALE A L'EPREUVE DES PRATIQUES DE CONSOMMATION

Introduction

Quand les Kinois font référence au concept « solidarité », ils véhiculent plusieurs réalités qui, parfois sont difficiles à saisir. Ils diffusent tantôt l'idée de gratuité, tantôt la spontanéité d'aider les autres, ou encore la capacité de consolider les liens de parenté. Toutes ces dimensions posent un problème de fond. « Parle-t-on de la dette morale que tout être qui arrive au monde doit reconnaître et assumer à l'égard des générations qui l'ont précédé ? Ou bien s'entend-elle comme une norme de droit susceptible de se décliner en obligations positives et en droits corrélatifs ? » (Wuillème, 2008) (Blais, 2007 : 11). Selon Kahola (2014 :35-36) la frontière n'est pas étanche. Entre la spontanéité d'assister quelqu'un qui est dans le besoin et le poids de la dette sociale, il y a bien des zones d'ombre. L'auteur souligne qu'à Lubumbashi « solidarité » oppose constamment le passé au présent. Il est fréquent d'entendre que jadis, les individus étaient beaucoup plus solidaires qu'ils ne le sont actuellement. Cette réalité n'est pas différente de celle observée à Kinshasa. Les gens évoquent souvent le mot solidarité pour marquer la différence dans le comportement des Kinois en ce qui concerne le partage et la prise en charge des membres de la famille élargie. Il est courant d'entendre dans le discours des Kinois des expressions telles que « *nos ancêtres avaient le sens de la solidarité, ils hébergeaient tout le monde sans discrimination. D'ailleurs, il était difficile de distinguer les enfants biologiques des neveux, nièces ou toute autre personne prise en charge. C'est actuellement que la définition même de la famille a changé et mis la solidarité en moule* ».

Cela sous-entend des changements dans les interactions sociales, pas seulement à l'égard de la famille élargie, mais aussi la famille restreinte. (Kraemer, 2017) évoque la construction des murs à la fois physiques et symboliques qui sont bâtis autour des membres de la famille qui, font que les ressources ne circulent pas de la même manière qu'auparavant et que tout le monde n'a donc pas la possibilité de prendre part au système de relations sociales; celui-ci étant basé sur la dette et l'obligation de donner et de recevoir ». Ce changement de comportement et ces murs bâtis autour des maisons

entraînent ce que nous qualifions de logique discriminatoire qui catégorise les membres du ménage en membres éligibles et non éligibles au repas. Ce point fait l'objet de la première section développée dans ce chapitre. Dans la deuxième, nous analysons les mécanismes de soutien entre les membres d'une famille, les voisins ainsi que les limites que présente ce mécanisme. Elle est intitulée solidarité dans la crise et crise dans la solidarité. La troisième porte sur la reproduction et la rupture du statut de la femme à travers les pratiques alimentaires et dans la dernière, nous analysons l'incidence de toutes ces pratiques sur les rapports sociaux au sein du ménage.

Section 1. Logique discriminatoire : *Bi tie te bi lie te* « celui qui ne contribue pas ne mange pas »

Nous entendons par logique discriminatoire, l'obligation de contribuer pour avoir droit au repas dans le ménage. Seules les personnes qui cotisent sont assurées de manger. Cette logique exclut du repas certains membres du ménage. L'exclusion n'est valable que pour le repas auquel on n'a pas contribué. Les exclus redeviennent des ayants droits lorsqu'ils contribuent. Par cette logique, les membres de ménages créent des groupes stratégiques dont les acteurs changent selon qu'ils sont éligibles au repas ou non. Le repas se présente dans ce cas comme une arène autour de laquelle se structurent, se déstructurent et se restructure en même temps les rapports sociaux. Les alliés d'aujourd'hui ne sont pas forcément ceux d'hier. Dans ce climat, ceux qui ne peuvent pas cotiser se donnent parfois de rôles qui les rendent utiles. Certaines filles s'arrangent de temps en temps pour préparer ou puiser de l'eau, les garçons font de même et des fois offrent leurs bons offices aux filles mères pour jouer le rôle de petit *bitinda* (garçon de course) entre la fille et son -ses concubin(-s).

1.1. Se cotiser pour manger

Dans le chapitre en rapport avec les pratiques, nous avons démontré la diversité de sources de revenu dans les trois milieux et souligné le fait que dans le milieu pauvre, même les non membres du ménage financent les repas.

Pour stimuler tous les membres à s'impliquer dans la survie du ménage, et à apporter leur contribution au budget, certains ménages du milieu pauvre ont instauré un

système dénommé : *Bi tié te, bi lié te* (celui qui ne cotise pas ne mange pas). Comme dit plus haut, cette pratique consiste à conditionner la prise de repas à la cotisation.

La notion de contribution a deux significations : la première est celle observée dans les ménages où il y a des filles mères avec leurs enfants et la deuxième est celle pratiquée par les parents. Dans le premier cas, « contribuer » signifie que chaque membre du ménage doit apporter sa part pour avoir droit au repas ; ce que les acteurs appellent « *bi tie te bi lie te* ». La contribution dans ce cas a un caractère « discriminatoire ».

Dans le deuxième cas, le terme est utilisé pour désigner la participation d'individus au bon fonctionnement de l'entreprise familiale. Contribuer ne consiste pas seulement à donner de l'argent ou des produits alimentaires, il s'agit également de participer par le travail. Ce qui confère à ce terme, un caractère « sentencieux », les parents sanctionnent les enfants « improductifs ou inutiles » par la privation de la nourriture. Ceux qui contribuent, même s'ils sont absents, ont le droit de manger et la personne qui prépare a l'obligation de garder pour eux leur part. Pour les parents, cette pratique s'inscrit dans une logique de partage entre les membres d'un ménage étendu dans un contexte de pauvreté et se fonde sur le principe de réciprocité excluant la logique de gratuité. *Bi tie te bi lie te* se présente comme un mécanisme qui permet à la limite, de préserver l'unité du ménage, l'empêchant ainsi d'éclater en plusieurs sous ménages et s'assurer des capacités de mobilisation des fonds de la part de leurs enfants. Dans la plupart de cas, le mode de vie dans le site de Makala oblige les membres du ménage à quitter leur ménage tôt le matin et rentrer tard, sauf pour ceux qui exercent leur petit commerce dans le quartier ou dans la parcelle. Le seul repas familial servi tard dans la nuit permet aux membres de conserver l'unité familiale. C'est ainsi que certains chefs de ménage du milieu pauvre en ont fait une norme qui conditionne le droit au repas.

Ils traduisent leurs logiques d'action en ces termes : les parents ne nourrissent pas les jeunes qui ne travaillent pas parce qu'ils veulent qu'ils gagnent leur casse-croûte !

J'aime bien mes enfants, même adultes qu'ils sont, mais les parents ne nourrissent pas les jeunes qui ne travaillent pas, sinon c'est leur rendre un mauvais service. Nous voulons nous rassurer de leur capacité à se prendre en charge et à gagner leur pain. Dans notre dialecte, on dit souvent « yekola komisombela kwanga tango

maman aza na bomoyi, Kozela te mokolo akokufa » (apprends à t'acheter la chikwangue quand ta mère est encore en vie, n'attends pas qu'elle meure). En plus, ce n'est pas juste que certains travaillent et d'autres mangent gratuitement (Bernard Makala).

Ce récit rappelle « l'objectif central de la socialisation qui vise à rendre les enfants autonomes, capables de fonctionner, dans leur vie quotidienne de manière indépendante par rapport aux parents » (Éric Widmer, 2020). Bernard avoue que le fait d'aider les enfants adultes et leurs dépendants tous les jours crée des conflits. Les parents estiment être surchargés par leurs enfants, et ces derniers estiment à leur tour que les parents ne donnent pas assez. Pour éviter les conflits, tout le monde apporte sa contribution au budget du ménage pour avoir droit au repas. Cette norme incite les membres du ménage à chercher de l'argent. Le non-dit est qu'à la recherche de la fameuse contribution, les parents poussent indirectement les filles à la prostitution, les garçons au vol, à des opérations de *kuluna*, etc.

Les conditions sociales et matérielles dans lesquelles vivent les ménages pauvres, les incitent à chercher de l'argent, parfois même les plus jeunes enfants travaillent pour apporter leur contribution. Ces derniers finissent par s'approprier cette pratique en l'intégrant dans le système de valeurs, de croyances et de normes, soit en s'y adaptant, soit en le transformant (Abric, 2011). La notion de l'homme lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme (Paugam, 2008), est progressivement remplacée par celle de réciprocité « tu me donnes ton repas, je puise pour toi de l'eau ou je prends soin de ton bébé », ou celle de mutualisation des charges « tu veux prendre part au repas, tu donnes ta contribution ». La notion de gratuité où les aînés assureraient la prise en charge des cadets pour maintenir une certaine suprématie sur eux disparaît ainsi progressivement et cède la place à plusieurs logiques qui conduisent progressivement vers une atomisation de la cellule familiale. En d'autres termes, le rapport parent à enfant qui, jadis se caractérisait par concevoir, élever, nourrir, protéger, instruire, former, éduquer ; afin d'avoir des droits et des devoirs vis-à-vis de l'enfant et être considéré aux yeux de la société comme responsable de ses actes, s'en porter garant (Godelier, 2004), cède la place à la logique de réciprocité et celle de mutualisation des ressources plaçant

ainsi les enfants, et leurs parents ou les petits enfants à leurs grands-parents dans des rapports de « partenariat ».

Cette pratique a été observée dans les trois milieux, mais elle est vécue avec ampleur dans le milieu pauvre. Dans les ménages riches de Limete, l'argent cotisé a l'avantage de couvrir les deux bouts du mois, alors qu'à Makala, c'est chaque jour que les membres doivent cotiser.

« Tout ce que nous avons gagné pendant que mon mari travaillait, nous l'avons investi dans les études de nos enfants. Maintenant que mon mari est retraité, ce sont les enfants qui sont tenus de nous prendre en charge en signe de reconnaissance » (enquêtee H, Limete). La logique d'action dans ce milieu est que scolariser les enfants est un investissement à long termes, et quand l'investissement devient rentable, les parents doivent en bénéficier. L'investissement consiste aussi à exploiter le capital social des parents pour bien positionner les enfants. Dans cette logique, il faut garder les enfants à la maison le plus longtemps possible non seulement pour se rassurer qu'ils gèrent bien leur argent et aussi pour tirer des dividendes.

Autrement dit, les enfants donnent à leurs parents, non pas par le souci de les aider, mais pour « entretenir le cycle d'une réciprocité infinie » (Alain Marie, 2008:250), lequel conditionne la solidarité. Les parents récupèrent, en quelque sorte, ce qu'ils ont prêté à leurs enfants. En même temps, « le principe de la dette alimente simultanément sa reproduction cyclique, comme une sorte d'horlogerie fonctionnant indéfiniment, puisque, de génération en génération, le poids de la dette et le contre poids de la créance se remontent perpétuellement l'un l'autre » (idem :250).

A Limete, cette forme particulière de cotisation peut être comprise comme une reconnaissance des enfants envers les parents pour tous les sacrifices consentis : leur éducation, instruction et tout autre service rendu, ayant fait d'eux des responsables. Ces parents qui exigent ce type de contribution ne sont pas toujours pauvres. Ils sont propriétaires des biens, notamment les immobiliers mis en location et pouvant leur faire vivre. Dans cette perspective, nous rejoignons Claude Meillassoux (1994), pour qui, « pour produire, les producteurs doivent avoir accès à la nourriture pendant toute la période préparatoire de la terre ainsi qu'à la semence indispensable à la prochaine récolte et qui proviennent de la précédente récolte. A la prochaine récolte, les derniers arrivés

dans l'équipe productrice doivent donc la nourriture qu'ils consomment et les semences de la récolte prochaine aux plus anciens. Ceux-ci acquièrent donc sur eux, une créance qui se renouvelle indéfiniment d'année en année. Le plus ancien d'entre eux ne doit plus rien à personne sauf aux ancêtres » (Meillassoux, 1994).

En fait, depuis toujours en Afrique, les enfants doivent donner aux parents même lorsque ceux-ci ne sont pas dans le besoin, voire lorsqu'ils sont aisés.

La pratique de cotisation amène à des calculs stratégiques sur le partage de la nourriture. A un tel, je donne parce que le jour où je suis en manque, je peux compter sur lui pour manger. Aux autres, en raison de leur jeune âge, pour des raisons évidentes (investissement).

Dans ces conditions, la solidarité se présente comme une doctrine qui s'appuie sur trois éléments, à savoir la loi de la dépendance réciproque, l'idée de la dette et le quasi-contrat. Ces trois principes font émerger l'idée de justice et de réciprocité. La justice, quand les individus partagent des biens avec ceux qui n'en ont pas. Les bénéficiaires agissent de même pour les autres (Blais 2007). Ce cycle de réciprocité facilite le resserrement des liens. À observer les modalités d'exercice des solidarités familiales dans les ménages pauvres, la notion de la justice rétributive se présente comme une contrainte et un moyen de rendre la médaille pour les ménages aisés.

De la logique discriminatoire dans le milieu pauvre

Dans le milieu pauvre, la logique discriminatoire se développe dans un contexte où les parents n'ont pas réussi à scolariser ni assurer une formation professionnelle à leurs enfants. Ces derniers, devenus adultes, n'ont pas de compétences professionnelles pour assurer leur prise en charge. Ils sont incapables de louer une maison pour prétendre former un foyer stable.

A Kinshasa, la catégorie des jeunes célibataires âgés de 18 ans et plus dans les ménages, représentent 41,6% (Enquête 1-2-3, INS, 2012). Dans les milieux pauvres, cette proportion peut être plus élevée par rapport à la moyenne de la ville. Ces jeunes contribuent à l'accroissement de la taille de ménage et à alourdir la charge alimentaire. Dans le cas des ménages enquêtés à Makala, la plupart d'entre eux ont des enfants et vivent avec eux dans les ménages de leurs parents. Ces derniers ne peuvent pas non plus

continuer à assurer leur prise en charge ni celle de leurs enfants. Pour contourner cette prise en charge, certains ont instauré la logique de cotisation pour avoir droit au repas. D'autres, à la limite de leur espace, laissent leurs enfants construire des maisonnettes dans la parcelle familiale et cohabitent avec eux. Dans ce cas, on assiste à la création des sous ménages. Que l'enfant soit marié ou pas, la logique ici est « la parcelle pour tous, mais à chacun sa cuisine ». Comme nous l'a confirmé X dans la commune de Makala : « *Nous habitons la même parcelle, mais chacun est responsable de ce qu'il doit manger* ».

L'on rencontre dans une parcelle de 20 mètres sur 20, trois à six ménages. Chaque enfant en âge adulte, construit une bicoque dans la parcelle et y réside avec son ou sa conjoint(e) et ses enfants. Dans la parcelle, vivent également leurs parents et d'autres frères et sœurs. Dans le cas où les autres frères, sœurs et enfants n'auraient pas réussi à se construire leurs maisons, ils partagent la « grande maison », mais le logement est le seul point d'intersection. Pour le reste, chaque enfant organise sa vie comme il l'entend. Dans certains ménages, les parents fournissent des efforts pour offrir ne fût-ce qu'un repas commun chaque soir à tous les enfants qui habitent avec eux ainsi qu'à leurs petit(e)s filles et fils. Mais dans la plupart de cas, c'est « chacun pour soi, la parcelle ou la maison pour tous ». A la limite, comme susmentionné, chacun apporte sa contribution pour qu'on organise un repas commun au profit de tous les membres du ménage.

Que ce soit les ménages ayant instauré le système de contribution ou ceux qui optent pour la création des sous ménages, le nombre de murs symbolique et physique dans la parcelle se multiplient. Ceux qui optent pour le système de cotisation pour organiser un repas commun ne convient que les *ayant droits* en excluant ceux qui n'ont pas cotisé. Dans les sous ménages, seuls les membres sont conviés à table et les non membres sont exclus. L'espace culinaire peut être le même ou séparé, les différents murs empêchent les uns de partager le repas en fonction de critère de sélection des personnes conviées.

De la logique discriminatoire dans le milieu intermédiaire

Dans le milieu intermédiaire, les parents investissent relativement bien dans la formation des enfants. Ils veillent à leur scolarisation et à leur éducation. Cependant, certains parmi eux, tirent des dividendes de l'hébergement de leurs enfants. Il existe des ménages qui hébergent des neveux et des nièces dont les parents sont en voyage ou décédés. Ces ménages bénéficient régulièrement des appuis de divers parents de ces enfants qu'ils hébergent. Les enfants qui ne peuvent rien rapporter au ménage ne sont pas les bienvenus. Ainsi, dans la même parcelle, habitent deux catégories de membres de la même famille : « les ayant-droits et les exclus ». Pourtant, les exclus ont le même degré de parenté que les ayant droits mais n'ont pas droit au repas.

Dans ces milieux, on observe, une persistance de la solidarité familiale, qui se manifeste notamment par l'accueil d'enfants et de jeunes adultes. Certains bénéficient des appuis de leurs parents, d'autres n'en bénéficient pas. C'est dans cette catégorie qu'on retrouve, dans la plupart des cas, les jeunes filles qui s'adonnent à des travaux ménagers en remplacement des femmes travailleuses.

De la logique discriminatoire dans le milieu aisé

A Limete, milieu aisé, la logique discriminatoire se manifeste en termes de qualité de repas et de répartition des rôles au sein du ménage.

Pour ce qui est de la qualité, certains ménages préparent différents menus pour le même repas : un menu pour tous les membres du ménage, et un autre spécifique pour le chef de ménage. Le mets de ce dernier est souvent plus coûteux que celui des autres membres du ménage. En plus, ce repas est souvent proche des habitudes alimentaires de son groupe ethnique. Quant à la répartition des tâches, c'est principalement les domestiques qui préparent. En leur absence, c'est souvent les membres de sexe féminin qui se chargent de faire le ménage. C'est ainsi que le petit déjeuner est souvent préparé par cette catégorie de personnes. Lorsque l'épouse du chef de ménage a un travail rémunéré, elle se fait remplacer par une autre femme qui n'est pas souvent sa fille biologique mais un membre de la famille élargie qui est généralement un enfant confié.

La contribution de chaque membre, qu'elle soit matérielle, financière ou symbolique, devient une norme sociale qui conditionne la prise de repas. « Tu me

donnes tes légumes et je te donne mon riz ou tu veux prendre le repas que tu n'as pas financé, tu prépares pour tout le monde ». Une pratique qui s'inscrit dans le cadre d'une solidarité familiale et suppose des échanges et de réciprocité entre membres. A la différence de l'idée de gratuité soutenu par (Martin, 2007), dans les ménages pauvres qui recourent à la cotisation des membres pour organiser un repas commun, il n'y a rien pour rien. Ce qui impacte le processus de socialisation des enfants, ces derniers peuvent éprouver des difficultés d'intégrer l'idée qu'un homme est lié aux autres et à la société.

Cette pratique qui est apparue dans l'organisation des ménages pauvres pendant un moment, devient une routine et fait désormais partie des normes que les jeunes enfants intériorisent dans le processus de leur socialisation et finira par se transmettre d'une génération à une autre. Les pratiques accumulées au cours de la vie des individus marquent la personnalité de chacun et influencent leur représentation du monde en faisant d'eux, la somme de leurs pratiques. Par les significations qu'elles portent, chaque pratique développée par les ménages, quelle que soit sa nature contribue à définir l'identité de ses membres selon une logique proche de celle de l'habitus (Warde, 2016a). Les enfants qui grandissent dans ces conditions, deviennent des agents de la pratique, se constituent par et dans la pratique. Les enfants sont ainsi initiés à la pratique qui les recrute. À ce stade, ils sont des acteurs passifs qui se laissent façonner. A l'âge adulte, ils reproduisent les mêmes pratiques, qui à leur tour agiront sur la structure familiale et la transforment. Les données de terrains ont montré que les filles mères reproduisent à travers la socialisation de leurs enfants, les pratiques auxquelles elles ont été initiées par leurs parents.

C'est en cela qu'elle devient redoutable pour le maintien de l'unité familiale. Son avantage est qu'au regard du nombre élevé des membres et de la modicité des revenus, cette pratique relève d'un système de rationalisation et d'autodéfense sans lesquels les ménages pauvres ne pourraient guère survivre.

Section 2. Solidarité dans la crise et la crise dans la solidarité

Selon Alain Marie (Ardit, C. Janin. P. et Marie, 2011), « la personne qui reçoit le don doit savoir le rendre, et comme les pauvres n'ont pas de quoi rendre, ils ne peuvent compter que sur les autres pauvres avec lesquels ils partagent les mêmes conditions

d'existence, la proximité spatiale et la proximité sociale. Même entre les pauvres, dans une économie monétarisée (surtout en milieu urbain), cette solidarité est de plus en plus entravée par le manque d'argent et des diverses autres ressources qu'elle est censée mobiliser ». Ceci résume bien la difficulté des ménages pauvres à rester solidaires et en même temps, leur embarras à fermer la porte aux autres. Dans la crise, ils peuvent également compter sur d'autres pauvres qui ne leur sont pas apparentés. C'est le cas des ménages qui se cotisent pour manger, repartissent la nourriture en autant d'assiettes qu'il y a des membres ou de groupes du ménage et par ailleurs partagent la nourriture déjà insuffisante avec des voisins. « Ces dons ponctuels de nourriture se font entre partenaires de niveau économique plus ou moins similaire, car ils doivent pouvoir être réciproqués » (Mottiaux, A., 2004). La crise appelle la solidarité pour être surmontée et, en même temps, elle (crise) fait effriter la solidarité au sein des ménages. C'est cette double dynamique que nous démontrons dans cette section.

2.1. Autant de personnes, autant d'assiettes

« *Quand je prépare, je repartis la nourriture : une assiette pour le beau-frère aîné, une autre pour le beau-frère cadet, une assiette pour mes enfants et moi je mange avec mon mari* » (Rachel, 08042017, Makala). Cette pratique consiste à repartir la nourriture au prorata du nombre des personnes qui ont droit au repas. Dans les ménages concernés par cette pratique, chaque personne ou groupe de commensaux a son assiette connue par tous les membres du ménage. Quand le repas est prêt, la personne qui a préparé le répartit dans plusieurs assiettes correspondant au nombre des commensaux. Ainsi, chaque membre peut se servir quand il veut, manger seul en présence ou en absence des autres membres du ménage. Elle est une particularité des ménages de Makala et de Ndjili. Pour les enquêtés, cette pratique favorise la justice sociale dans la mesure où elle implique une distribution équitable de la nourriture. « *Nous ne mangeons pas ensemble par habitude. En plus, mes frères mangent plus vite et beaucoup et si nous devons manger ensemble, mes enfants et moi risquons de ne rien manger* » déclaration d'une fille mère (Hélène, 28062017, Makala). Au-delà de la justice sociale, cette pratique contribue à prévenir un conflit potentiel entre les membres autour du repas.

En effet, la transmission du capital culturel correspond à la transmission d'un habitus plus ou moins cultivé : au sein de la famille, les enfants acquièrent des manières de percevoir le monde, de l'apprécier et de se comporter qu'ils intériorisent et qu'ils incorporent (Jourdain & Naulin, 2011). Selon Bloch, « manger ensemble n'est pas un simple reflet de la substance commune, mais un mécanisme qui la crée » (Bloch 2005 : 53), (Kraemer, 2017).

Une autre accoutumance consiste à répartir le repas par groupe, en tenant compte de l'affinité, de la tranche d'âge et même du sexe. Les filles mangent séparément des garçons, les cadets des aînés et les enfants des parents. Dans ce cas, les membres du ménage mangent soit ensemble selon les strates, trempant le « fufu » dans la même sauce pour le milieu pauvre, soit le repas est servi à table et les membres se servent à leur faim pour le milieu riche. (Kahola. T. O., 2014) justifie la difficulté des parents à partager le repas ensemble à l'étroitesse du logement ou du nombre élevé des parents et des raisons relevant de rapports de genre.

Manger seul ou en petit groupe permet à chaque membre de consommer la quantité qui lui revient, personne ne mangera plus que les autres. Les différents discours développés par les membres de ménage impliqués par cette pratique prouvent à suffisance que les concernés l'approuvent et l'ont intégrée dans leur système de valeur et de croyance. En raison de ce qu'ils considèrent comme avantages de manger seul, il devient ainsi difficile de penser autrement et d'aller à l'encontre d'une habitude qui leur est avantageuse.

2.2. Diversité des financiers

Dans le chapitre précédent, nous avons souligné le fait que les repas soient financés par plusieurs personnes dans les trois sites et particulièrement dans le milieu pauvre.

Cette diversité des pourvoyeurs des repas s'explique dans le milieu pauvre par le fait qu'avec la crise socio- économique que connaît la RDC, bon nombre de Kinois e s ont du mal de se constituer un foyer indépendant.

Ces dernier è s sont pour la plupart, des filles mères, des femmes en situation de séparation avec leurs conjoints ou des garçons pères ; dépendant dans leur majorité,

de ménages de leurs parents. Ce qui entraîne une augmentation de la taille de ménage. Le chef de ménage n'étant pas en mesure d'assurer la prise en charge de tout ce monde, des nouveaux « financiers » apparaissent dans le ménage. Certaines filles reçoivent de l'argent de leurs concubins ou amants pour financer leurs repas et ceux de leurs enfants. Les femmes en situation de séparation avec leurs maris reçoivent aussi de l'argent de ces derniers. Les garçons contribuent de différentes manières selon les gains glanés dans leurs multiples activités. Bref, le repas est financé par presque tous les membres du ménage et les non membres.

Voici la réponse réservée à la question de savoir : qui a apporté l'argent que vous avez utilisé pendant ces deux jours pour acheter la nourriture ? : *Hier, nous n'avons pas tous mangé, sauf la grande fille (16 ans), le cadet, le papa et le neveu du mari qui ont mangé.* A la question de savoir où est-ce qu'ils ont trouvé l'argent et pourquoi tout le monde n'a pas mangé?, Les réponses étaient sans ambages : *la grande fille a eu l'argent de son concubin, répondait la mère de la fille ; si le neveu a mangé, c'est parce qu'il a donné sa contribution. Au père, la fille a donné par pitié et le fils cadet était convié en raison de son jeune âge (6ans).*

Nous étions tentée d'affirmer que ce fait était directement lié à l'insécurité à laquelle les ménages qui n'avaient pas d'accès facile à la nourriture étaient confrontés. Cependant, dans le même milieu (pauvre), il existe ceux qui, malgré l'insuffisance de moyens financiers, parviennent à coordonner leurs ménages et même à partager avec ceux qui manquent. C'est le cas d'une de nos enquêtés qui, répondant à la question de savoir où a-t-elle trouvé l'argent lui ayant permis d'acheter la nourriture ? Elle déclare : « *Aujourd'hui nous n'avons pas préparé, mais ce que nous avons mangé nous a été donné par la voisine* ». Dans le même ordre d'idées, une autre nous a déclaré : *chaque fois quand mes filles préparent la nourriture, je donne à mes deux voisines dont les maris sont en voyage pendant plus de cinq mois et qui n'ont pas de source de revenu (ménages parasites).*

Dans un autre ménage dont la chef est une veuve, sans source de revenu, vivent une fille mère et son enfant qui sont adoptés par le ménage, tous partagent les repas sans discrimination. Il y a bien une solidarité dans la crise qui invite tous les membres à unir leurs moyens financiers et matériels pour préparer un repas pour tous

les membres et une crise dans la solidarité dans la mesure où dans un même ménage, certaines personnes mangent et d'autres passent nuit affamés.

En outre, pour le cas des ménages pauvres, la crise socio-économique a rendu le chef de ménage incapable de subvenir seul aux besoins de celui-ci. Les autres membres du ménage mis à contribution, sont aussi incapables individuellement de satisfaire aux mêmes besoins. Cette incapacité de s'auto-suffire et/ou de pourvoir aux besoins alimentaires de tout le monde crée la dépendance entre les membres. Le retour de tous les contribuables à la maison conditionne la tenue de la cuisine qui a lieu, généralement tard dans la soirée. A la question de savoir qui a donné l'argent que vous avez utilisé pour acheter à manger durant ces deux jours ? Une enquêtée (H M 1 Ndjili) répond « hier, la grande sœur a apporté les feuilles de manioc au marché de liberté où elle vend les sachets, l'oncle a apporté 2000 FC que nous avons utilisés pour acheter le poisson et l'huile de palme et moi-même j'ai donné la braise²⁴ et 1000FC pour acheter la farine de maïs. Aujourd'hui, nous allons manger le reste des feuilles de manioc d'hier, comme l'oncle a donné ses 1000FC, j'attends que la grande sœur rentre du marché pour faire le programme ».

Ces pratiques permettent certes, aux ménages de survivre. Chaque membre est conscient de son rôle pour la survie du groupe. Il se développe entre les membres une logique de mutualisation de revenu permettant ainsi au ménage d'organiser un repas pour tous ses membres. Dans ce cas ce qui compte, c'est la volonté et la détermination de chaque membre de contribuer au budget du ménage. Les uns apportent les aliments de base, les autres les condiments, la braise, bref, tout ce qui est utile pour préparer un repas. Ainsi, la préparation du repas est conditionnée par l'apport de tous les « contribuables ». Cependant, entre ces « contribuables » se développe un rapport de type « partenariat ». Ce partenariat fragilise la position sociale du chef de famille qui cède une partie de son pouvoir à ses « partenaires » même si personne n'est totalement indépendante.

²⁴ La dame vend de la braise en détail devant la parcelle familiale

2.3. Ménages « parasites »

Nous qualifions de ménages « parasites » ceux qui n'ont pas de source de revenu sûre, mais dont les membres survivent grâce à la générosité d'autres ménages. L'aide apportée par les ménages bienfaiteurs est surtout alimentaire, et quelquefois financière. En plus de leur propre précarité, ces ménages consentent parfois des sacrifices supplémentaires pour partager régulièrement de la nourriture aux enfants de quelques voisins.

Ils développent une forme de solidarité « extrême ». En principe, on aide quand on en a pour soi-même, mais ici le degré de misère de certains ménages oblige moralement d'autres qui sont aussi dans la précarité à les secourir. A ce sujet, une enquêtée déclarait : « *Madame, suis incapable de manger avec mes enfants, tout en étant consciente que ceux de ma voisine n'ont rien mangé depuis le matin. Car si je ne donne pas, ils vont passer la nuit sans rien manger* ».

Une autre affirmait : « *ces deux jours ? nous n'avons pas préparé. La nourriture que nous avons mangée nous a été donnée par la voisine* ».

Evidemment, nous avons constaté dans certains ménages que la femme pouvait ne pas préparer, mais les petits enfants mangeaient chez la voisine ou carrément la voisine réservait une part pour tout un ménage. Ces solidarités de proximité sont fondées sur la logique de charité et de générosité. Elles apparaissent souvent comme un simple palliatif momentané, une « solidarité du pauvre » (Théry, 2007). Elles sont favorisées par l'environnement de vie et la routine. Le fait d'habiter dans une maison exigüe ou dans une même parcelle comme c'est le cas de tous les ménages de Makala, réduit la distance sociale entre les voisins, permet aux uns et aux autres d'être informés de ce qui se passe chez son voisin. Ainsi, malgré l'insuffisance de nourriture, le temps passé ensemble avec les voisins a créé certaines habitudes, une certaine familiarité entre voisins de sorte que si le ménage voisin n'a pas à manger, les autres sont au courant. Il devient difficile dans ces conditions de manger sans partager avec les enfants de la voisine qui vous observent pendant le repas.

Quant à la routine, le fait de vivre ensemble des années durant fini par créer certaines habitudes empêchant la ménagère de se rendre compte de l'insuffisance de la nourriture pour son ménage. Les contraintes de son environnement font disparaître sa

rationalité. Elle donne par pitié, par contrainte morale, c'est de cette façon qu'elle procède toujours. Cette routine se traduit par une sédimentation d'expériences qui conduit progressivement à une absence de rationalité. Cette absence de rationalité insécurise davantage les ménages bienfaiteurs qui se voient dans l'obligation de partager leur repas avec les autres.

En plus de cette assistance ponctuelle, d'autres ménages, par compassion, vont jusqu'à « adopter » des enfants des ménages voisins.

« Je mange chez la voisine, comme elle n'a pas de garçon, c'est moi qui l'aide à résoudre un certain nombre de problèmes, notamment arranger le courant, assurer la sécurité de ses enfants quand elle va vendre au marché, faire des courses, je l'aide beaucoup, mais je ne dis pas que c'est pour cela qu'elle me donne à manger, elle est seulement de bonne foi, elle prie beaucoup et n'aime pas voir les autres souffrir »
(Charles, Makala 020418)

Pour justifier cette assistance, les enquêtés évoquent les sermons de leurs pasteurs selon lesquels, « donnez, il vous sera donné ». Dans cette forme de solidarité, les voisins sont considérés comme « frères et sœurs » avec qui on partage les dures réalités de la vie alimentaire de sorte que chacun constitue une sécurité pour l'autre. D'où la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec les voisins et les membres de l'église.

Dans le contexte de la pauvreté, les réseaux sociaux jouent le rôle d'amortisseurs des effets de la crise économique généralisée. A défaut de se pérenniser, ils ont besoin de s'élargir en s'actualisant sans cesse et en activant toutes sortes de relations afin d'en faire émerger de nouvelles formes. A partir du voisinage, de nouvelles communautés se constituent et les relations qui en résultent se perpétuent longtemps à travers les générations ; le temps et même les déménagements n'y changent rien, bien au contraire (Tungisa Kapela Danny, 2013).

Bien que les solidarités familiales ne puissent représenter une solution complète au problème de précarité économique ni protéger contre tous les risques sociaux (Déchaux, 1994b ; Attias-Donfut, 2005 ; Founier et al., 2000 ; Tungisa, 2013 :135), le cercle familial, les amis, les membres de l'église et les voisins sont les

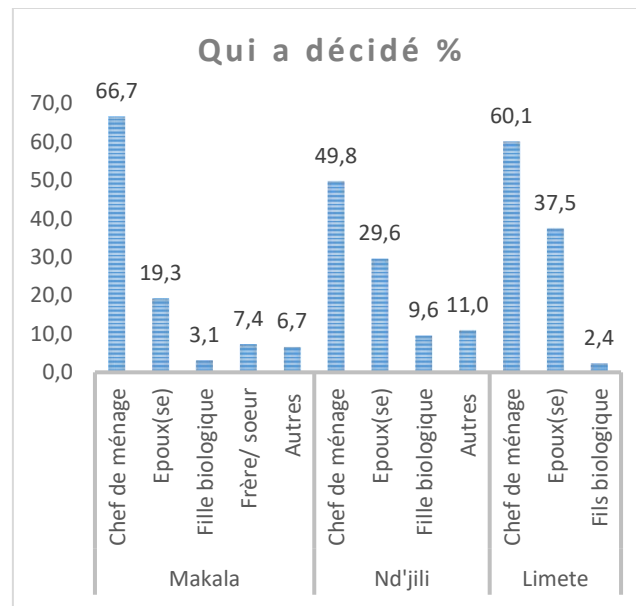
premiers remparts vers lesquels les ménages en difficulté se tournent pour trouver de l'aide.

Section 3. De la reproduction et de la rupture du statut de la femme à travers les pratiques alimentaires

La solidarité dans un ménage, c'est aussi le partage des responsabilités. Le fait pour une femme de prendre en charge la grande partie ou la totalité de la survie du ménage ne la dispense pas des travaux ménagers. En tant qu'actrice principale, elle est la personne sur qui repose la quasi-totalité des tâches ménagères. En son absence du ménage, elle se fait remplacer par une autre femme. L'homme refuse de jouer le rôle de la femme, sa culture patriarcale ne l'autorise pas. En même temps, il laisse sa femme jouer son rôle que la culture lui a assigné (celui de subvenir aux besoins de sa famille). Par conséquent, la femme devient celle qui doit tout faire, celle que Ngoma Binda (1997) qualifie de femme à mille bras. A Limete, elle s'appuie sur les services d'une autre femme. C'est soit sa bonne ou ses nièces et ses cousines qui font la cuisine et non les neveux ou les cousins.

3.1. De la prise de décision

Dans plusieurs cultures africaines, il est encore socialement admis que l'époux décide seul sur les finances du ménage, surtout s'il est le seul ou le principal pourvoyeur. Il est démontré que quand la femme travaille et contribue à la consommation du ménage, le pouvoir de décision du mari diminue. A Kinshasa par exemple, l'autonomie de la femme est très grande : près de 64 % des femmes décident seules de l'utilisation de leurs revenus. Si la décision doit être prise en couple, c'est dans environ 30 % lorsqu'il est question de l'argent de la femme et 53 %, si l'argent est de l'homme (Ministère du Plan 2014 :11).

Figure 13 : Personnes qui décident de la consommation au sein des ménages

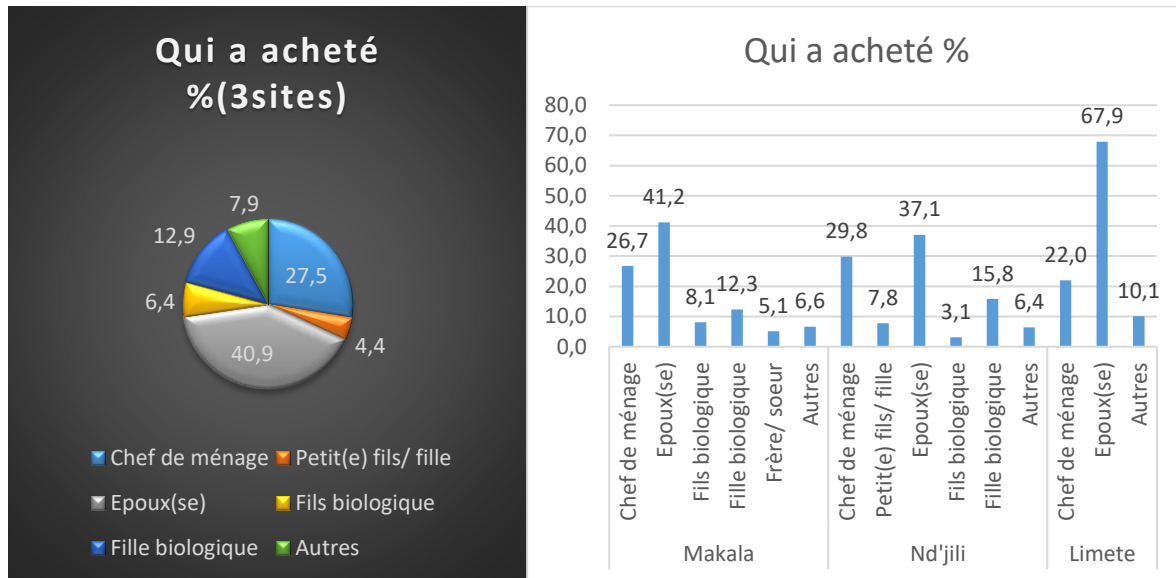
Source : nos enquêtes 2016-2017

Dans le milieu aisé, la décision d'engager les dépenses du ménage revient à l'homme pour 60% des ménages enquêtés. Par contre, dans les milieux pauvre et intermédiaire, c'est la femme qui est au centre des décisions en rapport avec la consommation du ménage. C'est la femme ou la fille, qui, après la vente, décide d'acheter les produits alimentaires en fonction de l'argent disponible et quand bien même ça serait l'homme qui financerait, c'est la femme qui connaît la réalité du marché qui décide. *En tant que chef de ménage, mon rôle se limite à chercher l'argent pour assurer la survie du ménage, quant à décider de l'affectation de l'argent à la cuisine, Dieu nous a donné la femme comme aide. Moi je pars chercher et la femme reste pour m'aider.*

En tant que chef de mon ménage, je dois travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Quand j'amène l'argent à la maison, je donne cela à la femme qui du reste décide de l'affectation, je suis censé nourrir ma famille, son argent, c'est pour elle... « Malgré le fait que les ménages kinois soient pour la plupart dirigés par les hommes, il existe par ailleurs des domaines où les décisions ne peuvent pas être prises uniquement par le chef de ménage, la femme doit être associée » (B. Kalambayi, 2014 :29).

3.2. De l'approvisionnement du ménage en produits alimentaires

Figure 14 : Personnes qui approvisionnent les ménages enquêtés en produits alimentaires.



Source : nos enquêtes 2016-2017

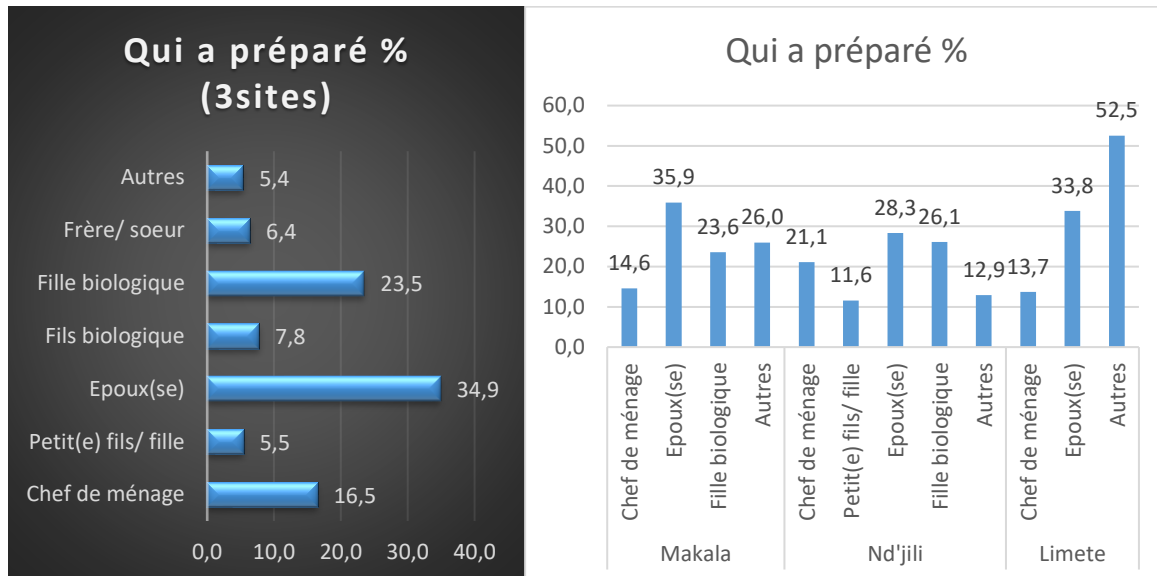
En RD Congo, l'approvisionnement alimentaire apparaît comme un défi majeur à relever. Les agriculteurs peuvent bien produire les produits vivriers, mais l'état de délabrement avancé dans lequel se trouvent les routes de desserte agricole constitue un frein à l'approvisionnement des villes. La conséquence qui en découle est que le pays se tourne vers les importations pour combler le déficit.

Dans les ménages enquêtés, l'approvisionnement est principalement réalisé par la femme et ses filles dans les milieux pauvre et intermédiaire. A la question de savoir qui a acheté la nourriture consommée pendant les deux jours précédant l'entretien ? Dans le milieu pauvre (Makala), les réponses sont sans équivoque ; c'est soit l'épouse du chef de ménage, soit ses filles ou ses petites filles. C'est rare qu'un homme fasse le marché. La réponse de cette femme le témoigne : « *moi-même maman, ça veut dire que je suis moi-même responsable à la maison et je n'ai personne à envoyer ; puisque ce n'est pas l'affaire de papa quand on m'appelle maman ; ça veut dire que papa s'occupe de chercher de l'argent et moi je suis la responsable des travaux domestiques* ». Dans un autre ménage, c'est l'homme qui affirme : « *souvent c'est ma*

femme qui s'occupe de l'achat des produits alimentaires. Comme elle vend au marché, dès qu'elle termine son travail, elle fait les achats et vient préparer ».

3.3. De la préparation des aliments

Figure 15: Personnes qui préparent la nourriture au sein des ménages



Source : Nos enquêtes 2016-2017

Qui s'occupe de cuisiner dans votre ménage ? « C'est moi et ma fille. Quand un homme commence à avoir un regard sur ce qui se passe dans la cuisine ou dans la marmite, ce n'est pas bien ; c'est la femme qui connaît quelle quantité tel ou tel autre enfant mange ; s'il faut faire manger les enfants ensemble ou séparer les assiettes », estime l'enquêtée X à Makala. Répondant à la même question, son époux affirme : « c'est ma femme qui s'occupe de la cuisine, parfois c'est ma fille aînée qui prépare, (...), toute la responsabilité de cuisiner repose sur les deux. Si notre fille n'est pas là, quelle que soit sa fatigue, elle doit cuisiner puisque papa ne peut pas le faire ; c'est l'affaire de la femme » (Augustin, 23072017, Makala).

En RDC, les traditions existantes sont fortement dominées par le régime patriarcal qui régit toutes les sociétés, même celles qui s'identifient comme étant matrilineaires. Ce régime reconnaît la quasi-totalité du pouvoir aux hommes et considère la femme comme devant obéir et se soumettre. Les doctrines et enseignements de toutes sortes, notamment religieux, dégradant la femme, ont créé au fil des temps un champ fertile au sein de la famille où le père et « son » garçon se comportent en chefs et la mère

et « sa » fille en subalterne (D. Buuma et al., 2013, cité par Kalambayi 2014 : 21.). Ce complexe de supériorité ancré en l'homme lui fait croire que cuisiner est un travail dégradant, et par conséquent, réservé à la femme. *« Dans notre tradition, c'est la femme qui s'occupe de la cuisine, les hommes qui font la cuisine, sont généralement ceux qui ont perdu leurs femmes et s'occupent eux-mêmes des enfants, ou encore des garçons qui ont perdu leurs mamans et s'occupent de leurs cadets. Dans ces conditions, même moi, je vais cuisiner comme je le fais quand elle accouche ».*

Quant à la femme elle-même, elle estime que la tradition lui interdit de céder sa cuisine à un homme. Agir contrairement c'est faillir à ses obligations. *« La cuisine n'est pas une affaire des hommes, je n'aime pas manger les aliments préparés par un garçon, en plus, suis présente, pourquoi dois-je laisser ce travail à un garçon... ; lui c'est un garçon, on doit lui donner du kilo(c'est-à-dire de la valeur)... non, ce n'est pas qu'il ne sait pas préparer, mais seulement je ne peux pas permettre à un garçon de préparer pendant que je suis là ».* Une femme à Ndjili nous a fait savoir : *« comme l'aînée est une fille, les garçons lui ont laissé la cuisine. De ma part, je ne me dérange pas trop, parce que c'est une fille, elle doit apprendre à côté de sa mère comment gérer un foyer, comment aller au marché, faire la cuisine. C'est une initiation pour elle afin qu'elle soit à mesure de s'assumer quand elle sera adulte.* Les pratiques alimentaires développées par les ménages induisent une reproduction du statut de la femme. Elle-même estime qu'elle ne peut céder sa cuisine à l'homme par crainte de remettre en cause son identité.

Section 4. Incidences des stratégies des ménages sur les rapports socio-familiaux

Les difficultés rencontrées par certains chefs de ménages pour prendre en charge leurs membres les obligent à développer des stratégies de survie du ménage. Celles-ci ne sont pas sans répercussions sur les rapports familiaux.

4.1. Effritement de la fonction intégratrice de la table

En tant que lieu de rencontre familiale, la table exerce une fonction intégratrice que détermine chaque famille. Le repas est un temps de paix, un instrument de pacification (Kaufman, J.C., 2005:130), il crée du lien, rapproche les commensaux

l'un de l'autre. Dans cette perspective théorique, Gabriel Kalaba pense que « la prise du repas dévoile la nature des rapports sociaux qui lient les convives : rapport d'affinité ou de rapprochement, rapports de distanciation ou de séparation, rapports de socialisation ou d'endoculturation, etc. La prise du repas est aussi l'occasion, à travers les bonnes manières de tables (...), d'extérioriser les valeurs sociales qui guident les gens dans leurs comportements. Il s'agit donc d'une occasion de dévoiler les traits de culture urbaine en matière de rapports sociaux » (P. Petit, 2004 : 255.). Autour d'une table, les gens peuvent communiquer, se mettre l'un à côté de l'autre et bénéficier de la chaleur familiale, partager leurs joies et peines, résoudre les conflits, transmettre les bonnes manières aux plus jeunes, etc. En tant que l'un des aspects les plus marquants de la sociabilité humaine, la commensalité lie ceux qui y participent, elle exclut ceux qui en sont étrangers (idem). Elle préserve, dynamise, construit des liens de parenté artificiels (...). Elle restaure temporairement les liens de parenté distendus (Fischler, C., 2018:297).

Cependant, cette fonction intégratrice de la table s'émousse de plus en plus pour plusieurs raisons (économiques, culturelles, stratégiques, etc.) que nous passons en revue dans les lignes qui suivent.

Dans un contexte de crise prolongée, l'accès à la nourriture par les individus et les ménages est limité. Il est tributaire du revenu, le travail rémunéré est un facteur majeur dans l'assurance de la sécurité alimentaire des citoyens. Le fait que la majorité de la population de Kinshasa ne travaille pas, limite davantage l'accès à la nourriture au niveau des ménages.

L'insuffisance de la nourriture et les habitudes alimentaires justifient la répartition dans une assiette pour chaque membre et ce, au nom de la justice distributive. Ce comportement s'expliquerait par le faible pouvoir d'achat de ces ménages et le souci de servir chaque membre, quelle que soit la quantité de la nourriture. La plupart de ces ménages n'ont pas de revenu stable et vivent donc dans l'incertitude de s'offrir un repas tous les jours.

Le fait de manger ensemble a aussi un soubassement culturel. En effet, « les manières de table sont le reflet des structures sociales, des disparités de moyens et des traditions ; elles sont des composantes des modèles culturels » (Malassis, L., 1996:27).

Il est certain qu'en servant séparément la nourriture, tout le monde aura une part, tout le monde sera servi ; mais ces enfants, ainsi socialisés, reproduiront ce modèle culturel dans leurs ménages. A force de manger seuls, ils finissent par normaliser, intérioriser et reproduire. Les ménages qui initient les enfants à cette pratique sociale deviennent ainsi des structures structurantes qui engendrent, de façon non mécanique, un comportement type aux enfants. Ces enfants à leur tour reproduisent les mêmes pratiques qui impactent la solidarité au sein des ménages. Ces derniers deviennent des porteurs de pratiques. Ils suivent des règles et des normes et, en répétant ces pratiques, ils les reproduisent, les normalisent et engagent d'autres individus dans les pratiques (Seyfang et al, 2010). Ils peuvent aussi stimuler ou remettre en cause les systèmes de pratique.

Les ménages édictent les normes qui conditionnent le comportement des sujets membres et ces derniers, une fois qu'ils intériorisent ces normes, trouvent leur compte, s'y adaptent et agissent à leur tour sur les rapports sociaux au sein desdits ménages. En ce moment, ce ne sont pas les individus qui sont à l'origine des désirs, mais bien les pratiques sociales qui créent des besoins et des désirs de manger seul ou avec les autres.

Les filles mères de Makala organisent leurs cuisines et mangent seules avec leurs enfants, sans se préoccuper des autres membres du ménage. Ayant été élevées dans les mêmes conditions, aujourd'hui mères et sous prétexte de l'insuffisance de la nourriture, elles reproduisent ces mêmes pratiques.

« L'habitus étant producteur d'actions, tout en étant lui-même produit par le conditionnement historique et social (...), il engendre, de façon non mécanique, des conduites objectivement adaptées à la logique du champ social concerné, et autorisées, donc limitées, par elle» (Zarader, J.P., 2003:49). Il est vrai que l'habitus prédispose les agents sans les déterminer, mais la possibilité de se conformer aux habitudes de son groupe de vie est grande.

Les stratégies montées par les individus pour lutter contre l'insécurité alimentaire ne sont pas incolores, elles sont teintées de modèles culturels. C'est ce qui explique le fait que les personnes qui se trouvent dans les mêmes conditions de vie se comportent différemment ; les ménages parasites réunissent tous leurs membres autour d'une même table et parfois sur une natte malgré l'insuffisance de la nourriture. Manger

ensemble s'apprend. Quelle que soit la quantité de la nourriture et si les membres n'ont jamais appris à manger ensemble, ils ne le feront pas. Chacun va se retirer dans son coin pour manger seul ; l'inverse est aussi vrai.

C'est pourquoi Lévi-Strauss, faisant référence à la culture, affirme que « le manger et le boire constituent un système symbolique mobilisé, consciemment ou non, pour produire du sens » (Tibère L, 2009:8).

La répartition de la nourriture au prorata du nombre de personnes qui doivent manger dans un ménage, contribue au développement de l'individualisme et donc, à la transformation de la famille. Mead, citée par (Jean-Pierre Poulain 2017:140) a démontré comment les attitudes parentales, plus ou moins frustrantes dans la distribution des aliments aux enfants participent à la construction de ce que Linton nomme « personnalité de base ». Dans la même perspective, Moulin écrit : « nous ne mangeons pas avec nos dents et nous ne digérons pas avec notre estomac ; nous mangeons avec notre esprit, nous dégustons selon les normes culturelles liées au système d'échanges réciproques qui est à la base de toute vie humaine (Poulain, 2017 : 141).

4.2. Implication des enfants dans le financement de la nourriture et présence des filles mères dans les ménages pauvres

L'implication des enfants se manifeste dans les milieux pauvre et intermédiaire, par la diversité des métiers qu'ils font et la combinaison de plusieurs mécanismes de survie. Les filles sont principalement impliquées dans des activités génératrices de revenu et les coups de main (puiser de l'eau pour de tierces personnes, tresser les cheveux, les travaux de ménage, etc.). D'autres filles reçoivent de l'argent de la part de leurs concubins. Les garçons sont plus engagés dans des activités d'aide et des *coops* qui sont prépondérants à Makala et dans une certaine mesure, à Ndjili aussi.

Dans la plupart des milieux pauvres de Kinshasa, la taille élevée des ménages se heurte à la question de la sécurité alimentaire. Dans certains cas, cette taille élevée se présente dans les ménages pauvres qui conditionnent la prise de repas par la contribution des membres comme un avantage. Dans la mesure où ces membres adultes constituent pour le ménage un capital physique. Ces ménages capitalisent dans une certaine mesure, les capacités, le savoir-faire, les aptitudes de chacun ainsi que leur disponibilité pour

mobiliser les fonds à allouer à l'alimentation. Ils constituent une main-d'œuvre disponible pour ces ménages.

L'incapacité des membres du ménage, particulièrement celle du chef et des filles mères à subvenir aux besoins alimentaires du foyer, a aménagé des espaces d'émergence d'autres acteurs venant au secours de leurs enfants et du ménage dans son ensemble. Ces acteurs ne faisant pas partie du ménage, s'incrument dans le vide laissé par le chef de ménage pour, soit voir régulièrement leurs enfants ou continuer leur relation avec les mères de leurs enfants. Au départ, ils se présentent comme des donateurs et derrière ces dons, se créent des liens sociaux entre les donateurs et les membres de la famille de la fille mère. Et comme le don crée un cycle (donner, recevoir et rendre), ces interventions des concubins qui, au départ ont un caractère de don, ouvrent finalement un pan à la prostitution tolérée par les parents. Ces derniers se retrouvent dans l'incapacité d'interdire à leur fille de demander de l'argent à leur concubin. En même temps, ces papas des enfants n'osent pas demander les filles en mariage. Ils n'ont pas de contrainte. Par contre, ils tirent profit de cette situation pour continuer à faire des enfants sans avoir payer la dot (condition pour fonder un foyer). La contribution des enfants au budget de ménage qui paraît comme une simple question d'alimentation, a contribué à entretenir le célibat des filles mères d'une part, le papa des enfants peut se permettre de sortir avec la fille quand il veut ; d'autre part, les chefs de ménages trouvent dans ces relations une occasion de tirer des dividendes pour nourrir leur ménage.

L'implication des femmes et des filles mères dans les activités génératrices de revenu est l'une des stratégies de survie du ménage, une réponse à la crise. Cependant, elle conduit à un processus d'autonomisation des femmes par rapport au patriarcat. Ce dernier, dans sa forme classique, suppose l'existence d'une famille (ménage) fondée sur l'autorité prépondérante du père, sur la dignité du patriarche. Ce processus vide le pouvoir du patriarche de son contenu. L'épouse, nouvelle détentrice du pouvoir économique, paye les frais scolaires des enfants, nourrit le ménage, détient finalement le rôle dominant au sein de celui-ci, par rapport au patriarche homme.

Cependant, le poids de la culture qui voudrait que l'homme paye la dot avant d'épouser la femme, plaçant celle-ci, dans une position de faiblesse, la socialisation, la

religion qui mettent un accent particulier sur l'autorité du mari sur son épouse, etc. empêchent à la femme mariée de s'afficher comme chef de ménage, son leadership est dilué derrière celui de son mari. En outre, dans l'imaginaire congolais, il est difficile d'admettre qu'une la femme mariée gagne plus d'argent que son mari. L'investissement de la femme mariée n'est pas valorisé. Ses biens sont assimilés à l'investissement du mari. Quelle que soit sa situation économique, c'est l'homme qui est censé être le pourvoyeur du ménage. (Ekala, 2019 ; Kahola, 2014 ; Ayipam, Inswan, 2019 ; 2005 Kobiané, 2017, Wayack et Musa, 2014). Pour couronner le tout, elle est traitée comme une étrangère par sa belle-famille ; elle doit retourner dans sa famille après la mort de son mari. Certains auteurs estiment que « l'idée qu'une femme puisse gagner plus qu'un homme menace l'identité masculine traditionnelle et ébranle des positions acquises socialement » (Inswan, op. cit).

4.3. Inversion de rôle

Le ménage est défini comme un groupe d'individus "sous la direction d'un chef". Ce chef étant traditionnellement un homme, derrière le chef de ménage se profile toujours la conception traditionnelle du chef de famille, conception confirmée par le code congolais de la famille qui désigne l'époux comme chef de ménage.

Sociologiquement, il existe plusieurs critères de définition du chef de ménage : l'âge, le revenu, le sexe, etc. Ainsi, selon le critère d'âge, le chef de ménage, c'est la personne la plus âgée du ménage. « Ce critère renvoie à une influence sur le ménage lié à l'ancienneté, telle qu'elle pouvait se prévaloir dans les sociétés traditionnelles. Ce critère fait défaut dans certains cas, où par exemple les parents sont hébergés par leurs enfants. Si l'on se réfère au revenu, la personne qui a le plus d'influence sur le ménage est celle qui y apporte la plus grande part du budget.

Bien qu'il existe une différence entre ménage et famille, les ménages auprès desquels nous avons enquêté se confondent aux familles résidentielles en général. A Limete, les familles hébergent certaines personnes qui ne sont pas membres de famille. Dans le site de Makala, nous avons aussi enregistré un ménage qui héberge deux personnes qui ne sont pas membres de la famille.

Pour bien saisir la transformation des rapports sociaux, nous nous référons à la conception traditionnelle qui désigne le chef de famille comme chef de ménage, la

famille étant fondée par le mariage. Dans la société congolaise, la loi accorde le statut de chef de ménage (ou de famille) au mari et définit les droits et obligations de chaque membre. Le statut social est défini comme « l'ensemble des droits et des devoirs normalement connus de tous les membres de la société et qui correspondent à un rôle social déterminé » (Mwene Batende, G., 2011:120). L'homme ou le mari qui est désigné par la loi comme chef de ménage doit en principe assumer son statut de chef.

Cependant, nous assistons dans les ménages pauvres à des situations où le mari censé être le chef de ménage, se trouve dans une incapacité financière et matérielle pour nourrir sa famille. Au fil du temps, il perd son pouvoir d'approvisionneur au profit des nouveaux pourvoyeurs. Le constat a été fait dans des ménages où la femme nourrit la famille, paye les frais de scolarité des enfants, etc. et l'homme reste à la maison du matin au soir, attendant le retour de la femme. Dans son nouveau rôle, cette dernière prend toutes les décisions à la place du mari qui reste impuissant à ce qui se passe dans sa famille et se trouve réduit à un rôle ne répondant pas à son statut.

Dans une société où le statut de chef de ménage est construit sur le principe de la séniorité et de pouvoir économique, et en majorité patriarcale, la gestion quotidienne du ménage échappe à l'homme au profit des nouveaux financiers. Sur le plan social, cela s'accompagne d'une érosion de l'autorité masculine. Les principes de priorité d'âge et de gérontocratie masculine devient le lieu d'un conflit de génération lié à la question du genre, conflit dans lequel les jeunes « financiers » réclament le droit de se singulariser et de s'accomplir en tant qu'« aînés investis d'autorité » et, pour employer le vocabulaire de la gérontocratie, « avant que leur temps ne soit venu ». A ce sujet, Mpiana (2019 :354) écrit comme précédemment énoncé : « la munificence, (...) est d'abord destinée à accroître la puissance du bienfaiteur. Elle lui apporte la reconnaissance de la part des bénéficiaires qui sont rassurés, désormais, de sa capacité de résoudre leur problème, à tout moment. Ce qui lui confère, en quelque sorte, le statut d'aîné, comme on le dit en tshiluba, langue parlée dans le Kasai, *mukulu muena kantu ku bianza* c'est-à-dire l'aîné est celui qui détient quelque chose à la main.

L'inversion de rôle se manifeste aussi à travers la réaction des parents de *kulunas* ou voleurs. Personne n'ose poser la question sur l'origine de l'argent, ni dénoncer par crainte de représailles ou par complicité pour certains. Quant à la réaction

des parents, confrontés à la question du soutien ou de rejet de leur enfant, leur marge de manœuvre se réduit devant les ressources financières apportées par leurs enfants. Cette situation contribue progressivement à l'inversion des rôles au sein de la famille et au déclin de l'autorité parentale (Liwerant Sara et Kienge- Kienge, I. R, 2019):183) qui se manifestent par une sorte de complicité entre les *Kulunas* et leurs parents. Ces derniers se sentent dans l'obligation de protéger leurs enfants et ne peuvent les dénoncer ni à la police ni auprès des victimes. Ils ne peuvent non plus assumer les actes de leurs enfants aux yeux de la société. Pour avouer leur incapacité à inculquer les valeurs sociales à leurs enfants, ils évoquent un adage qui dit : « *ba botaka mwana, kasi motema te* » ce qui veut dire, on engendre un enfant, mais pas son cœur ou son caractère). Une façon pour eux de se déculpabiliser aux yeux de leur communauté.

Les parents perdent ainsi leur autorité parentale au profit du nouveau pourvoyeur. Au lieu que ça soit le géniteur qui dicte la ligne de conduite auprès des enfants, c'est l'inverse qui se produit, les parents ont peur des enfants.

Ce qui n'est pas le cas dans les ménages riches et moyens où les chefs jouent un rôle capital dans le financement de la nourriture. Les conflits de pouvoir sont évités par le fait qu'il n'existe pas deux chefs. Ici, le chef de famille se confond au chef de ménage qui exerce son plein pouvoir.

4.4. Polycentrisme décisionnel

Le polycentrisme décisionnel est entendu comme l'existence de plusieurs centres de décision au sein d'un ménage. Ce polycentrisme a été surtout observé dans le milieu pauvre. Nous avons constaté que le pourvoyeur du jour avait la liberté de décider sur le choix du menu, d'organiser sa cuisine et d'inviter la personne de son choix. Ainsi, à la question de savoir : Qui a (ont) décidé du repas du jour ? La réponse donnée par l'enquêtée est : « *C'est moi qui ai décidé de ce que tous les membres du ménage ont mangé, sauf que la grande fille (16 ans) a décidé de ce qu'ils ont mangé avec ses deux petits frères (la grande fille finance, prépare ses repas et décide, non seulement de ce qu'elle doit manger, mais aussi sur le choix de personnes qui doivent manger).* »

Cette réponse fait ressortir le fait que la maman n'est pas la seule personne à décider dans ce ménage. Dans le même ordre d'idées, un autre enquêté, répondant à la

même question, nous a déclaré ce qui suit : « *La décision sur le choix du menu dépend de la personne qui finance ; les filles décident sur les repas du matin qu'elles financent elles-mêmes (car reçoivent l'argent de leur concubins), moi-même (chef de ménage) et mon épouse décidons chacun de nos repas : moi celui de midi et mon épouse décide du menu du soir (repas que tout le monde partage)*. Remarquons que dans ce ménage, la femme vend au marché et le chef de ménage reste en permanence à la maison.

Cette réponse nous permet de comprendre que dans ce ménage, la décision sur le choix du menu revient à la personne qui finance. Le chef de ménage et son épouse ne peuvent décider du choix de menu qu'ils ne financent pas. Il en est de même pour le premier ménage, cité ci-dessus, où la fille décide et désigne les personnes qui doivent manger. Dans ces différents ménages se développent des sous ménages. Bien que vivant ensemble, la prise de décision échappe à l'autorité du chef de ménage.

La particularité de ces sous ménages est le fait que, malgré l'égoïsme de leurs filles quant au partage du repas du matin et/ou de midi, les parents tiennent compte d'elles au partage du repas familial le soir, parce qu'elles ont les mêmes « droits » que les autres enfants. En plus, ces filles utilisent les mêmes espaces culinaires et ustensiles de cuisine avec le «ménage principal», elles reconnaissent l'autorité du chef de ménage et partagent le même logement.

Cette absence de coordination qui caractérise le milieu pauvre disparaît dans les deux autres milieux, dans la mesure où le menu du jour est non seulement choisi par une personne, mais aussi, dans la majorité de cas, consommé par tous les membres du ménage.

Il ressort de tous les ménages enquêtés à Makala que les finances déterminent le choix du menu ; de sorte que la prépondérance dans le financement donne droit à la décision sur le choix du menu du jour.

Par contre, dans les milieux intermédiaire et aisé, malgré la cotisation des membres, l'un d'eux est choisi pour la gestion de la cuisine.

4.5. Nouvelles sociabilités des exclus

Dans les ménages où les personnes qui ne cotisent pas n'ont pas droit au repas, certains chefs de ménage et surtout les jeunes garçons multiplient des cadres de restauration hors ménages. « *Papa ne peut pas manger ce que j'ai préparé parce que lui et moi on ne se parle pas à cause de son égoïsme et maman ne sait rien lui demander. Il préfère manger dans les « malewa » ou donner l'argent à sa deuxième femme pour être bien servi. Et moi, quand je finance mes repas, je refuse de lui donner, il ne mange que les repas de maman* »²⁵ (Rachel 051117/ Makala).

Les *malewa* sont des restaurations populaires ou de fortunes qui offrent une gamme de menu varié à des prix abordables par toutes les catégories socioprofessionnelles. Ils sont fréquentés principalement par une population masculine, jeune et célibataire dont l'âge varie entre 13 et 40 ans. (Centre de Dynamique Sociale, 2009). A ce jour, sa clientèle est composée de toutes les catégories socioprofessionnelles, à savoir : les fonctionnaires privés et étatiques, les vendeurs au marché, les étudiants, etc. Cependant, les conditions hygiéniques dans ces restaurants laissent à désirer.

Les résultats des études, réalisées entre 1987 et 1996 dans différents pays d'Afrique, publiées par la FAO montrent que les célibataires, particulièrement ceux de sexe masculin sont des clients privilégiés de la restauration populaire. Le nombre de célibataires consommant les aliments issus de l'alimentation de rue était de 71% à Accra, 66% à Abidjan, de 58% à Kampala et 53% à Kinshasa (FAO, 1996).

L'afflux massif que connaissent les *malewa* est en partie aussi une conséquence de divers facteurs inhérents aux conditions de vie et de travail dans les capitales africaines dont notamment : une sédentarisation de fait sur le lieu du travail, un système de transport non structuré, le phénomène de migration et de personnes vivant

²⁵ Dans ce ménage, le chef a deux épouses qui vivent dans le même quartier. Il tient une quincaillerie de fortune, dont le chiffre d'affaire est insignifiant (moins de cent dollars). Le premier ménage concerné par l'enquête comprend 11 personnes dont les petits enfants. Le deuxième comprend trois personnes. Le père contribue au budget du premier ménage avec un montant qui varie entre 500Fc et 1000Fc (soit l'équivalent de 0,6 et 1,1\$) par jour. A midi, il est servi dans les *malewa*, en suite, chez sa deuxième épouse, et clôture sa journée alimentaire dans le premier ménage pour manger le repas du soir.

seules (Canet et Ndiaye, 1998 ; Etoughé-Efé, 2010). La pauvreté et la taille des ménages sont parmi les facteurs qui justifient l'afflux des jeunes garçons dans les *malewa*.

Les jeunes garçons exclus du repas familial préfèrent, quand ils ont de l'argent, manger dans les *malewa* que de donner leur contribution au budget du ménage. Ils ne cherchent même pas à savoir si les autres membres ont mangé ou non. Dans les *malewa*, non seulement ils ont la possibilité de manger à leur goût et à leur faim, ils peuvent aussi partager le repas avec leurs copains ; ce qu'ils ne peuvent pas faire facilement dans leur ménage. Ils entretiennent ainsi des relations avec leurs copains. En outre, ces jeunes se débrouillent dans des petites activités génératrices de revenus. Parmi eux, on retrouve les vendeurs ambulants, les cireurs, les pousse-pousseurs, les transporteurs des colis, etc. qui exercent généralement leurs activités loin de leurs quartiers d'habitation et passent souvent leurs journées en dehors de leurs résidences. Quand ils gagnent de l'argent, ils préfèrent manger dans les *malewa* pour renouveler leur force et continuer le travail.

« Bien que la nourriture prise dans le cadre familial intime soit presque toujours valorisée par rapport à celle prise à l'extérieur de ce cadre (dans la famille plus lointaine, chez les amis, au travail, dans les restaurants, etc.) » (Petit, 2004 : 247)., les exclus au repas familial prennent plaisir à manger avec leurs amis en dehors du cadre familial. Les *Malewa* et les *Nganda Ntaba* deviennent ainsi, des lieux d'expression et de décompression (Bonkena, B.P, 2018) qui permettent à ces jeunes de s'exprimer, d'entretenir des bonnes relations avec leurs amis. Ces jeunes se sentent ainsi plus proches de leurs amis que de membres de leur famille. Leurs maisons deviennent plus des dortoirs que des lieux de résidence.

L'alimentation de rue a l'avantage d'offrir une variété des plats à des prix accessibles à toutes les bourses. Cependant, vis-à-vis des autres membres du ménage, elle favorise l'individualisme, crée une distance sociale entre les membres du ménage et contribue à l'évolution du concept de ménage. Ces jeunes garçons qui préfèrent se soustraire aux repas familiaux pour manger seul ou avec leurs copains, habitent dans des ménages et reconnaissent l'autorité du chef, ils ont parfois des enfants et ne se soucient pas de leur alimentation. Ce qui importe pour eux, c'est de satisfaire leur besoin alimentaire, le sort des autres, même de leurs propres enfants ne les concerne pas. Ce

type de comportement brise la cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social (la famille élargie ou le réseau familial) ont à cœur les intérêts des uns et des autres. La communauté d'intérêts, l'une des caractéristiques de la solidarité familiale s'émousse au profit des intérêts individuels.

Les pratiques développées par les ménages pour lutter contre l'insécurité alimentaire affectent la forme traditionnelle de solidarité communautaire qui cède petit à petit la place à l'individualisation et à l'autonomisation des sujets membres d'une famille (ménage). Ces derniers « deviennent, à l'intérieur et à l'extérieur de la famille, les agents de leur propre subsistance(...)»(Alpe, Y. et ali, 2005) tandis que "la sphère d'action libre de chaque individu s'étend en fait et, peu à peu, le fait devient un droit »(Alain Marie :1997 :58).

4.6. Influence réciproque entre pratiques alimentaires et famille

Il existe une influence réciproque entre la transformation de la famille et celle des pratiques.

4.6.1. La transformation de la famille modifie les pratiques alimentaires.

Avec la crise socio- économique que connaît la RDC en général et Kinshasa en particulier, la structure familiale se transforme progressivement. Évolution due à la dislocation de certains ménages du fait de la crise. Ainsi, la femme retourne dans sa famille avec ou sans enfants et y demeure. On assiste à une augmentation des familles monoparentales et, par conséquent, à un accroissement des femmes au statut de chefs de ménage. En plus, certains ménages n'ont pas pu se constituer. Des filles qui devaient partir du toit familial à la suite d'un mariage, deviennent mères avant de se marier et restent avec leurs enfants dans la famille le plus longtemps possible. Des jeunes hommes adultes qui devaient également quitter à la suite d'un mariage, ont tendance à y rester à cause des difficultés à payer la dot et de subvenir aux besoins du ménage.

Qualifiés d'enfants éternels à cause de leur incapacité à payer le loyer et à créer de ménages autonomes, les filles et fils du chef de ménage naviguent entre la recherche de l'autonomie et la dépendance. Le concept d'ayant droit illustre cette ambiguïté qui caractérise cette catégorie de ménage. Composés dans leur ensemble des enfants d'un même père, voire, d'un même père et d'une même mère ; ils se réclament

héritiers de la parcelle familiale, dans laquelle ils construisent des maisons de fortune. Le propriétaire peut ne pas être en vie, mais chaque enfant qui a la possibilité de construire sa maison dans la parcelle familiale le fait et y habite avec ses enfants, son époux (e). Ceux des enfants qui ne veulent pas cohabiter avec les autres membres de famille, placent des locataires dans leur maison et le loyer payé par ces derniers leur permet de louer ailleurs. D'autres cohabitent avec leurs parents, enfants et concubins dans la même maison. La caractéristique de ces sous ménages est non seulement de naviguer entre l'autonomie et la dépendance, mais aussi le fait que les enfants réclament et jouissent de l'héritage avant la mort des parents. Ce qui a un impact considérable sur la taille du ménage et influence certaines pratiques alimentaires.

4.6.2. Les pratiques alimentaires transforment la famille

Nous avons noté que dans le milieu pauvre, il existe plusieurs catégories de personnes qui financent les repas, et parmi elles, les concubins des filles. A la recherche de moyens de survie, les filles sont rendues enceintes avant le mariage. Les grossesses précoces conduisent au mariage de fait. A côté du mariage qui est dénaturé, la taille du ménage augmente par le fait que le garçon, la fille et leur enfant, vivent sous la dépendance du ménage des parents du garçon (concubin). Le concubinage qui, au départ est une stratégie de survie, finit par compliquer la survie du ménage avec l'augmentation de sa taille. Ce qui induit la séparation des cuisines, l'exclusion de certaines catégories de personnes lors du partage du repas, ou l'obligation faite à tous les membres (à partir d'un certain âge) de contribuer au budget du ménage pour avoir droit au repas (*bi tie te bi lie te*). Autant les pratiques sont induites par la transformation de la taille du ménage, autant les mêmes pratiques contribuent à l'augmentation de la taille du ménage.

4.6.3. Multiplicité des pourvoyeurs pour le budget de l'alimentation et rapports sociaux

A Kinshasa, principalement dans le milieu pauvre, le petit commerce des produits alimentaires exercé dans la rue, devant la parcelle ou au marché, est une tâche des femmes. Dans une société où le statut de chef de ménage est construit sur le principe de la séniorité de pouvoir économique, et en majorité patriarcale, la gestion quotidienne du ménage échappe à l'homme au profit des nouveaux financiers. Cela s'accompagne d'une érosion de l'autorité masculine. Le non-respect de la priorité d'âge et de la

gérontocratie masculine occasionne des conflits de génération liés au genre, et dans lesquels les nouveaux « financiers » (femmes et enfants) réclament de se singulariser et de s'accomplir en prenant certaines décisions qui relèvent de la compétence du chef de ménage. Le critère d'âge qui est souvent évoqué dans la définition du chef de ménage est mis à mal par les pratiques développées par les ménages pour garantir la sécurité alimentaire.

Dans les ménages riches et moyens, les chefs jouent un rôle capital dans le financement de la nourriture. Les conflits de pouvoir sont évités par le fait qu'il n'existe pas deux chefs. Ici, le chef de famille se confond au chef de ménage qui exerce le plein pouvoir. Par contre, dans le milieu pauvre, le chef de famille n'est pas forcément le chef de ménage. Dans le milieu aisé se produit un effet contraire, le renforcement de l'autorité du chef de ménage pendant que dans le milieu pauvre, c'est l'érosion de l'autorité parentale qui est observée.

Les exclus au repas familial prennent plaisir à manger avec leurs amis en dehors du cadre familial. Les *Malewa* et les *Nganda Ntaba* leur permettent de s'exprimer, d'entretenir des bonnes relations avec leurs amis. Ces jeunes se sentent ainsi plus proches de leurs amis que de membres de leurs familles. Leurs maisons deviennent plus des dortoirs que des lieux de résidence.

Malgré leur diversité, ces pratiques n'engendrent pas un changement radical de la famille. Même les filles mères qui recherchent l'indépendance en créant des sous-ménages, ne sont pas totalement indépendantes, elles veulent s'affranchir de l'autorité parentale tout en reconnaissent le lien et l'autorité du chef de ménage, surtout quand elles se retrouvent en difficulté. L'incapacité de s'auto suffire les oblige à vivre ensemble.

L'alimentation est donc une clé par excellence pour observer les transformations de la famille ainsi que celles de pratiques.

Conclusion

Le but poursuivi dans ce chapitre était d'analyser l'impact sur les rapports sociaux, des différentes logiques développées par les acteurs pour garantir leur alimentation. Parmi elles, il y a la discrimination de certains membres au repas, l'interdépendance pour la survie, la répartition de la nourriture se fait en fonction du nombre des commensaux, le partage avec les ménages sans ressources (solidarité de voisinage) et la mobilisation collective et/ou individuelle des fonds qui servent à l'alimentation.

Dans certains ménages pauvres, les membres qui ne contribuent pas sont exclus au repas. Au regard du nombre élevé des membres et de la modicité des revenus générés par les différentes activités, cette pratique permet aux ménages pauvres d'assurer un repas commun à tous les membres. Cependant, tout en créant la division entre les ayant droits et les exclus, elle permet aux ayant droits de partager un repas commun et de renforcer l'unité entre eux et de maintenir « l'unité ». Tout comme la répartition de la nourriture dans plusieurs assiettes ou en fonction du nombre des commensaux favorise la justice sociale en empêchant à ceux qui mangent vite et beaucoup, de manger plus que les autres, évite les conflits entre les membres et devient un fait anodin à tel enseigne que manger ensemble devient anormal.

Ces logiques nous paraissent contradictoires. Dans la mesure où les ménages bienfaiteurs n'ont pas suffisamment à manger pour eux-mêmes, ils privent les repas à leurs enfants ou conditionnent la prise de repas par la cotisation en excluant les membres qui n'ont pas cotisé ; ces mêmes ménages partagent la nourriture avec les voisins. Ces contradictions sous entendent une ristourne qui ne dit pas son nom.

Les résultats de l'enquête montrent que les femmes sont impliquées dans la mobilisation des fonds et la prise de décision en ce qui concerne l'achat des aliments. Si hier, elles étaient exclues de la prise de décision, aujourd'hui le renforcement de leur pouvoir économique dans le ménage favorise leur participation au processus décisionnel. Les rapports homme-femme s'améliorent. Cependant, l'amélioration de son pouvoir de décision n'a pas renversé les rapports de genre. La domination masculine persiste, bien qu'on observe dans le milieu pauvre une tendance à un déplacement du statut de Ego traditionnellement et légalement attribué au père en tant que chef du ménage vers les nouveaux financiers et/ou les « partenaires » de fait du chef de ménage.

Quant au rapport de génération, dans le milieu pauvre, les jeunes financiers sont à la quête de l'indépendance et la remise en cause de relations intergénérationnelles. Ces nouveaux détenteurs du pouvoir économique s'affranchissent progressivement du leadership des aînés à travers leurs apports au budget du ménage et leurs participations à la prise de décision. Cependant, la modicité des revenus, l'incertitude du lendemain et l'instabilité de leurs métiers, maintiennent ces jeunes sous l'emprise de la solidarité familiale. Ces jeunes naviguent entre la recherche de l'autonomie et la dépendance. Les concepts *d'ayant droit*, *de partenariat*, l'instabilité des alliances entre les financiers autour des repas, le fait de créer des sous ménages, etc. témoignent l'incapacité de ces jeunes à s'affranchir totalement de la famille.

Le fait de prendre en charge le petit déjeuner de ses enfants ou de financer seul e certains repas, d'exclure les autres membres du ménage au repas, etc. sont des faits éphémères. Personne n'a intérêt à quitter la parcelle familiale pour vivre seule, l'autonomie de ces jeunes financiers n'est pas effective.

La frontière du ménage dans le milieu pauvre est ou devient poreuse. Entre les membres du ménage et les non membres, la limite est dans certains cas, difficile à tracer. L'alimentation du ménage est financée par des « étrangers » qui influencent aussi les décisions en ce qui concerne le choix du menu ; surtout s'ils doivent prendre part au repas. L'unité de consommation n'est pas toujours établie.

CONCLUSION GENERALE

Notre recherche a consisté en une étude approfondie des pratiques développées par les ménages pour garantir leur sécurité alimentaire et leur impact sur les rapports sociaux en leur sein. Pour saisir cet objet, nous avons abordé deux voies principales : dans la première, nous avons identifié les différentes pratiques, logiques d'action et représentations autour du concept de sécurité alimentaire et dans la deuxième, nous avons cherché à comprendre l'impact de toutes ces pratiques, logiques et représentations sur les rapports sociaux. Pour y parvenir, nous avons adopté une posture conceptuelle et méthodologique mobilisant des entretiens, observations, récits de vie, ainsi que des fiches de consommation des ménages.

Ce travail est structuré en trois parties. La première, essentiellement théorique, définit les concepts clés, fait un contour de l'objet d'étude, démontre l'ambiguïté qui a longtemps entouré le fait social alimentaire en sociologie et comment les sociologues et anthropologues l'approchent dans leurs recherches. La deuxième partie a mis en exergue les conditions sociales des ménages de Kinshasa ainsi que les difficultés d'accès à l'alimentation. Enfin, la troisième partie offre un espace d'analyse des différentes pratiques, logiques et représentations autour de la sécurité alimentaire ainsi que leurs répercussions sociales sur les rapports sociaux au sein des ménages.

La première partie passe en revue les différents concepts clés utilisés ainsi que leurs évolutions. Présente le point de vue des auteurs qui nous ont précédée sur la question et le cadre théorique de l'étude.

En rapport avec la famille, l'alimentation et les conditions générales du pays, cette partie s'est fondée sur une préoccupation : dans les conditions actuelles, la politique de la RDC ne garantit pas la sécurité alimentaire aux ménages. Toutes les études sur la pauvreté en RDC soulignent qu'aucune province n'est épargnée par ce fléau. Cependant, certaines provinces sont plus affectées que d'autres et les milieux ruraux le sont davantage par rapport aux milieux urbains. Son incidence sur les conditions de vie des individus est de l'ordre de 80% en milieu rural, contre 30% en milieu urbain. Ce pourcentage est encore plus faible à Kinshasa. Il est de l'ordre de 6,25%. (INS, Rapport d'enquête 1-2-3, 2012 : 21).

Les études sur la consommation montrent que la RDC accuse un déficit de production des produits alimentaires (produits d'origine animale, maïs, manioc, fruits, etc.) qui l'oblige de se tourner vers les importations. Le régime alimentaire des Kinois est en majorité composé des produits importés, le volume des importations augmente chaque année.

En outre, l'absence d'une politique efficace d'hygiène alimentaire favorise l'exposition à même le sol de certains produits, la vente de denrées périssables en voie de décomposition, l'étalage sous le soleil des produits surgelés, etc. Bref, la population Kinoise est exposée à beaucoup de risques sanitaires et de malnutrition.

Nonobstant toutes ces difficultés, les marchés de Kinshasa connaissent rarement de rupture de stocks de nature à limiter durablement l'accès aux produits alimentaires. Cependant, le faible pouvoir d'achat d'un nombre important de ménages les empêche d'accéder à certains produits alimentaires les plaçant ainsi dans un combat quotidien et les contraignant aux diverses tentatives et innovations.

Comment la crise transforme les relations au sein des familles ? L'analyse de la littérature existante en rapport avec la famille et l'alimentation révèle qu'avec la crise, les femmes déploient une énergie extraordinaire dans le secteur informel et dans l'agriculture pour assurer la survie de leurs familles. Leur contribution au budget du ménage est capitale.

Malgré leur contribution considérable au budget du ménage, le statut du chef de ménage dans l'histoire de l'Afrique a été rarement reconnu à la femme mariée. Quel que soit le rôle qu'elle puisse jouer dans la société, ce statut lui est reconnu seulement quand elle vit sans mari. Le rôle de chef de ménage se confond avec celui de chef de famille qui a aussi une fonction sociale au-delà de sa seule cellule domestique. Or les normes culturelles veulent que certains rituels, même dans la cellule domestique, soient accomplis par les hommes seulement. Le rapport de génération est déstabilisé du fait de l'accroissement du pouvoir économique des femmes et des jeunes. Les études sur le secteur informel montrent que ce dernier occupe 88,6 % des actifs dans l'ensemble du pays. Parmi ces actifs, les femmes représentent 54% contre 25% de jeunes de moins de 25 ans. Ces nouveaux détenteurs du pouvoir économique dans le milieu pauvre

s'affranchissent progressivement du leadership des aînés à travers leurs apports au budget du ménage et leurs participations à la prise de décision.

Cependant, le fait que plus de 96 % des employés du secteur informel n'ont pas de contrats écrits, rend leur métier fragile. L'incertitude du lendemain et l'instabilité de leurs métiers, maintiennent ces jeunes sous l'emprise de la solidarité familiale, ils naviguent entre l'autonomie et la dépendance.

La démarche ayant conduit à la réalisation de la présente dissertation a été soutenue par la théorie des pratiques sociales dans une approche socio-anthropologique. Cette théorie nous a permis d'observer la complexité de pratiques alimentaires dans des lieux et moments différents en mettant un accent particulier sur l'ensemble des dimensions matérielles et symboliques que recouvrent l'acte alimentaire, les significations et les compétences que les individus donnent et /ou développent autour de l'alimentation. A travers les différents courants ayant participé à son élaboration, la théorie des pratiques sociales nous a permis de mobiliser les variables et de les traduire en indicateurs nécessaires pour la lecture des interactions et rapports sociaux entre les différents membres de ménages.

Le fait pour cette théorie de mettre un accent particulier sur les pratiques et non sur les individus ou les structures sociales, nous a permis d'observer la spécificité de chaque pratique, leur mode de stabilisation et de transmission ; comment elles se transforment, agissent sur les individus et inversement.

Cette théorie présente certes, des limites, mais elle nous a permis de saisir la complexité des pratiques alimentaires, d'analyser leur influence réciproque sur la famille en allant des représentations vers les actions ou l'inverse. Notre approche très ciblée sur quatre quartiers de Kinshasa permet de montrer que les stratégies alimentaires se distinguent selon les niveaux socio-économiques des ménages et entretiennent des relations complexes avec les transformations familiales telles qu'elles se déclinent dans une métropole : genre, génération, famille « nucléaire » ou élargie...

Cette approche ne place pas des représentations toujours avant les actes, mais permet de montrer comment les représentations et même les valeurs se construisent dans des pratiques assez bricolées et instables. En effet, au cours de nos investigations, nous avons découvert comment dans des situations de pauvreté, les individus, poussés par

l'instinct de survie face à l'insécurité alimentaire, inventent des stratégies variées adaptables à des circonstances diverses. Les récits de vie des ménages ciblés dans cette étude, illustrent nos allégations. La combinaison de deux ou trois activités pour gagner de l'argent ou pour suppléer à la faiblesse du revenu tiré de l'activité principale, entre dans la gamme de cette panoplie des stratégies. De même que quand un ménage adopte des habitudes alimentaires autres que celles de sa tradition : « un muyombe qui, par manque d'argent ou faible pouvoir d'achat, se contente de manger les spaghettis et l'omelette, à la place de son riz ou bananes plantains traditionnels. A l'absence de l'électricité ou des moyens financiers pour acheter du gaz ou de la braise devant servir à la cuisson, on fait recours aux débris de bambous ou quand on n'a pas assez d'argent, on finance le ménage de la deuxième épouse qui a moins d'enfants par rapport à celui de la première pour être mieux servi, la modification de l'heure de prise du repas ou réduire le nombre de repas en un seul appelé gong unique, etc. Ces pratiques finissent par être intériorisées et transmises à la génération suivante qui les adopte et les intègre dans leur vision de la réalité sociale.

Quant à l'approche méthodologique, la triangulation des sources à laquelle recourt la socio- anthropologie nous a été d'une grande utilité. Elle nous a permis de mobiliser des entretiens, des observations et des récits de vie. Pour faire le dépassement des discours vers les pratiques qu'exige la théorie des pratiques sociales, nous avons rassemblé des fiches de consommation par lesquelles ont été prélevées la consommation réelle des ménages, les personnes qui financent les repas, celles qui décident, la constitution des groupes stratégiques que nous avons appelés les ayant droits et les exclus, etc. Les données ainsi produites ont été analysées dans une approche qualitative. Les données produites à l'aide des fiches de consommation nous ont permis de quantifier la consommation réelle des ménages, d'identifier les personnes qui jouent un rôle capital dans la survie des ménages, de déterminer les véritables chefs de ménages ; les décideurs et les financiers, ainsi que la régularité de leurs interventions. Avec ces données, nous avons pu calculer le budget des ménages, l'apport de chaque membre au budget en terme de pourcentages, etc.

Nous avons également réalisé des entretiens - observations, et des récits de vie.

Ces différentes techniques de production des données nous ont permis de relever les différentes pratiques développées par les ménages. Nous avons retenu principalement les pratiques de mobilisation des fonds, d'approvisionnement, de préparation, de répartition et de consommation.

En rapport avec les personnes qui financent les repas, à Limete (milieu aisé), ce sont principalement les chefs de ménage qui prennent la charge alimentaire des membres. De manière générale, les ménages de Limete répondent au modèle classique où le chef et son épouse ont une obligation alimentaire envers les différents membres. À Ndjili (milieu intermédiaire), les chefs de ménage viennent en première position, suivis des époux (ses), des enfants et autres membres de famille.

À Makala (milieu pauvre), plusieurs personnes financent les repas. Parmi elles : les chefs de ménage, leurs épouses/époux, les enfants, les petits-enfants, les « beaux-fils », les copains et concubins (actuels et/ou anciens) des filles, les concubins des chefs de ménage femmes non mariées, etc.

En terme de pourcentage, à Makala, le chef de ménage et son époux (se) contribuent à la hauteur de 62,1% à la survie du ménage. Ce pourcentage est de 73,5 à Ndjili et 85,1 à Limete. Les enfants biologiques interviennent respectivement pour 15,6% à Makala, 24% à Ndjili et 14,3% à Limete. Une autre catégorie qui intervient uniquement dans le site de Makala est celle des concubins des filles et des garçons. Dans l'ensemble, cette catégorie finance la consommation alimentaire des ménages à hauteur de 20,5%.

Les pratiques de mobilisation des fonds varient d'un milieu à un autre, d'un ménage à un autre et voire même d'un individu à un autre. Dans le milieu pauvre, la mobilisation est collective avec la participation des tierces personnes au budget du ménage. Le petit commerce exercé en majorité par les femmes et les filles mères, les petits métiers, les *coops* qui englobent : la prostitution des jeunes filles, la vente de la drogue, les opérations de *kuluna* (banditisme), le vol ; etc. figurent parmi les stratégies de mobilisation des fonds qui financent les repas.

À Ndjili, les repas sont principalement financés par le salaire, le revenu du petit commerce, le loyer des maisons en location et la contribution que les autres membres de la famille ou les parents des enfants qui laissés en garde. Comme à Makala, la mobilisation des fonds est collective, à la seule différence que les tiers qui participent

au budget ménager sont des membres de la famille. La cotisation comme pratique pour organiser un repas a été observée dans certains ménages. C'est davantage à Makala qu'elle a été observée. A Limete, la mobilisation des fonds est plus ou moins collective avec l'exercice des activités licites bien certains chefs de ménages augmentent leurs revenus avec la corruption. C'est principalement le salaire et les loyers de leurs maisons en location qui financent les repas.

Dans tous les trois sites, ce sont principalement les femmes qui approvisionnent le ménage. Dans les ménages aisés du site de Limete, les produits pouvant être conservés (maïs, manioc, riz, sucre, lait, poissons, viandes, etc.) sont achetés une fois par mois. Les légumes frais et les pains sont achetés quotidiennement. Dans le milieu intermédiaire de Ndjili, il y a deux catégories de ménages : ceux qui achètent au quotidien tous les produits alimentaires et ceux qui font la provision des produits de base (maïs, manioc, riz, sucre, huile) et achètent les autres produits chaque jour. A Makala (milieu pauvre), la règle est l'approvisionnement quotidien, à l'exception de trois ménages qui vendent une fois par semaine. Ces ménages achètent les produits de base (maïs et manioc) pour trois à quatre jours. Dans les ménages de Limete et certains de Ndjili, il existe un budget ménager pour l'approvisionnement, à Makala ce budget n'existe pas.

Les pratiques d'approvisionnement développées par les ménages sont déterminées en grande partie par l'environnement de vie, les moyens matériels et financiers, lesquels découlent des compétences ou des capacités de chaque ménage.

Concernant les pratiques de préparation, l'espace culinaire apparaît comme un facteur de division et d'unité dans tous les sites. Les personnes chargées de préparer varient d'un site à l'autre et d'un ménage à un autre. Dans l'ensemble des ménages enquêtés, la préparation des aliments est une activité réservée aux femmes. Dans le milieu pauvre si la femme elle-même ne prépare pas, elle se fait remplacer par ses filles biologiques et ses petites filles. À Ndjili, c'est la même réalité. Par contre, à Limete, c'est principalement les domestiques qui préparent. En leur absence, ce sont les enfants confiées qui préparent. Notons que dans les ménages du milieu pauvre, plusieurs cuisines y sont organisées en dehors de la cuisine principale. Les membres ont la latitude de cuisiner des repas individuels et /ou avec un *partenaire* de circonstance. Ces repas

sont organisés bien avant le repas commun, généralement organisé tard dans la soirée. Les sous ménages sont relativement indépendants, en cas de difficulté, ils recourent au ménage principal.

Dans certaines parcelles de Makala, par faute de cadre approprié, il existe un seul espace culinaire utilisé par tous les pensionnaires (ménages principal et sous ménages). Dans certains cas, les ménages et les sous ménages utilisent les mêmes ustensiles de cuisine. L'espace culinaire contribue à unir la famille, et participe en même temps à la séparer. Les conflits d'intérêt naissent autour de son usage et de celui des ustensiles de cuisine utilisés à tour de rôle, etc.

La consommation est le moment de tous les enjeux où l'on observe la division entre ayant droits et exclus, l'individualisme, l'apparente remise en question de la notion de famille, de l'instabilité des alliances avec le changement des alliés selon les circonstances ; moment d'unité pour certains ménages, de partage, de contradiction et de solidarité envers les ménages parasites pour d'autres. Bref, c'est le moment où l'on peut observer la crise dans la solidarité et la solidarité dans la crise dans les milieux pauvre et intermédiaire. Les murs physiques et symboliques apparaissent au moment de la consommation. Les uns s'enferment dans leur maisonnette, mangent avec une catégorie des membres (*les ayant droits*) et les autres mangent devant tous les membres tout en ignorant les exclus.

Par contre dans le milieu aisé, on observe la crise dans la solidarité au sein des ménages qui hébergent les membres de la famille élargie. C'est la sélection qui se fait, les produits tels que le lait, les saucisses et autres aliments jugés luxueux, sont réservés aux plus petits, aux chefs de ménage ou aux enfants biologiques. À la différence avec le milieu pauvre, tout le monde mange au moins un repas par jour, peu importe sa composition.

Les produits alimentaires consommés à Kinshasa proviennent principalement de l'extérieur et de l'intérieur du pays. Les importations massives expliquent aussi la tendance à la standardisation des menues observées dans les ménages enquêtés. Les produits importés ont meilleurs prix par rapport aux locaux et de fois préférés. Dans ces conditions, consommer en respectant les normes culturelles ou proches de sa culture devient un exploit.

Malgré la tendance à la standardisation des menus consommés par les ménages enquêtés, il existe une grande différence au niveau de la qualité et de la quantité des aliments consommés. Pour une consommation journalière, les ménages de Limete (aisés) dépensent trois fois plus que ceux de Njili (moyens) et sept fois plus que ceux de Makala (pauvres). Ces écarts traduisent les inégalités sociales en termes de consommation dans les différents sites.

En rapport avec les modes de répartition des repas, nous en avons dégagé quatre. La consommation pour tous dans un seul bocal (récipient). La consommation individuelle où le repas est reparté en fonction du nombre des commensaux. Le troisième, c'est le mode de consommation en sous-groupes. Le quatrième et dernier est celui où le repas est servi pour tous dans des mêmes récipients, mais chacun se sert dans son assiette, mange autour d'une même table avec tous les autres membres du ménage. Ce dernier mode de consommation est la caractéristique des ménages aisés.

Les lieux de consommation varient selon les milieux de vie. Pour les ménages qui partagent les repas en petit groupe, chaque groupe occupe la table à tour de rôle. Dans d'autres ménages, c'est chaque groupe qui se trouve un endroit dans la maison pour manger. D'autres se mettent sur le pavement et d'autres encore utilisent la natte pour s'asseoir et placent leur repas au milieu. A Makala, les plus jeunes se mettent par terre pour manger, d'autres encore mangent dehors ; en dessous d'un arbre, sur la véranda, et dans d'autres espaces qu'offrent la parcelle ou l'hébergement. Dans les ménages du milieu aisé, existent des salles à manger équipés où tous les membres peuvent se réunir pour prendre le repas. Cela n'est pas le cas dans les ménages pauvres.

En rapport avec les moments de consommation, dans le site de Makala, 72,6% de repas sont consommés entre dix-huit heures et vingt-trois heures ; seulement 2,5% de ménages ont consommé un repas pendant la journée. Ce pourcentage est respectivement de 63,3 et 8,7% dans le site de Ndjili et 16,7 et 51,2% à Limete.

Ces pratiques impactent les rapports sociaux à travers la structure du ménage, l'autorité du chef de ménage, les formes de l'union (mariage), les rapports de genre, les limites du ménage ainsi que les rapports de génération.

En rapport avec la taille du ménage dans la société traditionnelle, les naissances n'étaient pas contrôlées, avoir plusieurs enfants était considéré comme

synonyme de richesse et un don de Dieu. Par conséquent, il fallait en avoir autant que possible. C'est avec les exigences de la modernité que la notion de planification familiale est apparue. Avoir plusieurs enfants cadre avec les représentations sociales du milieu pauvre. Dans ce milieu, être en sécurité alimentaire, c'est avoir plusieurs *bras*. Les enfants contribuent à augmenter le nombre de potentiels financiers qui pourront aider leurs parents. Dans ce milieu (Makala), les naissances ne sont pas contrôlées, la taille du ménage est considérable. De ce point de vue, il n'y a pas de changement à Makala. Par contre, dans les deux autres sites, les naissances sont limitées et même contrôlées. Cependant, tout en limitant les naissances, ils hébergent les autres membres de la famille élargie. Ils sont partagés entre la gestion rationnelle de la famille nucléaire et la vie communautaire qui garde toujours sa valeur. Cette ouverture envers la famille élargie a subi des modifications. Il y a comme une sorte de sélection des personnes à héberger. Les filles sont préférées par rapport aux garçons.

Quant à l'autorité du chef de ménage, la figure du père ou de l'oncle maternel était emblématique dans la société traditionnelle. Le père ou l'oncle était investi d'autorité sur les enfants. Un mythe ou une certaine peur était entretenu autour de ladite autorité. La socialisation, les idiomes de la sorcellerie, les pratiques fétichistes, etc., conditionnaient les enfants à s'incliner devant l'autorité du chef de famille.

Dans les trois sites, la contribution des enfants au budget du ménage est exigée par certains chefs de ménage. Cette pratique a un impact sur l'autorité du chef de ménage. Dans le milieu pauvre, les parents ne sont plus en mesure d'accomplir leurs devoirs vis-à-vis des enfants (nourrir, protéger, éduquer, etc.). Ces parents ont perdu leur pouvoir social sur les enfants. En contribuant aux repas, les enfants deviennent des partenaires de leurs parents. Parmi ces enfants *partenaires*, il y a des *kuluna*, des voleurs, des concubines de *kuluna* ou des voleurs connus en tant que tels par tous. Leurs parents ne peuvent rien dire, ni dénoncer par peur d'être réprimandés par leurs propres enfants, voire même d'être privés de la cotisation d'un partenaire. La peur a changé de camps dans le milieu pauvre.

Par contre, dans le milieu riche, le chef de ménage garde son autorité ou la position centrale pour des raisons évidentes. C'est lui qui prend la charge du ménage et assure la ration alimentaire.

Concernant les rapports de genre, la société traditionnelle se caractérisait par la domination de l'homme sur la femme. Ce dernier décidait seul, il était désigné comme chef de la famille, éduqué pour dominer, être servi par la femme. Dans les trois sites, l'amélioration du pouvoir décisionnel de la femme est avérée.

Cependant, les rapports homme-femme n'ont pas été renversés. Bien qu'il y ait une évolution dans certains domaines de la gestion du ménage et de la relation entre l'homme et la femme, l'emprise de l'homme sur la femme persiste et se reformule dans les nouveaux types de couple.

En rapport avec le mariage, avant 1960, la reconnaissance de la formation du couple passait exclusivement par le mariage (Sohier, 1943). Toute autre forme d'union est simplement associée au concubinage (coutume et code de la famille). Dans les trois sites, le changement se manifeste différemment. A Makala, le mariage est vidé de son contenu, le *yaka tofanda* ou l'union de fait est la règle. Bien qu'elle ne soit pas acceptée sur le plan social, mais elle est tolérée et dans certains cas, encouragée, voire même entretenue par les parents.

Les pratiques alimentaires ont un impact sur ce changement, tout comme la transformation du mariage sur les pratiques alimentaires. Certains ménages conditionnent la prise du repas par la contribution des membres ; ces ménages incitent indirectement les filles à la prostitution. Ces dernières, à la recherche de la fameuse contribution, finissent par des grossesses avant le mariage et à cohabiter avec leurs concubins. Inversement, le fait de devenir mère ou père avant le mariage, dans un contexte de pauvreté où le jeune couple n'a pas une source de revenu, amène les filles à s'installer dans la famille de leur concubin ou de rester dans leur propre famille. Cela impacte la taille du ménage. Le chef de ménage n'étant pas en mesure d'assurer l'alimentation de sa fille et de ses petits-enfants, le concubin de la fille va, soit donner de l'argent à la fille pour contribuer au budget du ménage, soit créer un sous ménage.

Dans le milieu pauvre, les enfants ont difficile à s'autonomiser, leurs parents les qualifient « d'enfants éternels », incapables de fonder un foyer. Cette incapacité à fonder un foyer stable les conduit à l'union de fait, à augmenter la taille du ménage, à créer des sous ménages, à s'alimenter dans les *malewa*, etc. Ces enfants éternels naviguent entre la recherche de l'autonomie et la vie communautaire. Dans certains cas,

ils veulent s'affranchir de l'autorité des parents en construisant leurs bicoques dans la parcelle des parents, mais n'y parviennent pas à cause de la pauvreté et de l'emprise des parents qui sont dans la même parcelle. Les concepts *d'ayant droit, de partenariat*, l'instabilité des alliances entre les financiers autour des repas témoignent de l'incapacité de ces jeunes à s'affranchir totalement de la famille. A la quête de l'indépendance, certains de ces enfants réclament et jouissent de l'héritage avant la mort des parents.

La frontière du ménage dans ce milieu est poreuse. Entre les membres du ménage et les non membres, la limite est dans certains cas, difficile à tracer. L'alimentation du ménage est financée par des « étrangers » qui influencent aussi les décisions en ce qui concerne le choix du menu ; surtout s'ils doivent prendre part au repas. L'unité de consommation n'est pas toujours établie.

A Limete et Ndjili, bien qu'il y ait dans certains ménages l'existence des filles mères et des garçons pères, leur présence n'impacte pas le fonctionnement du ménage.

L'unité de consommation est remise en cause dans le milieu pauvre par le développement de certaines pratiques telles que l'exclusion de certains membres au repas, la création des sous ménages, *mwana na mwana na sani na ye*, consommer seul ou avec ses copains dans les *malewa*, etc. ainsi, plusieurs feux s'allument dans un même ménage remettant en cause la notion du ménage.

L'obligation alimentaire faite aux époux et épouses par la loi pour assurer la prise en charge alimentaire n'est pas évidente à Makala mais, elle est assurée dans les deux autres milieux. Dans les traditions congolaises, l'homme, la femme et les enfants allaient aux champs pour assurer la prise en charge alimentaire du ménage ; la colonisation en s'intéressant principalement à la force physique de l'homme, en créant des villes, a créé la dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme. Le ménage devait vivre du salaire de l'homme. La femme ne pouvait plus contribuer au budget du ménage. Actuellement, dans le milieu pauvre, l'obligation faite aux enfants de contribuer au budget du ménage se présente dans une certaine mesure comme un recours à l'authenticité. Par contre, à Limete, le ménage est resté moderne, le père, chef du ménage a gardé son rôle de pourvoyeur lui attribué par la colonisation.

Par rapport aux valeurs, la solidarité était au cœur de la socialisation bien qu'il existe un débat autour des modalités pratiques de cette solidarité africaine. L'hospitalité et la solidarité sont toujours présentes, mais elles ont subi une certaine évolution. Dans le milieu aisé, les ménages continuent à assister les autres membres qui n'ont pas suffisamment des moyens à travers l'hébergement et la scolarisation de leurs enfants.

Les données des observations révèlent que dans les ménages de Limete, outre les enfants biologiques du chef de ménage, les autres membres sont des filles. Ce sont ces dernières qui préparent à manger en l'absence des domestiques et s'occupent des travaux ménagers. Ce qui fait penser que ce n'est pas seulement par solidarité que ces ménages hébergent ces filles. Bien qu'elles soient nourries, scolarisées, etc. elles jouent plus un rôle apparenté à celui de domestique que d'enfants de la famille.

Dans le milieu pauvre, les grands enfants et leurs descendants s'invitent dans les ménages de leurs parents ou grands-parents. Les difficultés de louer une maison et de constituer un foyer autonome les obligent à cohabiter avec leurs parents, grands-parents et arrière grand parents. Certains ménages sont devenus une sorte de clan et parfois leurs limites sont difficiles à établir.

Quant aux rapports de génération, la pratique de contribution impose une certaine égalité entre les membres dans le milieu pauvre. Dans les ménages qui conditionnent la prise de repas par la contribution au budget, les membres se situent dans un rapport de « partenariat ». Ce partenariat place le chef de ménage sur un même pied d'égalité avec les membres du ménage (enfants, époux/épouse, nièces et autres) qui cotisent au même titre que lui. Il ne peut prendre une décision sans au préalable consulter les autres « partenaires ». Les décisions sont prises par consensus ; à la limite, la décision revient à la personne qui contribue le plus. L'âge, le sexe, le statut social ne constituent pas les critères de suprématie. C'est l'argent ou la contribution matérielle qui comptent. En outre, entre les différents contribuables se développe une interdépendance ; il faut attendre que chacun apporte sa contribution pour préparer le repas. Les enfants et leurs parents ou les petits enfants et leurs grands-parents deviennent des partenaires qui financent le repas. Le pouvoir de décision est désormais partagé entre les partenaires.

Quant à nos hypothèses de recherche, les résultats ont montré que les représentations sociales des acteurs autour de la sécurité alimentaire déterminaient les pratiques développées par les ménages et lesquelles pratiques influençaient les rapports sociaux au sein des ménages.

Le choix des sites s'est avéré pertinent. La pauvreté, l'environnement matériel de vie ont un impact considérable sur les pratiques. Il va sans dire que les inégalités alimentaires constatées dans les trois sites, bien qu'à des degrés différents, sont des révélateurs de la transformation des relations de parenté et mettent à défi certaines valeurs qui caractérisent la notion de famille. C'est le cas de l'unité de consommation, la reconnaissance de l'autorité du chef qui font défaut dans certains ménages pauvres.

A ce jour, on vit ce que nous pourrions appeler par métaphore, le paradigme de la cigale et la fourmi symbolisé par le vocable ayant droit. Ce qui veut dire que la priorité de la prise du repas est accordée à celui qui a contribué à l'acquisition dudit repas. On assiste à l'émergence, dans les milieux pauvres surtout, des nouvelles formes de relations inédites construites sur base de partenariat développé pour l'acquisition de la nourriture.

En définitive et à la lumière de tout ce qui précède, cette recherche n'a nullement la prétention d'épuiser une matière aussi vaste que complexe au regard de l'évolution et des transformations sociales qui affectent le paysage familial d'aujourd'hui.

A cet effet, il est important d'approfondir les notions d'ayant droits, partenariat, famille et d'héritage qui conduisent dans la plupart des cas, à la création des sous ménages, à la transformation des pratiques alimentaires et à la disparition de certains ménages. Ces notions changent de signification selon les contextes de leur utilisation.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- Abric Jean-Claude. (2016). *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris.
- Abric, J.C. (2011). *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris.
- Alain Marie. (2008). *L'Afrique des individus Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris.
- Alpe, Y. et ali. (2005). *Lexique de sociologie*, Dalloz, Paris.
- Astolfi, J.-P., Darot, É., Ginsburger-Vogel, Y., & Toussaint, J. (2008), *Mots-clés de la didactique des sciences*, De Boeck Supérieur, Paris.200p.
- Aude Mottiaux et Pierre Petit. (2004). Histoire et mémoire alimentaires. In Petit. P. *Byakula Approche socio-anthropologique de l'alimentation à Lubumbashi* (Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, p. 180-196). Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles.
- Ayimpam Sylvie. (2014). *Economie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, Karthala, Paris.
- Bambila M. H. (2003). Pauvreté féminine et sécurité alimentaire des ménages en RDC. In *Vivre et survivre à Kinshasa. Problématique du développement humain*, L'Harmattan, Paris, pp. 105-124.
- Banea. M. JP. (2001). Consommation alimentaire des ménages à Kinshasa. In *Kankonde, M. Tollens. E. et al, Sécurité alimentaire au Congo- Kinshasa. Production, consommation et survie*, L'Harmattan, Paris, pp. 34-51
- Barbesse, B et Glaymann, D. (2004). *Introduction à la sociologie*, Foucher, Paris.
- Bayedila B.T. E. (2014). *La reproduction du statut de la femme en République Démocratique du Congo*, L'Harmattan, Paris.
- Blais, M. C. (2007). *La solidarité. Histoire d'une idée*, Gallimard, Paris.
- Blaquart, J. L. (2009). *La gratuité et transcendance : Du bon plaisir antique à l'autonomie moderne. Mélanges de science religieuse*, Tome 66, PUF, Paris.
- Boeck, F. D., Plissart, M.-F., & Jacquemin, J.-P. (2005). *Kinshasa : Récits de la ville invisible*. La Renaissance du livre, Bruxelles.
- Bonfinglioli A.,. (2007). *La nourriture des pauvres. Comment les collectivités locales peuvent-elles réduire l'insécurité alimentaire en Afrique*, FENU, Bangladesh.
- Bricas. N. (1998). *Cadre conceptuel et méthodologique pour l'analyse de la consommation alimentaire urbaine en Afrique*, CIRAD.

- Bricas. N. (2018). Sécurité alimentaire. In *Dictionnaires des cultures alimentaires*, PUF, Quadriga, Paris. pp. 1313-1317.
- Cabin. P. et Dortier. J. F. (2000). *La sociologie : Histoire et idées Les fondateurs—Les grands courants—Les nouvelles sociologies*, Sciences Humaines, Québec.
- Cardon, P., Depecker, T., & Plessz, M. (2019). *Sociologie de l'alimentation*, Armand Colin, Paris.
- Carraud Vincent. (1989). *Solidarité ou les traductions de l'idéologie*. Communio, XIV.
- Centre International des Civilisations Bantu. (1989). *Facteurs culturels et projets de développement rural en Afrique Centrale, Points de repère*, L'Harmattan, Paris.
- Charvet. J.-P. (2009). *L'alimentation dans le monde—Mieux nourrir la planète* (Nouvelle édition , Broché, Larousse, Paris.
- Coussy et Vallin. (1996). *Crise et population en Afrique : Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*. CEPED, Paris.
- De Bruyne, P., Herman, J. et De Shoutheete M., (1974). *Dynamique de la recherche en sciences sociales : Les pôles de la pratique méthodologique*, PUF, Paris.
- De Saint Moulin. L. (2010). *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*, L'Harmattan, Paris.
- De SARDAN J.-P.O., (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio- anthropologique*. Academia-bruyant, Louvain la Neuve.
- De Sardan, J. O. (2003). *L'enquête socio-anthropologique de terrain : Synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*. 59.
- De Sardan. J. P. O. (1995). *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Karthala, Paris
- Durkheim. E. (1894). *Les règles de la méthode Sociologique*, PUF, Paris.
- Durkheim. E. (2004). *Les règles de la méthode sociologique* (12ème édition) PUF., Quadriga, Paris.
- Easterly. W. (2006). *Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester ?* Nouveaux Horizons.
- Ferréol, G. et al. (1991). *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, Paris.
- Frédéric, L., & Freddy, V. (2006). *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Analyses géographiques*.
- Fumunzanza, M.J. (2011). *Kinshasa d'un quartier à l'autre*, L'Harmattan, Paris.

- Gondard-Delcroix. C. (2006). *La combinaison des analyses qualitative et quantitative pour une étude des dynamiques de pauvreté en milieu rural malgache*. Université Montesquieu Bordeaux IV.
- Goossen, F., Minten, B. et Tollens, E. (1994). *Nourrir Kinshasa. L'approvisionnement local d'une métropole africaine*, L'Harmattan, Paris.
- Goyette, G. Boutin, G et Lessard-Hébert, M. (1997). *La recherche qualitative. Fondement et pratique*, Deboeck Université, Louvain-la-Neuve.
- Gurvitch. G. (1992). *Traité de sociologie*, PUF, Paris.
- Halbwachs. (1912). *La classe ouvrière et les niveaux de vie. Recherche sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Gordon et Breach.
- Hermet, G., Badie, B., Birnbaum, P. et Braud, P. (1998). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, Paris.
- Kahola. T. O., (2014). *Ménages à Lubumbashi Hébergement des parents et vie domestique* (Academia, Vol. 312). Academia, Louvain la Neuve.
- Kalongo M. (1997). *Code civil et commercial congolais (CRDJ)*. CRDJ, Kinshasa.
- Kankonde, M. et Tollens, E. (2001). *Sécurité alimentaire au Congo- Kinshasa. Production, consommation et survie*, L'Harmattan, Paris.
- Kapagama. I. P. (2001). *Hypopovreté à Kinshasa. 1*.
- Kaufman, J.C. (2005). *Casseroles, amour et crise Ce que cuisiner veut dire*, Armand Colin, Paris.
- Kaufmann, J. C. (2004). *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, Paris.
- Laroche Dupraz. C. et Postalle. A. (2010). *La souveraineté alimentaire en Afrique est-elle compatible avec les négociations commerciales agricoles à l'OMC ?* » Politique africaine, Karthala, Paris, 107-127.
- Lelo Nzuzi et Tshimanga, C. (2004). *Pauvreté urbaine à Kinshasa (Cordaid)*. Cordaid.
- Lelo Nzuzi. (2011). *Kinshasa planification et aménagement*. L'Harmattan, Paris.
- Liwerant Sara et Kienge- Kienge, I. R. (2019). *Puzzle de sorties de violence urbaine à Kinshasa (RD Congo)*, Academia-L'Harmattan, Paris.
- Llored. R. (2007). *Sociologie. Théories et analyses*, Ellipses, Paris.
- Lututala, B. (1995). " Les migrations africaines dans le contexte socio-économique actuel- une revue critique des modèles explicatifs", In Gerad, H et Piché V (Eds), *Sociologie des populations*, Montréal, PUM/AUPELF-UREF, pp. 391-416
- Malassis, L. (1996). *Traité d'économie agro-alimentaire*, Cujas, Paris.

- Mucchielli, A. (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Vol. 1-2e édition, Armand Colin, Paris.
- Mwene Batende, G. (2011). *Sociologie et anthropologie culturelle terrains et théories regard croisés sur deux savoir complémentaires*, Laak, Kinshasa.
- Nkuku, K. et Marcel, R. (2002). *Stratégies de survie à Lubumbashi (R-D Congo). Enquête sur 14.000 ménages urbains*, L'Harmattan, Paris.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2010). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, 2e édition, Armand Colin, Paris.
- Paillé. P. (2006). *La méthodologie qualitative. Posture de recherche et travail de terrain*, Armand Colin, Paris.
- Pain Marc. (1984). *Kinshasa. La ville et la cité*, De l'Orstom.
- Petit, P. (2003). *Ménages de Lubumbashi entre Précarité et Recomposition*. Observatoire du changement urbain, L'Harmattan, Paris.
- Petit. P. (2004). *Byakula. Approche socio- anthropologique de l'alimentation à Lubumbashi*, Académie Royale des sciences d'outre-mer, Bruxelles.
- Pressat. R. (1979). *Dictionnaire de démographie* PUF, Paris.
- Roy. A. (2010). *Politique Africaine : Surveiller et nourrie. Politique de la faim. Initiative riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire*, 119, 87-106.
- Salam Fall, A. (2007). *Bricoler pour survivre, Perception de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar*, Karthala.
- Salam Fall. A. et Saip Sy. O.p Sy. (2004). *Les économies domestiques en Afrique de l'Ouest*, Codestria /Oxfam, Dakar.
- SAPIRO Gisèle. (2020). *Dictionnaire international de Boudieu* (CNRS), Paris.
- Shomba, K. S. (2009). *Comprendre Kinshasa à travers ses locutions populaires, sens et contexte d'usage*, ACCO Uitgeverij.
- Shomba, K. S. (2011). *Réponse de l'économie sociale à la crise alimentaire en RDC. Etude d'un cas : CDI-Bwamanda*. MES, N°69, Kinshasa, 98p.
- Shomba, K. S., et al. (2015). *Monographie de la ville de Kinshasa*, ICREDES, Kinshasa.
- Staatz, J.M., D'Agostino V. C. et Sundberg, S. (1990). *Measuring food security in Africa : Conceptual, empirical and policy issues*. 1311-1317.
- Tibère L. (2009). *L'alimentation dans le « vivre ensemble » multiculturel. L'exemple de la réunion*, L'Harmattan, Paris.
- Trefon, T. (2004). *La réinvention de l'ordre à Kinshasa*. In *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat*, L'Harmattan, Paris.

- Trefon, T. (2004). *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat* L'Harmattan, Paris.
- USAID, Agclir. RDC. (2010). *Diagnostic de la réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole de la RD Congo*. 149-168.
- Zarader, J.P. (2003). *Le vocabulaire de Bourdieu*, Ellipses, Paris.

II. Articles de revue

- Alain Marie. (2011). Il n'y a rien, nous avons honte, nous ne mangeons rien, l'anthropologie de la pauvreté à Bamako. In *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalité et faux semblants*, Karthala, Paris, pp. 249-278.
- Bonkena, B.P. (2018). La consommation alimentaire et son évolution à Kinshasa, République Démocratique du Congo. *Tropicultura*, 36(3), 506-519.
- Bricas N. et Seck P.A., (2004). « L'alimentation des villes du Sud : les raisons de craindre et d'espérer ». In, *Cahiers Agricultures*, vol 13, n° 1, p. 10-14.
- Bricas N., (2008). La pluralité des références identitaires des styles alimentaires urbains en Afrique. Les nouvelles figures des marchés agroalimentaires. Apports croisés de l'économie, de la sociologie et de la gestion. GDR Economie & Sociologie « les Marchés Agroalimentaires », pp.149-159.
- Bricas. N. (1996). L'effet de la crise sur l'alimentation des populations urbaines en Afrique. In *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, CEPED, Paris, pp. 183-207.
- Calandre, N., & Ribert, E. (2010). « Les pratiques alimentaires d'hommes ouest-africains vivant en Île-de-France », In, *Hommes Migrations*, n° 1286-1287(4), 162-173.
- De Saint Mouin, L. (1971). Les anciens villages des environs de Kinshasa. In *Etudes d'histoire africaine, II*, PUZ, Kinshasa, pp. 83-119
- De Suremain. C.E. et Razy. E. (2011). Tu manges aujourd'hui, tu ne manges pas le lendemain, ça c'est la pauvreté. L'incertitude alimentaire à Bamako. In *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalité et faux semblants* Karthala, Paris, pp. 249-278.
- Dechaux. H. (2007). Réalités et limites de l'entraide familiale. In Paugam S. *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, Paris, pp. 205-217.
- Eisenberg, M. A., (1997). The world of contract and the world of gift. *California Law Review*, 85(4), 821-866.

- Ekala, B. B.P. (2019). Soubassement de l'antagonisme entre femmes unies par alliance matrimoniale : Interrogation et réinterrogation anthropologiques. In Shomba. K. S., *Quelques singularités congolaises. Enjeux, compromis et reconfiguration sociale* L'Harmattan, Paris pp. 487-512.
- Etiévant, P. et al. (2010). *Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets ? Expertise scientifique collective*, INRA, Paris. 277p.
- Fischler, C. (2018). Commensalité. In *Dictionnaire des cultures alimentaires*, PUF, Quadrige, Paris, pp. 294-309.
- ICREDES. (2019). *Revue Stratégique sur la Faim Zéro en République Démocratique du Congo. Rapport de recherche*. ICREDES, Kinshasa, 175p
- Jourdain, A., & Naulin, S. (2011). Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu. *Idées économiques et sociales*, N° 166(4), 6-14. www.cairn.info, consulté le 23/12/2019.
- Kinkela. S. S. C. (2001). L'apport du maraîchage dans la lutte contre l'insécurité alimentaire à Kinshasa. In Kankonde, Tollens, et al. *Sécurité alimentaire au Congo-Kinshasa. Production, consommation et survie*, L'Harmattan, Paris.
- Kraemer, D. (2017). Les relations familiales en ville sont brokbrok : Partage de nourriture et contribution à Port-Vila, Vanuatu. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 144-145(1), 105-116. <https://www.cairn.info/revue-journal-de-la-societe-des-oceanistes-2017-1-page-105.htm>, consulté le 24/10/2019.
- Lelo N. F et Tantu N. (2009). *Les atouts et limites du fleuve Congo face à la relance de l'économie post conflit en République Démocratique de Congo*, In, Congo Afrique, N°436, Kinshasa, pp. 406-418.
- Locoh T. (1996). Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : La révolution silencieuse. In *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, CEPED, Paris, pp. 465-469.
- Martin. C. (2002). Les solidarités familiales : Bon ou mauvais objet sociologique. In *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, LGDJ, Paris.
- Meillassoux. C.. (1994). La conquête de l'ainesse. In *Vieillir en Afrique*, PUF, Paris, pp. 49-67.
- Mottiaux, A. (2004). La disette. In *Byakula Approche socio-anthropologique de l'alimentation à Lubumbashi*, Académie Royale des sciences d'outre-Mer, Bruxelles, pp. 211-227.

- Mouvagha-Sow, M. (2004). *Transformations familiales et pauvreté au Gabon*. <https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/5816>, consulté le 23/10/2020.
- Mpiana Tshitenge M.J. P. (2019). Itinéraires et représentations des nouvelles figures de la réussite à Kinshasa. In, Shomba, K. S., *Quelques singularités congolaises Enjeux, compromis et reconfiguration sociale*, L'Harmattan, Paris, pp. 315-344.
- Mukonda. B. (2010). "Pour une politique de sécurité alimentaire en RDC. Analyse critique du PNSAR", in, *Zaire Afrique* N°343, Kinshasa, pp.1997-2001.
- Mulamba, F. I., (2019). Combiner pour réussir : Les pratiques de mama malewa dans leur lutte contre la pauvreté à Kinshasa. In, Shomba, K. S., *Quelques singularités congolaises. Enjeux, compromis et reconfiguration sociale*, L'Harmattan RD Congo, Paris, pp. 345-369.
- Muteba, K., Duquesne B. & Lebailly P. (2010). Les enjeux de la sécurité alimentaire en RD Congo : Une approche par l'analyse de la consommation alimentaire des ménages kinois. *XXVI ème journées sur le développement : Crises et soutenabilité du développement*. BETA. www.cairn.info, consulté le 07/10/2020.
- Nevin Cohen. (2017). « Théorie des pratiques sociales pour une approche multidimensionnelle de l'alimentation et de la ville durables », In *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*, Quæ, Versailles. pp. 105-120
- Ngondo a P. (1996). "Nucléarisation du ménage biologique et renforcement du ménage social à Kinshasa", In *Zaire Afrique*, N° 308, pp.419-444.
- Ntoto. M. R. (2001). Budget de consommation des ménages : Structure et déterminants. Cas de quelques quartiers pauvres de la ville de Kinshasa : Kinsenso, Kindele et Makala. In *Sécurité alimentaire au Congo- Kinshasa. Production, consommation et survie* L'Harmattan, Paris, pp. 366-405.
- Nzenza Bilakila, A. (2004). La coop à Kinshasa : Survie et marchandage. In Trefon, T. *Ordre et désordre à Kinshasa Réponse populaire à la faillite de l'Etat*, L'Harmattan, Paris,
- Parent. G. (2018). Sécurité alimentaire (approche juridique). In *Dictionnaire des cultures alimentaires*, PUF, Quadrige, Paris, pp. 1317-1320.
- Pilon. M. et Vignikin. K. (1996). Stratégies face à la crise et changement dans les structures familiales. In *Crise et population en Afrique. Crise économique, politique d'ajustement et dynamiques démographiques*, CEPED, Paris, pp. 471-493.

- Poncelet. M. et Kapagama. P. (2020). *L'enseignement supérieur en RDC aide-t-il à lutter contre les inégalités ?* <https://www.afd.fr/fr/ressources/inegalites-educatives-enseignement-superieur-congo?origin=/fr/ressources->
- Poulain J. P. (2018). Sociologie de l'alimentation. In *Dictionnaire des cultures alimentaires*, PUF, Paris, pp. 1369-1382.
- Poulain. JP. (2017). Socio anthropologie du fait alimentaire ou food studies. Les deux chemins d'une thématization scientifique, In, *L'Année Sociologique*. N° 67/2017, pp. 23-41.
- Poulain. JP. (2018). Anthro-Sociologie/Socio-Anthropologie de l'alimentation. In *Dictionnaire des cultures alimentaires*, PUF, Paris, pp. 86-92.
- Roinsard, N. (2004). L'île de la Réunion. De l'intensité à l'interaction des transferts publics et privés. In *Solidarités collective. Famille et solidarités : Vol. Tome 1*, L'Harmattan, Paris, pp. 97-111.
- Shomba, K. S. (2007). *Propension pronataliste : Balise de l'exclusion sociale à Kinshasa*. In *MES*, N° 44, 5-20.
- Soulet, M.H. (2004). De quelques enjeux contemporains de la solidarité. In *La solidarité : Exigence morale ou obligation publique ?* Academic Press Fribourg, p. 9-20.
- Théry. Irène. (2007). Transformations de la famille et « solidarités familiales » : Questions sur un concept. In Paugam, S., *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, Paris, pp. 149-168.
- Thibaut de Saint Pol. (2017). *Introduction. « Les évolutions de l'alimentation et de sa sociologie au regard des inégalités sociales »*, In, *L'Année Sociologique* N°67 /2017-N°1, pp. 11-22.
- Vwima. S. Mstaki. J. L et Lebailly .P. (2012). « Commercialisation des produits agricoles vivriers dans la province du Sud –Kivu (RDC) : Mesure de l'intégration des marchés ruraux ». In *L'Afrique des grands lacs*, L'Harmattan, Paris, pp 227-250.
- Widmer Eric. (2020). Les solidarités familiales, une alternative crédible? In Paugam, S., *50 Questions de sociologie*, PUF, Paris, pp. 63-71.
- Willaime, J-P. (1999). *Le Pentecôtisme : Contours et paradoxes d'un protestantisme émotionnel / Pentecostalism : Outlines and Paradoxes of an Emotional Form of Protestantism*. N°105, pp. 5-28.
- Wuillème, T. (2008). Marie-Claude Blais, La solidarité. Histoire d'une idée. Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 2007, 347 p. *Questions de communication*, 13,

402-406. <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1928>, consulté le 06/10/2019.

- Zimango. N. R. (2019). Églises de réveil et luttes symboliques. Analyse du processus de déconstruction-reconstruction des rapports de pouvoir au sein des couples à Kinshasa. In Shomba, K.S., *Quelques singularités congolaises. Enjeux, Compromis et reconfiguration sociale*, L'Harmattan RD Congo, Paris, pp. 609-669.

III. Mémoires et Thèses

- Becquet. E. (2007). *Nutrition, sécurité alimentaire et politiques publiques dans le Sahel* [Projet de thèse]. Ecole doctorale 0393 santé publique, épidémiologie et sciences de l'information biomédicale.
- Djundu-Lunge, P. A., (1996), *Le changement social et les transformations de la famille dans les trois centres semi-urbains du Sankuru au Zaïre : Wembo-Nyama, Tshumbe et Lodja*. Université Laval.
- Kaba Kaba. M. A. (2010). *La « paysannerie urbaine » dans la ville de Kinshasa. Une nouvelle réalité sociologique en Ville*. Université de Kinshasa.
- Kinkela, N.J.M. (2008). *Economie sociale et lutte contre la pauvreté en RD Congo. Regard sur les tontines à caractère mutualiste de Kinshasa*. Thèse de doctorat, Université de Kinshasa.
- Langwana Félicité. (2014). *Les interdits alimentaires chez les Pindi de Kipungu en R.D. Congo* [Thèse]. Kinshasa.
- Matonda. (2018). *Histoire de la cuisine urbaine congolaise. Cas de la ville de Kinshasa (1920-1990)* [Mémoire de licence]. Université de Kinshasa.
- Mbalanda Willy. (2013). *Environnement urbain et vulnérabilités spatiales à Kinshasa Contribution pour une gestion participative de la salubrité dans les quartiers pauvres*, Thèse de doctorat, Université de Kinshasa.
- Mbalanda, L. w. (2007). *Urbanisation et malaria à Kinshasa : Essai d'une sociologie de santé publique en RDC* [Mémoire de DES]. Kinshasa.
- Mpanzu Balomba. (2012). *Commercialisation des produits vivriers paysans dans le Bas-Congo (R.D. Congo) : Contraintes et stratégies des acteurs*, Thèse de doctorat, Université de Liège.

- Mpiana T. M. J-P. (2008). *Approche sociologique des itinéraires et des représentations de la réussite sociale dans les milieux populaires de Kinshasa*. Thèse de doctorat, Université de Kinshasa.
- Muteba. K. D. (2014). *Caractérisation des modes de consommation alimentaire des ménages à Kinshasa : Analyse des interrelations entre modes de vie et habitudes alimentaires*. Thèse de doctorat, Université de Liège.
- Nambuwa. B. L. R. (2012). *Sécurité alimentaire des ménages : Stratégies de survie et dynamique sociale à Kinshasa*, mémoire de DEA, Université de Kinshasa.
- Nkwembe, U. G-B. (2006). *la problématique de la pauvreté des ménages agricoles ruraux et urbains dans la périphérie de la ville de Kinshasa. Essai d'analyse du phénomène et de ses implications sur la sécurité alimentaire*. Thèse de doctorat Université Catholique de Louvain.
- Solo Lola, B. (2017). *Pauvreté, migrations internationales et transformation des rapports familiaux à Kinshasa Analyse des logiques relationnelles des familles transnationales*. Thèse de doctorat, Université de Kinshasa.
- Tungisa Kapela Danny. (2013). *Impact des formes de soutien sur les attitudes et comportements au travail dans un contexte de pauvreté laborieuse*, thèse de doctorat, Université de Kinshasa.

IV. Autres documents

- Centre de Dynamique Sociale. (2009). *Débout maman malewa*. Rapport de recherche, CDS, Kinshasa.
- Institut National de la Statistique (INS). (2004). *Enquête 1-2-3 sur l'Emploi, le Secteur Informel et les Conditions de Vie des Ménages*.
- Institut National des Statistiques. (2012). *Etude démographique et de Santé*.
- Institut National des Statistiques. (2017). *Annuaire statistique de la RDC*.
- IPC RD Congo. (2019). *Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë juillet 2019 et mai 2020* (17e Cycle; p. 12). Ministère de l'Agriculture et al.
- Juan, S. (2005). La « socio-anthropologie » : Champ, paradigme ou discipline ?. Regards particuliers sur les entretiens de longue durée ou d'observation. *Bulletin de méthodologie sociologique. Bulletin of sociological methodology*, 87, 61-79. <http://journals.openedition.org/bms/869>, consulté le 31/10/2019
- Ministère de l'agriculture. (s. d.). *Rapport sur les tendances et perspectives des indicateurs clés de l'agriculture et du développement rural en RDC* [Institutionnel].

- Ministère du plan de la RDC. (2005). *Monographie de la ville de Kinshasa (DSRP)*.
- Nations Unies. (2002). *Les pays moins avancés*.
- PNUD/UNOPS. (1998). *Monographie de la ville de Kinshasa : Programme National de Recherche du Secteur Agricole et Rural (PNSAR) 1997-2001*. PNUD.

V. Webographie

- Banégas, R., & Warnier, J.-P. (2001). Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir. *Politique africaine*, 82(2), 5-23. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2001-2-page-5.htm>, consulté le 07/10/2020
- Baroin, C. (2005). *Pudeur et nourriture : Les manières de table des Toubou*. 377-395. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00749463>, consulté le 03/09/2019
- Bocoum, I., Dury, S., & Egg, J. (2012). La pauvreté monétaire reflète-t-elle la consommation calorique ? *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, <http://journals.openedition.org/economierurale/3548> 145-160 330-331, consulté le 24/10/2019.
- Bonfiglioli Angelo, *La nourriture des pauvres. Comment les collectivités locales peuvent-elles réduire l'insécurité alimentaire en Afrique ?* <https://www.decitre.fr/livres/la-nourriture-des-pauvres-9789212260204.html>, consulté le 16/11/2019
- *Code de la famille de R.D. Congo*. (s. d.). Consulté 21 mai 2019, à l'adresse <https://www.leganet.cd/Legislation/Code%20de%20la%20famille/CDF.2017.pdf>
- De Saint Pol, T., Deney, A., & Monso, O. (2004). Ménage et chef de ménage : Deux notions bien ancrées. *Travail, genre et sociétés*, 11(1), 63-78. <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2004-1-page-63.htm>, consulté le 06/10/2020.
- Dubuisson-Quellier, S., & Plessz, M. (2013). La théorie des pratiques. Quels apports pour l'étude sociologique de la consommation ? *Sociologie*, N°4, vol. 4. <http://journals.openedition.org/sociologie/2030>, consulté le 21/10/2019.
- Gnoumou Thiombiano, B. (2014). Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), <http://www.erudit.org/fr/revues/cqd/2014-v43-n2-cqd01651/1027979ar/>, consulté le 21/10/2019.

- Hamel, J. (2018). *Savoir écrire en sociologie : Et dans les sciences sociales*. Presses de l'Université de Montréal; <https://www.jstor.org/stable/j.ctv69t2ft>, consulté le 04/11/2019.
- Lewis, O. (1961). *Les enfants de Sanchez. Autobiographie d'une famille mexicaine* Gallimard.
http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, consulté le 07/07/2019.
- Martin. C. (2002). Les solidarités familiales : Bon ou mauvais objet sociologique. In *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*. LGDJ, Paris.
- *Mémoire Online - Les populations précaires : Questions sociales et de santé - Pascal TSHIMANGA MUKOKA*. (s. d.). Mémoire Online. Consulté 6 février 2021, à l'adresse https://www.memoireonline.com/09/09/2707/m_Les-populations-precaires-questions-sociales-et-de-sante0.html
- Montfort. P. F. (s. d.). *La sécurité alimentaire : Un enjeu politique d'actualité*. Consulté 28 août 2010, www.fao.org, consulté le 06/10/2020.
- Paugam Serge. (2008). *Le lien social*. <https://www.fr.fnac.be/a12672325/Serge-Paugam>
Paugam Serge. (2018). *Le lien social*, Que sais-je, PUF, Paris.
- Poulain Jean-Pierre. (2017). *Sociologies de l'alimentation*. <https://www.eyrolles.com/Loisirs/Livre/sociologies-de-l-alimentation-9782130786269/>
- Wayack Pambè, M., & Moussa, S. (2014). Inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou : Entre déterminisme et spécificités. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), <http://www.erudit.org/fr/revues/cqd/2014-v43-n2-cqd01651/1027981ar/resume/consulté> le 21/10/2019 *démographie*, 43(2), 315-343.
<https://doi.org/10.7202/1027981ar>

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
RESUME.....	V
ABSTRACT.....	VIII
ABREVIATIONS ET SIGLES.....	X
LISTE DES TABLEAUX.....	XII
LISTE DES FIGURES.....	XIII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1.1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE.....	1
1.2. DE LA FORMULATION DES HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	9
1.3. OPTION THEORICO-METHODOLOGIQUE.....	10
1.3.1. <i>Théorie des pratiques sociales</i>	10
1.3.2. <i>Méthode</i>	11
1.2.3. <i>Techniques de recherche</i>	14
1.2.4. <i>Du choix de sites de recherche et de ménages</i>	16
1.4. DE LA PARTICULARITE ET DE L'INTERET DE NOTRE RECHERCHE.....	16
1.5. DE LA SUBDIVISION DU TRAVAIL.....	17
PREMIERE PARTIE : CONSIDERATIONS THEORIQUES.....	19
CHAPITRE I : REVUE DE LA LITTERATURE.....	20
INTRODUCTION.....	20
1.1. SECURITE ALIMENTAIRE.....	20
1.1.1. <i>Pour les défenseurs de la mondialisation du champ alimentaire</i>	20
1.1.2. <i>Souveraineté alimentaire</i>	24
1.2. MUTATIONS SOCIALES.....	30
1.3. DE LA PARTICULARITE ET DE L'INTERET DE NOTRE RECHERCHE.....	37
1.4. LA SOCIO-ANTHROPOLOGIE DE L'ALIMENTATION.....	38
1.4.1. <i>De la sociologie de l'alimentation</i>	38
1.4.2. <i>De la socio-Anthropologie</i>	40
CONCLUSION.....	42
CHAPITRE II : DEFINITION DES CONCEPTS.....	43
INTRODUCTION.....	43
2.1. SECURITE ALIMENTAIRE.....	43
2.1.1. <i>D'une approche quantitative à un concept qualitatif</i>	44
2.1.2. <i>La sécurité alimentaire, une question de droit</i>	49
2.1.3. <i>La pauvreté et l'insécurité alimentaire</i>	50
2.1.4. <i>Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire</i>	51
2.1.5. <i>L'autosuffisance alimentaire</i>	51
2.1.6. <i>Souveraineté alimentaire</i>	52
2.2. PAUVRETE.....	54
2.2.1. <i>Pauvreté et vulnérabilité</i>	57

2.3. MENAGE.....	59
2.4. SOLIDARITE.....	62
CONCLUSION.....	71
CHAPITRE 3. CONSTRUCTION DU MODELE D'ANALYSE	72
INTRODUCTION.....	72
SECTION 1 : CADRE THEORIQUE	72
1.1. <i>La sécurité alimentaire dans la perspective des moyens d'existence durables</i>	72
1.2. <i>Théorie de la disponibilité et stabilité de l'offre alimentaire</i>	73
1.3. <i>Théorie de l'aide alimentaire</i>	74
1.4. <i>Théories basées sur la vulnérabilité</i>	74
SECTION 2. THEORIE DES PRATIQUES SOCIALES.....	75
1.1. <i>Pratique sociale, un concept</i>	75
2.2. <i>Postulat de la théorie</i>	76
2.3. <i>Origine de la théorie</i>	78
2.4. <i>Différents courants ou variantes de la théorie</i>	79
2.5. <i>Une approche par les pratiques et non par les individus</i>	80
2.6. <i>Les limites de la théorie des pratiques sociales</i>	82
2.7. <i>Concepts clés dans la théorie des pratiques sociales</i>	85
Section 3. <i>Mode opératoire</i>	87
Section 4. <i>Schéma du cadre théorique</i>	92
CONCLUSION.....	99
DEUXIEME PARTIE : ALIMENTATION ET FAMILLE A KINSHASA	100
CHAPITRE 4. FAMILLES URBAINES EN AFRIQUE ET ALIMENTATION.....	101
INTRODUCTION.....	101
SECTION 1. FAMILLE URBAINE EN AFRIQUE	101
SECTION 2. SECTEUR INFORMEL, UNE ACTIVITE AU FEMININ	104
2.1. <i>Les revenus extrasalariaux et survie des ménages</i>	108
SECTION 3. FEMME ET POUVOIR DE DECISION AU SEIN DES MENAGES.....	109
SECTION 4. ETRE FEMME CHEF DE MENAGE DANS LE CONTEXTE AFRICAIN	110
SECTION 5. RELATION ENTRE FAMILLE ET ALIMENTATION	118
SECTION 6. ALIMENTATION A KINSHASA	120
6.1. <i>Nombre de repas consommés par jour</i>	121
6.2. <i>Évolution des IPCs des produits alimentaires à Kinshasa d'octobre 2007 à juillet 2019</i>	122
6.3. <i>Famille et apport des enfants à l'alimentation</i>	125
CONCLUSION.....	127
CHAPITRE 5 : L'ALIMENTATION D'UNE METROPOLE : KINSHASA, DE SON ORIGINE A L'ALIMENTATION DE SA POPULATION.....	128
INTRODUCTION.....	128
SECTION 1. PRESENTATION DE LA VILLE DE KINSHASA	128
1.1. <i>De l'histoire de la ville de Kinshasa</i>	128
1.2. <i>Population autochtone de Kinshasa</i>	130
1.3. <i>De la situation géographique de la ville de Kinshasa</i>	131
1.4. <i>De la situation démographique de la ville de Kinshasa</i>	132
1.5. <i>Situation socio-économique</i>	135
SECTION 2. SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE EN DENREES ALIMENTAIRES	135
2.1. <i>Réseaux de transport des produits alimentaires vers Kinshasa</i>	137

2.2. <i>De l'hygiène des produits alimentaires et de Kinshasa</i>	139
SECTION 3. PRESENTATION DES COMMUNES DE NDJILI, LIMETE ET MAKALA	141
2.1. <i>Commune de Limete</i>	141
2.2. <i>Commune de Ndjili</i>	143
2.3. <i>La Commune de Makala</i>	145
CONCLUSION	148
III^{EME} PARTIE : PRATIQUES ALIMENTAIRES A KINSHASA	149
CHAPITRE 6 : METHODES DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES... 150	
INTRODUCTION	150
SECTION 1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	150
1.1. <i>De la rupture épistémologique en question</i>	151
1.2. <i>Du choix des ménages</i>	153
1.3. <i>Instruments d'enquête</i>	157
SECTION 2. DU TRAITEMENT ET DE L'ANALYSE DES DONNEES	161
SECTION 3. DIFFICULTES RENCONTREES	164
SECTION 4. LA PORTEE ET LES LIMITES DES RESULTATS	168
CONCLUSION	169
CHAPITRE 7. PROFILS DES ENQUETES	170
INTRODUCTION	170
SECTION 1. RECITS DE VIE	170
1.1. <i>Récit de vie de Mr X/LIMETE (milieu aisé)</i>	170
1.2. <i>Récit de vie de Mme Y/ Ndjili (milieu intermédiaire) à compléter</i>	174
1.3. <i>Récit de vie de Mr Z/ Makala (milieu pauvre)</i>	176
SECTION 2. CARACTERISTIQUE SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ENQUETES	180
SECTION 3. LES REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE PAR LES MENAGES	189
CONCLUSION	194
CHAPITRE. 8. LES PRATIQUES ALIMENTAIRES DEVELOPPEES PAR LES MENAGES..... 195	
INTRODUCTION	195
SECTION 1. POURVOYEURS DES MOYENS FINANCIERS ALLOUES A LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE DANS LES MENAGES DE KINSHASA	196
SECTION 2. STRATEGIES DE SURVIE DEVELOPPEES PAR LES MENAGES	203
2.1. <i>Le petit commerce</i>	204
2.2. <i>Les coops</i>	207
2.3. <i>Madesu ya bana ou versement</i>	210
2.4. <i>Mbongo ya bana (argent des enfants)</i>	211
2.5. <i>De la contribution des femmes au budget du ménage</i>	214
2.5. <i>Le salaire</i>	216
2.6. <i>Les primes et frais de mission</i>	216
2.7. <i>La solidarité intra extra ménages</i>	218
SECTION 3. LES PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT	219
3.1. <i>Modalités d'approvisionnement</i>	219
3.2. <i>Lieux et fréquences d'approvisionnement</i>	221
SECTION 4. LES PRATIQUES DE TRANSFORMATION ET DE PREPARATION CULINAIRE	223
4.1. <i>Les pratiques de consommation et modalités de prise des repas</i>	229
4.1.1. <i>Types d'aliments consommés</i>	229

4.2. <i>De la constitution des groupes de commensalité</i>	233
4.3. <i>Lieux et moment de consommation</i>	242
CONCLUSION	245
CHAPITRE 9. LA SOLIDARITE FAMILIALE A L'EPREUVE DES PRATIQUES DE CONSOMMATION	248
INTRODUCTION	248
SECTION 1. LOGIQUE DISCRIMINATOIRE : <i>BI TIE TE BI LIE TE</i> « CELUI QUI NE CONTRIBUE PAS NE MANGE PAS »	249
1.1. <i>Se cotiser pour manger</i>	249
SECTION 2. SOLIDARITE DANS LA CRISE ET LA CRISE DANS LA SOLIDARITE	256
2.1. <i>Autant de personnes, autant d'assiettes</i>	257
2.2. <i>Multiplicité des financiers</i>	258
2.3. <i>Ménages « parasites »</i>	261
SECTION 3. DE LA REPRODUCTION ET DE LA RUPTURE DU STATUT DE LA FEMME A TRAVERS LES PRATIQUES ALIMENTAIRES	263
3.1. <i>De la prise de décision</i>	263
3.2. <i>De l'approvisionnement du ménage en produits alimentaires</i>	265
3.3. <i>De la préparation des aliments</i>	266
SECTION 4. INCIDENCES DES STRATEGIES DES MENAGES SUR LES RAPPORTS SOCIO-FAMILIAUX	267
4.1. <i>Effritement de la fonction intégratrice de la table</i>	267
4.2. <i>Implication des enfants dans le financement de la nourriture et présence des filles mères dans les ménages pauvres</i>	270
4.3. <i>Inversion de rôle</i>	272
4.4. <i>Polycentrisme décisionnel</i>	274
4.5. <i>Nouvelles sociabilités des exclus</i>	276
4.6. <i>Influence réciproque entre pratiques alimentaires et famille</i>	278
CONCLUSION	281
CONCLUSION GENERALE	283
BIBLIOGRAPHIE	296
TABLE DES MATIERES	308
ANNEXES	

ANNEXES

I. Guide d'entretien

II. Fiche de suivi de ménages

III. Budget du petit déjeuner par semaine

IV. Budget de repas dans les différents sites

V. Repas type consommé par semaine et par site

VI. Table des indices de prix à la consommation (IPCS) 2007 à 2019

I. Guide d'entretien

Proposition du guide d'entretien

I. Identification des ménages

Quartier /Industriel /Q7/ Mabulu I

Sexe: M F

Situation matrimoniale : marié (monogamique) polygamique, Divorcé, veuf/ veuve, union de fait, célibataire

Nombre d'enfants....., nombre d'enfants scolarisés.....

Nombre de personnes en charge du ménage..... Degré de parenté.....

Niveau d'instruction : a) sans niveau, b) primaire (achevé ou inachevé) ; c) secondaire (achevé ou inachevé) ; d) universitaire (achevé ou inachevé)

Origine ethnique..... Religion....., lieu de naissance.....

- Qui a apporté l'argent que vous utilisé pendant ces deux jours pour acheter la nourriture ? Où est qu'il trouvé cet argent ? (identification des sources de financement : principales et secondaires)
- Combien de repas avez-vous pris pendant ces deux jours ?
- De quoi étaient composés les différents repas (déjeuné, repas de midi et soir) et combien avez-vous dépensé pour chaque repas (déjeuné, repas de midi et soir) ?
- Qui a (ont) acheté la nourriture que vous avez mangé pendant ces deux jours?
- Qui a (ont) décidé de ce que le ménage a mangé ? est ce que les préférences alimentaires des différents membres du ménage sont –ils prise en compte dans le choix des plats ?
- Qui a (ont) préparé la nourriture ? à quelle heure ?
- Ou avez- vous préparé vos ou acheté repas ? (espace culinaire)
- Est-ce que les différents membres du ménage ont mangé ensemble? Si oui, combien de fois? Et si non, pourquoi?
- Combien de visiteurs ont partagé le repas avec-vous? Quand les gens viennent à la maison pendant ou peu avant le repas que faites-vous ? (est ce vous les

invitez à table ; vous leur demandez d'attendre le repas ou vous les laissez partir sans manger) ?

- Quelles sont les stratégies que les familles développent pour survivre en dehors du salaire ou de l'activité principale ?
- Vous est-il arrivé à emprunter de l'argent et /ou la nourriture pour couvrir les besoins alimentaires? Si oui, quel montant / quantité et comment avez- vous fait pour rembourser ou payer?
- Quel problème (maladie, décès....) a survécu dans votre ménage pendant ces deux jours ? et quelle est la personne qui a décidé de ce qui a été fait?
- La nourriture que vous avez mangée provenait du stock ou du marché (qu'est-ce que vous avez acheté et qu'est-ce que vous avez pris dans le stock ?)
- D'où provenait la nourriture que vous avez mangé pendant ces deux jours ? (marché, jardin, autres à préciser)

Guide d'entretien 2

Construction de la sécurité alimentaire, sur base de quoi repose cette représentation (religion, culture, ou discours institutionnels).

Stratégies mises en place pour maintenir la sécurité alimentaire du ménage, la religion pratiquée actuellement est- elle la même ou a-t-elle changée et si oui, connaître les mobiles à la base de ce changement.

Evolution de la famille, d'où vient-elle, quel était son mode de vie avant et quel est le nouveau mode et termes d'habitudes alimentaires, consommation hors ménage, habitudes de table, répartition du repas, provision, fréquence du marché, prise en charge des personnes, critères de sélection de personnes à prendre en charge, priorités actuelles en termes de dépenses est- différentes des anciennes ? Les personnes qui ont corésidé avec le ménage pendant au moins un an et dans quelles conditions sont-elles parties, qui sont-elles, de la ligné du père ou de la mère. Les personnes librement cité pour leur rôle clé joué dans le ménage. À cette description de l'entourage s'ajoute le recensement de tous les événements familiaux et professionnels que l'enquêté a connus et de tous les logements que l'enquêté a occupés depuis sa naissance (la composition de son ménage).

Identification du ménage

Représentation de la sécurité alimentaire (Que vous inspire le concept de sécurité alimentaire ?)

Les pratiques de consommation, les différents produits consommés dans le ménage, les moments de consommation.

Les pratiques commensales à l'intérieur du ménage (la manière dont les membres de la famille prennent le repas, comment à partir de cette commensalité le groupe véhicule ses normes et valeurs ?

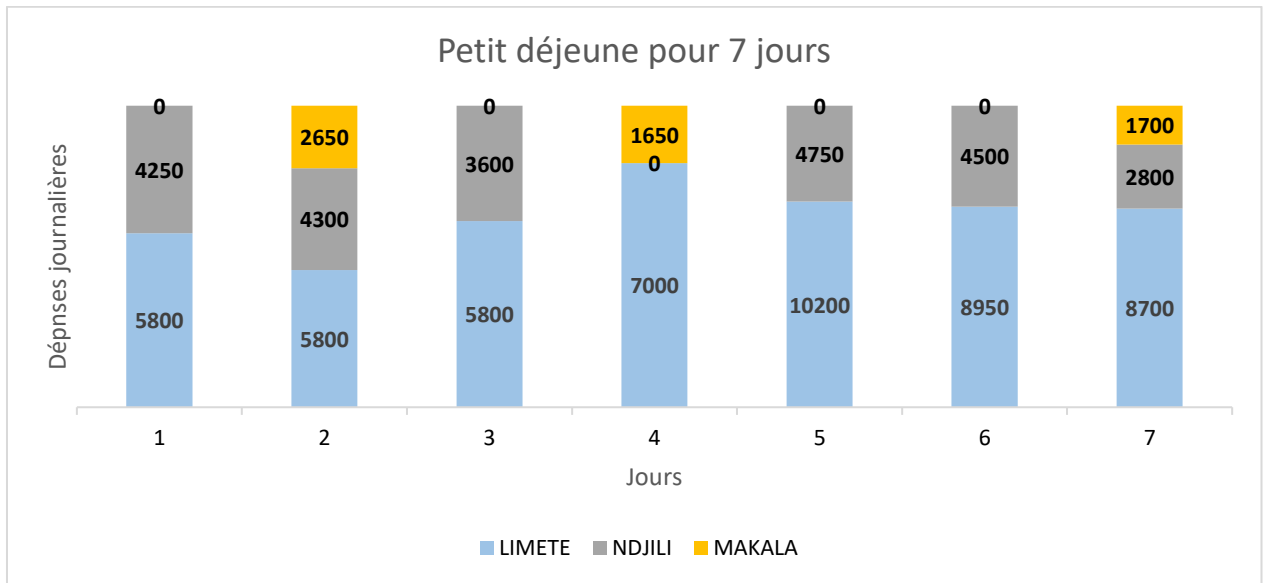
Les pratiques de préparation, les valeurs et symboles véhiculé autour de la préparation, leurs fréquences et les innovations qui leur sont attachées

Les pratiques d'approvisionnement, lieux d'approvisionnement, les différents stocks d'aliments disponibles dans le ménage, les modes d'allocation du budget, la fréquence des courses.

L'apport des enfants au budget du ménage, la logique de contribution

Dans la préparation des repas, les hommes, les garçons jouent-ils un rôle ? lequel ?

III. Budget du petit déjeuner par semaine et par site



IV. Budget des repas et petit déjeuner par semaine et par site

Sites	LIMETE			NDJILI			MAKALA		
	Total dépenses journalières	Petit déjeuner	Repas et boisson	Total dépenses journalières	Petit déjeuner	Repas et boisson	Total dépenses journalières	Petit déjeuner	Repas
J1	35600	5800	29800	22150	4250	17900	7100	0	7100
J2	26000	5800	20200	19400	4300	15100	9350	2650	6700
J3	29000	5800	23200	17000	3600	13400	2650	0	2650
J4	31600	7000	24600	11250	0	11250	5650	1650	4000
J5	38100	10200	27900	17600	4750	12850	5400	0	5400
J6	38650	8950	29700	30650	4500	26150	3550	0	3550
J7	60800	8700	52100	26400	2800	23600	5350	1700	3650
total consommation en Fc	259750	52250	207500	144450	24200	120250	39050	6000	33050

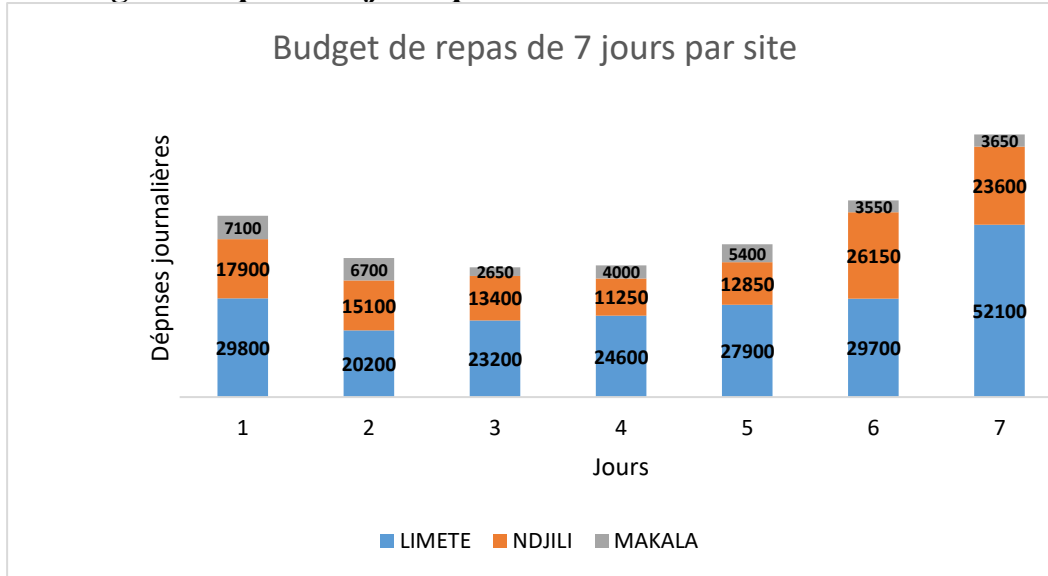
V. Budget de repas de 7 jours par site

TABLE DES INDICES DE PRIX A LA CONSOMMATION (IPCs) 2007 à 2019

Tableau 10 : Indices de Prix à la Consommation, IPCs d'Octobre 2007 à Juillet 2019 (En Franc Congolais ; CDF)

	Féculeux	oct-07	oct-08	oct-09	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15	oct-16	oct-17	oct-18	juil-19	Unité
1	Chikwangué	345	727	705	911	879	895	887	891	889	840	992	1051	1180	Kg
2	Farine de manioc	441	678	889	836	874	855	865	860	862	931	866	1045	1346	Kg
3	Cossette de manioc	271	689	810	549	629	589	609	599	604	536	616	659	856	Kg
4	Farine de Maïs	293	590	590	605	843	724	784	754	769	895	821	943	1193	Kg
	Légumes	oct-07	oct-08	oct-09	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15	oct-16	oct-17	oct-18	juil-19	Unité
5	Feuille de Manioc	235	629	1226	603	609	606	608	607	607	586	621	978	946	Kg
6	Bitekuteku	302	459	708	558	582	570	576	573	575	534	622	662	1129	Kg
7	Haricot jaune1	1218	1631	1917	2595	2390	2493	2441	2467	2454	1834	2184	1925	2965	Kg
8	Mfumbwa	2308	3125	5583	4825	4714	4770	4742	4756	4749	5255	5057	5901	6428	Kg
	Viandes et poissons	oct-07	oct-08	oct-09	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15	oct-16	oct-17	oct-18	juil-19	Unité
9	CHINCHARDS	1443	1899	2566	2556	2614	2585	2600	2592	2596	2585	2923	3357	3480	
10	Viande de Bœuf	1948	4075	5891	4796	5712	5254	5483	5369	5426	7773	10101	10600	10554	Kg
11	Poulet Congelés P12	2415	2640	3450	3992	4749	4371	4560	4465	4512	5300	5950	6095	6000	Pce
12	MUNGUSU fumé	5834	8517	12171	15503	18134	16819	17476	17147	17312	16754	21190	19200	21763	Kg
	Oléagineux et huiles	oct-07	oct-08	oct-09	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15	oct-16	oct-17	oct-18	juil-19	Unité
13	Huile de Palme	458,7	551	716,19	899,13	992,85	946	969	958	964	1516,66	1600	1830	1940	3/4L
14	Arachides décortiquées	711	1141	2117	2193	2170	2182	2176	2179	2177	1817	2453	2487	2920	Kg

Source : Institut National de la Statistique, INS – RDC

